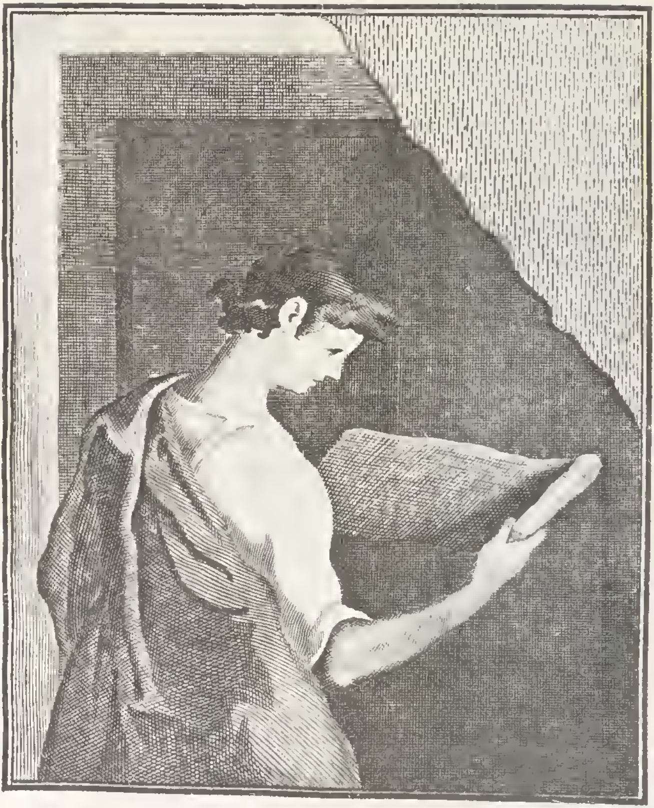

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhis1710unse

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1710.

S. J.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCX.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1710.

ARTICLE I.

POLITIQUE TIRÉE DES *propres paroles de l'Ecriture Sainte, à Monseigneur le Dauphin, Ouvrage Posthume de Messire Jaques Benigne Bossuet Evêque de Meaux Conseiller du Roi en ses Conseils, & ordinaire en son Conseil d'Etat, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumônier de Madame la Dauphine, & de Madame la Duchesse de Bourgogne.* A Paris chez Pierre Cot, ruë du Foin à la Minerve M. D C C I X. *in* 4°. *un tome pages* 614. *sans l'Epître, la Préfa-*

ce & les Tables : & indouze deux tomes.

L'Art de regner eſt de tous les Arts le plus important, mais s'il eſt neceſſaire que les Princes en ſoient parfaitement inſtruits, il leur eſt facile de s'en inſtruire. Cette partie de la Morale n'a été negligée ni par les Philoſophes anciens, ni par les Ecrivains modernes. Loin que les Livres de Politique manquent, leur nombre embaraſſe & rend le choix incertain & perilleux : car en cette matiere plus qu'en toute autre, on ne ſe méprend pas impunément ſur le merite du guide auquel on ſe livre. Les plus eſtimez ne ſont pas les plus ſûrs, ni les plus ſûrs ne ſont ni les plus connus, ni les plus agréables.

Platon & Ariſtote ont traité chacun ſelon ſa methode le grand Art de conduire les hommes : Platon avec plus d'éloquence & moins de ſolidité, Ariſtote plus ſechement mais plus exactement. La Politique de ce dernier a eû beaucoup d'Interpretes, les Verſions de Gipha-

nius & de Sepulveda, la Paraphrase d'Heinſius, le Commentaire de Michel Piccart, ont emporté de grands ſuffrages, & ſuffiſent pour bien entendre le texte. Rien au reſte ne donne une ſi grande idée de la Politique d'Ariſtote, que l'eſtime qu'en faiſoit le plus ſage de nos Rois Charles V. Il engagea Nicolas Oreſme à la traduire en François.

Patrici Italien a embraſſé toutes les parties de la Politique dans les Livres de la République & du Royaume : mais il n'a ni l'exactitude d'Ariſtote, ni l'éloquence de Platon. Adam Contzen Jeſuite Aleman a du moins évité une de ces imperfections : il a réduit dans un Corps de doctrine toute la Politique traitée ſelon l'exacte methode de l'Ecole: la beauté du ſtile lui manque. Le Prince Chrétien de Bellarmin a le même défaut, recompenſé pourtant par la clarté, l'ordre, & la juſteſſe, qui ne manquent jamais aux Ouvrages de ce grand Cardinal. Ribadeneira dans un Livre Italien qui porte le même tître, à joint les charmes de l'élocution à la verité des

préceptes. Le Prince de Balzac a paſſé pour ſon Chef-d'œuvre, mais il eſt ſuperficiel dans les choſes, & outré dans la maniere de les dire. Le Monarque du Pere Senault eſt moins outré & auſſi ſuperficiel que le Prince de Balzac. On trouve dans le Guliſtan dont l'original eſt Perſan, dans l'*Oraculo manual* de Gratian, dans l'*Obras y dias*, & dans les *Dictamens Reales* de Nieremberg, de bonnes Maximes, mais jettées confuſément & écrites d'un ſtile trop peu naturel. L'Art de regner du Pere Le Moine, eſt peut-être ſon meilleur Ouvrage; & il meriteroit une place diſtinguée parmi les Traitez de Politique, ſi le ſtile en étoit moins affecté, & les penſées moins guindées. Les Symboles de la Politique Chrétienne de Diego de Saavedra Faxardo, écrits en Eſpagnol & traduits en Latin, en Italien, & en François, ſe ſentent pour le ſtile du mauvais goût qui regnoit alors en Eſpagne : mais ces dehors rebutans pour un Eſprit juſte cachent un fond de raiſon, de Science du monde, de nobleſſe de ſentimens, de pénétration, qui charment les

Connoiſſeurs. Il y a peu de Politiques plus judicieux.

Bodin, Machiavel, Hobbes, ſe ſont écartez de la route commune. La réputation de Bodin ſurprit d'abord quelques approbations de grands poids : Sa République eſt aujourd'hui tombée dans un entier oubli. Machiavel n'a ſongé dans ſon Prince, qu'à former un Tyran : il ne lui apprend que les moyens d'aggrandir, d'affermir ſa domination, ſans aucun égard pour le Peuple, ni pour les Loix : & comme il a perdu de vûë la veritable fin de la Politique, ſes égaremens ſont devenus neceſſaires. Innocent Gentilet, Auteur de l'Anti-Machiavel, n'eſt qu'un déclamateur. Poſſevin dans ſon Jugement ſur les Ecris de la Noüe, de Mornai, de Bodin, & de Machiavel va plus droit au but, mais il n'approfondit pas aſſez la matiére. Hobbes a voulu pouſſer encore plus loin les pricipes de Machiavel. C'eſt ſelon lui la crainte mutuelle, qui doit être la regle de toutes les Loix. Les Hommes loin d'être nez pour la Societé, ſont nez ennemis l'un de l'au-

tre. Se défier de tous les hommes, les abbatre à ſes pieds, c'eſt ſuivre les impreſſions de la Nature. D'autres Politiques Anglois, Milton, Tolland, font conſiſter cet Art à établir parmi les Hommes une indépendance auſſi funeſte à la Societé que la Tyrannie. Hobbes ſuppoſe tous les Hommes ſans raiſon & ſans vertu, Milton les ſuppoſe tous raiſonnables & vertueux. La Politique d'Hobbes ne convient qu'à des bêtes feroces; celle de Milton conviendroit à peine aux Anges.

Botero n'a pas ſuivi les égaremens de Machiavel ſon Compatriote : il s'eſt fort diſtingué parmi cette foule d'Auteurs Italiens qui ont parlé des affaires d'Etat. Grotius dans ſon Traité de la paix & de la guerre, a épuiſé cette partie de la Politique.

On peut mettre au rang de ces Auteurs ceux qui ont écrit ſur l'éducation d'un Prince. Iſocrate, Agapet, Théophilacte, ont traité ce ſujet en Orateurs. La Mothe le Vayer, Nicole dans le ſecond tome des Eſſais de Morale, le Pere de Foix Jeſuite François dans l'Art d'élever

un Prince, Loüis Juglans Jesuite Italien dans *La Scuola della verità aperta*, sont entrez dans le détail. Jerôme Osorius les a surpassez presque tous dans son élegant Dialogue Latin de l'Education d'un Roi. Il paroît un sens droit dans l'Anonyme Suedois du quatorziéme siécle, traduit en Latin par Scheffer, & dans le Traité barbare pour le stile de Gilles Romain Précepteur des Enfans de Saint Loüis. L'Instruction écrite en Latin par Hardoüin de Perefixe Précepteur de Loüis le Grand, depuis Archevêque de Paris, est écrite avec délicatesse : mais l'Auteur s'arrête aux Maximes generales.

On doit naturellement prêferer à tous ces Ecrivains, les Princes que l'experience a instruits de ce qu'ils enseignoient. Deux Empereurs Grecs, Basile le Macedonien, Emmanuel Paléologue, & Jaques premier Roi de la Grande Bretagne, ont renduës publiques les Instructions qu'ils avoient données aux Prtnces leurs Fils. Les derniers Conseils de Saint Loüis mourant à Philippe le Hardi, renferme en peu de mots tout ce qui

eſt neceſſaire pour former un Roi Chrétien. Je ne mets pas au même rang le Poëme en vieux langage Tudeſque dont l'Auteur a pris le nom de Tyrol Roi d'Ecoſſe : il faut le placer parmi les fictions ingénieuſes dont on s'eſt ſervi pour inſtruire les Princes, telles que l'inimitable Telemaque traduit dans preſque toutes les langues de l'Europe, la Vie d'Almanzor compoſée en Eſpagnol par Michel de Luna, qui l'a donnée pour la traduction d'un Livre Arabe, & l'Hiſtoire d'un Prince Abyſſin écrite en Latin par le Pere Contzen dont nous avons déja parlé.

Les modelles véritables ſont plus propres à former de grands Princes. Xenophon a choiſi Cyrus & Ageſilas : Gratian a choiſi Ferdinand le Catholique : Commines Loüis onze : Bacon Henri ſept Roi d'Angleterre. Quelques Ecrivains Politiques ont cherché dans l'Ecriture Sainte les modelles qu'ils vouloient propoſer aux Souverains. Juan Marqués Auguſtin a donné en Eſpagnol la Vie de Moyſe & de Joſué, comme l'idée d'un Gouvernement parfait.

Palafox a cherché dans le premier Livre des Rois les Maximes de la Politique. Son *Historia Real Sagrada*, n'est pas de la force du Livre de Marqués, dont les Espagnols ne peuvent assez loüer le stile pur & délicat, le tour éloquent, les Réflexions sensées. Un Jesuite Aleman nommé Eggefeld, qui s'est caché sous le nom d'Amandus Verus, & le Pere Caussin Jesuite François, l'Aleman dans un Commentaire politique sur le Livre des Rois, le François dans des Dissertations intitulées, *De Regno Dei*, ont tiré de l'Histoire des Rois de Juda & d'Israël les vrais principes de la Politique : mais la forme manque à ces prétieux materiaux. J'en dis autant de la Cour Sainte du Pere Caussin, Ouvrage incomparable, si le stile tout à fait vitieux ne le défiguroit pas. Quevedo a choisi un modelle encore plus parfait, un modelle Divin, JESUS-CHRIST. Il a tiré des Actions de ce Dieu-Homme les Regles de gouverner les Peuples, qu'il a renfermées dans les deux parties de sa Politique divine, *Politica de Dios.*

Les Panegyriques des Grands Princes ſont d'uſage pour la Politique. L'Eloge de Trajan, l'Oraiſon funébre de Théodoſe, ſont des leçons pour les Souverains, d'un tour plus inſinuant que les exhortations en forme. L'Hiſtoire même des mauvais Princes eſt pour les Ecrivains politiques un fond auſſi riche que l'Hiſtoire des meilleurs Rois. Tacite qui a travaillé ſur une ſemblable matiére, eſt devenu le grand Auteur de l'Art de regner, ſi on en croit la foule des Politiques. On doit compter parmi les Maîtres de l'Art de regner, certains Commentateurs de cet habile Hiſtorien, Christophle Forſtner abondant en exemples, Amelot de la Houſſaye, & le fameux Boccalin, dont les ingenieux Libelles contre la Maiſon d'Autriche, ſont pleins de la Politique la plus fine & la plus profonde. Machiavel a fait des Diſcours ſur Tite Live, où il débite une Politique ſaine.

Les Mémoires ſont encore une ſource de cette Science. Les Mémoires de Sully, de Mont-Luc, de la Roche-Foucault, les Lettres d'Oſſat,

le Teſtament du Cardinal de Richelieu, regardent plus la France que les autres Etats. Les Mémoires de Wit contiennent le ſecret de la Politique Hollandoiſe. L'Hiſtoire des Guerres civiles d'Angleterre par Hyde, enſeigne mieux qu'aucun autre Livre l'Art de gouverner les Anglois. Le Cardinal Contarin & Amelot de la Houſſaye, découvrent les fondemens du Gouvernement de Veniſe. Le Teſtament de Charles ſecond Roi d'Eſpagne, ſera une excellente Regle pour ſes Succeſſeurs. Les Loix Romaines ſont une autre ſource plus abondante & plus étenduë : mais la plus ſûre de toute eſt l'Ecriture Sainte.

Menochius ce Jeſuite Italien ſi fameux par ſes Commentaires ſur l'Ecriture Sainte, a le premier formé le deſſein d'en tirer un Cours methodique de toute la Politique. Lipſe, Simancas, & Surlet, avoient avant Menochius fait un corps de Politique d'un recüeil de Préceptes & d'Exemples choiſis, par tout où ils en avoient trouvé. Menochius s'eſt borné à l'Ecriture Sainte. Son Ou-

vrage digne de lui, intitulé, ***Hieropoliticon**, sive Institutionis politicæ è Scripturis depromptæ*, *Libri tres*, parut à Lyon en mil six cens vingt-cinq in octavo. Feu Mr. de Meaux chargé de l'Education de Monseigneur le Dauphin, crut ne pouvoir remplir toute l'étenduë de cet important Emploi, qu'en exécutant un pareil dessein. Sa methode est absolument differente de celle de Menochius : il ne suit pas le même ordre, & il prête moins à l'Ecriture : ensorte que l'Ouvrage de ce sçavant Evêque porte avec raison le titre de *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte.* C'est en effet dans cette divine parole qu'il faut chercher la vraye Politique, dont les regles doivent être saintes, justes, certaines, invariables. La seule Ecriture Sainte a ces avantages sur les idées des Hommes même les plus sages, qu'elle ne peut jamais s'écarter de la verité, de la justice, ni de la seule route qui mene au vrai bonheur.

C'est aussi cette parole seule, c'est la doctrine qu'elle enseigne, les grands exemples qu'elle propose, les

Loix & la conduite d'un Peuple dont Dieu lui-même a été le Legiſlateur & le Roi, que l'illuſtre Auteur donne à ſon Prince comme la regle & le modelle d'un parfait Gouvernement. C'eſt dans cette ſource vive & pure, qu'il puiſe la connoiſſance parfaite de cette Sageſſe qui apprend à bien gouverner. Ce ne ſont point ſes conjectures, ſes inductions, ſes raiſonnemens, que l'Auteur donne pour Maximes à ſon Prince : c'eſt le propre Texte de l'Ecriture, ce ſont les propres Expreſſions du Saint Eſprit, qu'il met devant les yeux du Prince, comme ſa Regle. Quelle impreſſion, quel ſaint reſpect, n'inſpire pas au Prince & à tout Lecteur, d'appercevoir dès le tître du Livre, que ce n'eſt point l'Homme qui parle, mais à vrai dire que c'eſt Dieu même ? c'eſt ce qui caractérize cet Ouvrage & le deſſein de l'Auteur : c'eſt ce qui le rend different de tous ceux qu'on a pû faire juſqu'à préſent ſur la même matiére : mais en même tems c'eſt ce qui excite une juſte curioſité dans le Lecteur, de voir comment l'Auteur aura pû

trouver les Maximes de la plus belle Politique qui fut jamais, dictées par le Saint Eſprit. Ce qui cauſe enſuite l'étonnement & l'admiration, quand on voit l'exécution ſuivre exactement le projet, & donner une idée de l'Ecriture que le monde n'a pas, & qui la met ſur cette matiere même au-deſſus de tous les autres Livres. Voici en abregé le Plan de l'Ouvrage.

Livre premier.

Les Hommes n'ont qu'une même fin, qui eſt Dieu qu'ils doivent aimer. L'amour de Dieu les oblige de s'aimer. De-là les principes de la ſocieté. De la ſocieté generale des Hommes, naît la Societé civile, c'eſt à dire celle qui unit les Membres de chaque Etat: Societé détruite d'abord par les paſſions devenuës naturelles à l'Homme après le peché, & qui ne peut être rétablie que par la ſeule Autorité du Gouvernement : Autorité qui rend chaque Homme plus fort & plus tranquille ; puiſqu'en l'obligeant à renoncer au droit d'oc-

cuper par force ce qui lui convient, elle le met à couvert de ceux qui pourroient à leur tour employer la force pour le dépoüiller. De-là les avantages d'un Gouvernement reglé. Il ne peut ſubſiſter ſans Loix : leur origine eſt Divine. Parmi les Loix il y en a de fondamentales qu'on ne peut changer : il eſt même très-dangereux de changer ſans neceſſité celles qui ne le ſont pas.

Le partage des biens qu'introduit le Gouvernement reglé, ne doit point alterer la Societé generale du Genre humain : nul Homme n'eſt étranger à un autre Homme. Il eſt vrai que la Societé civile réünit plus étroitement certains Hommes, & qu'elle impoſe à chacun le devoir d'un amour plus fort & plus tendre pour ſes Citoyens, & pour ſa Patrie; amour auquel on doit ſacrifier & ſes biens & ſa vie même.

Livre ſecond.

Dieu eſt le veritable Roi de tous les Hommes. Les Peres & les Chefs de famille, ont été les premiers Dé-

poſitaires de ſa Puiſſance. Il s'établit pourtant bien tôt des Rois, ou par le conſentement du Peuple, ou par les Armes. Il y avoit au commencement une infinité de Royaumes, & tous petits. La Royauté ne fut pas la ſeule forme de Gouvernement que les Hommes choiſirent ; mais c'eſt la plus commune, la plus ancienne, & la meilleure, ſur tout quand elle eſt héréditaire, & qu'elle paſſe de mâle en mâle, d'aîné à aîné. On doit néanmoins s'attacher à la forme de Gouvernement qu'on trouve dans ſon pays ; & il ne faut pas regarder les Conquérans comme des Uſurpateurs. Il y a un droit de Conquête atteſté par l'Ecriture : pour le rendre inconteſtable, la paiſible poſſeſſion eſt neceſſaire.

Livre troiſiéme, quatriéme, & cinquiéme.

L'Autorité Royale a quatre caracteres. Elle eſt ſacrée ; Dieu même établit les Rois comme ſes Miniſtres ; leur Perſonne devient une choſe ſainte & reſpectable ; on doit leur obéïr par principe de conſcien-

ce. Ils doivent eux-mêmes reſpecter leur propre Puiſſance , & ne l'employer qu'au Bien public.

L'Autorité Royale eſt paternelle : ſon propre caractére eſt la bonté. Le vrai caractere du Prince , eſt de pourvoir aux beſoins du Peuple ; comme celui du Tyran eſt de ne ſonger qu'à lui même.

L'Autorité Royale eſt abſoluë : le Prince ne doit rendre compte à perſonne de ce qu'il ordonne. Il n'eſt pas pour cela affranchi des Loix. Il doit fuir la molleſſe , l'irréſolution , & la fauſſe fermeté.

L'Autorité Royale eſt ſoumiſe à la raiſon : le Gouvernement eſt un ouvrage d'intelligence : c'eſt Dieu qui donne la ſageſſe : mais pour l'obtenir il faut joindre l'étude à la priere. Le Prince doit ſçavoir la Loi , les affaires , ce qui ſe paſſe au dedans & au dehors du Royaume : il doit connoître les Hommes & ſe connoître ſoi-même : il doit ſçavoir parler & ſçavoir ſe taire. Pour acquérir ces connoiſſances il faut qu'il aime la verité , & qu'il faſſe paroître combien il l'aime ; qu'il ſoit attentif &

conſideré ; qu'il prenne conſeil, & qu'il donne toute liberté à ſes Conſeillers ; qu'il les choiſiſſe bien ; qu'il s'informe, & qu'il écoute tout le monde ; qu'il puniſſe les faux rapports ; qu'il conſulte les tems paſſez, & ſes propres experiences ; qu'il s'accoutume à ſe reſoudre par ſoi-même ; qu'il évite les mauvaiſes fineſſes, les conſultations ſuperſtitieuſes ; qu'il ne préſume pas trop des conſeils humains ; & qu'en faiſant de ſon côté ce qu'il peut, il mette en Dieu toute ſa confiance. Le cinquiéme Livre finit par expliquer ce que c'eſt que la Majeſté. Mr. de Meaux n'appelle pas Majeſté cette Pompe qui environne les Rois, ou cet éclat exterieur qui éblouït le Vulgaire. La Majeſté eſt l'image de la grandeur de Dieu dans le Prince. La preuve de cette propoſition eſt un des plus beaux endroits du Livre.

Livre ſixiéme.

Juſqu'ici Mr. de Meaux a inſtruit les Princes, il commence dans ce Livre à inſtruire les Sujets. Il établit

pour Maxime fondamentale, qu'il faut ſervir l'Etat, & le ſervir comme le Prince l'entend; que l'interêt du Prince eſt inſeparable de l'interêt de l'Etat; que le Prince doit être aimé comme un Bien public; qu'un Homme de bien préfere la vie du Prince à ſa propre vie; qu'il n'y a qu'une exception à l'obéïſſance qu'on doit au Prince, c'eſt quand il commande contre Dieu; que l'impieté déclarée, & même la perſecution n'exemptent pas les Sujets de l'obéïſſance qu'ils doivent aux Princes; enfin qu'ils n'ont que des remontrances reſpectueuſes pour oppoſer à leur violence.

Livre ſeptiéme.

Le ſçavant Auteur revient ici aux devoirs particuliers de la Royauté: il commence par la Religion, ſans laquelle vraye ou fauſſe, aucun Gouvernement ne peut être ſtable. Mais la vraye Religion peut ſeule lui donner une vraye ſolidité. Mr. de Meaux donne des marques pour la diſtinguer d'avec la fauſſe. Il fait

voir que le Prince doit employer son autorité pour détruire dans son Etat les fausses Religions ; que la rigueur y peut servir ; mais que la douceur est préferable ; que le bon exemple est de tous les moyens le plus efficace pour attirer les Peuples à la vraye Religion. Les erreurs des faux Politiques sur la Religion sont ici entierement détruites. L'Auteur passe ensuite à d'autres devoirs du Prince sur cet article. Il doit craindre la fausse pieté, dont on lui fait connoître les différentes especes : il doit avoir soin du culte de Dieu, des Personnes consacrées à son service ; ne rien entreprendre sur les droits & l'autorité du Sacerdoce ; ne point souffrir les impies, les blasphemateurs, les parjures, les devins; observer religieusement ses sermens.

Ce Livre finit par un détail des motifs de Religion & de penitence particuliers aux Princes, & par une Addition de l'Auteur sur l'obligation speciale qu'ont les Rois de France d'aimer l'Eglise, & de s'attacher au Saint Siege.

Livre huitiéme.

Il traite de l'autre principe conſtitutif d'un Etat, c'eſt à dire de la Juſtice; & montre que ſous un Dieu juſte, il n'y a point de Pouvoir purement arbitraire; que dans le Gouvernement legitime les perſonnes ſont libres; que la proprieté des biens eſt legitime & inviolable. Il parle enſuite de la Legiſlation, des Jugemens, de la conſtance, de la prudence, de la clemence, qui doivent accompagner la Juſtice; enfin des obſtacles qui s'oppoſent à la pratique de la Juſtice.

Livre neuviéme & dixiéme.

Après avoir expliqué le premier devoir du Prince, qui conſiſte à maintenir la bonne conſtitution de l'Etat, dont la Religion & la Juſtice ſont les principes, l'Auteur paſſe au ſecond qui regle l'uſage des ſecours de la Royauté, c'eſt à dire les Armes, les Finances, les Conſeils. Dans le neuviéme il parle des motifs

juſtes & injuſtes ; de la guerre étrangere & civile ; des regles qu'on y doit ſuivre ; des vertus & des exercices militaires ; des avantages de la Paix.

Dans le dixiéme & dernier Livre, il parle d'abord des Finances : il en marque l'uſage, en reconnoiſſant des dépenſes de neceſſité & des depenſes de ſplendeur & de dignité : il en marque les ſources, le Commerce, le Domaine, les tributs des Vaincus, les impôts ſur le Peuple. Il établit pour maxime qu'on doit moderer les impôts, que les vrayes richeſſes d'un Royaume ſont les Hommes, & il donne les moyens certains d'augmenter le Peuple, le mettre un peu à ſon aiſe, avoir ſoin de la fidelité & du bonheur des mariages, reprimer le luxe, punir les débauches de la jeuneſſe.

Il vient enſuite aux Conſeils, & il enſeigne entre autres maximes que le Prince ne doit pas ſe livrer à ſon Conſeil quelque ſoin qu'il ait pris de le choiſir & de l'éprouver ; que les conſeils des jeunes gens ont une ſuite funeſte ; qu'il faut ménager les

 Hommes

Hommes d'importance, & ne les pas mécontenter. Il propose differens caracteres de bons & de mauvais Ministres, & finit tout l'Ouvrage par des instructions sur la conduite du Prince dans sa Famille, sur le soin qu'il doit avoir de sa santé, sur les inconveniens & les tentations de la Royauté, & les remedes qu'on doit y apporter.

L'Auteur a évité avec soin dans cet Ouvrage toutes les matieres contentieuses sur la nature du Gouvernement & les devoirs de la sujettion: il a crû les avoir suffisamment traitées ailleurs, sur tout en défendant l'Histoire des variations dans le cinquiéme avertissement contre le Ministre Jurieu, & dans le premier Discours contre le Ministre Basnage. Du reste il s'en tient après JESUS-CHRIST à ce qu'il y a de plus certain. Le Fils de Dieu n'a point voulu examiner si le Gouvernement du Peuple Romain sous lequel il a trouvé le Peuple de Dieu, & où il a voulu naître, avoit été juste & legitime dans ses commencemens: il l'a trouvé établi, c'est assez: il a montré par

ſa conduite & par ſes paroles, que cela ſuffiſoit, pour qu'on fût obligé de s'y ſoumettre. Ce qu'on lit dans la préface ſur ce point délicat merite d'être lû.

On ne doit pas être ſurpris qu'en quelques endrois très-rares, l'Auteur ait ajouté aux exemples de l'Ecriture quelques traits tirez de l'Hiſtoire de l'Egliſe, & de celle de France, ou les propres paroles du Sacre de nos Rois : c'eſt un Fils aîné de l'Egliſe, c'eſt un Roi de France qu'il inſtruit.

La methode du Livre eſt géometrique : tout s'y dévelope par principe & par degré : tout eſt en ſa place: Le ſtile eſt par tout égal, vif. ſerré, naturel. Le choix, la diſpoſition des paſſages de l'Ecriture, les Reflexions que le Prélat y mêle, ſont ſi convenables à la matiere & ſi juſtes, que toutes les preuves deviennent démonſtratives, & que l'enchaînement des veritez qui ſe ſoutiennent & s'expliquent, attache les Lecteurs, & ne leur permet pas de quiter le Livre. Mr. de Meaux a traduit lui-même les paſſages : il s'eſt ordinairement attaché à la Vulgate, dont il

ne s'eſt écarté que très-rarement, pour rendre ſa Verſion plus conforme à l'Hebreu & au Grec. Si l'on compare ſa Verſion aux autres que nous avons, on lui ſçaura gré de la peine qu'il s'eſt donnée.

Il avoit d'abord terminé ſon travail aux ſix premiers Livres. C'eſt dans cet état que ſa Politique fut l'admiration des premiers Genies du ſiecle, du Grand Prince de Condé entre autres. Monſeigneur le Duc de Bourgogne l'a obligé de ménager les intervalles de ſes occupations pour mettre au net les quatre autres Livres, & achever l'Ouvrage. La mort l'a empêché d'en donner à la fin une récapitulation : c'étoit ſon deſſein. La concluſion du Diſcours ſur l'Hiſtoire univerſelle, fait ſentir tout ce qu'on a perdu en perdant ce dernier effort de l'Eloquence de Mr. de Meaux. Mr. l'Abbé Boſſuet a pris, pour y ſupléer, dans Saint Auguſtin, un long paſſaſſe ſur le bon heur des Rois.

Ce ſçavant Abbé, qui a encore pris la place de ſon Oncle pour offrir à Monſeigneur le Dauphin un

Ouvrage qui appartient à ce Prince par tant de tîtres. A fait imprimer dans le même Volume une Relation Latine de l'Education de Monſeigneur, écrite par Mr. De Meaux au Pape Innocent onziéme. Le Public doit s'attendre à d'autres préſens de la même main; *une Hiſtoire abregée des Rois de France; un Traité de la Connoiſſance de Dieu & de ſoi-même; une Logique, une Morale faite pour Monſeigneur le Dauphin; des Meditations ſur l'Evangile; des élevations ſur les Myſteres*; & d'autres Ouvrages encore plus importans de feu Mr. de Meaux. A juger par la Préface de celui-ci, le Neveu eſt autant le dépoſitaire de l'Eſprit que des Ecrits de ſon illuſtre Oncle.

Janvier 1710.

ARTICLE II.

SECRET MEMOIRS of Robert Dudley &c. C'eſt à dire, *Memoires ſecrets de Robert Dudley Comte de Leiceſtre, premier Miniſtre d'Etat & Favori de la Reine Elizabeth, in* 8°. *pages* 218. A Londres chez S. Bragg. 1706.

LEs Memoires dont nous donnons ici l'Extrait, furent compoſez, ſi nous en croyons l'Editeur. du tems même du Comte de Leiceſtre. Ils ſont chargez de tant de faits juſqu'à preſent inconnus, que l'on peut dire qu'ils contiennent le morceau le plus curieux de l'Hiſtoire ſecrette de la Reine Elizabeth. L'Auteur les a écrits en forme d'Entretiens, & ne les continuë que juſqu'au tems que Leiceſtre fut nommé Gouverneur des Pays-Bas. Le ſtile en eſt ſimple & uni, & porte un caractere de verité capable de convaincre le Lecteur.

Robert Dudley Comte de Leiceſtre étoit un Homme d'Eſprit : on

n'en peut diſconvenir. Les Hiſtoriens Anglois ſe ſont attachez à nous repreſenter ſes belles qualitez : pour ſes vices, ou ils les diſſimulent, où ils les font paſſer pour des vertus. Tant il eſt difficile, s'écrie l'Editeur de cet Ouvrage, de trouver un Hiſtorien aſſez deſintereſſé, pour écrire des Memoires fidelles d'un Favori auſſi puiſſant que l'étoit le Comte de Leiceſtre.

Il eſt vrai que les Hiſtoriens des autres Nations n'ont pas gardé les mêmes ménagemens. Mezeray nous a laiſſé en deux mots le caractere de ce premier Miniſtre. *Leiceſtre*, dit-il, *Homme de peu de nobleſſe à ce qu'on lui reprochoit, & capable de tout crime pour ſatisfaire ſon ambition & ſa paillardiſe, du reſte adroit & ruſé Courtiſan.* Le caractere eſt d'aprés nature : rien de plus juſte, & rien en même tems de plus conforme à ces Memoires.

Grotius & Strada ne parlent de Leiceſtre, qu'autant que le ſujet de leurs Hiſtoires le comporte. Tout le monde ſçait que ce Comte fut nommé par la Reine Elizabeth General des Troupes auxiliaires dans les

Provinces Unies : c'eſt l'unique qualité qu'il eut en partant d'Angleterre. Mais les Etats generaux ſçachant la confiance que la Reine avoit en ce premier Miniſtre, crurent engager cette Princeſſe plus étroitement dans leurs interêts, en le nommant Gouverneur des Pays-Bas. Ils lui auroient même donné une Autorité plus abſoluë, ſi la Reine ne s'y fût opposée.

Voici comme Grotius en parle : *Egregius virtutum ſimulator, & qui inviſos atque infœlices Dudleiæ gentis ſpiritus haud ingratâ comitate velaret.* Strada nous en a laiſſé un autre portrait aſſez ſemblable au premier : *Verſatilis Viri ſolertia quâ erat hiſtrio, facile ad aliorum mores & vota factitium ingenium circumflectebat.*

C'eſt là le caractere que les Ecrivains des autres Nations ont laiſſé de Leiceſtre. Voici maintenant en deux mots comme ces Memoires le dépeignent. Robert Dudley étoit un Homme de peu de Naiſſance, mais bienfait de ſa perſonne. Il étoit vain, ambitieux, fourbe, vindicatif, débauché, haï generalement de tout le

monde. Maître de l'eſprit & du cœur de la Reine, il gouverna cette Princeſſe avec tant d'empire, que peu s'en fallut qu'elle ne l'épousât. Mais le détail où nous allons entrer laiſſera au Lecteur une idée plus circonſtantiée du caractere de ce Favori.

Le Pere du Comte de Leiceſtre, Jean Dudley, le premier de ſa Famille qui eût obtenu des Lettres de Nobleſſe, ayant trempé dans une conſpiration contre les Enfans de Henri VIII. ſon Bienfacteur, finit ſa vie ſur un échafaut. La Reine Elizabeth étant montée ſur le Thrône eut pitié de ſon Fils, & le rétablit dans ſes dignitez & dans ſes biens. Dudley n'en fut pas ingrat: il rendit à la Reine tous les ſervices qu'elle pouvoit attendre d'un habile & zelé Courtiſan. Comme il étoit bien-fait, naturellement éloquent & flatteur, il s'inſinua tellement dans les bonnes graces de cette Princeſſe, qu'il n'y avoit point de Charge en Angleterre qui parût au-deſſus de ſa fortune: il fut fait Comte de Leiceſtre, premier Ecuyer, Miniſtre d'Etat, &

ſur la fin de ſa vie General de toutes les Troupes d'Angleterre. Mais ſon ambition ne ſe borna pas là. Les bontez de la Reine, la confiance qu'elle avoit en lui, firent eſperer au Comte qu'il pourroit un jour être aſſez heureux, pour partager avec ſa Bienfactrice le pouvoir Souverain. Mais il étoit déja marié, & c'étoit un obſtacle à ſon ambition qu'il falloit lever. Voici l'expedient qu'il prit pour le ſurmonter.

Il engagea ſa femme à aller paſſer quelques jours à la Campagne chez un Gentil-homme de ſes Voiſins. La pauvre Dame, qui s'attendoit à y trouver quelque partie de divertiſſement, y fut cruellement aſſaſſinée. Leiceſtre & ſes Complices eurent ſoin de répandre le bruit que la Comteſſe étant tombée du haut d'un eſcalier, s'étoit rompu le col. De pareils bruits ne ſervirent qu'à étourdir le Peuple : les Perſonnes intelligentes ne furent pas long-tems à penetrer le myſtere : la Juſtice ſe ſaiſit du Gentil-homme chez qui l'accident étoit arrivé : mais comme il étoit ſur le point de confeſſer le

crime, on le trouva mort dans la priſon.

Tout le monde ſçait qu'Elizabeth avoit été recherchée en Mariage par tout ce qu'il y avoit de conſiderable en Europe. Le Roi de Suede, l'Archiduc d'Autriche, Henry III. Roi de France, le Duc d'Alençon, tous ces Princes avoient recherché l'Alliance de la Reine d'Angleterre; elle ne paroiſſoit pas même éloignée d'épouſer quelqu'un d'eux: mais l'addreſſe de Leiceſtre qui prétendoit lui-même à ce Mariage, rompoit toutes leurs meſures. Le fait eſt notoire. Ce Favori eut l'inſolence de ſe vanter d'avoir eu des familiaritez avec la Reine qui paſſoient les bornes de la bien-ſéance. D'ailleurs le Cardinal de Châtillon déclara à Elizabeth, que Leiceſtre lui avoit juré, qu'il y avoit promeſſe de Mariage entre elle & lui. Ce même Cardinal étant en France dit publiquement un jour en dînant avec le Connétable, qu'il ſçavoit de bonne part, que la Reine d'Angleterre vouloit épouſer ſon premier Ecuyer. Leiceſtre fut averti de ce diſcours,

& s'en irrita si violemment qu'il jura la perte du Cardinal. En effet comme il retournoit d'Angleterre en France il fut empoisonné à Cantorbery. Mezeray dit qu'il mourut à Northampton. Quoi qu'il en soit, ces bruits de Mariage avec la Reine, que Leicestre avoit adroitement semez dans le Monde, refroidirent & arrêtérent les poursuites de ces Princes. Il n'y eut que le Duc d'Alençon qui demeura constant. Simier son Envoyé entretenoit Elizabeth dans les sentimens de tendresse qu'elle avoit conçûs pour son Maître. Leicestre en prit ombrage, & résolut de se défaire de Simier, qui eut bien de la peine à éviter les piéges qu'on lui avoit tendus.

Il ne faut pas au reste s'étonner de ce que la Reine ignoroit les intrigues que le Comte conduisoit soûs main, pour rompre son Mariage avec ces Princes. Il avoit eu soin de mettre auprès d'Elizabeth des personnes affidées, depuis le premier Officier de la Couronne jusqu'au dernier valet de pied. Ils étoient tous créa-

tures de Leiceſtre. On n'entretenoit la Reine que des belles qualitez du Comte. On lui repreſentoit le danger auquel elle expoſeroit le Royaume, ſi elle venoit à épouſer un Prince étranger. Le Duc d'Alençon pour qui Elizabeth paroiſſoit avoir plus d'attachement, étoit Catholique. Les Emiſſaires de Leiceſtre inſinuoient ſans ceſſe à la Reine, que la Religion de ce Prince étoit un obſtacle à ſon Mariage. C'eſt ainſi que cette Princeſſe fut la duppe de l'ambition de ſon Favori.

Il eſt vrai qu'Elizabeth ne voulut jamais écouter des propoſitions de Mariage avec Leiceſtre. Elle ne pouvoit épouſer un Sujet, ſans intereſſer & ſon honneur & ſon autorité. Le Favori s'en étant apperçû tourna ſes vûës d'un autre côté.

Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, & Héritiere préſomptive de la Couronne d'Anglerre, étoit depuis long-tems détenuë dans une injuſte priſon, Leiceſtre lui fit inſinuer quelques propoſitions de Mariage, comme l'unique moyen de recouvrer ſa liberté, & de s'aſſurer de la Succeſſion

d'Angleterre : mais ces propositions n'eurent point d'effet.

Le Favori se joignit donc au Comte de Huntingdon. Il étoit Petit-fils du Duc de Clarence Frere d'Edouard IV. qui s'imaginoit avoir quelques foibles prétentions sur la Couronne après la mort d'Elizabeth. L'intention de Leicestre étoit de se frayer par-là un chemin sûr à la Royauté. Il sçavoit que le Comte de Huntingdon étoit un Homme paisible & sans ambition : il lui auroit été facile de supplanter un tel Competiteur ; car en ce tems-là Leicestre possedoit toutes les Charges considerables du Royaume ; il étoit maître de toutes les graces que la Reine faisoit à ses Sujets. Les Officiers de terre & de mer étoient ses Créatures : par consequent les Troupes dépendoient de lui. Les Membres du Parlement étoient presque tous de son choix : le trésor du Public étoit entre ses mains : en un mot le seul titre de Roi lui manquoit : pour l'autorité il l'avoit toute entiere. Au reste il ne faut pas s'étonner si Leicestre s'étoit attaché

à Huntingdon préferablement à tant d'autres, dont les prétentions étoient plus ſûres & plus legitimes. Il y trouvoit ſon compte ; & c'étoit aſſez pour qu'il violât les Loix les plus inconteſtables de la Succeſſion. Nôtre Auteur démêle ici en Homme d'Eſprit, les differentes prétentions que quelques Maiſons particulieres avoient en ce tems-là ſur la Couronne d'Angleterre : c'eſt peut-être le morceau le plus curieux de ces Memoires.

Il eſt vrai que Jaques V I. Roi d'Ecoſſe, étoit le grand & l'unique obſtacle à tous les vaſtes deſſeins du Miniſtre ambitieux. Ce jeune Prince étoit regardé en Angleterre comme l'Heritier apparent de la Couronne ; & il l'étoit en effet. Ses belles qualitez, ſon humeur affable & bien-faiſante, lui avoient gagné le Cœur de tous les Anglois. Leiceſtre ſe ſervit de ſon addreſſe ordinaire, pour tâcher d'exclurre Jaques de la Succeſſion. Il fit courir le bruit qu'il avoit du panchant pour la Religion Catholique, qu'il n'étoit point né en Angleterre &c. Ces raiſons quoique

foibles, ne laiſſoient pas d'éblouïr le Peuple : mais les Perſonnes ſages s'en moquoient. Leiceſtre fit plus. Il envoya en Ecoſſe des Eſpions, qui obſervoient de près toute la conduite du Roi. Ces Emiſſaires ne manquoient pas de critiquer, & d'interpreter en mauvaiſe part juſqu'aux moindres actions du jeune Prince. Mais en voilà aſſez pour faire voir juſqu'à quel point d'extravagance une ambition démeſurée peut porter un Homme.

Nous ne parlerons point ici des infames débauches que ces Memoires reprochent au Comtê de Leiceſtre : un tel expoſè ſeroit capable de faire rougir le Lecteur.

Pour ce qui eſt de ſes violences & de ſes concuſſions, la Poſterité auroit de la peine à les croire, ſi elles étoient moins circonſtantiées. Un grand nombre d'illuſtres & d'anciennes Familles furent ſacrifiées à l'avarice inſatiable du Miniſtre. Il étoit dangereux de l'avoir pour ennemi : ſa vengeance ne ſe pouvoit aſſouvir que dans le ſang de ceux qu'il haïſſoit. Au reſte il ſçavoit l'art

de ſe venger ſans bruit. Le poiſon inconnu juſqu'alors en Angleterre, y devint ſi commun, que perſonne ne ſe trouvoit en ſureté. C'eſt ainſi que perirent le Cardinal de Châtillon, le Comte d'Eſſex, la Comteſſe de Lenox, le Comte de Sheffield, le Chevalier Richard Varney, & une infinité d'autres qu'il feroit ennuyeux de nommer ici.

Le Lecteur peut conjecturer par ces échantillons, quel étoit le vrai caractere du Comte. Ce qu'il y a de plus ſurprenant dans ſa vie, c'eſt que la Reine, qui paſſoit pour une Princeſſe ſage & judicieuſe, n'a jamais bien connu ſon Miniſtre. Le menu Peuple ébloüi par le récit des belles qualitez du Favori en demeuroit au dehors, ſans jamais tirer le voile qui cachoit les reſſorts ſecrets qui le faiſoient agir. Ainſi Leiceſtre mourut comme il avoit vécu, comblé des graces & des bienfaits de la Reine, regretté de peu de perſonnes, haï generalement de tous ceux qui l'avoient connu. On auroit de la peine à dire quelle étoit ſa Religion, tantôt Epiſcopal zelé, tantôt outré

Puritain, quelquefois favorable aux Catholiques, il changeoit de Religion selon ses vûës & ses interêts.

On doit la publication de ces Memoires à feu Mr. Crawford, une des meilleures plumes d'Angleterre, de qui on a l'Apologie de Marie Stuard, dont nous avons parlé dans les Memoires du mois d'Octobre de l'année mil sept cens sept.

ARTICLE III.

DISSERTATIO THEOLOGICA DE novis Bibliorum Versionibus Germanicis non temerè vulgandis, C. E. Trilleri, & J.H. Reiziirationes potissimum sub examen vocans. Auctore Gustavo Georgio Zeltner S. Theol. & LL. OO. Prof. Publ. Ord. Altdorf. ac V. D. M. C'est-à dire, *Dissertation Théologique, contre la licence des nouvelles Traductions de la Bible en Aleman; où l'on examine en particulier les raisons de Gaspar Ernest Trillerus, & de Jean-Henri Reizius. Par Gustave-George Zeltner Professeur de Theologie & des Langues Orientales, & Ministre*

de la Parole de Dieu à Altdorf. A Altdorf, de l'Imprimerie de Jodoc-Guillaume Kohlesius, 1707. *in* 4°. *pages* 108.

DEux Traductions du nouveau Testament en Aleman, qui parurent en 1703. l'une de la façon de Trillerus, l'autre de Reizius, ont émû Zeltner grand admirateur de Luther. Il est scandalizé de l'affectation des nouveaux Traducteurs à s'éloigner par tout des expressions de ce Bien-heureux, comme il l'appelle ; & il la regarde comme un mépris visible & insupportable qu'ils en font. Il s'étonne moins de Réizius, qui n'étant pas Lutherien, mais du parti de ceux qui s'appellent Réformez, & qui même ayant donné des preuves de son penchant vers le Socinianisme dans un Livre de la Justice de Dieu, a pû en faveur de sa Secte, & sans ménagement pour la mémoire de Luther, se mettre dans l'esprit de travailler à une nouvelle Traduction.

Comme cette Dissertation ne tend qu'à persuader aux Alemans Luthe-

riens, de ſe contenter de la Traduction de Luther, elle n'auroit rien d'intereſſant pour nous, s'il ne s'y trouvoit des endroits dont l'Egliſe Catholique peut tirer avantage. C'eſt dans cette vûë qu'on en fait l'Extrait.

Zeltner la diviſe en quatre chapitres: & dans le premier il fait l'Hiſtoire des diverſes Traductions des Livres ſacrez en Aleman. La premiere fut celle du nouveau Teſtament par Luther en 1522. & de toute la Bible en 1534. Il ne faut pas s'étonner, qu'il lui donne mille loüanges pour l'exactitude, la fidelité, la clarté, l'élegance. Les Catholiques lui en opposérent trois faites ſur la Vulgate par Emſer, Dietenberger, & Ulemberg. Celle d'Ulemberg eſt la plus eſtimée. Les Zuingliens ſe firent leur Traduction à Zurich en 1525. & Jean Piſcator en publia une à l'uſage des Réformez, c'eſt à dire, des Calviniſtes en 1604. Comme ces deux dernieres étoient fort au deſſous de celle de Luther pour le ſtile, les Calviniſtes s'aviſérent de l'adopter, en y

faiſant les changemens qu'ils jugérent à propos : c'eſt à dire, que ſelon eux ils la corrigérent, & que ſelon les Lutheriens ils la corrompirent. Les Anabaptiſtes voulurent auſſi avoir leur Traduction en 1629. & les Sociniens en 1630.

La réflexion qu'il y a à faire ſur cette varieté de Traductions en une même langue, c'eſt que les Catholiques ne mettent point l'Ecriture ſainte entre les mains du Vulgaire, en lui diſant, Jugez là-deſſus ce que vous avez à croire, & faites vous l'arbitre de vôtre créance ; mais en l'avertiſſant de s'édifier pour ſes mœurs en ce qu'il entend ; & en ce qu'il n'entend pas, de s'en rapporter à l'Autorité certaine & immobile de l'Egliſe pour les Articles de ſa Foi. Ainſi le Traducteur Catholique ne ſe propoſant point de ſéduire, ne s'attache qu'à rendre, autant qu'il peut, le ſens veritable des ſacrez Originaux ; & le Fidelle docile lit avec édification & ſans préſomption.

Mais le principe des Sectaires, que chaque particulier doit décider

de ce qu'il a à croire par la Parole de Dieu, comme il l'entend, engage necessairement le Traducteur à faire illusion, & à amener les termes de cette divine Parole à signifier ce qu'il veut persuader. D'autre part le Lecteur orgüeilleux & incapable de consulter les Originaux, avalle le poison qui lui est presenté, & méprisant la voix de l'Eglise, suit celle d'un Traducteur qui le trompe.

Dans le chapitre second l'Auteur prétend montrer, qu'il est également inutile & dangereux, de multiplier les Traductions de l'Ecriture. Il est inutile, dit-il, pour ceux qui la peuvent lire & entendre dans ses sources : & ce n'est pas pour eux que se font les Traductions. Il ne l'est pas moins pour ceux qui ignorent les langues sçavantes : car le seul Luther leur doit suffire ; l'experience faisant connoître que sa Traduction a établi & conservé la Foi parmi le Peuple. C'est à dire que cet Heresiarque par les infidelitez que Zeltner même avoüe qu'on lui reproche, a trompé & trompe une infinité de Peuples. Il reconnoît aussi que les

Verſions Latines d'Eraſme, de Schmidius, de Pagnin, d'Arias Montanus, & des autres s'éloignent ſouvent du ſens que Luther a donné à l'Ecriture.

Il eſt dangereux, ajoute-t'il; parce que de-là naiſſent de nouvelles conteſtations; que le Peuple entre en défiance de Luther, & commence à avoir moins de veneration pour lui; que les erreurs s'introduiſent par ce moyen. Il conclut en accuſant d'ingratitude envers Luther, & d'orgüeil, ceux qui veulent faire tomber ſa Traduction, & en donner de meilleures.

Le chapitre troiſiéme contient une apologie de la Traduction de Luther, premierement contre Felgenhawer, qui avoit avancé, que la veritable Traduction de Luther eſt celle de Vormes en 1529. & qu'il avoit ſeulement mis ſon nom à celle qui paſſe pour être de lui, quoi qu'en effet elle ſoit d'un Bourgeois de Lipſic: Zeltner croit que le ſoupçon d'une telle ſuppoſition vient uniquement, de ce que Luther ſe faiſoit aider par Ziegler, pour enten-

dre & traduire l'Hebreu ; & que c'eſt là ce Bourgeois de Lipſic, à qui Felgenhawer attribuë tout l'Ouvrage.

Enſuite il défend Luther contre le reproche de précipitation que lui a fait Mr. Simon. Et puis tournant ſon Diſcours contre Trillerus, il dit que reſpecter la Traduction de Luther, ce n'eſt pas néanmoins l'eriger en authentique : & en cet endroit il s'égare dans l'interpretation qu'il donne au Decret du Concile de Trente, touchant l'authenticité de la Vulgate. A ce que Trillerus objecte, que de ſçavans Hommes, comme Waltherus, Frankius, Schmidius, Carpzovius, & pluſieurs autres reprennent beaucoup d'endroits de la Traduction de Luther, & que Luther même permet de corriger les fautes qui s'y remarqueront ; il répond qu'il ne s'enſuit pas, qu'il ſoit beſoin d'une nouvelle, & de proſcrire celle que l'Egliſe Lutherienne conſerve comme ſon propre tréſor, ſur tout étant exempte de fautes contraires à la Foi & aux bonnes mœurs. Ce même raiſonne-

ment auroit fait entendre à Zeltner, s'il y avoit fait attention, le Decret du Concile de Trente ſur la Vulgate.

Reizius pour juſtifier ſon entrepriſe s'eſt ſervi de l'autorité du fameux Calviniſte Cocceius, qui ſouhaitoit de voir naître de differentes Traductions, afin de ne pas aſſervir le Peuple au ſens d'un ſeul Homme. Voilà ce que nous reprochons avec tant de juſtice aux Proteſtans, que la regle qu'ils donnent d'examiner l'Ecriture pour former ſa Foi, ramene le commun des Chrétiens à ſuivre les impreſſions d'une Traduction faite au gré des Hommes.

Reizius dit encore que Luther eſt plûtôt un Paraphraſte qu'un Traducteur. Enfin s'il lui a été permis de publier une Traduction, de la retoucher, & de la corriger comme il lui a plû ; pourquoi un ſemblable travail ſera-t'il défendu aux autres ? Zeltner n'a rien à répondre, ſinon que l'Egliſe Lutherienne a autoriſé celui de ſon Fondateur.

Pour ce qui eſt de l'exemple des Hollandois, des Anglois, & des Danois, qui ont abandonné leurs anciennes Traductions ; il dit qu'un tel changement n'eſt arrivé que par l'ordre des Etats Generaux, & des Rois d'Angleterre & de Danemark,

Enfin il finit ce chapitre en aſſurant, qu'aucun ſecours neceſſaire n'a manqué à Luther pour réüſſir, qu'il entendoit parfaitement lui-même les langues, & qu'il étoit aidé par de très-habiles gens ; que tout le Rabbiniſme & toute la Critique dont on ſe vante tant maintenant, ne ſçauroient mieux faire.

Mais enfin puiſqu'il faut reconnoître que la Traduction de Luther n'eſt pas exempte de fautes, & qu'elle ne s'accorde pas toûjours avec le Texte, quel remede y apporter ? Il ne faut pas néanmoins, dit Zeltner dans le chapitre quatriéme, laiſſer la liberté aux particuliers d'en publier de nouvelles, & les Magiſtrats doivent s'y oppoſer. Il ſera ſeulement permis aux Prédicans de faire obſerver ces differences à leurs Auditeurs. Ou ce qui ſeroit le

mieux, il faudroit dans les endroits défectueux mettre une correction à la marge ; mais à condition que ces sortes de corrections se fissent du consentement de tous les Ministres. Voilà encore un aveu de l'autorité de l'Eglise.

ARTICLE IV.

DESCRIPTION DE LA POMPE funébre faite dans l'Eglise de Saint André des Arcs, à la Memoire de très-Haut, très-Puissant, très-Excellent Prince, François Loüis de Bourbon Prince de Conty, Prince du Sang de France; avec des Memoires historiques sur toute la Vie de ce Prince, pour servir d'explication aux Dévises & aux Peintures employées dans les ornemens de la Pompe, representée ici en deux grandes planches en taille douce. A Paris chez Raimond Mazieres ruë Saint Jaques, 1709. *in* 4°. *pages* 58.

LE Titre peut servir d'Extrait. Il ne promet rien que l'on n'ait tenu. Le Dessein de la Pompe fune-

bre inventé par Mr. Berrin, le premier Homme de son siécle pour ces sortes d'Ouvrages, est fort bien gravé dans les deux planches, & nettement expliqué dans le Discours qui les accompagne. Les Memoires historiques sont écrits avec une noble simplicité, qui fait la beauté de ce genre d'écrire. Quoi qu'on ne semble avoir eû en vûë que d'expliquer les Dévises, ces Explications étenduës plus qu'elles ne le sont ordinairement, renferment un Abregé de la Vie du Prince de Conty fort exact & fort agréable, & qui cependant ne diminuera pas la juste impatience qu'a le Public, de voir les Mémoires qu'il a laissez écrits de sa propre main ; Trésor d'autant plus préticux, qu'outre son Histoire il renferme celle du grand Prince de Condé, qu'il avoit sçû tirer de sa propre bouche pendant son séjour à Chantilly, par un heureux artifice qui a donné au Prince de Condé un Historien digne de lui.

ARTICLE V.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-Haut, très-Puissant, très-Excellent Prince, François Loüis de Bourbon Prince de Conty; prononcée dans l'Eglise de Saint André des Arcs sa Paroisse le vingt-uniéme Juin 1709. *par le Pere Massillon Prêtre de l'Oratoire,* chez Raimond Mazieres ruë Saint Jaques 1709. *in quarto pages* 74.

LE Pere Massillon ayant pris pour Texte ces paroles de la Sagesse chap. VIII. *Je me rendrai illustre parmi les Peuples, je me ferai respecter des Sages & des Vieillards même dès ma jeunesse, les Princes & les Puissans admireront l'étenduë de mes lumiéres & la pénetration de mon jugement, & je joüirai de l'immortalité*; en tire sa division. „ Vous l'avez ad- » miré, dit-il en parlant du grand » Prince dont il fait l'éloge, vous » l'avez admiré comme un des pre- » miers Hommes de son siécle pour » la Guerre, *Habebo claritatem ad* » *turbas, Je me rendrai illustre parmi* » *les Peuples*; comme un des plus

„ accomplis dans la vie civile, *& honorem apud ſeniores juvenis*, *je me ferai reſpecter des Sages & des Vieillards même dès ma jeuneſſe*; comme un „ des plus éclairez par la ſingularité „ des connoiſſances & la ſuperiorité „ des lumiéres, *& acutus inveniar in judicio.* On admirera l'étenduë de „ mes lumieres, comme un Héros, „ comme un Sage, comme un Eſprit „ ſuperieur & univerſel.

Il entre dans ſa premiere Partie par une reflexion bien glorieuſe au Sang de France, & dont la verité eſt inconteſtable. » Qu'un Prince du » Sang de nos Rois, dit-il, ait eû » de la valeur, c'eſt un privilege de » la Naiſſance plûtôt qu'un meri- » te, dont on doive faire honneur à » la vertu: le courage & l'intrépidi- » té ſont parmi eux des biens here- » ditaires, ainſi que les Sceptres & » les Couronnes: & comme on ne » les loüe pas d'être nez Princes, » on ne les doit pas loüer d'être nez » Vaillans. Ce n'eſt donc pas la Valeur du Prince de Conty que l'éloquent Orateur entreprend de loüer: c'eſt ce puiſſant Genie pour la Guer-

re, qu'il a montré dès sa premiere jeunesse. „ Guidé par la force de „ ce Genie, il se fit d'abord de l'Art „ militaire une Etude & non pas un „ amusement : il comprit tout ce „ qu'il falloit d'étenduë, d'élevation, de sens-froid, de vivacité, de „ profondeur, de ressources, de con„ noissances, pour y exceller ; & „ crût qu'un Prince ne devoit comp„ ter pour rien de combattre, s'il „ ne se rendoit digne de comman„ der. A la lecture des Anciens sur „ tout des Commentaires de César, „ il ajouta la recherche & la con„ versation des Hommes les plus „ consommez dans la Science de la „ Guerre : il les écoute, il les étudie, „ il en fait ses amis, pour être plus „ à portée d'en faire ses Maîtres : „ il se rend propres les talens diffe„ rens qui les distinguent entre „ eux, persuadé que la Naissance don„ ne les grandes dispositions ; mais „ que c'est l'application toute seule „ qui fait les grands Hommes.

„ La France joüissoit alors d'une „ Paix que nos Victoires & la mo„ deration du Roi, venoient de don-

„ner à preſque toute l'Europe. La
„ſeule Hongrie étoit encore le
„Théatre de la Guerre. Les Turcs
„fiers de leurs Conquêtes paſſées
„menaçoient le nom Chrétien. Le
„Prince ſon Frere y vole. Sur des
„pas ſi chers marche Celui que nous
„pleurons. Ses reflexions cedent à
„ſa tendreſſe. La complaiſance l'y
„mene, & la gloire l'y attend.

L'Orateur occupé à nous repreſenter les progrès de ſon Heros dans la Science militaire, le fait voir d'abord attaché au Prince Charles de Lorraine. Il le ramene à Chantilli, où il le peint s'inſtruiſant ſous le Grand Condé. Il vient à la pratique : il ſuit le Prince dans toutes ſes Campagnes, à Steinkerque, à Nerwinde ; & il finit par une reflexion infiniment glorieuſe au Prince de Conty. » Quel Homme juſ-
» qu'à lui, n'ayant pû montrer, pour
» ainſi dire, que des eſperances,
» à jamais eû à la Guerre ce haut
» degré de reputation qu'une lon-
» gue ſuite de Commandemens, &
» de Victoires avoit enfin acquis aux
» Condez & aux Turennes, s'eſt

„ jamais aſſuré à ce point la con-
„ fiance des Troupes , le dévoüe-
„ ment des Officiers, l'affection des
„ Peuples , les ſuffrages de la Cour,
„ le reſpect des Princes qui ſem-
„ bloient oublier leur Rang, pour dé-
„ ferer à ſon mérite , l'admiration
„ des plus grands Capitaines de ſon
„ ſiécle, l'eſtime de nos Ennemis,
„ les applaudiſſemens de toute l'Eu-
„ rope , où ſon nom étoit auſſi cele-
„ bre que parmi nous ? Quelle ſupe-
„ riorité de merite, pour forcer l'ap-
„ probation publique de donner à
„ des eſperances ſeules ces loüan-
„ ges unanimes, qu'elle ne donne pas
„ toûjours aux ſuccès ?

Le commencement de la ſeconde partie eſt encore plus brillant, que le commencement de la premiere. „ Les Grands Hommes qui ne doi-
„ vent ce tître qu'à certaines actions
„ déclat , n'ont quelque fois de
„ grand que le ſpectacle.

„ Dans ces occaſions rares , les
„ yeux du Public & la gloire du
„ ſuccès, prêtent à l'Ame une force
„ & une grandeur étrangere. L'Or-
„ güeil emprunte les ſentimens de

„ la Vertu. L'Homme ſe ſurmonte „ & ne ſe montre pas tel qu'il eſt.

„ Combien de Conquerans fa- „ meux dans l'Hiſtoire, à la tête des „ Armées, ou dans un jour d'ac- „ tion, paroiſſent au deſſus des Hé- „ ros? & dans le détail des mœurs „ & de la ſocieté, à peine étoient- „ ils Hommes.

„ C'eſt que dans les occaſions „ d'éclat, l'Homme eſt comme ſur „ le Théatre : il repréſente. Mais „ dans le cours ordinaire des actions „ de la vie, il eſt, pour ainſi dire, „ rendu à lui-même. C'eſt lui qu'on „ voit. Il quite le perſonnage, & ne „ montre plus que ſa perſonne.

„ Auſſi lorſque l'Auteur ſacré „ loüe *ces Hommes illuſtres**, *qui ont* „ *été riches en vertu, & qui ſe ſont ac-* „ *quis parmi leur Peuple une gloire qui* „ *paſſera d'âge en âge*, il comprend „ tout leur éloge dans ces deux „ traits : *Ils ont maintenu & embelli au* „ *dehors l'ordre & la beauté de la ſocieté* „ *par la douceur de toutes les Vertus ci-* „ *viles* : Pulchritudinis ſtudium ha- „ bentes : & *ils ont été au dedans com-*

* *Eccli.* 44.

„ *me les Genies pacifiques & tutelaires*
„ *de leurs propres Maisons : pacificantes*
„ *in domibus suis.*

„ Oüi, Messieurs, que le Prince „ de Conty ait été un grand Hom- „ me de Guerre, c'est une gloire „ qu'il a partagée avec tant d'Hom- „ mes fameux, que la France a eûs „ dans tous les siécles.

„ Mais une loüange qui lui est pro- „ pre ; c'est que la vie paisible & „ privée, l'écüeil des réputations les „ plus brillantes, a laissé voir en lui „ encore plus de vertus estimables ; „ c'est qu'en le voyant tous les „ jours, nous l'avons toûjours vû „ plus grand.

„ Bon Sujet, Bon Ami, vrai, affa- „ ble, humain, modeste, sage ; & „ dans toutes les situations toûjours „ égal à lui-même.

„ Quel étoit son respect & son „ attachement pour le Roi ? Com- „ bien de fois l'avons-nous entendu „ déplorer le malheur de tant de „ Princes, qui avoient fait servir „ leur Naissance à leur ambition ? „ qui loin de porter aux pieds du „ Souverain les vœux & les respects

„ des Peuples, portoient au milieu
„ des Peuples le mépris du respect
„ dû au Souverain ; loin d'être les
„ liens du Prince & des Sujets, en
„ étoient *le mur de séparation* ; ar-
„ moient contre leur propre Patrie,
„ le nom qui depuis tant des siécles
„ la protege ; & n'étoient les pre-
„ miers Sujets, que pour être les pre-
„ miers Rebelles ?

„ Le Prince de Conty disoit sou-
„ vent, que la Naissance n'approche
„ les Princes de plus près du Trône,
„ que pour les lier plus inséparable-
„ ment au Souverain ; qu'il leur est
„ plus glorieux d'obéïr à leur propre
„ Sang, que de commander à des
„ Etrangers ; que la desobéïssance
„ dans le commun des Sujets est un
„ crime contre l'Etat, mais qu'elle est
„ dans les Princes un outrage qu'ils se
„ font à eux-mêmes ; que les Princes
„ ne sont nez que pour le bonheur
„ de leur Patrie ; que l'Etat ayant
„ toûjours été l'Héritage de leurs
„ Ancêtres, ils doivent en maintenir
„ la tranquillité, comme celle de
„ leur propre Famille ; & que les
„ premiers regards du Trône tom-

„ bant ſur eux, ils doivent les pre-
„ miers baiſſer les yeux devant ſon
„ éclat,& donner les premiers exem-
„ ples de ſoumiſſion au reſte du
„ Peuple.

Le détail des Vertus civiles du Prince remplit le reſte de cette partie, & forme la preuve des deux propoſitions avancées par l'Orateur; Que le Prince a été l'ornement de la Societé, bon Sujet, veritable Ami, Prince bien-faiſant & genereux, & qu'il a été le Genie pacifique & tutelaire de ſa Maiſon, bon Mari, bon Pere, bon Maître.

Il reſtoit au Pere Maſſillon à mettre dans tout leur jour, les avantages qu'avoit le Prince de Conty, du côté de l'Eſprit & de la Science, après avoir fait connoître ſes talens pour la Guerre & ſes Vertus civiles: c'eſt l'emploi de la troiſiéme partie.

„ La Science, dit il, en la com-
„ mençant, la Science & la lumiere
„ dans un Prince, eſt preſque toû-
„ jours l'écüeil de ſa gloire, ou de ſa
„ Religion.

„ Selon le Monde, elle l'engage
„ d'ordinaire en des recherches vai-

„ nes, & frivoles, étrangeres aux de-
„ voirs & à l'élevation de ſon Etat,
„ qui peuvent éclairer l'Homme,
„ mais qui n'inſtruiſent pas le Prin-
„ ce. Devant Dieu, elle l'enfle,
„ elle l'égare, & n'éclaire ſouvent
„ ſa Raiſon qu'aux dépens de ſa
„ Foi.

„ Or admirez, Meſſieurs, dans les
„ connoiſſances rares du Prince de
„ Conty, deux avantages marquez
„ d'abord dans mon Texte, & fort
„ oppoſez à ces deux écüeils.

„ Le bruit de ſa Science & de ſes
„ lumieres, lui attire des extremitez,
„ de la Terre, non pas une Reine
„ étrangere, mais les vœux d'un
„ Royaume entier. Les Grands &
„ les Puiſſans de Pologne, frappez
„ des merveilles que la Renom-
„ mée répand de lui en tous lieux,
„ lui offrent à l'envi une Couronne,
„ qui a toûjours été le prix de la va-
„ leur & du merite: *In conſpectu Po-*
„ *tentium admirabilis ero.*

„ Et à ce premier fruit de ſes lu-
„ miéres, ajoutéz- en un autre: c'eſt
„ le gage de la Couronne d'immor-
„ talité, par ſon retour à Dieu au lit

„ de la mort, *& habebo immortali-*
„ *tatem.*

„ Oüi, Meſſieurs, quelle étenduë
„ de connoiſſances dans le Prince de
„ Conty ! On eût dit qu'il étoit
„ de toutes ſortes de Profeſſions.
„ Guerre, belles Lettres, Hiſtoire,
„ Politique, Juriſprudence, Phyſi-
„ que, Théologie même. Il ſembloit
„ qu'il ne ſe fût appliqué qu'à cha-
„ cune de ces Sciences, ſelon les dif-
„ ferens Hommes qu'il entretenoit.
„ Et en l'entendant on s'écrioit en-
„ core comme autrefois ſur ce Prin-
„ ce le plus ſage & le plus éclairé de
„ l'Orient :

„ *Quelle abondance de lumiére &*
„ *d'érudition dans vôtre jeuneſſe ! La*
„ *Science & la Sageſſe coulent de vôtre*
„ *bouche, comme les eaux d'un fleuve*
„ *majeſtueux ! Les lumieres de vôtre*
„ *Ame ont ſondé tous les ſecrets de la*
„ *Terre ! & dans cette gloire pacifique*
„ *vous avez été les délices des Peu-*
„ *ples, comme la gloire des Armes vous*
„ *en avoit rendu l'admiration & le*
„ *ſoutien !* * *Quemadmodum eruditus*
„ *es in juventute tuâ ! & impletus es*

* Eccli. 47. 15. 16.

„ *quasi fluvius sapientiâ ! & terram re-*
„ *texit anima tua ! .... & dilectus es in*
„ *pace tuâ.*

„ Et dans ces lectures immenses „ remarquez deux abus évitez : „ Point de goût pour ces Livres fri- „ voles , qui ne sont que le délasse- „ ment de l'oisiveté , & qui corrom- „ pent le Cœur , sans instruire la „ Raison ; un grand goût pout les „ Livres saints, beaucoup de respect „ pour les Veritez de la Foi.

„ Dans le tems même , ô mon „ Dieu ! qu'il ne goûtoit pas encore „ combien vous êtes doux, il avoüoit „ que vous êtes le Saint & le Vérita- „ ble ! Sa Raison respectoit les bor- „ nes de la Foi, tandis qu'il en ou- „ blioit les devoirs ! sa bouche ren- „ doit hommage à la verité de vos „ Mysteres, lors même que son Cœur „ étoit encore loin de vous ! Il ne „ trouvoit dans ses grandes lumie- „ res , que les motifs de sa soumis- „ sion ! & s'il n'aimoit pas encore la „ Verité qui délivre , du moins il „ avoit toûjours offert un respect „ religieux à la Verité qui soumet & „ qui captive.

Janvier 1710.

„Dois-je le dire ici, Meſſieurs?
„ Dans un ſiècle où la Religion eſt
„ devenuë le joüet ou de la débau-
„ che, ou d'une fauſſe Science; dans
„ un ſiécle ou l'impieté eſt comme
„ la premiere preuve du bel Eſprit;
„ dans un ſiécle où croire encore
„ en Dieu, eſt preſque la honte ou
„ de la Raiſon ou du Courage; dans
„ un ſiécle où pour n'être pas con-
„ fondu avec le Vulgaire, il faut ſe
„ donner l'affreuſe diſtinction de
„ l'incredulité; dans un ſiécle enfin
„ où tant d'Hommes ſuperficiels
„ blaſphement ce qu'ils ignorent;
„ ſe croyent plus habiles à meſure
„ qu'ils ſont plus temeraires; ap-
„ prennent à douter de la Religion
„ avant que de la connoître; s'é-
„ rigent en Docteurs de l'impieté
„ avant que d'avoir été les Diſci-
„ ples de la Foi; & s'élevent con-
„ tre la Science de Dieu, ſans avoir
„ même celle des Hommes; au
„ milieu de ces abus, la Foi du
„ Prince de Conty ſi ſuperieur en
„ lumiéres & en connoiſſances, ho-
„ nore la Verité de la Religion.
„ Ce grand Genie n'eſt plus qu'un

„ humble Fidelle devant la Majesté „ de celui qui pese les Esprits, & „ qui regarde les scrutateurs de ses „ secrets, comme s'ils n'étoient „ pas *. Sa curiosité ne va qu'à se „ convaincre que la Raison ne sçau„ roit aller à tout ; que l'Homme „ ne connoît des voyes de Dieu, „ que ce que Dieu en a voulu ré„ veler à l'Homme ; que le point „ fixe de nos lumiéres c'est la Foi ; „ qu'on retrouve en secoüant le joug „ les mêmes abîmes & les mêmes „ incertitudes, que dans la soumis„ sion ; que les dogmes de l'impie„ té, n'ont rien de plus clair & „ de plus intelligible que les Myste„ res de la Religion ; & qu'en refu„ sant de croire, on perd la Foi, sans „ que la Raison y gagne & s'éclair„ cisse. Sentiment dont ce grand „ Prince ne s'est jamais departi.

„ Mais à tant de Valeur, tant de „ Sagesse, tant de Religion, tant „ de lumieres, que manquoit-il, „ Messieurs, qu'une Couronne ? con„ tent du Rang que lui donnoit sa

* *Qui dat secretorum scrutatores, quasi non sint. If. 49. 23.*

„ Naiſſance, le Prince de Conty ne „ l'avoit jamais deſirée. La Gloire „ de tenir par le Sang au premier „ Trône du Monde. Le zele qui le „ lioit au Roi encore plus que le „ Sang, le plaiſir de vivre ſous ſes „ yeux,& d'obéïr à ſes Ordres; c'eſt-„ là que fixé par ſon Cœur, il avoit „ toûjours borné ſon ambition; & „ comme cette Princeſſe dans l'E-„ criture, qui préferoit à la Royau-„ té, la condition des ſerviteurs „ de Salomon, il trouvoit encore „ plus glorieux d'être des Sujets de „ Loüis, que Roi d'une Nation étran-„ gere: *Beati ſervi tui, qui ſtant coram* „ *te ſemper* *.

„ Mais enfin la Pologne l'envie à „ la France. Son Trône vacant par „ la mort d'un Roi, qui avoit été la „ terreur des Infidelles, redemande „ un Prince du Sang de nos Rois. „ La grande reputation du Prince „ de Conty, eſt la ſeule intrigue „ qui lui gagne d'abord tous les „ ſuffrages.

„ Il falloit à une Nation guerriere „ un Prince belliqueux; à une Na-

* 3. *Reg.* 10. 8.

„ tion libre, un Prince ſage & mo-
„ deré; à une Nation zelée pour la
„ Foi, un Prince éclairé & religieux,
„ qui ſçût en même tems & reſpec-
„ ter la Foi, & la défendre; à une
„ Nation qui ſe donne elle-même ſes
„ Rois, un Prince que l'eſtime gé-
„ nérale eût appellé à la Royauté,
„ que l'amour eût fait regner, & qui
„ eût regardé ſes ſujets, comme ſes
„ bien-faicteurs; enfin à une Nation
„ preſque toûjours diviſée par des
„ factions domeſtiques, un Prince
„ d'un Genie ſuperieur, habile dans
„ l'art de connoître les Hommes, &
„ de les gouverner; qui ſçût ména-
„ ger les Eſprits, concilier les inte-
„ rêts, & réünir à la défenſe de la
„ Patrie, les paſſions elles-mêmes
„ qui la déchirent.

„ Peuple heureux! ſi Dieu qui diſ-
„ poſe des Rois & des Royaumes,
„ ne l'eût refuſé dans ſa colere à tes
„ premiers vœux; ou plûtôt ſi toi-
„ même tu n'euſſes conjuré contre
„ ton propre bonheur! Tes jours
„ couleroient dans la Paix, dans l'a-
„ bondance, & dans la gloire. Tes
„ Loix ſeroient encore ta force &

„ ton ſoutien. Sur tes Autels ne s'of-
„ friroient que des Sacrifices de joye
„ & d'actions de graces. Les mal-
„ heurs des Regnes précedens ſe-
„ roient oubliez. Tes nouvelles Con-
„ quêtes iroient encore plus loin
„ que tes pertes paſſées ; & ta valeur
„ ne ſeroit redoutable qu'à tes Voi-
„ ſins !

„ Mais une faction ennemie des
„ Loix, de la Religion, & de la Li-
„ berté s'éleve. Des ſuffrages ſédi-
„ tieux traverſent une élection légi-
„ time. Les Droits les plus ſacrez
„ ſont violez. Les Loix cedent à la
„ force. Un vil interêt prévaut ſur la
„ gloire de la Nation, ſur le bon-
„ heur de la Patrie, & ſur les inte-
„ rêts mêmes de la Foi. Un nouveau
„ Jeroboam diviſe les Tribus ; s'aſ-
„ ſied ſur un Trône uſurpé, & ſous
„ les apparences d'un Culte ſaint, il
„ porte au milieu de l'Héritage du
„ Seigneur un Culte profane. Le Roi
„ que Dieu avoit choiſi eſt rejetté. Il
„ ne fait que le montrer dans ſon in-
„ dignation à la Pologne. Il en retire
„ avec lui ſa protection, & ſes miſe-
„ ricordes ; & le même malheur qui

„ l'éloigne de cette Terre ingrate,
„ eſt pour elle le ſignal, & la ſource
„ de tous ſes malheurs.

„ Quel ſpectacle de déſolation &
„ d'horreur, offre-t'elle à toute l'Eu-
„ rope ! L'eſprit de diſcorde & de
„ fureur souffle la guerre & la diſ-
„ ſention parmi ſes Citoyens. La va-
„ leur de ſa Nation ſe tourne contre
„ elle-même. L'Idole qu'elle avoit
„ élevée ſur le Trône en eſt renver-
„ ſée. Sa Couronne devient le joüet
„ des Peuples & des Rois, ſes Villes
„ la proye de ſes Alliez & de ſes En-
„ nemis. Elle donne la main aux Aſ-
„ ſyriens [a]. Le Moſcovite appellé,
„ court venger ſur ceux mêmes
„ qui l'appellent, ſes anciennes per-
„ tes. Un Peuple, qu'elle avoit tou-
„ jours regardé comme ſon eſclave,
„ devient ſon Tyran [b]. Ses Autels
„ ſont renverſez, ſes Prêtres arra-
„ chez du Sanctuaire & menez en
„ ſervitude, ſes Vierges deshono-
„ rées. Ses Princes, comme des bre-
„ bis timides, marchent ſans force

a *Ægypto dedimus manum & Aſſyriis. Jer. or.* 3. b *Servi dominati ſunt noſtri. Jer. or.* 8.

„ & ſans valeur devant celui qui les „ pourſuit. [a] Ses campagnes inondées de ſang refuſent la nourriture „ à ſon Peuple. [b] Au dehors le glaive & la mort au dedans. Le Seigneur qui les frappe ne ſe laſſe „ point. Il répand d'une main une „ coupe de venin & de mortalité ; & „ tient élevé de l'autre le glaive de „ la guerre & de la vengeance. Tous „ les fleaux de ſa colére tombent à la „ fois ſur cette Terre infortunée. „ Toutes ſes voyes pleurent, & ne „ ſont plus qu'une triſte ſolitude. Et „ au milieu de tant de calamitez la „ fureur de ſes Citoyens n'eſt pas encore aſſouvie. La main qui les frappe & qui les terraſſe, ne les deſarme point. Ils achevent de vanger „ ſur eux-mêmes la Juſtice de Dieu. „ La ruine de la Patrie ne peut être „ la fin de leurs diſſenſions & de „ leurs querelles. Et accablez de

[a] *Facti ſunt Principes ejus velut arietes... & abierunt abſque fortitudine ante faciem ſubſequentis. Thren.* 1. 20. [b] *Foris interficit gladius, & domi mors ſimilis eſt. Thren.* 1. 20.

„ tant de pertes, ils veulent encore „ périr de leurs propres mains.

„ Grand Dieu! Frappez-vous donc „ pour perdre, & non pas pour corri- „ ger? Ne vous ſouviendrez-vous pas „ d'Abraham & de Jacob ? N'ou- „ blierez-vous pas enfin les pechez „ des Enfans en faveur de la pieté de „ leurs Peres ? Les Hedwiges & les „ Caſimirs, tant de Saints Rois qui „ ont porté cette Couronne, & qui „ ont vengé la Gloire de vôtre Nom, „ ne feront-ils pas tomber de vos „ mains le glaive de la vengeance ? „ Avez-vous mis devant vous juſqu'à „ la fin un nuage d'indignation [a], „ afin que les prieres & les gemiſſe- „ mens de cette Egliſe déſolée, ne „ montent pas juſqu'à vôtre Trône ? „ Et ſes malheurs ne vous touche- „ ront-ils pas encore plus que ſes „ crimes ?

„ Voyez, Peuple, & conſiderez „ les maux que le Seigneur a faits „ parmi vous! Vous avez rejetté ſon „ Roi & ſon Chriſt. [b] Vous avez

[a] *Oppoſuiſti nubem tibi ne tranſeat oratio. Thren. 3. 44.* [b] *Tu verò repuliſti & deſpexiſti Chriſtum tuum. Pſ. 88. 39.*

„ éloigné celui que vous aviez appel-
„ lé ; & le Seigneur vous a rejettez :
„ & vos Rois sont devenus en même
„ tems & vôtre punition & vôtre
„ crime.

La beauté de cet endroit nous a fait passer, en le transcrivant, les bornes que nous nous devions prescrire. Nous ne pouvons nous arrêter à ce qui suit.

„ Les Jugemens de Dieu se décla-
„ rent, continuë le Pere Massillon.
„ Il ne vouloit donner au Prince de
„ Conty que la gloire d'une Couron-
„ ne terrestre, & le préparer à une
„ Couronne immortelle. La peinture de sa mort édifiante & des graces qui l'y ont disposé, termine Chrétiennement cet éloquent Panegyrique.

ARTICLE VI.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT, très-Puissant, & très-Magnanime Prince, Henri Jules de Bourbon, Prince de Condé, Premier Prince du Sang; prononcée dans l'Eglise de Paris le 29e. jour d'Août 1709. *par le P. Gaillard de la Compagnie de* JESUS. A Paris

Janvier 1710. chez

chez Nicolas Simart Imprimeur & Libraire ordinaire de Monſeigneur le Dauphin, ruë Saint Jaques, au Dauphin couronné. 1709. *in 4°. pages* 44.

LE P. Gaillard ayant pris pour ſon Texte ces belles paroles de David, *Egò dixi, Dii eſtis vos, & Filii Excelſi omnes : vos autem ſicut homines moriemini, & ſicut unus de Principibus cadetis, J'ai dit, Vous êtes des Dieux, & les Enfans du Très-Haut : mais pourtant vous mourrez comme des hommes, & vous tomberez comme l'un des Princes*; fait d'abord remarquer que rien ne ſeroit plus propre à flater l'orgüeil des Grands que le titre glorieux que David leur donne de Dieux & d'Enfans du Très Haut, s'il n'étoit en même tems rabbaiſſé par le correctif qu'il y joint, en leur annonçant que tous Dieux qu'ils ſont, ils mourront comme des hommes; pour leur faire connoître, ajoûte le P. Gaillard, *qu'ils ne ſont des Dieux que de nom, d'apparence, & d'opinion, dont toute la Grandeur eſt dégradée dans le tombeau, où la Pompe des*

honneurs funebres qui leur ſont rendus ; ſemble n'être qu'une plus ſolemnelle Ceremonie de leur dégradation. Ici le Pere Gaillard profitant de la conjoncture du lieu où il parloit, découvre une preuve & une image ſenſible de cette dégradation des Grands, dans ce même Temple, où la mort fait changer en chants lugubres, les chants de joye, par leſquels on avoit celebré leurs Victoires, & où au milieu des dépoüilles des Vaincus dont il eſt paré, on vient encore apporter les dernieres dépoüilles des Victorieux.

Ce contraſte de grandeur & d'humiliation, qu'on trouve dans un même lieu & ſous un même coup d'œil, ramene naturellement à ces paroles de David, dont il eſt une application ſi juſte : *Vous êtes des Dieux, mais vous mourrez comme des hommes :* paroles qu'une partie du monde tourne en flaterie, & l'autre en mépris pour les Grands, mais dont le Pere Gaillard, après avoir rejetté ces mauvaiſes applications comme indignes d'un Miniſtre de l'Evangile, qui ne doit chercher ni à flater les

Grands ni à les bleſſer, tire un ſujet d'inſtruction ſolide pour tous les Grands en general, ſoit ceux qui n'enviſagent dans les Grandeurs humaines que la Gloire du ſiecle dont ils nourriſſent leur orgüeil, ſoit ceux qui dans ces mêmes Grandeurs cherchent des routes droites & ſûres, pour s'y conduire au travers des périls du ſalut dont ils ſe voyent environnez. Il préſente donc aux uns & aux autres avec le Prophete, l'objet de la mort comme le moyen le plus propre à dompter l'orgüeil des premiers, en leur montrant la vanité & le néant de leurs Grandeurs, par la mort certaine qui les rendra ſemblables aux derniers des hommes; & à diriger la conduite des ſeconds, en leur faiſant craindre le danger de leurs Grandeurs, par la mort malheureuſe des Grands qui en ont abuſé. Et pour rendre cette inſtruction generale plus particuliere, par l'exemple du Prince dont il fait l'Eloge, il expoſe d'abord la magnificence des Grandeurs dont la mort l'a dépoüillé, pour montrer, dans le prémier point, la vanité & le néant

de tout ce qu'il y a de plus grand dans le ſiecle. Il fait enſuite remarquer les avantages du Salut qu'il a trouvez dans ces mêmes Grandeurs, pour apprendre dans le ſecond point, l'uſage qu'en preſcrit la Religion.

Le P. Gaillard entre dans ſa premiere Partie par une penſée auſſi vraye & auſſi juſte, qu'elle eſt noble & relevée. C'eſt que tout ce qui porte le titre de Grandeur n'eſt pas toujours veritablement grand ; qu'il y a des Grandeurs de fortune, de hazard, de faveur &c. Grandeurs étrangeres, dit-il, empruntées, apparentes, fauſſes, qui ne rendent point grands ceux qui les poſſedent : ajoutant qu'il ne prétend point ſe ſervir de ces faux ornemens pour relever la Gloire du Prince dont il fait l'Eloge ; que tout eſt vrai, tout eſt ſolide, tout eſt intime, tout eſt perſonnel dans la Grandeur qui en fait le prix : Grandeur qu'il repréſente ſous trois caractéres differens, comme reſpectable par une auguſte Naiſſance, admirable par un Eſprit ſublime, éclatante par un Courage héroïque.

Janvier 1710.

Sur cette premiere espece de Grandeur tirée d'une haute Extraction, qui est ce qu'il y a de plus grand dans l'opinion des hommes, le P. Gaillard remarque, que feu Mr. le Prince en a eu toute la plenitude, par une longue suite d'Ayeux Augustes & Couronnez, qui le mettoit en droit de dire dès sa naissance avec verité, ce que l'Ecriture reproche aux flateurs d'un Roi d'Egypte, de l'avoir instruit à dire par un orgüeilleux mensonge : *Je suis le fils des Sages, je suis le fils des anciens Rois.*

Il y découvre ensuite une distinction personnelle, qui entre les Princes du Sang, donne à celui dont il fait l'Eloge une prérogative singuliére & unique, c'est d'avoir été Fils *du Grand Condé*. D'où prenant occasion de rassembler en peu de mots les titres d'honneur les plus relevez, & les Eloges les plus magnifiques qu'on ait donnez aux éminentes qualitez de ce grand Prince, il fait réjaillir jusques sur le Fils les rayons de la Gloire qui a environné le Pere ; & par une application heureuse de ces paroles, dont l'Ange se servit

pour donner à Tobie une juſte idée de ſa Grandeur, *Je ſuis le Fils du grand Ananias*, il fait entendre qu'il auroit ſuffi à feu Mr. le Prince pour être réputé grand, de pouvoir dire, Je ſuis le Fils du grand Condé.

Mais afin que rien ne manquât à une prérogative ſi glorieuſe, ce Prince fut non ſeulement Fils, mais encore digne Fils du grand Condé, au jugement même de ce Prince; dont le témoignage, qu'on ne peut ſoupçonner avoir été dans un ſi grand Homme l'effet des préventions vulgaires de l'amour paternel, ou d'une complaiſance aveugle, eſt d'autant plus conſiderable, qu'il n'a été rendu qu'après d'exactes & de profondes conſiderations ſur un Fils dont il s'étoit fait une étude de ſonder l'Eſprit & le Cœur; & que plus il l'a examiné, obſervé, pénetré, plus il l'a eſtimé. *Je n'en ſuis pas ſurpris*, réprend ici le P. Gaillard. *C'étoit lui-même en quelque façon qu'il admiroit, ſans s'en appercevoir, dans ſa propre image.* D'où deſcendant dans le détail des Vertus qui ont été communes à l'un & à l'autre, il fait remarquer

par une reflexion très-fine, qu'il ſemble que la Verité ait voulu forcer le grand Condé, à admirer dans ſon Fils des qualitez que ſa modeſtie l'empêchoit d'appercevoir dans ſa propre Perſonne, & qu'elle l'ait réduit à connoître tout ſon prix dans un autre lui-même.

Où aboutiſſent cependant toutes ces Grandeurs ? à la mort, qui en fait ſentir tout le néant & la vanité, & que le P. Gaillard compare à ce ver que Dieu avoit préparé dans l'arbre, ſous lequel le Prophete s'étoit mis à couvert, & qui en ayant piqué la racine, le deſſecha & n'en laiſſa qu'un mauvais tronc bien-tôt pourri.

De-là paſſant au ſecond caractére de Grandeur qui eſt celle de l'Eſprit, il s'étend ſur la beauté, la vivacité, la juſteſſe, l'élevation & l'étenduë d'Eſprit de feu Mr. le Prince: qualitez néanmoins, qui quelques grandes & admirables qu'elles ſoient, ſe trouvent anéanties par la mort, ſuivant ces paroles du Prophete, *In illâ die peribunt omnes cogitationes eorum.*

Enfin venant au troiſiéme carac-

tére de Grandeur, qui conſiſte dans le Courage heroïque, & qui du conſentement unanime de tous les Peuples, eſt le point de Gloire le plus éclatant ; il montre par une ſuite d'exploits & d'actions d'une valeur extraordinaire, en ſuivant ce Prince dans toutes les Campagnes où il s'eſt diſtingué, qu'il a rempli parfaitement toute l'idée qu'on ſe peut faire du Courage le plus heroïque & le plus grand ; mais qui pourtant n'a pû le préſerver de la derniere humiliation des Vaincus, & vaincus par la mort, où l'humiliation eſt la plus complette. En effet, dit le P. Gaillard, à celui qui eſt vaincu par une force ſuperieure, il reſte toujours une ſorte de Grandeur perſonnelle, qui vaut mieux que celle de la fortune, du rang, & des honneurs, dont on l'a dépoüillé. Mais être vaincu par la mort, c'eſt perdre abſolument avec toute la pompe des Grandeurs mondaines, toute autre reſſource de Grandeurs perſonnelles. Reflexion bien propre à confondre ceux qui s'enorgüeilliſſent des Grandeurs du Monde ; & qui fournit en même

tems une instruction bien salutaire, pour ceux qui cherchent à faire servir par un usage Chrétien leurs Grandeurs à leur Salut : ce qui fait la matiere du second point.

Le frein de la mort n'eût peut-être pas été assez fort pour retenir les Grands dans le devoir, si Dieu par la terrible punition des Princes prévaricateurs, n'avoit inspiré aux autres une crainte salutaire, qui leur fît sentir l'obligation qu'ils ont de faire servir leur Grandeur à leur Salut, suivant cette menace, *Sicut unus de Principibus cadetis.*

Sur quoi le P. Gaillard fait voir, que c'est par le moyen de cette crainte salutaire, que le Prince dont il fait l'Eloge s'est sauvé des écueils qui sont le danger des Grandeurs du Monde, & en particulier des trois especes de Grandeurs qui ont fait le fond de sa premiére Partie, & sur lesquels doit aussi rouler la seconde, par l'examen des trois abus principaux qui y sont ordinairement attachez. Abus d'une grande Naissance, dont par un orgüeilleux mépris des assujettissemens à la Loi, on se fait

une Grandeur indépendante : Abus d'un grand Esprit, dont par la préoccupation de ses vûës & de ses lumieres on se fait une Grandeur présomptueuse : Abus d'un grand Courage, dont par la confiance en ses propres forces on se fait une Grandeur payenne.

Or la crainte Salutaire du compte que les Grands auront à rendre à Dieu des abus qu'ils auront faits de leur Grandeur, porte ceux qui en sont veritablement pénetrez, à faire servir leurs Grandeurs à leur Salut. Ainsi de la Grandeur que leur donne l'avantage de la Naissance, ils s'en font une Grandeur reglée & fidelle à ses devoirs, par l'exacte obéïssance aux Loix de Dieu : de celle que leur donne la superiorité de Genie, ils s'en font une Grandeur humble & docile à l'Evangile, par la soumission avec laquelle ils captivent leur Esprit sous le joug de la Foi : de la Grandeur que donne l'éminence du Courage, ils s'en font une Grandeur Chrétienne fondée sur la Religion, & qui met toute sa ressource dans la protection du Très-Haut.

C'eſt par l'obſervation de ces trois devoirs differens que le P. Gaillard montre, que le Prince dont il fait l'Eloge a fait ſervir ſa Grandeur à ſon Salut. En qualité de Prince du Sang il a rendu au Roi tout ce qu'exigeoit de lui l'attachement le plus reſpectueux ; & qui a été tel, qu'il ſembloit n'avoir de vie & de mouvement que pour lui plaire, toujours attentif à étudier ſes volontez, à les prévenir, à s'y conformer, à ſe rendre en tout digne de ſa bien-veüillance, ſans lui avoir jamais donné aucun ſujet d'exercer ſa Clemence. En qualité de Fils du grand Condé, rempliſſant tous les devoirs du meilleur & du plus reconnoiſſant des Fils envers ſon Pere : ce qui paroît & dans le témoignage glorieux que lui en rendit en mourant le Prince ſon Pere, par la confiance pleine & entiere qu'il eût dans l'amour genereux & ſincere de ſon Fils en des points importans pour la ſûreté de ſa conſcience, dont il ſe repoſa ſur lui ; & par le zele & la vivacité qu'eût le Fils à exécuter les intentions du Prince ſon Pere, juſqu'à porter ſa ſolli-

citude & ſes ſoins au-delà même de ce qu'il lui avoit preſcrit. En qualité de Pere d'une auguſte Famille, pour qui il a eu toute la tendreſſe qu'on pouvoit attendre du meilleur des Peres ; s'étant même fait un devoir d'équité & d'affection paternelle envers elle, non ſeulement de ne pas diſſiper l'Heritage qui lui étoit deſtiné, mais encore de rendre par l'application de tous ſes ſoins, le bien qu'il avoit récüeilli ſeul, aſſez abondant pour être partagé à tant d'illuſtres Têtes. Une vûë ſi juſte, ſi légitime, ſi raiſonnable, étoit plus que ſuffiſante, pour éloigner de lui le reproche que le Sage fait à celui qui étant ſeul, ſans enfans & ſans proches, ne travaille qu'à s'enrichir, ſans qu'il lui vienne en l'eſprit de dire : Pour qui eſt-ce que je travaille, *Cui laboro* ? Grande vanité, dit le Sage, & cruelle affliction d'eſprit ! Mais non, pour nôtre Prince, ajoute le P. Gaillard, ce n'étoit plus vanité, mais ſolidité d'occupation : ce n'étoit plus affliction, mais conſolation d'eſprit, quand il venoit à penſer pour qui il travailloit, & à qui il

devoit laisser son ample Héritage. D'où l'Orateur prend occasion de s'étendre sur le merite & les grandes qualitez des Enfans de ce Prince, Monseigneur le Duc à qui il joint Madame la Duchesse son Epouse, Madame la Princesse de Conty, Madame la Duchesse du Maine, Mademoiselle d'Enguyen; faisant de chacun un Eloge particulier, qu'il commence par celui de Monseigneur le Duc, à qui il addresse la parole, pour rendre à ses Vertus & à sa Valeur éprouvée en tant de Campagnes glorieuses, un témoignage aussi véritable qu'éloquent. Enfin il finit ce premier morceau par les soins qu'a eûs feu Mr. le Prince de remplir tous les autres devoirs où l'engageoit sa Naissance, & toutes les obligations attachées à son Autorité.

Sur le second abus qui est cette présomption qui accompagne souvent la Grandeur d'Esprit, le Pere Gaillard fait remarquer, que le Prince s'est préservé d'un écüeil si dangereux par cette sobrieté de Sagesse dont parle Saint Paul, qui ne permet rien à l'intempérance du Sçavoir, &

qui ne laiſſe rien entreprendre ſur les Myſtéres dont la révélation eſt réſervée au grand jour du Seigneur ; & par une ſurabondante lumiére de raiſon, qui lui a fait trouver de quoi fixer ſon Eſprit dans la perſuaſion invariable d'un fond de Verité caché ſous les voiles impenetrables des Myſtéres. Sur-quoi le P. Gaillard remarque, que la Foi eſt auſſi ferme dans les Eſprits du premier Ordre, que dans ceux du dernier ; que comme ceux-ci croyent parce qu'ils ne voyent rien qui puiſſe les empêcher de croire ; auſſi ceux-là ſe ſoumettent, parce qu'ils voyent tout ce qui peut les déterminer à ſe ſoumettre : de ſorte que les doutes comme les tempêtes ne ſe forment que dans une eſpece de moyenne-region, & dans une ſphere d'Eſprits, qui entre les confins de la lumiere des Sçavans, & des tenebres des ignorans, en voyent aſſez pour diſputer, & trop peu pour réſoudre les difficultez. Ce morceau, qui de l'aveu de tout le Monde, paſſe pour un des plus beaux de la Piece, eſt ſi juſte, ſi élevé, ſi ſolide, & ſi inſtructif, qu'on ne peut ſe laſſer de le lire.

Enfin le P. Gaillard acheve l'Eloge du Prince par le ſaint uſage que la Grace lui a fait faire à la mort, de ce Courage magnanime dont il étoit plein, & qui a éclaté, premierement par la grandeur & la ſolidité de ſon Eſprit à ce dernier paſſage, où il a paru également éloigné & d'un abbatement, & d'une vaine confiance de Philoſophe; deuxiémement, par l'aſſûrance & la fermeté d'une Foi vive, qui fortifiée par l'uſage fréquent des Sacremens, le ſauva dans ces derniers momens des frayeurs d'une conſcience allarmée; troiſiémement, par la pieté & la dévotion avec laquelle il demanda & reçût les derniers Sacremens: Trois caractéres d'un Courage Chrétien, que le Pere Gaillard emprunte de l'Eloge que Saint Cyprien faiſoit des Saints Confeſſeurs de ſon tems, dans qui il exaltoit ces trois qualitez, *mens ſolida, fides firma, anima devota.*

C'eſt après cette application qu'il termine ſon Diſcours par une vive exhortation aux Grands, ſur la vanité de leur Grandeur & les obligations de leur Etat, & par une priere

à Dieu pour ces mêmes Grands, & en particulier pour le Prince qui faiſoit le ſujet de la Ceremonie.

ARTICLE VII.

LETTRE *SUR UN EXTRAIT inſéré dans les Memoires de Trevoux, du mois de Juillet* 1708. *Art.*150^e^. *touchant la fréquente Célebration de la Meße.*

TOute la réponſe qu'on juge à propos de faire à cette Lettre, eſt de la publier comme on l'a reçûë; parce qu'en effet elle n'en demande point d'autre de celui qui a composé l'Extrait; & que c'eſt à celui qui a fait le Livre dont il s'agit, d'en répondre. Comme M. E. D. P. paſſe pour en être l'Auteur; la Perſonne qui écrit ici, le marque par ſon nom. Au reſte le ſujet eſt important.

Permettez-moi, M... de vous communiquer une réflexion que j'ai faite en liſant vôtre Extrait de la Lettre de M. D. P. ſur la Diſcipline de l'Egliſe touchant la Célébration de la Meſſe. Je ne crois pas qu'elle ſoit

échapée à vôtre Eſprit : mais je vois qu'elle a échappé à vôtre plume. En liſant la Lettre même avec attention, il m'a ſemblé comme aux autres qui m'ont dit l'avoir lûë pareillement, que ſi l'Auteur ne ſe déclare pas ouvertement contre la pratique de célebrer la Meſſe tous les jours, il tend néanmoins à en éloigner les Prêtres, en leur faiſant entendre, qu'elle n'eſt pas conforme à l'ancienne Diſcipline, & que dans les beaux tems de l'Egliſe, les Prêtres plus ſaints que ceux d'aujourd'hui, diſoient rarement la Meſſe.

Ses argumens ſe réduiſent à deux principaux. 1°. Les Aſſemblées des Chrétiens & les Synaxes, ne ſe faiſoient pas tous les jours. Ce qui eſt vrai au moins des ſolemnelles par rapport à quelques Egliſes, où elles étoient néanmoins fort fréquentes à cauſe des Fêtes des Martyrs & d'autres dévotions ; & ce qui n'eſt pas abſolument vrai de pluſieurs autres Egliſes, comme de celles de Rome, de Milan, d'Antioche, d'Afrique ; dans leſquelles le Sacrifice de la Meſſe, à peu de jours près dans l'année, étoit quotidien.

2°. Quoiqu'il y eût beaucoup de Prêtres attachez au ſervice d'une Egliſe, il n'y en avoit pas plus de Meſſes ; parce que tous enſemble ils environnoient l'Officiant à l'Autel, prononçoient les paroles de la Conſécration avec lui, & enſuite communioient de ſa main. Il faut convenir de cet uſage, qui eſt bien prouvé par le P. Morin [a], & le Cardinal Bona [b].

Or je ſoutiens, M.... que ces deux argumens de M. D. P. bien loin d'être oppoſez à la pratique preſente de dire la Meſſe tous les jours, démontrent évidemment qu'elle eſt fondée ſur l'ancienne Diſcipline de l'Egliſe: Que M. D. P. prétende, s'il veut, que les Meſſes privées & particuliéres étoient rares alors : mais qu'il n'avance pas que les Prêtres diſoient rarement la Meſſe, puiſqu'ils la diſoient ou preſque tous les jours ou même tous les jours, ſelon que le Saint Sacrifice ſe célébroit dans leurs Egliſes. Car enfin il y étoit véritablement offert par chacun de ces

[a] *De ſacris ordinat. p.3. exercit.8. c.1.*

[b] *Rerum Liturgic. l.1. c.18. n.9.*

Prêtres aſſiſtans l'Officiant à l'Autel, conſacrans avec lui, & communians de ſa main. Ils n'étoient pas ſeulement participans du Sacrifice; mais ils le faiſoient. La différence donc de la pratique d'àpréſent & de celle d'autrefois, n'eſt pas en ce que les Prêtres diſent plus ſouvent la Meſſe, mais en ce qu'ils la diſent en particulier, au lieu de la dire en commun. En l'une & l'autre maniére c'eſt également dire la Meſſe & celebrer le ſaint Sacrifice.

J'ai avoüé que dans quelques Egliſes les Aſſemblées & les Synaxes, ne ſe faiſoient pas tous les jours: mais je l'ai avoüé avec la reſtriction des Aſſemblées ſolemnelles & publiques. Car j'avois devant les yeux ce paſſage de Saint Baſile*:
„ Il eſt bon & utile de communier
„ & de participer tous les jours au
„ ſacré Corps & Sang de JESUS-
„ CHRIST; puiſqu'il a dit en ter-
„ mes exprès: Qui mange ma Chair
„ & boit mon Sang, a en ſoi la vie
„ éternelle. Or participer fréquem-
„ ment à la vie, qu'eſt-ce autre cho-
„ qu'entretenir la vie en ſoi? Nous

* *Epiſt.* 289.

„ communions donc quatre fois la
„ ſemaine, le dimanche, le mecredi,
„ le vendredi, & le ſamedi; ſans com-
„ pter les autres jours que nous cele-
„ brons les Fêtes des Martyrs. Il me
„ ſemble donc que S. Baſile, puiſqu'il loüe la Communion de tous les jours comme bonne, & qu'il la recommande comme utile; fait entendre qu'outre les Aſſemblées ſolemnelles des jours qu'il marque, il y en avoit de particulieres les autres jours, où chacun à ſa dévotion pouvoit aſſiſter & communier.

Je vous prie, M...., de m'aſſurer par un mot de réponſe, que vous ne trouvez pas mauvais que je vous reproche ainſi une omiſſion que j'eſtime ſi importante, que je vous crois obligé de la réparer publiquement. Je fonde cette obligation ſur l'interêt commun à toute perſonne de pieté, de défendre & de ſoutenir une pratique auſſi ſainte, que celle de dire la Meſſe tous les jours; pratique autoriſée par l'ancienne Diſcipline, & venuë du tems des Apôtres juſqu'au nôtre, comme on vient de le montrer; loüée, ſuivie, & recom-

mandée par les Saints. C'eſt aux Prêtres à l'obſerver dignement, & à regler ſur elle leur conduite & leur vie.

J'ajouterai, M...., une choſe qui a rapport à celle dont j'ai l'honneur de vous entretenir; puiſqu'il s'agit des Meſſes privées & particuliéres. Je ne me ſouviens pas d'avoir lû dans les Auteurs qui en ont traité, un exemple qui prouve que l'uſage en eſt ancien. Ce n'eſt pas un Saint que j'ai à vous produire, mais un hypocrite. C'eſt Donat, ce fameux Primat de Carthage pour le parti des Donatiſtes; qui ſelon que le rapporte Saint Optat *. celebroit rarement les ſaints Myſtere en public, & s'acquitoit de ce devoir en particulier.

* *L. 3.*

ARTICLE VIII.

DE NUMMIS CRETENSIUM ſerpentiferis, Diſquiſitio antiquaria &c. C'eſt à-dire, *Diſſertation ſur les Médailles frappées en l'Iſle de Crete & chargées de ſerpens; où l'on fait voir que les Peuples de cette Iſle ſe*

croyoient venus d'Aſie, & que ceux d'Aſie rapportoient leur premiere origine à des ſerpens. On éclaircit ce qui regarde d'autres Medailles, comme quelques unes d'Antoine & d'Auguſte, leſquelles portent auſſi des ſerpens. Par Laurent Beger, Conſeiller, Antiquaire, & Bibliothécaire, de l'Electeur de Brandebourg. A Berlin, de l'Imprimerie d'Ulric Liebpert, 1702. *in folio, pages* 35.

CEtte Diſſertation eſt miſe à la tête de cinq autres du même Auteur, ramaſſées dans le même volume, & dont on donnera les Extraits de ſuite.

Feu Mr. Beger eſt d'ailleurs recommendable par de grands Ouvrages. Il a donné en trois Volumes l'explication des Médailles & de toutes les curioſitez que contient le Cabinet des Antiques de l'Electeur de Brandebourg; & il avoit auparavant fait de même pour le Cabinet de l'Electeur Palatin. Sa maniére d'écrire eſt en forme de Dialogues, dans leſquels il prend le nom de Dulodorus.

Janvier 1710.

Il met ici devant les yeux le type de quatre Médailles de Créte ; où d'un côté on voit un ſerpent qui avance la tête dans une eſpece de corbeille haute & entrouverte : de l'autre côté ce ſont deux ſerpens entortillez par leurs queües, & qui en s'élevant de part & d'autre embraſſent un carquois, duquel ſort le bout d'un arc. On demande d'où vient cette affectation des Peuples de Créte, à mettre des ſerpens ſur leurs Médailles ?

Quelques Antiquaires l'ont rapportée à leur reconnoiſſance envers Hercule, qui au rapport de Diodore purgea leur Iſle de ſerpens. Et ces mêmes Antiquaires ſe ſont perſuadez, que ce Dieu étoit déſigné par l'arc & le carquois. Beger renverſe cette conjecture en propoſant deux autres Médailles du même pays, qui ont une eſpece de Chapelle, où la figure de Jupiter tient la place du carquois. Il ne trouve point d'autre myſtere dans le carquois, ſinon qu'il marque l'addreſſe de ces Peuples à tirer de l'arc, addreſſe vantée par Lucain. De plus pour-

quoi des ſerpens plûtôt que des loups & des ours, dont Hercule les délivra pareillement ?

Son ſentiment eſt donc que les Crétois par le ſymbole des ſerpens, ont voulu faire connoître l'antiquité de leur Nation, & qu'ils étoient les Fils de la terre qu'ils habitoient. Ils s'imaginoient, comme Diodore & Euſebe le diſent expreſſément, que les Eleocretes leur Ancêtres & Crés leur premier Roi étoient ſorti de la Terre, de même que Saturne, à qui l'on donne une pareille origine. Au reſte un tel ſymbole ne leur faiſoit point de deshonneur : on ſçait qu'Alexandre vouloit qu'on le crût fils d'un ſerpent, Pauſonias dit la même choſe d'Ariſtomene, de Meſſene, & d'Ariſtodamas de Sicyone ; Aurelius Victor de Scipion l'Africain : & d'ailleurs la commune opinion attribuoit anciennement, je ne ſçai quelle Divinité à ces vilains animaux.

Les Peuples de l'Aſie dans le même deſſein de vanter leur antiquité, & pour montrer qu'ils n'étoient pas venus d'ailleurs, mettoient auſſi

 des

des ſerpens ſur leurs Médailles. Telle eſt la Médaille frappée à l'honneur d'Auguſte avec l'inſcription, ASIA RECEPTA : telles ſont d'autres Médailles à l'honneur d'Antoine. Le point déciſif eſt ce que dit Diodore de Sicile l. 13. *Parium eſt une Ville ſur le bord de la mer & qui a un port plus grand que celle de Priape. La Fable du pays porte que les Habitans tirent leur origine des ſerpens, & que leur premier Auteur fut un Heros, de ſerpent metamorphoſé en homme.* Beger a oublié que Pline Liv. 7. rapporte la même Fable. Mais il entaſſe beaucoup d'érudition, pour montrer que le nom d'Aſie étoit d'abord particulier à la Troade & à la Phrygie, où Parium étoit ſitué ; & que de-là il s'eſt communiqué à cette vaſte étenduë de pays, que nous appellons l'Aſie. Avec la même abondance d'érudition, il prouve que les Cretois étoient une Colonie de Phrygiens : ce qui ſemble contraire à ce qu'il a avancé d'abord, que ceux-là prétendoient être nez de leur propre Terre. Il rapporte d'autres Médailles avec des ſerpens, comme

ſur celle de Crete : il y en a de Laodicée à l'honneur d'Appius Pulcher & de Ciceron, de Pergame & d'Apamée à l'honneur de Lentulus.

Entretien ſur les trois premiers tomes du Tréſor des Antiquitez de la Grece, pages 31.

Des douze volumes qui compoſent la vaſte Compilation des Antiquitez Grecques, imprimée en Hollande chez les Huguetans, les trois premiers ont déplû à Mr. Beger, qui s'y eſt trouvé contredit en quelques points. Il entreprend donc la Critique de ces trois volumes dans un Entretien, où ſelon la coûtume des Faiſeurs de Dialogues, il s'eſt reſervé le plus beau rôle, qui eſt celui d'une modération apparente : & tandis qu'il abandonne ſon Adverſaire à toute la vivacité des autres Interlocuteurs, il ſemble prendre ſa défenſe,

Mà in modi
Tali, che ſono accuſe, e paion lodi.

On réduira à deux chefs les re-

proches qu'il fait au Compilateur ; les uns regardent l'Ouvrage en general : les autres vont à relever quelques fautes particulieres.

Pour les premiers, le Compilateur promet les Antiquitez Grecques ; & il y mêle mille choses de l'Histoire de Carthage & de Rome. Il promet un Corps complet des Antiquitez Grecques ; & il en omet mille choses très-considerables ; comme sont pour le tems fabuleux, l'origine & les simulacres des Dieux, Eurysthée, Geryon, les Chevaux de Diomede, l'Etable d'Augée, le Taureau de Crete, le Sanglier d'Erimanthe, Anthée, Atlas, les Centaures, les Cabires, les Curetes, le Cheval de Troïe, &c. pour le tems suivant, & jusqu'à Alexandre, tant de Colonies des Peuples de la Grece, les Rois de Macedoine, les illustres Peintres & Sculpteurs ; pour le tems depuis Alexandre, les Successeurs de ce Conquérant en Europe, en Asie, en Egypte, les Rois du Pont, de Bithynie, de Cappadoce, de Pergame, de Carie ; tant de Victoires

celebres des Villes de la Grece, leurs Guerres, leurs unions & leurs confederations.

Il ne pardonne pas au Compilateur d'avoir pillé les Auteurs ſans les nommer, d'être tombé en pluſieurs répetitions, d'avoir donné une table chronologique de ſon Ouvrage, au lieu d'y ſuivre l'ordre des lettres de l'Alphabeth, qui auroit été plus commode. Ce qui merite une plus juſte reprehenſion, c'eſt que le Compilateur a changé la forme de pluſieurs Inſcriptions, & qu'il a tronqué pluſieurs figures.

Ses fautes particulieres ſe réduiſent, à avoir pris des Bacchantes gravées ſur un marbre pour des Parques, Hercule ſur une Mêdaille de Scio pour Homere, Oeneus pere de Méleagre pour Ainus. Il y a deux ſerpens ſur une Médaille frappée à l'honneur d'Euphemus Fils de Neptune & un des Argonautes: puiſque Mr. Beger avoit crû y voir le ſerpent de la Colchide & celui de la Béotie, l'un tué par Jaſon, l'autre par Cadmus, le Compilateur a eû tort de les expliquer de Cad-

mus même & d'Harmonia sa Femme après leur metamorphose en serpens. Le reste de la Critique s'attache à quatre ou cinq autres points de la même importance.

Il suffit de dire un mot des autres Dissertations qui suivent. La premiere est des peines d'Ixion, de Thesée, de Sisyphe, d'Oenus, & des Danaïdes dans les Enfers pages 22. Des marbres où les differens supplices sont representez, ont donné occasion à Mr. Beger de faire ce Traité, où il rapporte tout ce que la Mythologie a de curieux sur ce sujet.

Il épuise de même dans une Dissertation de 24 pages, tout ce que la Mythologie raconte des Sirenes; & cela à l'occasion de deux marbres, où le passage d'Ulysse devant la dangereuse demeure de ces cruelles Musiciennes est representé. Il dit qu'elles habitoient l'Isle de Caprée. Leur forme est monstrueuse : elles ont le corps de filles, & depuis les cuisses ce sont des oiseaux : l'une d'elles a à la bouche deux flutes, l'autre joüe de la guitarre, & la

troiſiéme chante. Il ſemble avoir ignoré ce qu'un illuſtre Auteur a écrit, que les Sirenes étoient des oiſeaux.

Il trouve encore ſur un marbre le rare exemple que donna Alceſte de l'amour conjugal. Admete ſon Mari ſçavoit que les Parques avoient réſolu de couper le fil de ſa vie, ſi quelqu'un ne s'offroit pas à mourir pour lui : en vain il ſollicita ſon Pere & ſa Mere de ſubir ce triſte ſort : il ne pût leur perſuader de renoncer au peu de jours que leur âge fort avancé leur laiſſoit eſperer. Alceſte dans ſa jeuneſſe ſe détermina à mourir, & mourut pour ſon Mari, qui l'exhortoit à ſe conſerver elle même. Sa génerolité fut auſſi bien-tôt recompenſée : Proſerpine la rendit à Admete; ou ſelon d'autres Hercule la retira des Enfers. Alceſte fait le ſujet d'une des Comedies d'Euripide; & Mr. Beger en fait une Diſſertation de 27 pages.

Enfin Mr. Beger dans une Diſſertation de 15 pages prouve, qu'il a eû raiſon d'appeller Ciceron Pro-

conſul d'Aſie ; de dire que *Quirinus* & *Quirinalis*, ſont des ſurnoms de la Famille de Memmius ; que la couronne aux Jeux de l'Iſthme étoit faite d'ache montée en graine ; qu'il a bien entendu un endroit de Stace & un autre de Lycophron.

ARTICLE IX.

REPONSE DU THEOLOGIEN DE Salamanque aux Réflexions du Pere Tournemine Jeſuite, ſur la maniere de corriger les Septante, propoſée dans une Lettre, dont l'extrait eſt dans les Memoires du mois de Juin mil ſept cens neuf.

LEs Reflexions du P. Tournemine ſont ſçavantes & judicieuſes. Il trouve grand mon deſſein, mais il lui paroît d'une difficulté inſurmontable, & il renferme ſon ſentiment en ſix Réflexions.

Dans la premiere il m'accorde ſans peine, que les Septante n'ont point été inſpirez, qu'ils ſe ſont mépris en des choſes legeres, & que le tems & la negligence des Copiſtes

ont un peu alteré le Texte de l'Original Hébreu & la Version Grecque ; moi, je dis *beaucoup alteré*. Voilà en quoi mon sentiment differe du sien. Mais il ne peut m'accorder, qu'il soit arrivé à l'Original ou à la Version des changemens importans, des altérations considerables. Qui est-ce qui en doute ? Il m'accorderoit ce que je ne lui demande pas. Il n'accorde que quelques altérations : il semble craindre que la multiplicité ne les rende importantes & considérables. Mais qu'il se défasse de cette vaine frayeur. Ces changemens pour être en grand nombre, n'en sont pas plus importans. Ces alterations pour être frequentes, n'en sont pas plus considérables. Toutes ces fautes de Copistes, toutes ces varietez de Leçons, ne sont aucune consequence pour la Foi ni pour les mœurs : *In his difficultatibus superandis id primum*, dit Mr. Bossuet Evêque de Meaux, *has difficultates nihil ad fidei morumque normam pertinere*. Mais encore, combien admettra-t'il d'alterations dans les Textes Hebreu & Grec ? cinq dans

l'Hebreu, dix dans le Grec: car il y a incomparablement plus de fautes dans le Verſion que dans l'Original. Si à ſon imitation le ſçavant Abbé dont j'ai demandé les lumiéres, en trouve autant, Mr. Simon, autant, tous les doctes Hébraïzans de l'Europe chacun autant, il ſera obligé de recevoir leurs corrections, comme ils auront reçû les ſiennes, & de reconnoître dans les Textes une infinité de fautes, qu'ils auront remarquées & reformées; à moins qu'ils ne veüillent s'imaginer que ſes quinze corrections, ſont les ſeules ſûres & indubitables, & qu'il poſſede ſeul éminemment toutes les qualitez que je demande en ceux qui s'engageroient dans ce travail.

Dans la ſeconde, On n'eſt pas perſuadé, dit le P. Tournemine, qu'Origene ait mal réüſſi à purger la Verſion, des fautes qui s'y étoient gliſſées: les bons Manuſcrits étoient alors fort communs; & Saint Jerôme, qu'on ne peut accuſer de prévention pour Origene & pour ſes Ouvrages, s'eſt déclaré nettement ſur la perfection de l'Edition des

Septante insérée dans les Hexaples. Cependant nos Editions Grecques viennent des Héxaples, quoi qu'avec quelques mélanges ; & les fautes qui s'y trouvent sont une preuve qu'Origene en a laissé : ses Astérisques font foi que les bons Manuscrits n'étoient pas sains & entiers : & Saint Jerôme n'a reconnu de pureté dans l'Edition des Hexaples, que par rapport à la Κοινὴ ou Vulgate ; puisqu'il dit ailleurs, que si elle avoit été dans sa premiere pureté, il n'auroit pas entrepris sa nouvelle Version. Je n'exaggere donc point quand je dis, qu'il y a quantité de fautes dans la Version des Septante. Le Pere Tournemine prétend, que les deux exemples que j'ai rapportez, ne sont rien moins que convainquans, & partageant l'honneur du combat avec son Confrére, il lui laisse celui d'Isaïe L. III. 8. & prenant pour lui celui d'Isaïe IX. 1. il dit que πίε peut avoir un bon sens, & qu'il est aisé de rapprocher de celui qu'exprime l'original Hébreu. Il le prouve par le stile de l'Ecriture, où les eaux se prennent pour les afflic-

tions, & boire pour tomber dans un malheur. Les Septante ont pû, dit il, employer cette métaphore & traduire, *Terre de Zabulon, Terre de Nephtali, bois la premiere dans le calice de l'affliction*, pour rendre le ſens de l'Hébreu, qne l'Auteur de la Vulgate a exprimé d'un ſtile naturel, la Terre de Zabulon, & la Terre de Nephtali ont été ravagées d'abord. C'eſt tout à fait le même ſens, conclut le Pere Tournemine. Je n'ai qu'un mot pour réponſe. Le Pere Tournemine ne peut point rapprocher le ſens métaphorique de *boire dans le calice*, du ſens naturel de l'Hebreu, *être ravagé*, ſur l'autorité de l'Auteur de la Vulgate; puiſque cet Auteur donne à l'Hebreu un ſens tout contraire, & qu'il traduit, *alleviata eſt*, *la Terre de Zabulon, la Terre de Nephtali a été ſoulagée*; ſoulagée du fardeau de ſes pechez, explique Saint Jerôme, qui eſt l'Interprete naturel du ſens de la Vulgate, & plus croyable que celui qui dans l'Edition de la Bible de Vitré a mis à la marge, *alleviata*, id eſt, *leviùs afflicta*.

Dans la troiſiéme il m'objecte, que ſi la corruption de la Verſion des Septante eſt ſi grande, elle ſera incurable, & qu'il faut que j'en convienne, ſi, comme je le dis, elle a paſſé dans tous les Manuſcrits & dans toutes les citations de l'Ecriture, répanduës dans les Ouvrages des Peres. Je répons que pour être ancienne, elle n'eſt pas incurable, & qu'il faut remonter juſqu'à la ſource, recourir à l'Original Hebreu, conferer le Texte des differentes Editions des Septante imprimées & manuſcrites, tant entre elles, & avec les citations de Philon, de Joſephe, & des anciens Peres, qu'avec le Texte Hebreu. „ Mais „ quel moyen employera-t'on, dit „ le Pere Tournemine, pour rétablir cette Verſion dans ſa premiere integrité? des conjectures, „ & des conjectures ſans preuves. „ C'eſt à quoi ſe réduit le moyen „ que propoſe l'Auteur de la Lettre & des Eclairciſſemens. Il ne „ faut pas que ſes promeſſes magnifiques faſſent illuſion. Je ne prétens point faire illuſion au Public:

je n'ai rien promis : j'ai dit que l'on pouvoit redresser & rétablir en partie le Texte de la Version des Septante, & qu'il n'étoit pas possible de le rétablir en son entier, & de lui redonner sa premiere pureté. J'en ai dressé le plan, j'en ai fait part au Public, j'ai demandé les lumiéres des Sçavans, je les ai invitez à y travailler, & à me montrer le chemin : mais je ne me suis point vanté de l'exécuter. Et pourquoi le P. Tournemine veut-il, que le moyen que je propose se reduise à des conjectures & à des conjectures sans preuves ? Est-ce qu'il ne peut pas y en avoir d'heureuses & de fondées ? Est-ce que les corrections évidentes sont impossibles ? „ Il parle, il est vrai, ajoute le Pere Tournemine parlant de moi, de comparer la Version avec le Texte Original : mais l'Original même étant alteré, selon lui, sur quel principe appuyera-t'il le choix qu'il fera ou de l'Original pour réformer la Version, ou de la Version pour réformer l'Original ? A quoi reconnoîtra-t'il lequel des

„ deux eſt alteré ? La connoiſſance des Langues, le ſens, les régles d'une ſaine & judicieuſe Critique, ſont les principes qui appuyent le choix que l'on fait & qui déterminent. Quand le mot Grec eſt corrompu, le mot Hebreu ne l'eſt pas, & c'eſt l'integrité du mot Hebreu qui me répond de la corruption du mot Grec. „ Il „ demande, continuë le Pere Tour-„ nemine, une profonde connoiſſan-„ ce de l'Hebreu, & prétend qu'on „ ne peut apprendre la véritable ſi-„ gnification des mots Hebreux, „ que dans cette Verſion qu'il ſou-„ tient fort alterée : où veut-il qu'on „ apprenne les ſignifications rares & „ inconnuës, qui ſerviront à corri-„ ger ou à juſtifier cette Verſion ? Je croyois m'être aſſez expliqué quand j'ay dit que l'on pouvoit juſtifier les Septante, dans les endroits où on les accuſe d'ignorance de la Langue Hébraïque, en faiſant voir qu'ils ont lû les mots Hebreux avec d'autres lettres & d'autres points que nous ne les liſons aujourd'hui ; qu'ils ont donné aux mots Hebreux des ſignifications rares & inconnuës

aux Lexicographes modernes, & qui se trouvent établies & confirmées par les Langues voisines de l'Hébraïque, comme la Caldaïque, la Syriaque, l'Arabique, & autres : c'est donc dans ces endroits que l'on trouve ces significations.

Dans la quatriéme le Pere Tournemine dit, qu'il ne reste donc aucune regle sur laquelle on puisse appuyer sa correction. Je viens de marquer les principes sur lesquels ont peut l'appuyer. Il ajoute : „ Mais pour justifier les prétenduës „ méprises de ces anciens Interpre- „ tes, il ne faut que supposer qu'ils „ ont lû les mots Hebreux d'une „ autre maniére, qu'on ne les lit au- „ jourd'hui, selon la ponctuation „ Rabbinique. Le changement des points est donc le seul moyen, selon le Pere Tournemine, de justifier les Septante. Il en est un, il est vrai, mais il n'est pas l'unique ; & il est certain que les Septante ont lû autrefois certains mots avec d'autres lettres, que nous ne les lisons aujourd'hui.

Dans la cinquiéme il me donne

quelques avis ; qu'à l'égard de la correction du Texte de cette Verſion, il faut s'en tenir aux moyens communs, conſulter les meilleurs Manuſcrits, examiner les citations des Peres, & ſe garder ſur tout de rien changer par conjecture & dans la vûë de rendre la Verſion plus conforme à l'Original. J'ai dit qu'il falloit conferer le Texte des differentes Editions des Septante imprimées & manuſcrites, tant entre elles & avec les citations de Philon, de Joſephe, & des anciens Peres, qu'avec le Texte Hebreu. Mais pourquoi conferer, s'il n'eſt pas permis de changer rien dans le Texte de la Verſion, & de le rendre conforme au Texte de ſon Original par des corrections évidentes, par des conjectures heureuſes & fondées ſur l'Original, qui doit tenir lieu d'un très-ancien Manuſcrit ?

Enfin dans la ſixiéme, il dit qu'on doit néanmoins m'exciter à publier mes Remarques. Elles ne ſont pas en état de paroître. Je ſouhaiterois que quelqu'un me prévint, pour les rectifier ſur un bon modelle.

Janvier 1710.

ARTICLE X.

REPONSE DU PERE TOURNEMINE *au prétendu Théologien de Salamanque, sur la maniere que ce Théologien a proposée de corriger la Version des Septante.*

NÔtre Dispute ne sera pas longue, Monsieur. La verité paroît bien-tôt dans tout son jour, quand on ne cherche qu'à l'éclaircir, & que l'on combat des Adversaires qui ont autant de sçavoir & de bonne foi que vous. Nous sommes déja d'accord sur ma premiere reflexion : je conviens avec vous qu'il s'est glissé des fautes dans la Vesion des Septante que vous voulez corriger : vous m'accordez que ces fautes ne sont pas importantes. Pour leur nombre je n'en ai point parlé : je n'ai garde de le déterminer : mais quand tous les Sçavans y en remarqueroient, le nombre de ceux qui critiqueroient cette Version n'en multiplieroit pas les fautes ; puisqu'il est certain que plusieurs Sça-

vans remarqueroient les mêmes. Encore une fois je ne diſpute point ſur leur nombre : il me ſuffit qu'aucune ne ſoit importante, & vous en convenez.

Je ne ſerai pas de ſi facile compoſition ſur ma ſeconde reflexion. Je ſoutiens toûjours qu'Origene a réüſſi dans la correction qu'il a entrepriſe de la Verſion des Septante. Si les aſteriſques marquent qu'il y avoit de ſon tems des Manuſcrits corrompus, ils marquent auſſi qu'il y en avoit ſur leſquels on pouvoit corriger les autres, & d'où Origene a tirés ſes corrections qui rendoient ſon édition differente de la commune, & qui l'ont fait eſtimer à St. Jerôme. J'avoüë que les ſoins d'Origene ne remirent pas cette Verſion dans ſa premiere pureté : je ne le diſois pas non plus dans ma ſeconde reflexion : je refutois ſeulement ce que vous aviez avancé, *Que du tems d'Origene tous les Manuſcrits étoient corrompus, qu'il ne fut pas poſſible à Origene d'y remedier, qu'il n'oſa même l'entreprendre.* Dans vôtre réponſe vous vous expliquez moins

fortement contre le travail de ce Pere : c'est tout ce que j'ai voulu obtenir.

Vous ne répondez qu'un mot à ce que j'ai dit, sur l'exemple que vous aviez choisi d'un endroit de la Version des Septante, pour le corriger selon vôtre projet : c'est le premier verset du Chapitre IX. d'Isaïe. Vous me passez que le Grec & l'Hebreu peuvent se concilier de la maniére que je les concilie, & dès-là il faut que vous avoüyez l'inutilitez de vôtre correction. Mais vous ne pouvez souffrir que j'appuye cette conciliation sur l'autorité de la Vulgate. J'ai dit que le verbe Hebreu קלל entre plusieurs autres significations se prend pour *être ravagé*, que les Septante l'ont traduit dans ce sens, que la Vulgate peut s'expliquer de la même maniere. Vous me soutenez que la Vulgate qui le traduit par *alleviata*, l'a pris dans le sens *d'être soulagé : La terre de Zabulon, la terre de Nephtali a été déchargée de ses pechez.* Vous adjoutez que Saint Jerôme l'Auteur & l'Interprete naturel de la Vulgate, confirme cette ex-

plication dans ſon Commentaire ſur cet endroit d'Iſaïe. C'eſt-là même que j'avois pris mon ſentiment ſur la ſignification qu'a le mot *alleviata* dans la Vulgate. Ainſi je n'ai garde de vous contredire, Monſieur, ni de récuſer Saint Jerôme pour Juge : il ſçavoit aſſurément quelle force avoit de ſon tems le verbe *alleviare*, & ce qu'il avoit voulu exprimer en le mettant dans ſa Verſion.

J'ai fondé ma conciliation ſur ce que la ſignification primitive du verbe קלל, eſt la même que celle du verbe Latin *exonerare, ôter un fardeau, rendre plus leger* : ſignification vague, que la jonction d'autres termes, & la liaiſon du diſcours peut déterminer tantôt à ſignifier *étre dépoüillé, être ravagé*, tantôt à ſignifier *être ſoulagé*. Il eſt clair par l'endroit que vous m'objectez, que Saint Jerôme donne au verbe Latin *alleviare* & au verbe Hebreu קלל la même force qu'à celui d'*exonerare*, *onere levare* : il le dit nettement : *Juxta Hebraicum primo tempore relevata eſſe dicitur onere peccatorum*. C'eſt ce mot *peccatorum* qui vous a fait illuſion. Mais diſtin-

guez la force du mot *alleviare*, & ce qu'il ſignifie dans le Texte de la Vulgate, du ſens Myſtique que Saint Jerôme en tire, *alleviari* ne ſignifie que *levari onere*, *être déchargé.* Saint Jerôme marque préciſément qu'il l'a mis dans ce ſens : mais *être déchargé*, ſe prend en bonne & en mauvaiſe part : on nous ôte un fardeau qui nous eſt utile, c'eſt nous dépoüiller : on nous ôte un fardeau qui nous eſt incommode, c'eſt nous ſoulager : la ſignification primitive reſte dans ces deux ſens, Saint Jerôme dans ſon Commentaire occupé du ſens myſtique, prend קלל & *alleviare* dans un ſens favorable : cela ne fait rien contre moi. La ſignification primitive de קלל *& d'alleviare* ſubſiſte. Saint Jerôme même la reconnoît : & cela me ſuffit pour concilier par-là les trois Textes, & pour exemter le Grec du ſoupçon d'être contraire à l'Hebreu & à la Vulgate.

Je n'ai pas beſoin d'avoir recours aux Interpretes qui expliquent *alleviata* par *leviùs afflicta.* Vous ne citez que l'Auteur des notes qui ſont

à la marge de la Bible de Vitré. Pourquoi le citer ? Habile comme vous êtes, vous n'ignorez pas que ce Faiſeur de notes & ſes Amis ne ſont rien moins qu'Originaux ſur les points d'érudition : auſſi ſon ſentiment lui eſt-il commun avec beaucoup d'autres Interpretes, Saint Thomas ou l'Auteur du Commentaire qui porte ſon nom, le Cardinal Hugues, beaucoup de Rabbins & de Proteſtans. Cette opinion conſerve la ſignification que je donne *à alleviare & à* קלל, quoi qu'elle l'étende à un ſens un peu forcé, *levare pœnâ*, *leviorem pœnam infligere.*

Forcrius & Sanctius qui donnent à tout le paſſage un ſens fort different, & qui prennent l'*alleviare* & le קלל pour rendre mépriſable, *vilem facere*, s'étudient à réduire leur ſens à la ſignification primitive d'*exonerare* : tant il eſt vrai que ſur cela le conſentement des Interpretes eſt unanime pour la détermination que je fais de cette ſignification primitive : elle m'eſt commune avec Hector Pintus, Malvenda, & quelques autres.

Janvier 1710.

Je dis plus. Quand vous m'auriez réduit à vous accorder que l'*alleviata* de la Vulgate ſe doit prendre dans le ſens reſtreint *d'être ſoulagé*, vous n'auriez pas juſtifié la neceſſité de vôtre correction ; puiſque le πίε des Septante, *bibe*, *bois Terre de Zabulon, bois Terre de Neptali, hâte toi de boire*, n'eſt pas borné à exprimer une ſeule metaphore. *Boire*, il eſt vrai, comme vous l'avoüez, ſe prend dans l'Ecriture pour être affligé ; parce que les eaux dans le langage figuré des Saints Livres, ſignifient quelquefois les afflictions : mais les eaux ſe prennent auſſi pour la doctrine, & boire pour s'inſtruire. Si nous prenons en ce ſens le πίε des Septante avec Euſebe, Saint Baſile, Saint Cyrille, qui l'expliquent d'un précepte d'écouter la prédication de JESUS-CHRIST, on pourra ſans rien changer dans les Septante, adopter l'expoſition entiére de Saint Jerôme dans ſon Commentaire : & la conciliation des trois Textes n'en ſera que plus facile, en ſuivant toûjours mon principe, que les Septante dans cet endroit ont traduit figu-

rément l'Hebreu que Saint Jerôme a traduit naturellement & avec tant d'art, que le mot d'*alleviare* qu'il employe, a une ſignification auſſi étenduë que le Verbe Hebreu auquel il répond, & qu'il peut ſouffrir toutes les explications qu'on donnera au Verbe Hebreu. Cette exactitude eſt ordinaire à l'Auteur de la Vulgate, & c'eſt ce qui fait ſentir l'excellence de cette Verſion à tous les Connoiſſeurs qui la liſent ſans prévention.

Après tout quoique je ne puiſſe recevoir la correction que vous voulez faire dans la Verſion des Septante. Chap. IX. d'Iſaïe Verſet premier, en y mettant ποίει *fais* à la place de πίε *bois*, je me perſuade que nôtre conteſtation n'en ſera pas plus longue. Vous abandonnerez ſans doute cette correction dont vous vous regardiez comme l'Inventeur, quand vous ſçaurez que Gabriel Alvarés Jeſuite Eſpagnol l'a propoſée il y a plus de quatre-vingts ans dans ſon Commentaire ſur Iſaïe pag. 499. comme une conjecture qui lui étoit venuë dans l'eſprit & qu'il avoit rejettée.

Dans vôtre Réponſe à mes trois autres

autres reflexions, vous vous éloignez trop peu de mes ſentimens pour que je veüille vous chicaner. J'approuve que vous exerciez vôtre ſagacité ſur la Verſion des Septante & ſur le Texte original, que vous cherchiez dans le rapport des langues Orientales avec l'Hebraïque, des ſignifications de mots Hebreux inconnus aux Faiſeurs de Dictionnaires: mais je ne puis approuver que vous comptiez trop ſur des conjectures qui ne ſeront appuyées ſur aucun Manuſcrit, ni ſur aucune citation d'Auteur ancien. Si je ne puis convenir avec vous ſur ce point, je conviendrai du moins avec tous les Lecteurs à eſtimer beaucoup vôtre Erudition & vôtre modeſtie.

ARTICLE XI.

CAII SUETONII TRANQUILLI Opera quæ extant, Carolus Patinus D. M. Pariſienſis notis & numiſmatibus illuſtravit &c. *Les Oeuvres de Suetone, éclaircies par des notes & des Médailles. Par Charles Patin Pariſien & Docteur en Medecine. Seconde Edition, avec une table très-*

ample. A Baſle, 1706. *in quarto pages* 472.

SI cette ſeconde Edition du Suetone de Patin a quelque choſe de ſingulier & de remarquable, c'eſt ſa parfaite conformité avec la premiére faite auſſi à Baſle en 1675. Même papier, même caractere, même arrangement des lettres & des mots en des lignes égales. Il n'y a pas lieu néanmoins de ſoupçonner ici une ruſe aſſez ordinaire aux Libraires, d'expoſer ſous le titre d'une ſeconde Edition, des exemplaires d'un Livre qui ne peuvent ſortir de leur magazin : car à y regarder de près on reconnoît des planches retouchées & moins nettes. Il en eſt des Ouvrages de l'Art, comme des productions de la Nature : il s'y mêle toûjours quelque différence.

* *Debent nimirum non omnibus omnia prorſum*
Eſſe pari filo, ſimilique affecta figurâ.

Puis donc que c'eſt ici le même Suetone de Patin, que le Public a entre les mains depuis 34 ans, il ſe-

* *Lucrece l.2.*

roit inutile de donner l'Extrait d'un Ouvrage si connu. Mais afin de dire quelque chose, on marquera l'étonnement où l'on est, de ce que quelques nouveaux Antiquaires s'efforcent de resserrer l'autorité des Empereurs Romains & des Augustes, & de la soumettre à celle du Senat, quoi qu'à s'en rapporter au témoignage de Suetone, de Corneille Tacite, de Dion, & des Ecrivains de l'Histoire Auguste, elle ait eu toute l'étenduë de ce qui s'appelle maintenant *Pouvoir arbitraire.* Jamais Rois ne possedérent avec plus de plénitude tous les drois de la Royauté. Souverains Arbitres & Maîtres absolus de la vie & de la mort, des Loix, du Gouvernement, des Dignitez & des Magistratures, dont ils disposoient à leur gré, des finances, des monnoyes. Les Loix n'étoient point pour eux, mais ils les portoient pour les autres: *Princeps Legibus solutus est: quod Principi placuit, legis habet vigorem.* Le Prince est au-dessus des loix, & sa volonté tient lieu de Loi; disent les Jurisconsultes * qui vivoient sous

* *Digestes l.1. titre 3. & 4.*

leur Empire. Telle fut la Puissance que Jules César se donna en prenant les titres de Dictateur & d'Empereur, & en mettant celui-ci [a], non après son nom propre, ce qui auroit répondu au mot *στρατηγός Géneral d'Armée*, mais avant son nom propre, & pour signifier que la Majesté de l'Empire résidoit en sa Personne : ce que les Grecs ont exprimé par leur *αὐτοκράτωρ, qui a en soi la Puissance souveraine.*

Mais le Senat, dira-t'on, & le Peuple Romain, ne pliérent point sous eux, jusqu'à leur accorder le nom de Rois ? Ils pliérent en effet sous des Princes, en qui ils reconnoissoient la Majesté & la Puissance Royale avec une entiére indépendance : car c'est lidée que forment les noms *Imperator*, *Αὐτοκράτωρ.* Les [b] Rois des Parthes s'en firent honneur, & les prirent comme par émulation, pour s'égaler aux Empereurs Romains, & pour se distinguer de Rois tributaires, ou soumis à Rome. Denys

a *Suetone Vie de Jules César n.76.*

b *Corneille Tacite de l'Histoire n.9.*

d'Halicarnaſſe [a] parlant de l'élevation de Romulus à la Royauté, dit que les premiers Citoyens de Rome lui déférérent ἡγεμονίαν αὐτοκράτορα *une puiſſance ſouveraine*, à laquelle revinrent les Empereurs dans la ſuite. Au contraire pour marquer que les Rois de Lacédémone n'avoient qu'une autorité bornée & dépendante du Conſeil des Ephores, il dit [b], οὐδὲ γὰρ οἱ Λακεδαιμονίων βασιλεῖς αὐτοκράτορες ἦσαν, *ils n'avoient pas une autorité ſouveraine.* Ainſi Tygranes Roi d'Armenie vante ſon indépendance, ſe nommant ſur une Médaille Βασιλεὺς Αυτοκράτωρ *Roi Empereur*, c'eſt à dire, qui ne reconnoît rien au-deſſus de lui.

Les Grecs ſujets de l'Empire ſçavoient ſans doute quelle étoit la forme du Gouvernement; & c'étoit ſelon eux βασιλεία, Βασιλικὴ ἀρχή, μοναρχία, *Royaume, dénomination Royale, Monarchie.* C'eſt comme s'expriment Dion, Herodien, Zozyme, Pauſanias, Philoſtrate, Eunapius, l'Empereur Julien, & generalement tous les Ecrivains, ſoit Eccleſiaſtiques, ſoit profanes. On ſe contentera d'en

[a] *L.3. des Antiquitez de Rome.* [b] *L.2.*

citer deux des plus anciens. Denys le Geographe, qui fleurit sous Auguste, & fut même employé par cet Empereur, appelle Rome μέγαν οἶκον ἀνάκτων, *la grande maison ou la demeure de ses Rois.* Et Plutarque dans son Traité de la tranquillité apporte ce motif de consolation à un homme affligé de n'avoir point d'enfans: τοὺς τῶν Ῥωμαίων ἄρξε βασιλεῖς, ὧν οὐδεὶς υἱῷ τὴν ἀρχὴν ἀπέλιπε. *Considerez*, dit-il, *les Rois des Romains* ou les Empereurs; *aucun d'eux*, excepté Vespasien, *n'a eu de fils pour succeder à l'Empire.*

Les Romains n'avoient point attaché une autre idée au nom d'Empereur. Suetone dans la vie de Tibere n. 59. rapporte une Epigramme composée contre ce Prince dès qu'il vint à l'Empire: voici les deux derniers Vers:

Et dic, Roma perit: regnabit sanguine multo,
Ad regnum quisquis venit ab exsilio.

Dites que Rome est perduë, un Prince qui de l'exil passe au trône, ne sçauroit avoir qu'un regne cruel.

Janvier 1710.

Pline parlant du prix où montérent les émeraudes ſous l'Empire de Claude, qui les recherchoit avec paſſion, fait cette reflexion : *Libido ſingulis pretia facit, maximè Regum.* La fantaiſie & l'opinion donne du prix aux choſes, principalement celle des Rois.

C'étoit auſſi le ſentiment que les Empereurs ſe formoient de leur Pouvoir : ils ſe regardoient comme de veritables Rois, & ſans en prendre le nom, parmi leurs autres titres ils ſe l'attribuoient ſelon les occaſions. De-là ce Vers d'Euripide ſi ſouvent répeté par Jules Céſar :

Nam ſi violandum eſt jus, regnandi gratiâ
Violandum eſt,

S'il eſt jamais permis de s'éloigner de la juſtice, ce ne doit être que pour regner. Et Ciceron [a] qui rapporte ce mot là de lui, le nomme Roi. Caius Caligula [b] importuné du bruit que faiſoient à ſa Cour quelques

[a] *L.3. des Offices, & Epitre, 1. du l.12.*
[b] *Suetone en la vie de Caligula n.22.*

Rois étrangers, qui conteſtoient entre eux ſur la préſéance, leur fit entendre qu'il n'y avoit qu'un Roi, & que c'étoit lui.

Le témoignage de Theodoſe & de Valentinien II. dans un de leurs Edits eſt plus ſérieux : [a] *Digna vox Majeſtate Regnantis, Legibus alligatum ſe Principem teneri* : Une parole, diſent-ils, digne de la Majeſté Royale, eſt que le Prince ſe croye obligé à garder ſes propres Loix.

De mille autres preuves qui ſe préſentent, pour montrer que le nom d'Empereur portoit la même ſignification que celui de Roi, & de Roi abſolu, on en choiſira une ſeule d'autant plus efficace, que c'eſt une déciſion du Juriſconſulte le plus renommé qu'ait eu l'Empire Romain : elle eſt d'Ulpien qui l'exprime ainſi [b] : *Quod Principi placuit Legis habet vigorem : ut pote cum Lege Regia, quæ de Imperio ejus lata eſt, Populus ei & in eum omne ſuum imperium & poteſtatem conferat.* „La volonté du Prince tient „lieu de Loi, & en fait toute la for„ce ; parce que par la Loi Royale

[a] *Code l.1, titre* 14. [b] *Digeſte l.1. titre* 4.

„ qui lui donne l'Empire, le Peuple „ lui confere & remet en sa Person„ ne tout son Empire & toute sa Puis„ sance. Par cette Loi Royale qui établit des Rois absolus à Rome sous le nom d'Empereur, le Peuple dépoüillé de toute Autorité & de toute Puissance ne se réserva que la soumission & l'obéïssance aux volontez de ces Princes. Voilà le pouvoir absolu & arbitraire que Suetone * appelle *Jus arbitriumque omnium rerum*, le droit & le pouvoir de disposer de tout à sa volonté.

Il resteroit à faire voir l'usage qu'ils en firent; & ce seroit le sujet d'une Dissertation entiere.

* *Vie de Caligula n.14.*

ARTICLE XII.

DE DOCTRINA CANONUM Corpore Juris inclusorum, circa requisitum ad filiorum matrimonia parentum consensum, historica Disquisitio &c. *Dissertation historique, sur la Doctrine des Canons insérez dans le Corps du Droit, touchant le consentement des peres pour*

le mariage de leurs enfans. Avec des notes en marge, où ſont rapportez les autres Canons & les autres Loix, qui ne ſe trouvent pas dans le Corps du Droit ſur la même matiere. De plus une addition de notes qui font voir ce qu'il y a eu de réglé là-deſſus depuis le commencement du Chriſtianiſme. Par M. Jean Pierre Gibert Docteur en Théologie de l'Univerſité d'Aix. A Paris chez Pierre Emery, ſur le Quai de Malaquais, près du Pont-neuf, à l'enſeigne de Saint Auguſtin 1709. *in* 12. *pages* 447.

CE n'eſt ici, pour ainſi parler, qu'un échantillon du grand Ouvrage que Mr. Gibert a entrepris ſur le Droit Canon, qu'il promet d'expoſer d'une méthode nouvelle.

Animé déja par l'approbation que Mr. l'Abbé Bignon a donnée à ſon plan géneral, c'eſt à-dire, par l'approbation la plus ſouhaitable à un Auteur, il veut encore preſſentir quel ſera le jugement du Public ſur la maniere dont il ſe propoſe de traiter chaque queſtion particuliére. Il en a donc choiſi une des plus diffici-

les & des plus embaraſſantes. Car il s'agit de la validité des mariages, où des enfans de famille s'engagent ſans le conſentement, & quelquefois malgré l'oppoſition de leur pere, ou de ceux ſous la puiſſance deſquels ils ſont encore. On ſçait quels troublent s'élevent en ces ſortes d'occaſions, non ſeulement dans les familles, mais dans la Juriſprudence & la Théologie.

Le parti que prend l'Auteur ſur un point ſi délicat & ſi conteſté, eſt de décider que de tels mariages ſont abſolument nuls. Il poſe pour principe, que le Concile de Trente n'a point autoriſé les enfans de famille à ſe marier à leur gré & indépendamment du conſentement de leur pere, ſi les Canons leur ôtent ce pouvoir, & s'oppoſent à cette liberté ou à cette licence. Or, dit-il, toute la ſuite des Canons s'y oppoſe: & c'eſt dans les bornes de cette propoſition qu'il reſtreint ſon Traité, qu'il appelle hiſtorique, parce qu'il rapporte les Canons ſelon l'ordre des tems, en les rangeant néanmoins en differentes claſſes.

La premiere comprend ceux qui ne parlent qu'en géneral & que confusément du consentement des peres, en disant que les mariages doivent être contractez selon les Loix.

La seconde contient des faits qui montrent l'étenduë du pouvoir paternel à l'égard du mariage des enfans.

Il met dans la troisiéme les Canons qui prouvent par quelque citation d'Auteurs Sacrez ou profanes, que le consentement du pere est requis.

Que si quelques Canons qu'il rapporte dans la quatriéme classe, déclarent nulles les fiançailes des enfans par le défaut du consentement de leur pere ; à plus forte raison, infere-t'il, leur mariage est nul.

Selon quelques Canons ramassez dans la cinquiéme classe, l'autorité des peres sur leurs enfans va jusqu'à pouvoir les engager par leur seule volonté.

En la sixiéme classe il n'en omet pas quelqnes-uns qui n'exigent pour la validité du mariage que le seul consentement des deux personnes qui le contractent : & il les explique dans la suite.

Puiſque les eſclaves ne pouvoient ſe marier qu'avec l'agrément de leur Maître, comme les Canons de la ſeptiéme claſſe le décident, les enfans de famille ne le peuvent auſſi ſans celui de leur pere.

Enfin il y en a qui inſinuent que le mariage des enfans doit être diſſous, lorſque leur pere n'y a pas conſenti.

Mr. Gibert vient enſuite aux objections auxquelles il répond. En avoüant que les mariages dont il eſt queſtion, non plus que les clandeſtins, ne ſont pas nuls de leur nature & par le droit naturel. Il ſoutient que l'Egliſe par ſes Canons y a mis un empêchement d'où reſulte la nullité, parce qu'elle a ôté le pouvoir de les contracter. L'Egliſe Grecque, dit-il, & celle de France, ſe ſont maintenües dans cet uſage. Sans entrer dans un plus grand détail de ſon Ouvrage on ſe contente d'y renvoyer le Lecteur, qui y trouvera une abondante érudition ſur un ſujet qui mérite ſon application.

ARTICLE XIII.

DE LA NATURE ET DES proprietez du levain de l'eſtomach. Par Mr. de Vieuſſens le Pere, Medecin du Roi, Membre de l'Academie Royale des Sciences, & de la Societé Royale de Londres.

AVant que de parler du Levain de l'eſtomach, j'examinerai & refuterai l'opinion de quelques Medecins de ce tems, qui veulent que l'action des dents, & celle de ce viſcere ſe reſſemblent, qui prétendent, dis-je, que la coction des alimens ſe faſſe par leur broyement commencé dans la bouche, & continué dans l'eſtomach, comme dans un muſcle creux, où ils veulent qu'ils ſoient pêtris & diſſous par la force de ſes fibres motrices, qui l'agitent & le meuvent, & par l'action des muſcles voiſins, qui tous enſemble comme autant de mains, les foulent, les broyent, les diſſolvent, les fondent & les font paſſer, diſent-ils, dans une crême fine & delicate,

à peu près semblable à celle qui se forme sous le porphyre, s'ils sont de nature & de condition à se laisser briser. Mais ce sentiment ne sçauroit être reçû chez les Medecins qui connoissent parfaitement la structure naturelle & le jeu de l'estomach, & qui n'ignorent pas en quoi les parties voisines contribuent à la coction des alimens. Les remarques suivantes convaincront de la fausseté de ce Systême tous les Lecteurs attentifs.

Premierement l'usage des dents ne sçauroit ressembler, à celui de l'estomach, parce qu'il n'y a aucune ressemblance entre leur tissure & celle de ce viscere : & d'ailleurs la digestion des alimens se commence dans la bouche, non seulement par l'action des dents, mais plûtôt par celle du ferment dont la salive est impregnée, comme je l'ai expliqué dans le chapitre neuviéme de la partie seconde de mon nouveau Systême des liqueurs du corps humain. Secondement le mouvement des dents est extraordinairement fort, & se fait à diverses reprises; & celui de

l'estomach est doux & continuel, comme je vais le prouver.

J'ai démontré dans mes reflexions sur la neuviéme de mes experiences, que l'estomach est un tissu de differens vaisseaux arrangez de maniere, qu'à mesure que ceux de ses deux tuniques propres se raccourcissent, & se serrent les unes contre les autres, par la seule vertu de leur ressort naturel, après avoir été allongez par la quantité & le poids du manger & du boire; ces deux tuniques se froncent à la verité: mais la résistance que font les alimens à la force qui en cause le froncement, est toujours assez grande pour les empêcher de se froncer promptement, à diverses reprises, & avec autant d'effort qu'il le faudroit, pour pouvoir broyer la nourriture qu'elles contiennent & embrassent de toutes parts, à peu près comme les grains sont broyez entre deux meules de moulin, dans le tems que l'une tourne sur l'autre.

Il est certain que l'action de l'estomach rempli d'alimens, est un mouvement qui au lieu d'être fort,

& de ſe faire à repriſes comme celui des muſcles, eſt continuel, inſenſible, & par conſequent fort doux, qui dure juſqu'à ce que ſa cavité ſoit vuide. Or ce mouvement qui conſiſte dans ſon froncement, ne ſçauroit ſuffire pour le broyement parfait de la nourriture ſolide. Et ne dites pas que par l'action du diaphragme & des muſcles du bas ventre, ce viſcere eſt ſi preſſé a repriſes très-ſouvent réiterées par le haut & par le bas, que ſes parois ſont forcées de s'approcher d'aſſez près, & avec aſſez de force, pour pouvoir broyer & reduire en une eſpece de boüillie, les alimens mêmes les plus ſolides. Car s'il étoit poſſible que cela ſe fît ainſi, il faudroit neceſſairement que le diaphragme, & les muſcles du bas ventre, portaſſent, en même tems tout leur effort contre l'eſtomach: mais tous les Anatomiſtes, du moins ceux qui ſont aſſez bons Phyſiciens pour pouvoir connoitre à fond la méchanique du corps, conviendront toujours avec moi, ſi je ne me trompe, que cela ne ſçauroit ſe faire naturellement;

parce qu'au même moment que les muſcles du bas ventre preſſent l'eſtomach par leur contraction, le diaphragme ſe contracte auſſi : mais au lieu de preſſer ce viſcere avec eux en ſe contractant, il s'en éloigne, & ſe porte vers le poûmon, qu'il preſſe pour faciliter l'expiration ; de ſorte que le diaphragme ne s'approche de l'eſtomach, & ne preſſe par conſequent que lors qu'il s'applanit en s'allongeant en tout ſens : & d'abord qu'il commence de s'applanir, les muſcles du bas ventre commencent de le fuir, pour ainſi parler, & s'éloignent de l'eſtomach ; parce qu'alors ils s'allongent.

Le fait inconteſtable dont je viens de parler étant ſuppoſé, il eſt vrai de dire que l'action naturelle & douce du diaphragme & des muſcles du bas ventre, favoriſe à la verité la coction des alimens dans l'eſtomach, en tant qu'elle contribue en quelque façon à ſoutenir le cours des ſucs que ſes vaiſſeaux portent, & le reſſort de leurs tuniques : mais il ne ſçauroit être permis, ce me ſemble, de penſer que cette action ſi douce

puiſſe ſuffire pour les broyer. De plus le mouvement des muſcles du bas ventre devient tout à fait inutile à la coction de la nourriture, lorſque le bas ventre eſt fort enflé par des humeurs d'une groſſeur extraordinaire, qui ſe forment petit à petit dans ſa cavité, ou par des humeurs aqueuſes qui s'y ſont ramaſſées; parce que la force qui les tient pour lors allongez, étant ſuperieure à celle qui tend à les faire contracter, ils reſtent comme dans l'inaction, & le peu d'effort dont ils ſont capables, ſe termine, ou ſur les tumeurs formées dans les entrailles, ou ſur les eaux dans leſquelles l'eſtomach nage. Cependant la digeſtion du manger & du boire, ne laiſſe pas de ſe faire dans le cas qu'on vient de marquer, comme l'experience nous l'apprend. Ajoutez à ce que je viens de dire, que s'il étoit vrai que le diaphragme & les muſcles du bas ventre, preſſaſſent l'eſtomach avec autant de force qu'on le ſuppoſe, ſa cavité en ſeroit aſſez retrecie à repriſes, pour que perſonne ne pût éviter de vomir une partie

des alimens d'abord après le dîner & le ſouper. Cela eſt pourtant tout à fait contraire à l'experience.

A l'égard du foye, de la rate, du pancreas, & de l'épiploon, qui ſont aux environs de l'eſtomach; il eſt certain qu'ils entretiennent par leur chaleur le mouvement des differentes liqueurs que portent les differens vaiſſeaux dont ce viſcere eſt composé; & ils ſoutiennent & fortifient par conſequent l'action de ſon ferment naturel,

Puiſque par toutes ler raiſons phyſiques mecaniques que je viens de rapporter, l'eſtomach ne ſçauroit agir par lui-même, ni par les parties de ſon voiſinage, de maniere à pouvoir broyer & reduire en une eſpece de boüillie, les alimens qu'il reçoit dans ſa cavité; il faut neceſſairement qu'il les digere & les cuiſe par l'action de ſon propre levain. En effet ſi ce viſcere n'avoit pas un ferment particulier, comment pourroit-on expliquer la diſſolution des ſubſtances cartilagineuſes dans l'eſtomach des hommes, & des os mêmes dans celui de certains animaux?

Janvier 1710.

Ne faut-il pas, pour qu'un corps ſoit broyé par un autre, que la force du corps broyant, l'emporte infiniment ſur la reſiſtance du corps qui doit être broyé? Où trouvera-t'on quelqu'un, qui après avoir comparé la dureté des cartilages, & des os mêmes avec la ſoupleſſe de l'eſtomach d'un chien, par exemple, ne diſe que l'eſtomach étant d'un tiſſu très-delicat, ſeroit beaucoup plûtôt déchiré par les alimens d'une grande dureté, que ces alimens ne ſeroient eux-mêmes diviſez par lui, ſi la digeſtion devoit en être faite par leur ſimple broyement? Comment expliqueroit-on cette digeſtion ſi prompte qui ſe fait dans les hommes ſaiſis de la faim qu'on appelle canine? Les épingles, & même les aiguilles qu'on avalle quelques fois par inadvertance, ne piqueroient-elles pas toûjours l'eſtomach? & les os avalez par des chiens, le plus ſouvent avec des bouts fort pointus, ne les bleſſeroient-ils point aſſez, pour les faire gemir, ſi les parois de leur eſtomach s'approchoient d'aſſez près & avec aſſez de force,

pour les pouvoir broyer ? Cependant il eſt rare que ce viſcere ſoit piqué par aucun des corps étrangers dont je viens de parler. Quelles raiſons pourroit-on rendre de la conſiſtence épaiſſe, que prend le lait dans l'eſtomach des enfans mêmes les plus ſains qui ſont à la mamelle, où il ſe caille naturellement, au lieu d'y conſerver ſa fluidité ? Où trouveroit-on la cauſe de cette difficulté que toutes les ſubſtances laiteuſes ont à ſe digerer dans celui de pluſieurs hommes d'une parfaite ſanté, qui ne ſçauroient s'en nourrir, ſans que leur eſtomach en ſouffre ?

Ce que j'ai dit juſqu'ici me ſemble prouver démonſtrativement, que l'eſtomach ne digere les alimens reçûs dans ſa cavité, que par un levain qui lui eſt particulier : & cela eſt ſi vrai, que le ferment de ce viſcere venant à lui manquer, ou devenant mal conditionné, l'appetit ſe perd, & la nourriture qu'on prend reſte dans ſa cavité quelquefois pendant vingt-quatre heures, & même plus long-tems, ſans y ſouffrir acune

alteration ſenſible, comme l'experience le fait voir ; quoique d'ailleurs ſa ſtructure ſoit dans ſon entier, & que le mouvement du diaphragme & des muſcles du bas ventre ſoit reglé, & à peu près auſſi fort, qu'il a coûtume d'être dans le tems qu'on joüit d'une bonne ſanté.

Après avoir refuté l'opinion des Medecins qui rapportent la coction des alimens à leur ſimple trituration ; j'expliquerai en peu de mots les changemens qui ſe font dans le tiſſû propre de l'eſtomach, dans les tems qu'on mange & qu'on boit, afin de faire comprendre aiſément ce que j'ai à dire plus bas, touchant la maniere dont le levain de ce viſcere agit ſur eux. L'eſtomach n'étant autre choſe qu'un corps membraneux cave, composé de differens conduits, comme je l'ai déja marqué, il eſt évident que toutes les fois que nous mangeons & que nous buvons, tous ſes vaiſſeaux doivent s'allonger plus ou moins, ſelon que la quantité de la nourriture que nous prenons eſt plus ou moins grande. Or les arteres, les veines, les conduits

charnus, les vaisseaux lymphatiques arteriels, & les nerfs de ce premier reservoir du manger & du boire, ne sçauroient s'allonger, sans que les pores de leurs tuniques, & leurs cavitez se retrécissent: & pour lors deux choses arrivent necessairement. Car il arrive premierement que la force du ressort naturel de tous ces vaisseaux s'augmente beaucoup, parce que les vapeurs fines qui s'échappent continuellement des liqueurs qu'ils portent, ne pouvant pas entrer aisément dans les pores de leurs tuniques nouvellement retrécis, elles font par la force de la matiére subtile dont elles sont impregnées, de nouveaux & de plus grands efforts qu'auparavant pour s'y insinuer: & c'est par ces efforts qu'elles s'y insinuent veritablement, & qu'elles remettent leurs petites cavitez dans l'état de leur premiere dilatation. Or cela ne se peut faire ainsi, sans que les vaisseaux mêmes reprennent aussi l'état de leur premiere tension. Il arrive en second lieu que les cavitez des arteres, des veines, & des conduits, étant nouvellement

 retrécies,

retrécies, les liqueurs qui leur viennent de nouveau ont plus de peine qu'auparavant à y rentrer & y couler. C'eſt pourquoi le cœur même n'a pas tout à fait alors la même liberté, qu'il a quelque tems avant qu'on mange & qu'on boive, de chaſſer aiſément le ſang de l'une & de l'autre de ſes deux cavitez. De ſorte que ce viſcere étant en quelque façon gêné, & ne pouvant ſe contracter pourlors auſſi aiſément qu'il ſe contracte la digeſtion des alimens étant faite, eſt forcé de redoubler ſes contractions, & par conſequent de les rendre plus fortes, & plus frequentes, comme un chacun peut s'en appercevoir, par les changemens qui arrivent dans le pouls, après qu'on a dîné & ſoupé. Car il eſt conſtant qu'à meſure que l'eſtomach ſe dilate par les alimens qu'il reçoit, le pouls devient plus vigoureux, & plus frequent, & qu'il s'éleve, & paroit plus plein qu'auparavant, lorſque les parties les plus fines des alimens, & le chile qui en provient, paſſent dans les ventricules du cœur. Ainſi il eſt évident, ce me ſemble,

que dans tous les tems que l'eſtomach ſe trouve rempli de la nourriture qu'on a priſe, tous ſes vaiſſeaux s'efforcent continuellement de ſe mettre dans le premier état de leur tenſion naturelle, par leur propre force élaſtique beaucoup augmentée alors, comme je l'ai fait voir juſques ici, & fortement ſoutenuë par le mouvement du ſang & des differens ſucs qui paſſent des uns dans les autres. C'eſt donc par leur effort continuel, ſoutenu par la forte impulſion que le cœur communique aux liqueurs qu'ils portent, que les alimens ſont pouſſez de la cavité de l'eſtomach, à meſure qu'ils s'y digerent, dans celle des inteſtins grêles.

Afin de pouvoir donner une idée veritable & nette de la nature du ferment de l'eſtomach, dont il eſt tems de parler, je ferai remarquer premierement, que lors qu'on remplit la cavité de ce viſcere de teinture de ſafran tirée dans l'eau de vie, cette teinture paſſe non ſeulement dans les conduits lymphatiques-arteriels nerveux, mais encore dans les graiſ-

ſeux, qui ſervent avec des arteres & des veines à l'attacher à l'épiploon. On remarquera en ſecond lieu, qu'il n'y a aucune partie du corps qui ſoit garnie d'un auſſi grand nombre de nerfs que l'eſtomach, & que ces nerfs ſe terminent dans ſes conduits lymphatiques-arteriels, dans les graiſſeux, & dans les charnus. C'eſt pourquoi il n'y a aucun lieu de douter, qu'il n'y ait quelque communication entre les trois differens vaiſſeaux ſecretoires, dont je viens de parler, & que les trois differentes liqueurs qu'ils portent, ne concourent enſemble, pour compoſer le levain de l'eſtomach. Cela étant ſuppoſé, il eſt évident, ce me ſemble, que ce levain eſt un ſuc recrementeux, volatil, compoſé de parties très-fines de graiſſe & de lymphe, impregné de beaucoup d'eſprit animal, & deſtiné pour exciter l'appetit & cuire les alimens dont on ſe nourrit.

Il paroit par l'idée que je viens de donner de la nature du ferment de l'eſtomach, qu'il eſt un extrait fort fin des divers principes du ſang.

Ainſi il eſt composé de parties volatiles, de phlegme, de ſoulphre, de ſel ſalé acre, & de ſel acide.

Pour donner à entendre comment eſt-ce que cet extrait excite l'appetit, qu'il doit naturellement exciter, je ferai remarquer, qu'à meſure que l'eſtomach ſe reſſerre par la ſeule force de ſon reſſort, & ſe décharge dans les inteſtins des alimens qu'on a pris, ſa tunique vaſculeuſe ſe fronce, & les differens vaiſſeaux dont elle eſt tiſſuë, s'entortillent de maniere, que les liqueurs qu'ils portent, ne circulent pas librement dans leurs cavitez. En effet le froncement de la tunique vaſculeuſe de l'eſtomach, & l'entortillement de ſes vaiſſeaux ſanguins, font que le ſang des arteres ne paſſe pas avec une entiere liberté dans les veines: c'eſt pourquoi elles ſe dilatent beaucoup, & leur grande dilatation fait que les petites embouchures des conduits lymphatiques arteriels-nerveux, qui naiſſent de leurs parois, s'entrouvrent auſſi beaucoup, & laiſſent paſſer dans leurs cavitez plus de lymphe-arterielle qu'il n'en peu-

vent décharger dans les veines aux-quelles ils aboutiſſent. Cela fait que ces conduits ſe gonflent, & que la liqueur qu'ils contiennent, irrite doucement leurs parois toutes ner-veuſes, ſoit par ſa grande quanti-té, ſoit par le mouvement de ſes parties ſalines, qui toutes addoucies qu'elles ſont, ne laiſſent pas d'avoir aſſez de pointe pour ſe faire ſentir d'une maniere qui flatte agréable-ment l'appetit: & c'eſt par cette ir-ritation douce, communiquée au centre ovale du cerveau par les eſ-prits animaux, que ſe produit dans l'Ame le ſentiment qu'on appelle faim, ou deſir de manger. Or la faim diminuë à meſure qu'on man-ge & qu'on boit; parce qu'alors tous les vaiſſeaux de l'eſtomach, tant ſanguins que ſecretoires, ſe deſ-entortillent petit à petit, & que les liqueurs qu'ils portent circulent en-fin aſſez librement au travers de ſon tiſſu, pour n'en pouvoir plus ébranler les fibres nerveuſes autant qu'il le faudroit pour ſoutenir l'ap-petit.

A meſure que durant le tems

qu'on mange & qu'on boit, le levain de l'eſtomach eſt verſé dans ſa cavité par les petits tuyaux ſecretoires, qui en rendent la ſurface interieure veloutée, il y penetre les alimens, & il s'y unit avec celui dont la ſalive vient de les abbreuver dans la bouche, comme je l'ai expliqué.

De ſorte que ces deux fermen unis enſemble, & devenus plus forts par leur union, & par conſequent très diſpoſez à ſe mouvoir librement, s'inſinuent aiſément dans le tiſſu interieur du manger & du boire, & les fermentent. En les fermentant, ils en débarraſſent inſenſiblement les principes, & en les dégageant de leurs chaînes, pour ainſi parler, ils les diviſent, & les diſpoſent à ſe changer facilement en ſang.

Tandis que la digeſtion des alimens ſe fait, leurs parties les plus fines,& par conſequent les plus chargées de matiere étherée, s'inſinuent par la force mouvante de cette matiere, dans la maſſe du ſang, de la maniere dont je l'ai expliqué dans mon nouveau Syſtême des vaiſſeaux du Corps humain. Cependant celles de

leurs parties qui par leur maſſe & par leur figure tiennent le milieu entre les plus ſubtiles & les plus groſſieres, deſcendent dans les boyaux grêles, & y prennent la forme de cette ſubſtance laiteuſe qu'on appelle chile; laquelle s'inſinuë dans les veines lactées du fameux Aſellius, de la maniere dont je l'ai expliqué dans mes Reflexions ſur la neuviéme de mes experiences.

ARTICLE XIV.

RELATION DE CE QUI S'EST paſſé à la derniere Aſſemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, le Mecredi 13. *Novembre* 1709. *Par Mr. Blondel.*

LA mort de deux Academiciens l'un Aſſocié Etranger, & l'autre Eleve, fournit à Mr. de Fontenelle la matiere de deux Eloges, dont la lecture fit l'Ouverture de cette Séance.

Eloge de Mr. Tſchirnhaus.

Monſieur Tſchirnhaus nâquit le

10. Avril 1651. dans la haute Saxe, d'une Famille très-noble originaire de Moravie. Il eut dans sa jeunesse tous les Maîtres des Sciences; qu'on a coutume de donner aux Personnes de qualité : mais il y répondit mieux que ne font ordinairement ceux de cet âge. Il réüssit dans tout, & particuliérement dans la Géometrie. A l'âge de 17 ans, il alla achever ses études à Leyde. S'étant fait là beaucoup d'Amis & de réputation, il devint Homme de Guerre pendant quelques troubles qui survinrent : mais il ne servit que 18 mois. Ensuite il alla voyager selon l'usage de sa Nation. Il vit l'Angleterre, la France, l'Italie, la Sicile, Malte : & partout où il passoit, il observoit avec soin les curiositez naturelles, & toutes les autres choses qui sont dignes de l'attention d'un Philosophe. Il ramassoit tous ces faits qui ne sont point inutiles : car plus les yeux ont vû, plus la Raison est en état de voir elle même.

Au retour de ses Voyages il alla à la Cour. Un Philosophe y peut aller, ne fût-ce que pour étudier cer-

taines manieres de penſer & d'agir toutes ſingulières, qu'il n'apprendroit point ailleurs. Il vint à Paris en 1682. c'étoit déja pour la troiſiéme fois. Il y apporta ſes *Cauſtiques*, qui ſont des lignes courbes particuliéres qui ont retenu ſon nom. Ces ſortes de lignes portent ordinairement le nom de leur Inventeur : la Spirale d'Archimede, la Conchoide de Nicomede, la Ciſſoide de Diocles, les Développées d'Hughens, les Cauſtiques de Tſchirnhaus : & ce n'eſt pas un moindre honneur à un Philoſophe d'avoir donné ſon nom à une courbe, qu'à un Prince d'avoir donné le ſien à une Ville. Il conſulta cette Academie ſur ſes nouvelles courbes, & à 31 an il fut reçû au nombre de ces mêmes Academiciens qu'il étoit venu conſulter. Sa découverte étoit d'autant plus ſinguliére, qu'elle avoit précedé le calcul des infiniment petits. Après quelque ſéjour en cette Ville, il retourna en Hollande, où il ſe mit à faire imprimer ſon Livre *de Medecina corporis & animi.* Il avoit déja compoſé d'autres Ouvrages étant

très-jeune : mais en les revoyant pendant l'Impreſſion, il en fut ſi mal ſatisfait, qu'il ſacrifia ces enfans de ſa jeuneſſe : ſacrifice d'autant plus conſidérable qu'on les aime avec plus d'ardeur & avec moins de connoiſſance. Il réſolut donc de ne rien donner au Public avant l'âge de 30 ans : & ce ne fut qu'après ce tems-là qu'il publia le Livre dont on vient de parler, & qu'il dédia au Roi. Ce Livre contient ſes Cauſtiques, & des conſeils qu'il croyoit neceſſaires à un Philoſophe pour le bien du corps & de l'eſprit. Ce n'étoit pas une ſimple théorie : il ne diſoit rien qu'il ne pratiquât lui-même; & l'on en pourra juger par ſa maniere de vivre. Il deſtinoit l'Eté à faire des experiences, & l'Hiver à faire ſes recherches & ſes meditations. Il donnoit l'Automne à ſa ſanté : & il ſe contentoit dans cette ſaiſon de former les projets d'étude pour l'Hiver où il alloit entrer. Ce tems venu il retranchoit ſon ſouper, ſe couchoit à neuf heures, & ſe faiſoit réveiller à deux heures après minuit. Il reſ-

toit enſuite appliqué au ſonge ſur lequel il s'étoit réveillé : & comme ce ſonge rouloit la plus-part du tems ſur la matiere qu'il méditoit, cela lui ſervoit comme d'entrée à l'étude ; ne voulant rien omettre de ce qui pouvoit y contribuer. On trouvera que c'eſt être bien ſcrupuleux : mais c'eſt l'ordinaire des grandes paſſions d'aller juſqu'à la ſuperſtition. Son application étoit ſi grande , qu'il voyoit la nuit des étincelles qui partoient de ſes yeux ; & il parvint même à les voir en plein jour ſur un papier qu'il mettoit à côté de lui ; tant il avoit les eſprits échauffez. La gloire qui eſt le principal motif des Sçavans, qu'on peut appeller Ambitieux de Cabinet , n'a jamais touché Mr. Tſchirnhaus. Dès l'âge de 24 ans, il avoit renoncé à tout autre plaiſir qu'à celui de chercher la Verité ; en ſorte qu'il l'aimoit d'un amour purement deſintereſſé. Les conſeils qu'il donnoit dans ſon Livre pour la ſanté du corps, regardent pluſieurs remedes contre les excès du boire & du manger, qui ſont des

maux aſſez communs dans ſon pays. Il faiſoit grand cas de la ſueur ; mais il regardoit comme poiſon tout ce qui n'eſt pas aliment. Etant retourné en haute Saxe, ſa connoiſſance des Cauſtiques le porta à travailler à l'Optique. Il obtint du Roi Auguſte la permiſſion d'étatablir une verrerie pour faire de grands verres brûlans juſques-là inconnus. Il en fit un que Monſeigneur le Duc d'Orleans acheta de lui qui eſt du poids de 160 livres, & formé de deux portions de ſphere de douze pieds de diametre. Ce verre eſt encore un Enigme pour les habiles Gens. On ne ſçait s'il a été fondu dans des moules, ou s'il a été taillé dans des baſſins ; l'un & l'autre étant également difficile à concevoir. Il diſoit qu'il l'avoit fait en le taillant d'une maſſe de verre du poids de ſept cens livres. L'Empereur connoiſſant ſon mérite, & voulant le recompenſer, lui offrit un titre de Libre Baron ; mais il le refuſa, & il n'accepta pour toute gratification que le Portrait de Sa Majeſté Imperiale. Il montra le même mépris pour les honneurs, lorſque le Roi

Auguste lui voulut donner le titre de Conseiller d'Etat. Il revint à Paris en 1701. & apporta à l'Academie des Méthodes sans démonstration, dont il cachoit le secret, & où il faisoit gloire de se passer du calcul des infiniment petits. Mais rien n'est peut-être plus avantageux à ce calcul, que l'honneur qu'on se fait de trouver le moyen de s'en passer. Comme il recüeilloit tout ce qu'il pouvoit apprendre de curiositez de Physique; il donna à Mr. Homberg en échange de quelques secrets de Chymie, celui de faire de la porcelaine, sous promesse de ne le point publier de son vivant. On a toûjours crû que cette fabrique dépendoit d'une terre particuliére, qui ne se trouvoit qu'à la Chine ou au Japon: mais il découvrit que la matiére de la porcelaine n'est qu'une terre commune qu'on trouve par tout. En cela on peut dire qu'une telle découverte lui est plus honorable qu'à l'Inventeur même: car celui qui trouve le premier doit souvent son secret au hazard; au lieu que le second n'en est redevable qu'à ses recherches.

Enfin il retourna en Saxe, où il ſe trouva bien-tôt accablé de chagrins domeſtiques. Il les ſupporta avec la conſtance d'un grand Philoſophe; & il eſt mort cinq ans après, peut-être parce qu'il n'eſt guéres poſſible d'y réſiſter plus long-tems. Il ne craignoit rien de pluſieurs maladies, parce qu'il croyoit en avoir le remede aſſuré : mais il redoutoit la pierre, quoiqu'il ſe précautionnât contre ce mal. Il ſentit des atteintes de gravelle au mois de Septembre dernier, avec une grande difficulté d'uriner. Les Medecins ne trouvant pas en lui l'obéïſſance qu'ils ſouhaitoient, parce qu'il étoit Medecin lui-même, l'abandonnérent bien-tôt, & il mourut l'onziéme Octobre ſuivant. Ses dernières paroles furent, *triomphe, victoire*, dans la joye apparemment qu'il reſſentoit de ſe voir bien-tôt affranchi des maux de cette vie. Son Corps a été porté à une de ſes terres, où le Roi Auguſte a fait les frais de ſa ſepulture. Il avoit formé le plan d'une Societé de Sçavans. Quand il en découvroit quelqu'un, il le tiroit des

tenebres où ils habitent ordinairement, & devenoit aussitôt son Compagnon, son Directeur, & son Bienfaicteur. Il étoit si porté à faire du bien, qu'il en faisoit même de trés-bon cœur à ses ennemis : car il ne conserva jamais ni haine, ni ressentiment contre personne, n'ayant d'autre passion que celle de se maintenir dans cette tranquillité, qui est le plus grand & le moins recherché de tous les biens.

Eloge de Mr. Poupar.

François Poupar naquit au Mans l'an 1661. Il étoit Fils d'un bon Bourgeois, qui quoique chargé de beaucoup d'enfans, s'appliqua particulierement à leur donner une bonne éducation. Celui-ci fit ses études sous les Peres de l'Oratoires. La lecture des Ouvrages de Descartes auxquels il prit goût, l'engagea insensiblement dans la profession de Philosophe ; & pour la cultiver plus librement, il se détermina à la Medecine. Il vint à Paris pour y étudier ; & ne tirant que peu de secours de ses parens, il

fut contraint de ſe charger de l'éducation d'un enfant pour lui aider à vivre. Mais voyant que cet emploi lui déroboit trop de tems, il le quitta, & aima mieux étudier que ſubſiſter. Nous ne rougiſſons point, dit Mr. de Fontenelles, du bâton & du ſac de Diogene, quoique les Diogenes ſoient à preſent moins conſiderez que jamais. Mr. Poupar s'appliqua particuliérement à l'hiſtoire naturelle ; & il avoit le talent de bien diſſequer les inſectes. Il ſe diſtingua dans les Conferences de Sçavans qui ſe tenoient chez Mr. l'Abbé Bourdelot, & il y produiſit une anatomie de la ſangſuë, où il fit remarquer des particularitez qui juſques-là avoient échapé aux Sçavans. La connoiſſance qu'il avoit de l'Anatomie & de la Chirurgie, lui fit deſirer d'être en place de la pratiquer. Il ſe préſenta pour être reçû au nombre des jeunes Chirurgiens qui travaillent à l'Hôtel-Dieu. Ceux qui l'examinérent furent bien ſurpris après l'avoir entendu répondre ſi ſçavamment ſur les queſtions qu'ils lui avoient propoſées, de ce qu'il leur dit qu'il ne

ſçavoit pas ſaigner. Il ne fut pas longtems ſans l'apprendre : & après avoir pratiqué la Chirurgie autant qu'il l'avoit jugé neceſſaire, il s'attacha à la Medecine, & ſe fit recevoir Docteur à Rheims. La paſſion qu'il avoit de ſçavoir fit qu'il étudia juſqu'à l'Architecture. Mr. de la Hire le voyant ſouvent aux leçons qu'il en fait au Louvre, le prit pour un Homme qui vouloit ſe rendre capable de quelque emploi dans les bâtimens : encore jugea-t'il à ſon air que cet emploi ne devoit pas être bien conſidérable. Ainſi il fut depuis bien étonné, lorſqu'il le vit venir à l'Academie, ayant été choiſi pour Eleve Anatomiſte par Mr. Mery. Depuis qu'il eût rang parmi les Academiciens, il donna ſucceſſivement pluſieurs Diſſertations qui ont paru dans les Memoires de l'Academie, ſur les inſectes hermaphrodites, ſur le formica-leo, ſur les moules &c. Il tomba malade au mois d'Octobre dernier & mourut en fort peu de tems. On le croit Auteur d'une Compilation qui a paru depuis peu ſous le tître de Chirurgie complette. Si

cela eſt, on peut lui pardonner ce Livre, parce qu'il avoit beſoin de le faire.

Mr. de Reaumur lût une Diſſertation ſur la formation & l'accroiſſement des coquilles, qui fut trouvée d'autant plus curieuſe, qu'aucun Auteur n'a encore traité cette matiere, quoi que le ramas des coquilles faſſe depuis long-tems le ſujet de l'admiration des Sçavans, & le plus bel ornement de leur Cabinet. Au défaut des Livres Mr. de Reaumur a conſulté la Nature elle-même. Elle lui a appris d'abord la maniere dont ſe faiſoit l'accroiſſement des coquilles, d'où il eſt aiſé de juger de leur formation. Les corps ne peuvent croître que par vegetation, comme les plantes & les animaux, ou par un amas de parties qui s'appliquent ſimplement les unes ſur les autres, ce qu'on appelle *juxta poſition*. Ceux qui ſont diſpoſez à croire que tout vegete dans la Nature, n'héſiteront pas un moment à aſſûrer, que les coquillages s'accroiſſent par vegetation comme les poiſſons qu'ils renferment. Cependant Mr.

de Reaumur a reconnu par les experiences qu'il a faites sur plusieurs especes de coquilles, qu'elles ne croissent que par *juxta-position.* Il ne rapporta que les experiences qu'il avoit faites sur les coquilles de limaçon, qui sont toutes conformes à celles qu'il a faites sur les autres coquillages de mer ou de riviere. L'opinion de Mr. de Reaumur est, que l'accroissement des coquilles se fait de matieres pierreuses & visqueuses, de la même maniere que ces croûtes pierreuses qui se trouvent dans plusieurs canaux qui conduisent de l'eau à des reservoirs, & particuliérement dans ceux ou passent les eaux d'Arcüeil. Il est aisé de voir que l'eau pousse ces petites pierres qui forment ces croutes contre les parois des canaux; en sorte que si ces mêmes canaux étoient percez comme des cribles, ces petites parties pierreuses passeroient par les troux, & formeroient au dehors du canal une croûte plus solide & plus épaisse que celle qui se forme au-dedans; parce qu'elle ne seroit point exposée au frottement de l'eau courante. Les liqueurs qui

circulent dans les corps des poiſſons à coquilles, charriant avec elles des parties viſqueuſes & pierreuſes, doivent les pouſſer contre les parois des canaux, qui étant percez d'une infinité de pores, laiſſent échapper cette matiere capable de former au-dehors une croûte qui eſt la premiere couche d'un morceau de coquille. A cette premiere couche il en ſuccede une ſeconde & une troiſiéme, juſqu'à ce que la coquille ait une certaine épaiſſeur ordinairement beaucoup moindre que celle de l'ancienne. L'accroiſſement de l'animal donne l'origine à un autre morceau de coquille, & ainſi de ſuite juſqu'à ce qu'il ne croiſſe plus.

Mr. de Reaumur rendit cette Mecanique palpable par les experiences. Prémiérement il eſt viſible que le corps du limaçon croît avant ſa coquille. Enſuite en caſſant un morceau de coquille de limaçon, & le mettant dans un vaiſſeau où il ſoit aiſé de l'obſerver, on le voit qui s'attache aux parois du vaiſſeau. On remarque enſuite une liqueur qui s'épaiſſit, ſe fige, & forme ſur la partie

de l'animal qui eſt découverte une petite peau très-fine qui paroît ordinairement au bout de 24 heures, & qui reſſemble aſſez à une toile d'araignée. Au bout de quelques jours cette premiere couche s'épaiſſit par celles qui ſe forment deſſous, & en dix ou douze jours la coquille a ſon épaiſſeur.

Il eſt déja viſible par l'experience précedente, que la coquille ne vegete point; puiſque le trou que l'on y fait ſe referme tout à la fois, au lieu de ſe reboucher petit à petit, de la même maniere que ſe forment les calus des os fracaſſez, & les cicatrices des playes.

Mais voici deux autres experiences qui prouvent inconteſtablement l'opinion de Mr. de Reaumur. Il a fait à des coquilles de limaçon un grand trou entre les deux extremitez, puis il a introduit par ce trou un petit morceau de peau de gands qu'il a collée à la ſurface interieure de la coquille : il eſt arrivé de-là que le côté de la peau qui touchoit le corps de l'animal s'eſt couvert de coquilles, & qu'il ne s'eſt rien formé ſur la ſur-

face exterieure : ce qui montre que la coquille n'a pas vegeté.

Mr. de Reaumur outre cela a caſſé le haut de pluſieurs coquilles de limaçon, & il a collé ſur le bord interieur du contour de la coquille un morceau de peau de gands qu'il a rebordé ſur la ſurface exterieure, enſorte que cette peau enveloppoit tout le contour. Si la coquille vegetoit, elle auroit dû percer le morceau de gands, ou manquer de s'accroître : mais il eſt arrivé au contraire que cette peau eſt reſtée collée entre le nouveau morceau de coquille & l'ancienne, qui par conſequent n'a contribué en rien à cette formation.

Il eſt aiſé de concevoir comment les petites parties de matiere ſolide, peuvent former la coquille des limaçons, après l'experience que Mr. de Reaumur a faite en broyant de ces coquilles, & les paſſant au tamis. Car il en a fait une pâte avec du vinaigre, qui en ſechant a pris une dureté aſſez conſiderable. Il s'agit maintenant de répondre a deux difficultez qui ſe rencontrent dans ce Syſteme.

La premiere eſt d'expliquer la varieté des couleurs qui ſe trouve ſur une même coquille. Mr. de Reaumur a obſervé que les differentes couleurs que l'on remarque ſur les coquilles de limaçon, répondent à celles que l'on voit au collier de ces animaux; & qu'ainſi la matiere qui les produit a paſſé dans le corps de l'animal par des cribles qui ſont propres à operer ces differentes couleurs. C'eſt ce que l'experience confirme : car la coquillle qui croît ſur le collier des limaçons vis à vis des rayes brunes ou noires, eſt auſſi de la même couleur, pendant que celle qui ſe forme ſur le reſte du corps, eſt blanche. Or la même raiſon peut s'appliquer aiſément à toute autre ſorte de coquillages.

La ſeconde difficulté que Mr. de Reaumur éclaircit, & qui n'eſt pas la moins embarraſſante, eſt l'inégalité de la courbure de certaines coquilles. Il eſt certain que cette courbure doit changer par le changement qui ſurvient à celle du corps de l'animal qui lui ſert de moule.

Or on peut imaginer mille causes probables de ce changement. Mr. de Reaumur rapporta celles qu'il jugea les plus convenables à son opinion, & expliqua d'une maniere fort ingenieuse les tubercules, les canelures, & les autres inégalitez qu'on observe sur les differens coquillages.

Mr. Lemery le Fils termina la séance par la lecture d'une Dissertation sur la matiere du feu, qui confirme les conjectures & les observations qu'on a déja faites sur la nature du feu principe.

Mr. l'Abbé Bignon parla à son ordinaire sur les Dissertations qu'on lût, & donna à chaque Académicien les éloges qu'il méritoit.

ARTICLE XV.

DIVERSES OBSERVATIONS astronomiques faites à Marseille pendant les mois d'Avril, Juin, & Juillet 1709. Par le P. Laval Jesuite Professeur Royal d'Hydrographie à l'Observatoire de Sainte Croix.

LE tems n'a pas été fort favorable pour les Observations cette année-ci, surtout pour les Observations des Satellites de Jupiter. Des nuages ou de grands vents survenus, ce semble, à point nommé, ont empêché la plus-part de ces Observations. Voici ce que le tems m'a permis de faire d'Observations, outre celle de l'Eclipse du Soleil que je vous ai communiquée en son tems.

Observations de quelques hauteurs du Soleil.

Le 12. Avril 1709.

Hauteur meridienne apparente du bord superieur du Soleil.	55d.40'.45".
D'où par les élemens ordinaires on a la latitude.	43. 18.56.

Le 12. Juin.

Hauteur meridienne apparente du bord superieur du ☉.	70. 8. 30.
Latitude concluë.	43. 18. 42.

Le 14. Juin pour le tems du solstice.

Hauteur meridienne apparente du bord superieur du Soleil. 70d.15'. 0".
Latitude concluë. 43. 19. 11.
Le Ciel fut couvert depuis le 17. jusqu'au 23.

Le 23. Juin pour la distance du Tropique à l'Equateur.

Hauteur meridienne apparente du bord superieur du Soleil. 70d.25'.30".
Latitude concluë. 43. 18. 40.
Distance du Tropique à l'Equinoxial, ou obliquité de l'Ecliptique. 23. 28. 0.

Cependant si on fait reflexion que depuis les 5h. du soir du 21e. le Soleil a baissé jusqu'au 23e. à midi au moins de 30", puisque dans les Observations du 21. Juin 1705. & du 21. Juin 1707. la hauteur meridienne du bord superieur du Soleil fut trouvée de 70d. 26'. il s'ensuit que l'obliquité de l'Ecliptique est de 23d. 28'. 50". à 3" près de celle que je trouvai ces deux années-là. Ce qui se verifie encore par la hauteur du Soleil que je pris l'année passée au St. Pilon, au-dessus de la Sainte Baume, où la hauteur du centre du Soleil étant de 70d.7'.20". on a l'obliquité de l'Ecliptique de 23d. 29'. 0". Ainsi il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne

ſoit moyenne entre 23^{d}. 29′. 0″. & 23^{d}. 28′. 50″. comme je l'ai remarqué dans les Memoires que j'ai envoyez à l'Academie Royale des Sciences en 1705. 1707. & 1708.

Le 25. Juin pour le diametre apparent du Soleil.

Le quart de cercle ayant été exactement poſé dans le plan du méridien, l'état de l'horloge étant parfaitement connu par pluſieurs hauteurs correſpondantes priſes pluſieurs jours auparavant ; la ſoye de la lunette du quart de cercle, qui faiſoit une portion du parallele du Soleil, étoit parfaitement dans le plan qui avoit raſé le bord ſupérieur du Soleil, dont le mouvement étoit lent, le premier bord du Soleil étant arrivé au méridien, la hauteur apparente du bord ſuperieur fut trouvée de 70^{d}.23′. 0″.

Le ſecond bord du ☉ étant au méridien, la hauteur du bord inferieur fut	69. 51. 20.
Difference entre ces deux hauteurs qui eſt le diametre apparent du ☉.	31. 40.
Latitude concluë de la hauteur du bord ſuperieur.	43. 19. 10.
Latitude concluë de la hauteur du bord inferieur.	43. 19. 12.

Le tems du paſſage du ☉ par le méridien fut trouvé de 2′. 18″. précisément : ce qui fait voir que vers les ſolſtices on peut

ſe ſervir de cette méthode aiſée pour trouver les diametres du Soleil, quand on a un bon quart de cercle de 3 pieds de rayon, dont on ſe ſert avec les circonſtances rapportées ci-deſſus.

Le 28. Juin pour le tems du Solſtice.

Hauteur méridienne apparente du bord ſuperieur du Soleil	70^d.16'. 0".
Latitude concluë.	43. 19. 10.

Par les hauteurs du Soleil du 14^e. & du 28^e. Juin, qui ſont les plus éloignées correſpondantes (car le 30. Juin qui correſpondoit au 12^e. Juin, le Ciel fut couvert à midi) en ſuivant la methode ordinaire rapportée dans les tables de Mr. de la Hire, on a le tems du Solſtice d'Eté, le 21^e. Juin à 4^h. 54'. après midi.

Le 12. Juin 1709. on s'étoit préparé à obſerver l'Eclipſe de Mars par la Lune, qui devoit arriver à midi & 25'. au méridien de Marſeille : mais vers le midi le Ciel ſe couvrit dans la partie orientale, de nuages chaſſez par un vent de Nord-Oüeſt aſſez frais. On voyoit la Lune par intervalles, mais on ne pût jamais voir Mars, quoi que le Ciel fût clair au tour de la Lune, lorſqu'il n'y avoit pas de nuages qui la cachaſſent. Meſſieurs les Aſtronomes de la Societé Royale des Sciences à Montpellier, m'écrivirent quelques tems après, que quoiqu'ils euſſent un Ciel fort ſerein, ils n'a-

voient pas pû découvrir Mars, même par des lunettes de 20 pieds. Pour me dédommager de cette observation manquée, je fis le soir de ce jour-là l'observation suivante.

Observation pour la conjonction de Regulus & de la Lune le 12e. Juin 1709. au Soir.

Le vent s'étant rangé à l'Oüest assez frais, on ne put se servir de la lunette de sept pieds & demi, à laquelle on avoit appliqué le micrometre ; parce que cette lunette qui étoit montée sur la machine parallactique placée sur la terrasse de l'Observatoire, étoit trop agitée par le vent pour faire rien de bon. On fut donc obligé de descendre dans la Sale, & de se servir de la lunette fixe du quart de cercle de 3 pieds.

Ayant fait courir la Lune le long d'un des fils obliques de cette lunette, il représentoit le parallele de la Lune. Regulus arriva à l'horaire perpendiculaire au parallele, 12 secondes avant que le bord obscur de la Lune y arrivât, à 8h. 39'. 30". du soir: de sorte que Regulus & la Lune n'étoient pas encore en conjonction.

A 8h. 45'. 0". la Lune a passé par l'horaire en 2'. 19". de tems.

Regulus a passé par l'horaire 1'. 9". après le bord éclairé de la Lune.

Donc la ☌ de la Lune & de Regulus en ascension droite, seroit arrivée en ce tems-

là : car la moitié de la Lune a passé par l'horaire en 1'. 9" $\frac{1}{2}$.

Tout ce qu'on put faire à 8h. 49'. avec la lunette montée sur la machine parallactique, fut de prendre la distance du bord inférieur de la Lune à Regulus, laquelle fut trouvée de 4'. 30". de degrez. On s'en est assûré autant que l'a pû permettre le vent qui agitoit fort la lunette & la flamme de la bougie renfermée dans une lanterne, avec laquelle on éclairoit l'objectif de la lunette : ce qui rend cette observation douteuse de quelques secondes. Ensuite on retourna au quart de cercle.

à 9h. 9'.34". La Lune a encore employé à passer par l'horaire 2'. 19". Regulus est arrivé à l'horaire dans la seconde avec le bord éclairé de la Lune.

9. 20. 5. Regulus est arrivé à l'horaire.

20. 30. Le bord éclairé de la Lune arrive à l'horaire.

22. 49. Le bord obscur de la Lune arrive à l'horaire.

Donc Regulus précedoit le bord éclairé de la Lune de 25". & le centre de la Lune de 1'. 34". $\frac{1}{2}$.

Donc dans l'intervalle de 36'. 39". $\frac{1}{2}$, la Lune s'est éloignée de Regulus depuis son centre, de 1'. 34". $\frac{1}{2}$. ce qui peut servir pour déterminer les mouvemens de la Lune dans son parallele.

Observations du premier Satellite de Jupiter faites en 1709.

Le 16. Février tems vrai. Matin.

à $3^h.29'.33''$. Immersion du premier satellite dans l'ombre de Jupiter, la seule que le tems ait permis d'observer.

Le 8. Juin. Soir.

à 11. 42. 21. Emersion du premier satellite hors de l'ombre de ♃.

Le 14. Juillet. Soir.

à 9. 51. 0. Emersion du premier satellite hors de l'ombre de ♃.

Voilà les seules que le tems ait permis d'observer. Les autres Observateurs n'ont pas été plus heureux, suivant ce que j'en ai appris par leurs Lettres.

Voici une Observation toute fraîche : c'est d'une tache dans le Soleil observée sur la fin de sa course. Le Ciel avoit été couvert depuis le 8. Novembre, lorsque le 16. prenant des hauteurs du Soleil pour regler l'horloge, on s'apperçût d'une tache dans la partie occidentale du disque du Soleil : ce ne fut pas sans quelque chagrin qu'on la vit prête à sortir de la partie du Soleil

que nous voyons : néanmoins pour ne pas tout perdre, on l'obſerva de cette maniere, qui eſt celle que nous obſervons toujours dans ces occaſions.

à $12^h.1'.43''$. La tache arrive au premier fil oblique.

2. 25. Le bord occidental du Soleil arrive au méridien.

2. 40. Le milieu de la tache arrive au méridien.

3. 37. La tache arrive au ſecond fil oblique.

4. 43. Le bord oriental du Soleil arrive au méridien.

Difference en aſcenſion droite du bord occidental à la tache le ſeiziéme Novembre. 15″. de tems.

Difference en déclinaiſon du bord ſeptentrional à la tache. 57″.

Le bord ſeptentrional ou ſuperieur raſoit exactement le parallele. Cette tache étoit conſiderable ; puiſqu'elle employa 3″ à paſſer par le méridien ; le diſque du Soleil ayant employé 138″, elle étoit au diſque apparent comme 3. à 138. ou 1. à 46.

Le 17. Novembre 1709.

à $11^h.59'.30''$. La tache au premier fil oblique.

12. 0. 13. Le bord occidental du ⊙ au méridien. Le bord ſuperieur raſoit le parallele.

0′. 22″. La tache arrive au méridien.
1. 14. La tache au ſecond oblique.
2. 31. Le bord oriental du ☉ au méridien.

Difference en aſcenſion droite du bord occidental à la tache. 9″. de tems.

Difference en déclinaiſon du bord ſeptentrional à la tache. 52″.

Le 18. Novembre 1709.

On vit encore la tache par la lunette de 18. pieds. Elle étoit très-prés du bord occidental du Soleil, & fort allongée par rapport à la figure qu'elle avoit le 16ᵉ. ce qui eſt un effet d'Optique, comme chacun ſçait. On ne put point la voir par la lunette du quart de cercle de 3 pieds : ainſi on n'en put point faire de comparaiſon.

ARTICLE XVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE LIPSIC.

JE continuë à vous rendre compte de quelques Ouvrages qui ont paru en ce pays.

Mr. Abicht a tâché d'expliquer

dans une Dissertation sur les supplices de la République Judaïque prédits sous des symboles, *de suppliciis Reipublicæ Judaicæ sub symbolis revelatis*, un passage très-difficile & peu entendu de Jeremie Chapitre premier v. 11. 12. 13. 14.

Mr. Vilkius a prétendu montrer, que la Raison seule nous peut conduire à la connoissance du péché originel.

Specimen Philosophiæ sobriæ de insitæ cognitione lapsûs humani generis, *in* 4°. *Literis Andreæ Barthelii.*

Mr. Godefroy Olearius a entrepris de refuter une des principales erreurs des Sociniens, qui refusent à JESUS-CHRIST le titre & les fonctions de Mediateur entre Dieu & les Hommes. Il explique fort nettement la necessité d'aller à Dieu par JESUS-CHRIST, & en quelle maniere nous pouvons & devons adorer & prier Dieu par JESUS-CHRIST.

Dissertatio Theologica de adoratione Dei Patris per Jesum Christum in 4°. *Literis Christiani Goezii.*

On a imprimé ici le Traité de Grotius sur la verité de la Religion

Chrétienne : Gleditſch le Reſtaurateur de la belle Imprimerie en Alemagne, s'eſt ſurpaſſé dans cette édition, dont Monſieur Cyprianus a eu ſoin. On a corrigé exactement les citations du Livre, & on en a même ajouté beaucoup de nouvelles.

Hugo Grotius de Veritate Religionis Chriſtianæ, Editio noviſſima, in qua ejuſdem annotationes ipſius textûs verbis ſubjectæ ſunt. Accedunt Erneſti Salomonis Cypriani analecta. Lipſiæ apud Gleditſchium 1709. *in* 8°. *pag.* 350.

La nouvelle édition des Philoſtrates eſt en vente.

Philoſtratorum quæ ſuperſunt omnia. Vita Apollonii Libris VIII. Vitæ Sophiſtarum Libris II. Heroicæ imagines & Epiſtolæ. Acceſſêre Apollonii Tyanenſis Epiſtolæ; Euſebii Liber adverſus Hieroclem; Calliſtrati deſcriptio ſtatuarum. Omnia ex codicibus manuſcriptis recenſuit, notis perpetuis illuſtravit, verſionem totam ferè novam fecit, Gottfridus Olearius. Lipſiæ apud Thomam Fritſchium in folio.

DE HALL.

Daniel Henning Bolten a fait imprimer ici une *Diſſertation Latine ſur l'idée que les anciens Medecins ſe ſont faites des maladies aiguës.* C'eſt un in quarto de quarante quatre pages.

DE ROME.

Ceux qui ont l'Edition in folio des Ouvrages du Pere Segneri, ſeront bien aiſes d'apprendre que le Libraire a imprimé du même caractére & dans la même forme, *les Ouvrages du Pere Pinamonti* ſon Diſciple, & le fidelle compagnon de ſes travaux Apoſtoliques, qui feront un cinquiéme Tome des Ouvrages du Pere Segneri. Ce n'eſt pas en effet avoir tout le Pere Segneri, que de n'avoir pas les Ouvrages du Pere Pinamonti, qu'il avoit rempli de ſon Eſprit. Le Traité du Directeur de ce dernier efface, au jugement des plus habiles Maîtres de la Vie ſpirituelle, tout ce qui a paru juſqu'ici ſur une matiere ſi importante, &

dont l'exacte connoiſſance eſt ſi neceſſaire à tous ceux qui travaillent au ſalut des Ames.

DE PARME.

Le Cinquiéme tome des explications du P. Pedruſſi Jeſuite, ſur les Médailles du Riche Cabinet de nôtre Duc, paroîtra bien-tôt.

DE PLAISANCE.

Auriez-vous crû, que *la Reformation du Calendrier* fût un ſujet ſuſceptible des agrémens de la Poëſie? Il eſt des Genies heureux qui embelliſſent tout ce qu'ils traitent. Le P. Loüis Caſati Jeſuite, Neveu du fameux Pere Paul Caſati, a composé ſur cette matiere difficile, un Poëme Elegiaque dans le goût des Faſtes d'Ovide.

D'ANGLETERRE.

DE CAMBRIDGE.

L'Edition d'Hierocle dont je vous

ai parlé plus d'une fois est en vente.

Hieroclis Philosophi Alexandrini Commentarius in aurea Carmina de Providentiâ & Fato quæ supersunt, & reliqua fragmenta Græcè & Latinè. Græca cum Manuscriptis collata castigavit, versionem recensuit, notas & indices adjecit, Petrus Needham sacræ Theologiæ Baccalaureus, Collegii Divi Joannis Cantabrigiæ Socius. Cantabrigiæ typis academicis, in octavo 1709.

DE LONDRES.

Mr. Lister a fait imprimer la premiere partie d'un Ouvrage de Medecine sur les liqueurs du corps humain. Ce qui paroit traite de la nature des humeurs. *Dissertatio de humoribus.* La seconde partie recherchera les causes de leur altération, *de vitiis humorum.*

On a réimprimé *le Voyage d'Angleterre par Sorbiere avec la Critique du Docteur Sprat.* Il seroit à souhaiter qu'on n'imprimât aucun Voyageur, que revû & critiqué par un Habitant des lieux dont il parle.

Janvier 1710.

D'EDIMBOURG.

Si vous êtes curieux d'une Traduction de Virgile en vieux langage Ecossois, il vous en coutera moins dans peu pour contenter vôtre curiosité, qu'il ne vous en auroit couté il y a quelque tems. On a réimprimé ici *la Traduction de Virgile par Duglaße*. Le langage est si ancien, qu'il a fallu souvent le traduire au bas des pages en Ecossois, tel qu'on le parle à présent. Virgile auroit-il crû avoir un jour des Caledoniens pour Interpretes.

D'AMSTERDAM.

Beaucoup de Critiques se sont élevez contre le nouveau Testament de feu Mr. Mill, Mr. Pfaffius sans s'attaquer à ce sçavant Anglois, qui n'est plus en état de répondre à ses Censeurs, a pris un parti plus moderé & plus sage : c'est celui de regler l'usage des differences qu'on remarque dans les Manuscrits, & dans les citations anciennes du Tex-

te Grec du nouveau Teſtament.

Chriſtophori Matth. Pfaffii Diſſertatio critica de genuinis Librorum novi Teſtamenti lectionibus, ope Canonum quorumdam criticorum feliciter indagandis, & à ſpuriis ſecernendis : ubi & inter alia de Joannis Millii collectione variarum novi Teſtamenti lectionum modeſtè Diſſeritur. Amſtelodami apud Joannem Van Lewen 1709. *in* 8°. *pages* 248.

Mr. Pfaffius défend l'authenticité du paſſage de Saint Jean, dans ſa premiere Epître Chap. v. v. 7. où il eſt parlé des trois Témoins du Ciel.

Mr. Binskershock a donné au Public des Obſervations ſur le Droit Romain. *Cornelii Van Bynskershock Juriſconſulti & Senatoris, Obſervationum Juris Romani Libri quatuor, in quibus plurima Juris civilis, aliorumque Auctorum loca explicantur & emendantur.*

On a réimprimé ici le Traité ancien ſur les ragoûts, dont l'Auteur a pris le nom d'Apicius. Cet Ouvrage qu'on pourroit appeller *le Cuiſinier Romain*, a déja paru plus d'une fois. Mr. Liſter Medecin Anglois en a donné depuis peu une édition à

Londres : mais comme il n'en a fait tirer que six vingts exemplaires, leur rareté a porté Vaesberg à faire ici une nouvelle édition, que les soins de Monsieur Almelowen ont rendue plus ample & plus curieuse.

Apicii Cœlii de obsoniis & condimentis, sive de arte coquinaria libri decem, cum adnotationibus Martini Lister è Medicis Domesticis Serenissimæ Majestatis Reginæ Annæ, & notis selectioribus, variisque lectionibus integris Hamelbergii Barthii, Reimsii, Vander Linden, & aliorum, ut & variarum lectionum libello. Editio secunda longè auctior & emendatior. Amstelodami apud Jansonio-Vaesbergios 1709. *in* 8°. *pages* 316.

D'UTRECHT.

On vient de faire paroître ici, *l'Histoire de la vie & de la mort des deux illustres Freres Corneille & Jean de Witt, enrichie de plusieurs Memoires, qui n'avoient point parû jusqu'ici, & qui seront très-propres pour éclaircir & pour confirmer la verité des faits historiques, avec des figures, Chez Guillaume Broedelet in* 12. *deux tomes.*

Janvier 1710.

L'Impreſſion de cet Ouvrage fait croire que la Hollande ne manque pas de bons Citoyens, pleins du véritable eſprit de ſon Gouvernement, & qui connoiſſent ſes interêts. On en auroit pu douter à voir l'eſprit du Prince, qui ſacrifia ces deux grands Hommes les meilleurs Hollandois qui furent jamais, à ſon ambition, regner encore abſolument dans les Etats Generaux dix ans après ſa mort.

D'ANVERS.

Le Cinquiéme tome des Actes des Saints du mois de Juin, qui comprend les Saints honorez dans les derniers jours de ce mois, eſt ſur le point de paroître.

DE GENEVE.

Mr. Violier a fait imprimer chez Barrillet une *Géographie en Vers*, avec des remarques qui expliquent ce qu'il y a de plus conſidérable dans ce petit Poëme, in 12.

DE PARIS.

On vend chez Mariette ruë Saint Jacques aux Colomnes d'Hercule un petit Live intitulé : *Pratiques de pieté à l'honneur de Saint François Xavier.* On y trouve differens exercices de dévotion, qui peuvent servir en particulier durant les neuvaines qu'on fait en l'honneur de ce Saint Apôtre des Indes, & qui sont établies en plusieurs Provinces, & autorisées par les Indulgences des Souverains Pontifes.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Janvier 1710.

ART. I. *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte, à Monseigneur le Dauphin : Ouvrage posthume de Feu Mr. Bossuet Evêque de Meaux.* Page 1

ART. II. Secret Memoirs of Robert Dudley &c. *Memoires secrets de Robert Dudley, Comte de Leicestre, Premier Ministre d'Etat, & Favory de la Reine Elizabeth.* p. 29

ART. III. Dissertatio Theologica de novis Bibliorum Versionibus Germanicis non temerè vulgandis, &c. *Dissertation Theologique, contre la licence des nouvelles traductions de la Bible en Aleman &c. Par Gustave George Zeltner Professeur de Theologie, &c. Ministre &c. à Altdorf.* page 41

ART. IV. *Description de la Pompe funebre faite dans l'Eglise de Saint An-*

dré des Arcs, à la Memoire de Monſeigneur le Prince de Conty &c. avec des Memoires hiſtoriques ſur toute la Vie de ce Prince &c. p. 50

ART. V. *Oraiſon funebre du même Prince, prononcée dans la ſuſdite Egliſe par le Pere Maſſillon Prêtre de l'Oratoire le 21. Juin* 1709. p. 52

ART. VI. *Oraiſon funebre de Monſeigneur le Prince de Condé, prononcée dans l'Egliſe de Paris le* 29. *d'Août* 1709. *par le P. Gaillard Jeſuite.* p. 72

ART. VII. *Lettre ſur un Extrait inſeré dans les Memoires de Trevoux de Juillet* 1708. *Art.* 150. *touchant la frequente Celebration de la Meſſe.* page 88

ART. VIII. De Nummis Cretenſium ſerpentiferis &c. *Diſſertation ſur les Médailles frappées en l'Iſle de Crete chargées de ſerpens &c. Par Laurent Beger Antiquaire de l'Electeur de Brandebourg &c.* p. 93

ART. IX. *Réponſe du Théologien de Salamanque aux Reflexions du P. Tournemine Jeſuite, ſur la maniere de corriger les Septante &c.* p. 103

ART. X. *Réponſe du P. Tournemine au*

prétendu Theologien de Salamanque, &c. p.113

Art. XI. Caii Suetonii Tranquilli Opera quæ extant &c. *Les Oeuvres de Suetone éclaircies par des notes & des Médailles. Par Charles Patin Docteur en Medecine &c.* p.121

Art. XII. De Doctrinâ Canonum, Corpore Juris inclusorum, circa requisitum, ad filiorum matrimonia parentum consensum &c. *Dissertation historique sur la Doctrine des Canons touchant le consentement des Peres pour le mariage de leurs Enfans &c. Par Mr. J. P. Gibert Docteur en Theologie &c.* p.129

Art. XIII. *De la nature & des proprietez du levain de l'Estomach. Par Mr. de Vieussens le Pere Medecin du Roi &c.* p.134

Art. XIV. *Relation de ce qui s'est passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences le* 13. *Novembre* 1709. *Par Mr. Blondel.* page 151

Art. XV. *Diverses Observations astronomiques faites à Marseille en Avril, Juin, & Juillet* 1709. *Par le Pere Laval Jesuite.* p.169

ART. XVI. *Nouvelles Literaires.*

De Lipsic.	p.177
De Hall.	p.180
De Rome.	ibid.
De Parme.	p.181
De Plaisance.	ibid.
De Cambridge.	ibid.
De Londres.	p.182
D'Edimbourg.	p.183
D'Amsterdam.	ibid.
D'Utrecht.	p.185
D'Anvers.	p.186
De Geneve.	ibid.
De Paris.	p.187

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1710.

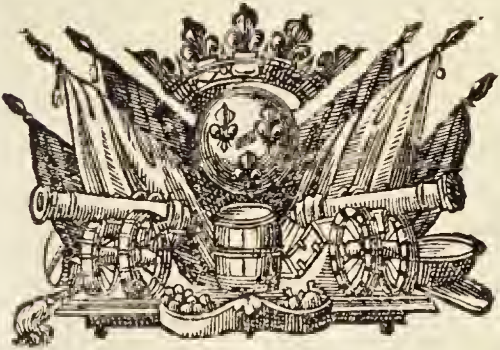

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCX.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Février 1710.

ARTICLE XVII.

SUIDÆ LEXICON GRÆCE & Latinè. *Dictionnaire de Suidas en Grec & en Latin. Par Ludolphe Kusterus, Professeur des Lettres humaines dans le College de Berlin.* A Cambridge, de l'Imprimerie de l'Université. 1705. *Trois tomes in. folio, le premier de 932 pages, le second de 775, le troisiéme de 718.*

LE siecle présent par la multitude des Livres qu'il produit, donne assez d'occupation à ceux qui composent ces Memoires, sans qu'ils ail-

lent en chercher dans les précedens. Il ne ſe peut faire néanmoins, qu'à l'occaſion des éditions nouvelles, ils ne ſe trouvent quelquefois engagez à parler des Auteurs anciens. On dira donc un mot de Suidas, & ſeulement pour le faire connoître autant qu'il ſe peut : enſuite on rendra compte du travail de Mr. Kuſterus, & on s'y arrêtera un peu davantage.

Toute la mémoire que Suidas a laiſſée de lui, c'eſt qu'il eſt Auteur d'un Dictionnaire Grec, où en parlant de mille perſonnes, il n'a pas dit un mot de la ſienne. Les Ecrivains qui l'ont ſuivi & l'ont cité, en ont uſé de même à ſon égard, l'ont appellé par ſon nom, & n'ont rien ajouté qui donnne aucune connoiſſance de ſa vie & de ſa profeſſion. Son Dictionnaire peut porter le titre de Grammatical - Geographique-Hiſtorique. Imaginez-vous le Dictionnaire Univerſel de Trevoux, & celui de Moréri fondus enſemble, ſinon que vous vous formeriez une idée trop avantageuſe de l'Ouvrage de Suidass, qui n'eſt ni ſi ample, ni

ſi correct, mais qui ſeulement eſt composé ſur un plan ſemblable.

Sic canibus catuli ſimiles, ſic matribus hœdi.

Suidas range les mots Grecs en un ordre alphabétique : il explique & confirme leur explication propre ou figurée par de fréquentes citations : & lors qu'il rapporte quelque morceau d'Hiſtoire ou de Geographie, c'eſt ordinairement mot à mot de quelque Ancien.

Comme Strabon fait mention d'un Hiſtorien nommé Suidas, Giraldus a penſé que ce pourroit être celui-là même qui aura donné commencement à ce Dictionnaire, auquel dans la ſuite diverſes mains ont ajouté ce que nous y liſons de plus récent : mais cette conjecture n'eſt nullement recevable, Suidas étant tout rempli de citations bien poſterieures. D'ailleurs comme Suidas au mot *Adam* finit ſa Chronologie à l'Empire de Jean Zemiſces, & qu'au mot *Conſtantinople*, il ne va que juſqu'à Baſile & Conſtantin, qui ſuccédérent enſemble à Zemiſces l'an 975.

il y a grande apparence que c'eſt le tems où il a vécu. Cependant aux mots τηώρας *étranger*, δέλτρου *d'une partie des inteſtins*, ἡγήτορες *conducteurs*, on trouve Pſellus cité, qui n'a fleuri que ſous l'Empire de Conſtantin Ducas en 1059. ce qui obligeroit à différer de quelques années Suidas, ſi l'on n'avoit raiſon de ſoupçonner que ces citations ont été inſerées après lui dans ſon Ouvrage, parce qu'au moins la premiére citation de Pſellus & quelques autres d'Auteurs encore plus récens, comme de Nicephore & de Paul d'Ægine, ne ſe voyent point dans un ancien & excellent Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi.

La premiére édition de Suidas ſe fit à Milan en 1499. & fut ſuivie de deux autres, l'une de Veniſe chez Manuce en 1514. l'autre de Bâle chez Froben en 1544. Wolfius l'an 1564. publia une traduction Latine de Suidas en un volume ſéparé du Texte Grec : il la retoucha plus à loiſir, & la fit réimprimer l'an 1581. Ce n'étoient encore, pour ainſi dire, que des eſſais qui s'évanoüirent à

la vûë d'une édition faite à Genéve en 1619. Suidas parut alors en deux gros volumes, le Grec ſur une colomne, & une nouvelle traduction Latine vis à vis ſur l'autre colomne : la traduction eſt d'Emile Portus Profeſſeur de la langue Greque à Heidelberg, qui ajouta des notes de ſa façon.

L'édition nouvelle de Cambridge efface abſolument celle de Genéve : la netteté, du Caractére, la beauté du papier, lui donnent un éclat que celle-ci n'avoit pas. Mr. Kuſterus a corrigé en pluſieurs endroits & reſſerré la traduction de Portus, qui étoit trop diffuſe, & ſentoit la paraphraſe. Ce qui eſt plus eſtimable, c'eſt qu'il a confronté les citations faites par ſon Auteur, & par-là il a fait des corrections conſidérables, & rétabli les veritables leçons, tantôt dans Suidas, tantôt dans ceux dont Suidas rapporte le témoignage. Cette confrontation étoit d'autant plus difficile, que ſouvent Suidas employe l'autorité des Anciens ſans les nommer, & que rarement il marque l'endroit d'où il la tire : de ſorte qu'il falloit une très-

grande lecture, & une lecture faite avec attention presque sur chaque mot. Il est vrai que M. Kusterus a trouvé un grand secours dans un Suidas, où le sçavant Pearson avoit marqué de sa main ce que cet Auteur a omis. Outre cela il a examiné ceux qui dans la suite ont cité Suidas, comme Eustathe; & il a porté ses soins jusqu'à consulter tout ce qui a rapport à son sujet, & qui est répandu dans cette multitude de nouveaux Critiques & d'Editeurs, comme Scaliger, Casaubon, Turnebe, Petau, Meursius, Schottus, Vossius, Viger, Holstenius, Maltrait, Maussac, Jonsius, Valois, Du Cange, Gronovius, Ménage, Grævius, & les autres. De sorte que le Lecteur estimera ses diligentes & sçavantes Notes.

A ces remarques generales il faut en ajouter quelques particulieres qui donneront une idée plus distincte de son travail.

1°. Une méprise assez ordinaire à Suidas, c'est de confondre sous un nom les faits de plusieurs personnes qui l'ont porté : quand cela lui arrive, Mr. Kusterus ne manque pas

d'en avertir, comme on le peut voir aux mots Athenodore, Eumenés, Héron, Maxime, Maximin, Severe, Philostrate.

2°. Suidas s'est trompé aussi souvent dans des points d'Histoire; & son Editeur à soin de le redresser. Ainsi Alexandre Polyhistor n'étoit pas de Milet, ni Amelius d'Apamée, comme l'assûre Suidas; mais celui-là étoit de Cotiée Ville de Phrygie, & celui-ci de Toscane. Alyattes pere de Crœsus ne fut point fils d'un autre Alyattes, mais de Sadyattes. Eumenes ne fut point Roi de Macedoine, mais de Pergame; & Suidas même le reconnoît en parlant de Phylarque qui écrivit la vie de ce Prince. Un Consul Romain, dit faussement Suidas, qui étoit Gaulois de nation & s'appelloit Fevrier, donna son nom à un des mois de l'année. On passe mille autres de ses fautes aussi grossiéres.

3°. Il n'a pas toujours apporté l'attention necessaire pour copier fidellement les Auteurs. Ainsi il fait dire à Procope *, que l'Empereur Jus-

* *Histoire secrette ch. 6.*

tinien n'avoit eu nulle éducation, & qu'il ne connoiſſoit pas même les lettres de l'Alphabet; quoique l'Hiſtorien attribuë cette ignorance à l'Empereur Juſtin Oncle de Juſtinien.

4°. Comme le principal but de Suidas dans ſon Dictionnaire, eſt la Grammaire; les fautes fréquentes qu'il y fait, paroiſſent moins pardonnables. On en trouvera des exemples aux mots ἀλιευὸς, ἀνάςατοι, Κωκυτὸς, & ἀκοστήσας, & en pluſieurs autres.

5°. En ce grand nombre de corrections que Mr. Kuſterus eſt obligé de faire à ſon Auteur, il lui arrive quelque fois de hazarder des conjectures, qui peut-être ne ſeront pas toutes approuvées. En voici une. » Athenée de Naucrate, dit Suidas, » fut un Grammairien du tems de » Marc-Antonin: nous avons de lui » un Livre intitulé *le Feſtin des Sages*, » où il fait mention de tous ceux » qui anciennement ont donné de » magnifiques repas. Alexandre le » Grand ayant vaincu les Lacedé» moniens ſur mer, & fait fortifier

» le Pirée, immola cent bœufs & » donna un grand repas à tous les » Atheniens. Mr. Kuſterus remarque après Reineſius que cet endroit eſt tiré du Livre premier d'Athenée, qui ſelon la verité de l'Hiſtoire rapporte cette Victoire navale & ſes ſuites, à Conon Géneral des Athéniens ; & il corrige ainſi le Texte de Suidas. » Athenée fait » mention de tous ceux qui ancien-» nement ont donné de magnifiques » repas. Tel fut Alexandre le Grand, » Conon ayant vaincu les Lacede-» moniens &c. Mais comme Suidas raconte la même choſe dans l'éloge qu'il fait d'Alexandre ; il faut avoüer que c'eſt une de ſes mépriſes, & que ſon Texte n'admet point la correction qu'y veut faire Mr. Kuſterus.

6o. Mais ſes Lecteurs lui ſeront obligez, d'avoir répandu dans ſes Notes pluſieurs Epigrammes Grecques, qui ne ſe trouvent point dans l'Anthologie, ou qui même ne ſont imprimées nulle part.

Il finit par quatre tables ; la premiere des matieres, où il a auſſi

ajouté le nom propre des personnes dont il est fait mention dans le Dictionnaire, par occasion & hors de l'ordre alphabétique ; la seconde des Auteurs que Suidas cite par leur nom ; la troisiéme, des citations faites sans nom par Suidas, & attribuées dans les Notes à leurs propres Auteurs ; la quatriéme des Auteurs anciens citez dans les Notes. Il en falloit une cinquiéme des Auteurs récens citez dans les mêmes Notes, comme il semble manquer à la table des matieres deux listes, l'une des Epigrammes, l'autre des Proverbes.

On avoit annoncé cette édition de Suidas dans nos Memoires de l'année 1701. au mois de Juin, sur le projet qu'en avoit alors publié Mr. Kusterus, caché sous le nom de Neocorus.

ARTICLE XVIII.

MEMOIRES DE JEAN DE WIT Grand Pensionnaire de Hollande, traduits de l'Original en François, par Mr. de ***. A la Haye chez Van Bul-

Février 1710.

deren dans le Pooten à l'enſeigne de Mezeray. 1709. *in* 12. *pag.* 333. *ſans les Préfaces.*

SOit que ces Memoires ſoient veritablement du fameux Jean de Wit, Grand Penſionnaire de Hollande, ainſi que nous en aſſure le Traducteur, qui dit les avoir reçûs de ſa Fille Madame de.... ſoit qu'on ſe ſerve de ſon nom ſeulement pour la décoration, pour donner plus d'autorité aux choſes quon y dit, ainſi qu'on en a uſé dans certains Teſtamens politiques & autres Piéces de cette nature : il eſt toûjours certain que l'Auteur de cet Ouvrage, eſt tout à fait dans les ſentimens du Penſionnaire de Hollande, c'eſt-à-dire d'un zélé Républicain, qui en cette qualité étoit eſſentiellement ennemi de la Maiſon des Princes d'Orange. Son zele pour la liberté de ſa Patrie lui coûta la vie. Car les Partiſans de la Maiſon d'Orange étant perſuadez, que tant qu'il vivroit, il s'oppoſeroit toûjours avec vigueur au rétabliſſement de l'Autorité des Stathouders, ils ſoulevé-

rent contre lui la Populace, qui le massacra à la Haye avec son Frere Corneille de Wit en 1672. sous couléur qu'il avoit vendu la Hollande à la France. Prétexte aussi faux qu'il en fût jamais. En effet outre que ce Ministre n'avoit rien tant à cœur que la liberté de son pays, il n'aimoit pas la France, parce qu'il la craignoit : mais il est bien vrai qu'il aimoit encore moins la Maison d'Orange, parce qu'il craignoit encore plus sa puissance au dedans que toutes les forces de la France au dehors, & que comme l'autorité presque souveraine des Stathouders, lui paroissoit un danger plus pressant que tout autre pour sa République, il fit son capital durant tout le cours de sa vie & de son Ministère, de travailler à l'abolir entierement, persuadé que de-là dépendoit la sûreté de son pays, & que la Hollande ne seroit jamais plus en état de se maintenir contre quelque Puissance étrangere que ce fût, que quand délivrée de l'esclavage d'un Chef, qui avoit ses interêts particuliers & souvent opposez au bien Public, elle

n'auroit plus qu'un ſeul & unique interêt en vûë, qui ſeroit la conſervation & l'aggrandiſſement de la République.

C'eſt ce qu'on connoîtra par la lecture de ces Mémoires, qui furent compoſez en 1661. durant la minorité de Guillaume III. dernier Prince d'Orange, & qui, comme l'Auteur en avertit *, parurent pour la premiere fois, mais trés-imparfaits & contre ſon intention en 1662. ſous le nom d'*Interêt de la Hollande.*

Mr. de Wit dans la préface qu'il a miſe à la tête, déclare que n'ayant jamais reçû aucun tort de la part de la Maiſon d'Orange, ni aucune faveur des Miniſtres de la République, on ne peut le ſoupçonner de parler par paſſion dans le mal qu'il aura à dire des premiers, comme dans le bien qu'il pourra dire des ſeconds; qu'il n'a en vûë que le ſalut de ſa Patrie, *Amicus Plato*, dit-il, *Amicus Socrates, ſed magis amica ſalus Patriæ*; qu'il eſt naturellement franc, & que comme un gros Hollandois tout d'une piéce, il nomme

* *III. Partie chap.7.*

chaque chose par son nom ; qu'il appelle un bateau, un bateau, *scapham, scapham*, & qu'il ne cherche qu'à insstruire en bon Citoyen ses Compatriotes, & en particulier ses Amis, & ceux qui se trouveroient dans le Gouvernement, en leur exposant la Politique salutaire, les maximes fondamentales, & les véritables interêts de la République dont il étoit Membre.

Après avoir pris cette précaution pour éloigner de lui tout soupçon de passion ou de partialité, voici le plan qu'il donne de son Ouvrage. Il établit d'abord deux principes : le premier, *que les fondemens de la félicité d'un pays dépendent d'un Gouvernement qui y soit conforme* : le second, *que le bonheur de la Hollande dépend de la prosperité de commerce, pêche, manufactures, & navigation.* Ces deux principes établis, il se propose deux choses, la premiere d'examiner 1°. Ces moyens de subsistance mentionnez dans le second Memoire, & qu'il regarde comme les colomnes de l'Etat. 2°. Le Gouvernement passé des Stathouders, qui est, dit-

il, encore desiré par plusieurs ignorans & mal intentionnez Hollandois. On voit assez par ce plan, que le but de l'Auteur va à faire le procès à la memoire des Princes d'Orange qui avoient gouverné jusqu'alors, comme ayant tenu une conduite contraire au bien de l'Etat, dans les quatre points principaux d'où dépendoit sa subsistance & sa prosperité. Mais avant que d'entrer en matiere il fait le portrait des Stathouders passez, d'une maniere qui dispose à ce qu'il en doit dire dans le cours de ses Memoires. Car après avoir dit en géneral, qu'*il faut convenir qu'aucun pays du Monde n'a été en si grand esclavage que la Hollande, sous le Gouvernement des Princes d'Orange*, il parle en détail de chacun d'eux en particulier, & en fait avec quelque apparence de modération, un caractére qui ne dément point l'idée qu'il en avoit donnée d'abord, comme de Princes qui avoient eu *pendant très-long-tems la réputation d'être doüez de plusieurs qualitez heroïques, sans être beaucoup tachez des défauts des Tyrans.* Mais les prenant

enſuite à revers, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, il ſe fait objecter, pour combatre le bien qu'il en a dit, les défauts qu'on a reprochez à ces Princes : en quoi l'on peut dire qu'il n'affoiblit point l'objection, & qu'il a grand ſoin de la mettre dans tout ſon jour. Et puis ſe donnant pour leur Apologiſte, il employe pour excuſer leurs défauts, des moyens plus capables de les rendre odieux & de les noircir, que les vices mêmes qu'il ſemble vouloir colorer; empruntant pour leur juſtification, les traits les plus noirs dont Corneille Tacite s'eſt ſervi pour peindre un Domitien : *Domitianus nomen ſedemque Cæſaris acceptat, nondum ad curas intentus, ſed ſtupris & adulteriis filium Principis agebat.* Il convient, des débauches, de l'ingratitude, de l'ambition, & de l'envie de regner qu'on a reprochez à ces Princes; mais il les excuſe ſur ce que, dit-il, ce ſont des vices communs aux perſonnes de leur rang, & qu'on ne doit pas exiger ſur cela plus de modération dans les Princes d'Orange que dans les autres; que pour l'ambition &

l'envie de regner en particulier, elles ont toûjours éte regardées dans les Princes comme de grandes vertus ; & qu'enfin à tout prendre, les trois premiers Princes d'Orange ont été meilleurs , que beaucoup d'autres Chefs & Princes ne l'ont été : car pour Guillaume II. il en parle en d'autres termes, le dépeignant comme un Prince , *qui avoit toutes les inclinations ordinaires des Tyrans , dont il nous auroit*, dit-il, *fait ressentir les effets, si Dieu Tout-puissant* , liberator noster, *ne l'eût retiré du Monde avant l'âge de 25* ans. Or tout cela posé , voici à quoi se réduit le raisonnement de l'Auteur de ces Memoires. Les trois premiers Princes d'Orange qui ont gouverné en qualité de Stathouders, ont été aussi bons que des Princes le pouvoient être ; cependant ils ont été très-pernicieux à la Hollande : d'où il est aisé de conclurre, qu'il n'est point de l'interêt des Etats de confier jamais à aucun Prince , soit de cette Maison, soit d'une autre , le Gouvernement de la République. Voilà le projet de tout son Ouvrage , qu'on peut regarder comme un

plaidoyé d'un bon & zélé Républicain contre la Maiſon d'Orange.

Il commence par y propoſer d'abord les fondemens politiques & les maximes de la proſperité generale de tous les pays, & montre en quoi elles peuvent être appliquées à la Hollande. Sur quoi il poſe pour premier principe, qu'un bon Gouvernement n'eſt pas celui dans lequel le malheur ou la proſperité des Sujets, dépend des bonnes ou mauvaiſes qualitez de ceux qui gouvernent, mais où le bonheur & le malheur de ceux qui gouvernent, fait infailliblement la proſperité ou l'adverſité des Sujets. La raiſon qu'il en inſinuë eſt, que comme chacun eſt naturellement porté à chercher ſon interêt particulier au préjudice de tout autre, & même de celui du Public, il ne peut y avoir de meilleure conſtitution de Gouvernement, que celle qui lie tellement enſemble ces deux ſortes d'interêts, qu'elle met ceux qui gouvernent dans l'impoſſibilité de trouver leur avantage particulier autre part que dans la proſperité publique, &

qu'elle les réduit à rendre heureux les autres pour parvenir à se le rendre eux mêmes.

Ce Principe posé, il partage l'attention de ceux qui gouvernent entre deux soins principaux. Le premier va à assurer le salut de l'Etat contre les évenemens du dehors ; & le second à assûrer son repos au dedans contre les entreprises des mauvais Citoyens. Sur ce dernier article il remarque, que les moyens pour y parvenir doivent être differens & même tout à fait opposez dans les Monarchies & dans les Républiques ; que dans les premieres, il faut empêcher que les Villes particulieres ne deviennent assez puissantes pour pouvoir se soustraire, quand elles le voudront, à l'obéïssance de leur souverain, & que lors qu'elles sont venuës à un point de puissance capable de donner de l'ombrage, il est necessaire de les brider par quelque Citadelle qui les tienne en respect. Qu'au contraire dans les Républiques plus les Villes seront peuplées & puissantes, & moins sera-t'il aisé de s'en ren-

dre maître ; que le zele que chaque particulier a ordinairement pour la liberté commune, eſt un rempart aſſûré contre toutes les entrepriſes du dedans ; & qu'une Citadelle y ſeroit au contraire un ſujet de tentation à celui qui y commanderoit, & en même tems un moyen de s'emparer de la Ville & d'opprimer la liberté publique. D'où il infere en bon Républicain, que cette forme de Gouvernement eſt préferable au monarchique : grande queſtion ! mais ſur laquelle il paroît que pour prononcer abſolument, il faudroit ſuppoſer que tous les Hommes ſeroient de même genie & de même caractere. En ce cas on pourroit en examinant de part & d'autre les avantages & les inconvéniens de ces deux formes de Gouvernement, c'eſt-à-dire le monarchique & le républicain, porter un jugement déciſif : mais comme le genie des Peuples & des Nations eſt ſi different & ſouvent même ſi oppoſé, que ce qui convient aux uns n'accommode point les autres ; il s'enſuit qu'on ne peut

rien définir ſur cela en general ; que la meilleure forme de Gouvernement eſt celle qui convient le mieux au caractere de ceux qui y ſont ſoumis ; & qu'il ſeroit auſſi pernicieux a des Nations accoutumées au Gouvernement monarchique de ſe mettre en République, qu'il le ſeroit à des Républiques accoutumées à cette eſpece de Gouvernement, de le changer en monarchique.

Ce qui eſt inconteſtable, c'eſt que rien ne peut être plus ruineux pour une République, que d'avoir à ſa tête un Chef dont l'autorité pût balancer celle du Corps qui gouverne ; car alors ce Gouvernement n'eſt plus proprement républicain ; & dans cet Etat mitoyen & ambigu, on perd les avantages qu'on ſe propoſe dans une République, ſans avoir ceux que procure une Monarchie. L'Autorité ainſi partagée oblige les deux partis à être inceſſamment en garde l'un contre l'autre ; & par cette eſpece de diviſion inteſtine, on en eſt de part & d'autre moins en état de ſe défendre contre les Ennemis du de-

hors. C'eſt dans cette idée que Mr. de Wit appliquant à la Hollande en particulier les principes qu'il a poſez d'abord, conclut que ne pouvant ſe maintenir que par le commerce, les manufactures, la pêche, & la navigation, ce qui demande toute l'attention & tous les ſoins de ceux qui gouvernent, il ne peut lui arriver un plus grand malheur, que d'être gouvernée par un Chef ou Souverain, c'eſt-à-dire, comme il le dit aſſez clairement dans la ſuite, par un Stathouder tel que l'ont été les Princes d'Orange.

Pour rendre cela ſenſible, il fait voir que la Hollande ne peut être nourrie de ſon terrain, puiſque ne contenant que quatre cens mille acres de terre propre à cultiver, quand tout le pays cultivé, & ſemé avec grand ſoin, rapporteroit tout ce qu'il peut rapporter, cela fourniroit à peine aſſez de quoi entretenir ceux qui ſont occupez à ce qui regarde le labour & la façon des terres. C'eſt donc une neceſſité pour la Hollande de chercher ſa ſubſiſtance au dehors. Le voiſinage de la mer où elle eſt ſi-

tuée, eſt le plus avantageux qu'elle puiſſe ſouhaiter, pour trouver au dehors cette ſubſiſtance qui lui manque au dedans. On peut juger ce qu'elle a ſçû en tirer par le rapport qu'en fit Walter Rawleg en 1610. à Jaques I. Roi d'Angleterre, qui l'avoit chargé d'examiner la choſe. Rawleg fit voir à ce Prince, que ſur les ſeules Côtes de la Grande-Bretagne les Hollandois pêchoient dans ce tems-là avec trois mille bâtimens & cinquante mille hommes, & qu'ils avoient encore neuf mille autres bateaux avec cent cinquante mille hommes occupez ſeulement à aller & venir, pour leur porter des munitions & faire le débit des poiſſons; à quoi il ajouta que vingt buiſes ou bâtimens pour la pêche des harangs, entretiennent huit mille hommes, & que les Hollandois, tout compté, avoient vingt mille bâtimens en mer. Or, le commerce & la navigation étant augmenté de plus d'un tiers depuis ce tems-là, comme le remarque Mr. de Wit, on voit aſſez dequel produit cela doit être pour la Hollande, & de quelle importance ſont

pour elle les quatre ſources dont elle tire ſa ſubſiſtance, c'eſt à dire la pêche, le commerce, les manufactures, & la navigation, mais principalement les deux dernieres, comme le fait voir Mr. de Wit. Il montre enſuite que les interêts des Habitans de Hollande ſont dépendans les uns des autres, mais que cette harmonie & cette union tourneroit à la ruine generale de la Province, ſi on s'oublioit jamais à ce point, que d'élire un Chef ſur le Peuple ou ſur les Armées.

Le chapitre ſuivant contient un détail curieux de l'ancien commerce de l'Europe ; & les autres chapitres de cette premiére partie ſont employez à examiner ce qui peut préjudicier au commerce, comme les Compagnies d'octrois ; l'établiſſement des Corps de métiers ; les trop gros impôts, & ſur tout la gêne en matiére de Religion, qu'il met pour le premier obſtacle ; la liberté de Religion étant ſelon lui le meilleur moyen pour attirer & conſerver les Etrangers dans un pays.

Mr. de Wit après avoir fait ſentir

dans la premiere partie de ses Memoires, que le bon-heur de la Hollande étant fondé sur la pêche, les manufactures, le commerce, & la navigation ; rien n'est plus propre à affoiblir ou à ruiner ces quatre sources de sa subsistance, que l'autorité d'un Stathouder. Il prouve encore la même chose dans la seconde, mais par une autre voye : car au lieu que dans la premiere il ne considére l'autorité du Stathouder que dans les préjudices qu'elle peut causer au dedans, il l'examine dans le second par ceux qu'elle peut apporter au-dehors.

Pour cela il montre d'abord la necessité d'établir des Colonies, & en même tems celle d'affranchir les mers de toutes pirateries par rapport à ces Colonies & à tout le commerce en général ; & après avoir rapporté fort au long tout ce qu'on a fait autrefois pour rendre la navigation libre, & les moyens par lesquels on y a plus ou moins réüssi, remontant mêmes jusqu'au 13^e^. siecle, il fait toucher au doigt par des faits bien articulez, que jamais la Hollande n'a

fait de plus grandes dépenſes pour aſſûrer ſa navigation que ſous le Gouvernement des Princes d'Orange, & que jamais cependant la navigation n'a été moins libre, & qu'ils n'ont jamais fait de plus grandes & de plus frequentes pertes de Vaiſſeaux que ſous ce même Gouvernement.

Mais pour ſapper juſqu'aux fondemens l'autorité des Stathouders, voici à peu prés comme il raiſonne, & où ſe réduit tout ce qu'il dit ſur ce ſujet. La République ne peut avoir beſoin d'un Stathouder, c'eſt à dire d'un General qui ait une puiſſance abſoluë ſur les Armées de terre & de mer, que pour attaquer, pour s'étendre & faire des Conquêtes, ou pour ſe défendre. Or la Hollande n'a beſoin de Stathouder ni pour l'un ni pour l'autre. Premiérement on ne peut faire des Conquêtes ſans faire la guerre, & il eſt ſûr que les plus grands avantages que la Hollande pourroit tirer de la guerre la plus heureuſe pour elle, ne peuvent jamais la dédommager des préjudices que cette même guerre ap-

porteroit à ſon commerce ; puiſque quand on la ſuppoſeroit toujours victorieuſe , en même tems que la guerre augmente les dépenſes de l'Etat d'une maniere exorbitante par les frais infinis où elle l'engage ; elle diminuë ſon profit par la ruine & la ceſſation d'une partie du commerce. Le premier de ces deux points eſt évident , & le ſecond ſe prouve par les Regiſtres de l'Amirauté d'Amſterdam , où l'on voit que depuis la paix que les Etats firent avec les Eſpagnols après la longue guerre qu'ils avoient entrepriſe pour leur liberté, la navigation & le commerce s'étoient accrûs de moitié. D'ailleurs toutes les Conquêtes, que la Hollande pourroit faire , lui ſeroient à charge, loin de lui apporter aucune utilité : on n'en peut ſouhaiter de preuve plus claire que celle que rapporte Mr.de Wit : c'eſt qu'en 1664. les Etats Generaux ne tiroient qu'un million de livres de toutes les Villes conquiſes , & en employoient quatre à les garder. De ſorte qu'il étoit viſible que ſur ce pied là, plus ils feroient de

Conquêtes, plus ils se ruineroient; les frais de la garde de ces Conquêtes montant trois fois plus haut que le revenu. Il est vrai que les Princes d'Orange n'avoient garde de s'en mettre en peine, puisqu'ils y trouvoient un double interêt. Le premier en ce que les Villes conquises étoient plus particulierement dans leur dépendance, comme comprises sous la *Generalité*; outre qu'ils y mettoient un Gouverneur de leur main, & que les garnisons qu'il falloit y entretenir aux dépens des Etats, augmentoient le pouvoir des Stathouders en augmentant le nombre de leurs Créatures. Le second en ce que plus la Hollande s'affoiblissoit, & plus il étoit aisé aux Stathouders de s'y rendre absolus & souverains. De sorte qu'il ne faut pas être surpris de la réponse que fit un Prince d'Orange aux remontrances des Etats, qui lui ayant représenté que l'on devoit bien examiner, s'il ne falloit pas plûtôt ne plus faire de Conquêtes, ou même en abandonner quelques unes de celles qui étoient faites, que de s'abîmer

tout d'un coup par des frais de garnisons qui étoient à charge à l'Etat. Toute la réponse qu'ils en tirérent fut une espece de reprimande dont il paya leurs remontrances, en leur disant, *qu'il n'aimoit pas qu'on méprisât si fort des Conquêtes qui avoient tant coûté de sang & d'argent.* Un Prince souverain n'auroit pû en pareille occasion parler d'un ton plus absolu : & l'on ne voit pas comment un Etat peut se flater d'être libre & indépendant, quand il a des Sujets ou des Ministres qui s'expliquent de la sorte.

De tout ceci il est aisé de conclurre avec Mr. de Wit, que la Hollande ayant besoin de la paix, & ne pouvant que perdre à des Conquêtes, elle ne peut avoir besoin d'un Stathouder pour porter la guerre chez ses Voisins. Mais comme elle peut être attaquée elle même, reste à examiner si elle en a besoin pour se défendre. Mr. De Wit montre que non, en faisant voir dans quatre chapitres exprès, 1°. Que la Hollande tant que son Gouvernement sera libre, ne pourra être rui-

née par aucune Puiſſance étrangére. 2°. Qu'elle peut en cet état ſe défendre aiſément contre les inſultes du dehors. 3°. Que quand même elle ſe trouveroit ſans Villes fortifiées, tant qu'elle reſtera unie avec la province d'Utrecht, elle pourra ſe maintenir contre le plus puiſſant Monarque. 4°. Que même il n'y a point de groſſe Ville en Hollande, qui ne puiſſe ſeule ſe défendre contre le plus puiſſant Prince. Ainſi quand même il ne ſeroit pas vrai que les troubles dont la Hollande a été agitée ſous le Gouvernement des Stathouders, comme Mr. de Wit le fait voir, l'ont empeſché de pouvoir ſe défendre auſſi bien contre les entrepriſes du dehors, que ſous un Gouvernement libre & affranchi de la gêne des Stathouders; il reſteroit toujours pour conſtant, qu'elle n'a pas plus beſoin d'un Stathouder pour ſe défendre, que pour attaquer.

Outre ce qu'on vient d'expoſer, on trouvera encore dans cette ſeconde partie des Memoires de Mr. de Wit, un examen des interêts de

la Hollande par rapport aux l'Aliances étrangeres qu'elle peut faire, & dont nous nous contenterons de dire en deux mots, que le sentiment de Mr. de Wit est qu'elles sont fort inutiles à la Hollande en tems de paix, parceque, dit-il, nous ne serions jamais secourus dans le besoin par ceux avec qui nous nous serions confédérez ; & qu'ils s'en serviroient plûtôt pour nous engager dans quelque guerre. Il ne veut pas non plus qu'en tems de guerre, lors qu'on n'a affaire qu'à une Puissance inferieure, la Hollande fasse aucune alliance pour avoir l'assistance de quelqu'un de ses Voisins. Bien plus, quand elle feroit attaquée par quelque Puissance superieure, telle que la France, l'Espagne, ou l'Angleterre : il ne veut pas même qu'on recherche du secours au dehors, à moins qu'il ne se présente de lui même, & que les Alliez ne justifient leur bonne foi & leurs bonnes intentions, en commençant les premiers à accomplir leurs promesses : en quoi Mr. de Wit raisonne très consequemment,

ſi comme il le prétend, la Hollande eſt aſſez forte par elle-même pour ſe maintenir contre le plus puiſſant Prince de l'Europe.

En effet tout Etat qui fait une Alliance avec un autre, ſe rend en quelque façon dépendant de celui avec lequel il s'engage : il eſt reſponſable à ſon Allié de toutes les démarches qu'il fait, & il n'eſt plus maître de prendre le parti qui lui eſt le plus avantageux & le plus ſalutaire, qu'autant qu'il plaît à celui avec lequel il s'eſt uni. Que s'il arrive qu'il ſe joigne avec un ou pluſieurs Confederez, dont les forces ſoient ſuperieures aux ſiennes, il devient leur eſclave : on lui fait porter la plus grande partie du faix, ſans qu'il oſe ſe plaindre tout accablé qu'il en eſt, & dans la crainte d'être écraſé par ſes Alliez mêmes, s'il faiſoit mine de vouloir ſe retirer d'un engagement qui va plus loin qu'il ne s'étoit imaginé, il ſe laiſſe miner peu à peu, & ſe voit réduit par ceux mêmes dont il a recherché l'aſſiſtance, à un état mille fois plus miſérable, qu'il n'auroit pû l'être en ſuccombant au malheur

ſouvent éloigné & peut-être chimerique qu'il avoit voulu parer. C'eſt dans la vûë de ces inconveniens ſi dangereux, ſur tout pour une République à qui la paix eſt auſſi néceſſaire qu'à la Hollande, que Mr. de Wit diſſuade autant qu'il peut ſes Compatriotes, d'entrer dans aucune Alliance ſans une très-grande neceſſité: & encore veut-il que ce ſoit à des conditions qui puiſſent lui rendre cette Alliance utile, ſans qu'elle lui devienne trop onereuſe.

La troiſiéme partie de ces Memoires va à montrer d'abord, que la Hollande n'a point été libre ſous le Gouvernement des Stathouders. C'eſt ce qu'il ſera aiſé de démêler dans le premier chapitre : car quoi que Mr. de Wit ne lui donne point d'autre titre que celui de, *Diſtinction entre le Gouvernement monarchique & le Gouvernement républicain* ; il ſe déclare aſſez dès le commencement de ce même Chapitre par la définition qu'il y donne du Gouvernement monarchique, qui tel qu'il le définit convient parfaitement à la maniére dont la Hollande a été gouvernée

durant l'autorité des Stathouders. Par un Gouvernement monarchique, dit-il, je n'entens pas ſeulement un Etat dans lequel une ſeule Perſonne à tout le droit & le pouvoir de faire ou de défaire les Loix ſelon ſon bon plaiſir, & de ſe faire obéïr en tout : *mais j'entens encore un Etat, où une ſeule Perſonne, même ſans aucun droit, eſt en pouvoir de faire obéïr à tous ſes Ordres, ou de diriger les Ordres & les Loix d'une plus-haute Regence, ou d'en empêcher l'execution, ſelon ſon bon plaiſir.* Voilà au naturel quelle a été l'autorité des Princes d'Orange, & ce que Mr. de Wit appelle un Gouvernement monarchique. Or, & c'eſt ce qu'il fait voir dans le ſecond chapitre, il eſt impoſſible que le commerce, la navigation, la pêche, les manufactures, floriſſent ſous un pareil Gouvernement, autant qu'il le faut pour un pays qui ne peut ſubſiſter que par-là... Mr. de Wit ayant ſenti qu'on pouvoit lui objecter, que malgré les guerres continuelles que la Hollande a eu à ſoutenir par mer & par terre ſous la conduite d'un Stathouder, elle n'avoit pas laiſſé

de se conserver jusqu'à son tems, ayant toûjours malgré tous ces troubles augmenté considérablement son commerce, ses manufactures &c. Il y répond dans le chapitre 3.e en montrant que les premiers Stathouders avoient travaillé à l'avancement du commerce, & cela en vûë de leur interêt particulier, qui les portoit à augmenter la puissance d'un pays, dont les forces leur étoient necessaires pour se défendre contre les Rois d'Espagne beaucoup plus animez contre les Princes d'Orange que contre la Hollande même; mais que ceux qui vinrent après ne s'apperçûrent pas plûtôt que la Hollande étoit assez forte pour résister à la Puissance d'Espagne, & par-là les proteger eux-mêmes, qu'affranchis de toute crainte de ce côté-là, ils ne travaillérent plus qu'à leur propre élevation, en negligeant les interêts de la République. C'est ce qu'il démontre par des faits bien marquez, dans un précis qu'il fait de la conduite de tous les Stathouders jusqu'à son tems, où l'on verra quel a été l'esclavage de la Hollande sous ces Chefs, & combien en a souffert le

commerce. Les deux chapitres suivans que Mr. de Wit a inserez dans son Ouvrage, quoi qu'ils ne soient pas de lui, comme il en avertit, sont employez, le premier à répondre à une question qu'on pourroit faire; pourquoi la mort de Guillaume II. Prince d'Orange n'avoit point produit jusqu'alors de meilleurs effets? A quoi l'Auteur de ce chapitre répond, qu'il en faut attribuer la cause non aux Régens qui avoient gouverné depuis, mais à la foiblesse où ce Prince avoit laissé la République. Le second expose les bons fruits que les commencemens d'un libre Gouvernement avoient déja produits en Hollande; pour faire entendre, que si le mauvais état ou le dernier Stathouder avoit laissé la République, l'avoit empêché de tirer du recouvrement de sa liberté tous les fruits qu'on devoit se promettre d'un Gouvernement libre, elle en avoit du moins reçû de si grands avantages malgré sa foiblesse, qu'il n'y avoit rien qu'elle ne pût s'en promettre quand elle auroit une fois repris ses forces.

Mr. de Wit reprend la plume après

ces deux chapitres, pour exhorter ſes Concitoyens à proteger de toutes leurs forces la liberté du Gouvernement, d'où dépend celle des Peuples, & pour rendre compte du but qu'il s'étoit proposé dans ſon Ouvrage, qui eſt de faire connoître à ſes Compatriotes les veritables interêts de leur commune Patrie.

ARTICLE XIX.

HISTOIRE GENEALOGIQUE de la Maiſon d'Auvergne juſtifiée par des chartres, titres, hiſtoires anciennes, & autres preuves authentiques, par Mr. Baluze. Chez Antoine Dezallier ruë Saint Jaques 1708. *deux tomes in folio, tome premier pages 568. tome ſecond pages 870. ſans la table.*

LA recherche de l'origine des Maiſons nobles n'eſt pas une vaine curioſité, ni une invention de nôtre ſiécle. La Science des genealogie a toûjours été cultivée : les plus fameux Ecrivains en ſont témoins, même les Ecrivains ſacrez.

Depuis le rétablissement des Sciences, plusieurs Sçavans de toutes les Nations de l'Europe s'y sont appliquez : mais les François ont mieux reüssi, & ils on enseigné aux autres la maniére de traiter cette matiere.

On n'auroit pas crû que Mr. Baluze appliqué dès sa jeunesse à l'étude des Conciles & de l'Histoire Ecclesiastique, eût trouvé du loisir pour des recherches qui demandent tout un Homme : cependant il en a trouvé. On en manque jamais pour satisfaire ses inclinations. Né à Tulle, Ville dont le Château de Turenne n'est éloigné que de quatre ou cinq lieües, il se sentit dès le commencement de ses études porté à connoître l'Histoire des Vicomtes de Turenne : il lut celle de Mr. Justel qui venoit de paroitre : il la lut avec plaisir, mais en Critique qui ne se fie pas entiérement aux Auteurs qu'il lit.

Comme la Maison des Vicomtes de Tureune est fonduë en celle de la Tour d'Auvergne, Mr. Baluze en suivant sa curiosité, s'engagea dans l'étude de la généalogie de cette der-

niere Maiſon : il remonta juſqu'à ſon origine. Charmé de la grandeur qu'il y découvroit, & déterminé par la liaiſon qu'à cette généalogie, avec l'Hiſtoire des Comtes & des Dauphins d'Auvergne, il ſe réſolut de donner au Public l'Hiſtoire de toute la Maiſon d'Auvergne. Il vit l'étenduë de ſon entrepriſe, il vit qu'il alloit s'expoſer aux froides railleries de ces mauvais Critiques ſi bien décrits par Belle-forêt, *qui ne ſçachant ſur quoi diſcourir, ni en quoi employer le tems & le papier, n'ont autre étude que de dénigrer la réputation des grandes & genereuſes Maiſons, & révoquer en doute leur ancienne nobleſſe.* Il ne s'étonna point, ſûr de ſon exactitude, aſſez laborieux pour déterrer la verité, aſſez courageux pour la dire, *Eſt enim mihi,* dit-il après Pline le jeune, *pro fide ſatis animi*; il ne douta pas que toutes les perſonnes ſenſées ne rendiſſent juſtice à ſa bonne foi.

La Maiſon d'Auvergne alliée 15 fois avec la Maiſon Royale de France, & diviſée en pluſieurs branches, dont trois ont fondu dans cet-

te Maiſon Royale, vient des Ducs d'Aquitaine Comtes d'Auvergne, comme Mr. Baluze le prouve par des titres authentiques.

Acfred Comte de Bourges & de Carcaſſone, épouſa l'an huit cens quatre-vingts, Adelinde Sœur de Guillaume le Pieux Comte d'Auvergne, Marquis de Mâcon, Duc d'Aquitaine, Fondateur de l'Abbaye de Clugny. Ce n'eſt pas de la ſeconde Aquitaine ou Guyenne, dont Bordeaux eſt la Capitale, que Guillaume étoit Duc, mais de la premiere Aquitaine, dont Bourges étoit la premiere Ville. Acfred & Adelinde eurent trois Enfans, Guillaume, Acfred, & Bernard. C'eſt de ce dernier que vient la Maiſon d'Auvergne. De deux Fils qu'il eut, Euſtorge l'aîné perdit le Comté d'Auvergne, que le Roi de France donna à Guillaume Tête d'Etoupe, Duc de Guyenne, Euſtorge retint cependaut la qualité de Vicomte d'Auvergne. Il eut cinq Fils, le troiſiéme nommé Matfroy, fut Comte de Thiern. C'eſt de lui que ſont deſcendus les Comtes de Thiern

& les Comtes de Châlons du surnom de Thiern.

Guillaume Arriére-petit-Fils d'Eustorge recouvra le Comté d'Auvergne, qui passa de pere en fils à sept Comtes, dont le dernier Guillaume septiéme fut dépoüillé par son Oncle, connu sous le nom de Guillaume huitiéme vers le milieu du douziéme siécle.

La posterité de Guillaume septiéme, retint ce qu'on appella le Dauphiné d'Auvergne du nom de Dauphin Fils aîné de Guillaume septiéme. Ce Dauphiné passa dans la Maison de Bourbon, par Anne Dauphine Femme de Loüis second du nom Duc de Bourbon, heritiére de sa Niéce Jeanne Dauphine, morte l'an mille quatre cens trente six.

Cette branche ainée de la Maison d'Auvergne se partagea en trois; la prémiere des Dauphins d'Auvergne; la seconde des Seigneurs de Saint Ilpise; & la troisiéme des Seigneurs de Jaligny leurs cadets. Mr. Baluze employe le second Livre de son Ouvrage à décrire l'Hist-

toire des Dauphins, & le troisiéme des Seigneurs de Saint Ilpise & de Jaligny : car il a placé dans le premier Livre la suite des Comtes d'Auvergne leurs cadets, qui prirent le nom de Boulogne quand ce Comté fut entré dans leur Maison.

C'est avec le 4e. Livre que commence l'Histoire de la branche de la Tour d'Auvergne. Mr. Baluze établit sur des preuves qu'on ne peut contester sinon par un esprit de chicane, que Bernard Pere de Geraud Seigneur de la Tour, tige de cette branche, étoit Frere d'Eustorge Vicomte d'Auvergne, Fils comme lui de Bernard & de Blitsende, & Petit-fils d'Acfred & d'Adelinde Sœur de Guillaume le Pieux Duc d'Aquitaine. Geraud eut trois Fils tiges de trois grandes Maisons. La Maison de la Tour d'Auvergne, vient de Bernard Seigneur de la Tour; la Maison de la Tour du Pin, dont plusieurs Dauphins de Viennois sont sortis, vient de Berilon Vicomte de Vienne; & la Maison des Turriani Seigneurs de Milan, d'un troisiéme Fils de Ge-

raud. La branche de la Tour recüeillit la ſucceſſion des Comtes de Boulogne & d'Auvergne, échûë à Bertrand ſixiéme du nom, Fils de Marie heritiére de ces deux Comtez. Catherine de Medicis Fille de Magdelaine de la Tour, apporta au Roi Henri ſecond ſon Mari le Comté d'Auvergne, car celui de Boulogne ayant été uſurpé par les Ducs de Bourgogne, Loüis onze l'avoit retiré de leurs mains, après s'être accommodé avec les Héritiers legitimes, auxquels il avoit donné en échange le Comté de Lauragais.

La branche de Mont-gaſcon cadette de la Tour d'Auvergne, finit après deux génerations dans Anne de la Tour, mariée à François de la Tour ſecond du nom Vicomte de Turenne, ſorti de la branche d'Oliergues auſſi cadette de celle de la Tour d'Auvergne.

Cette branche d'Oliergues la ſeule qui ſubſiſte, occupe le cinquiéme Livre de l'Hiſtoire de la Maiſon d'Auvergne. Elle a rendu de nos jours à la Maiſon d'Auvergne, tout ſon ancien éclat par les Dignitez, par les

grandes terres qu'elle poſſede, & par les Hommes illuſtres qu'elle a produits, les Vicomtes de Turenne François ſecond & François troiſiéme, les Ducs de Boüillon Henri & Frederic Maurice, le Maréchal de Turenne, Monſeigneur le Cardinal de Boüillon Doyen du Sacré College.

On n'attend pas de nous un extrait de tout ce qu'un Ouvrage ſi vaſte renferme de curieux : mais nous ne devons pas nous diſpenſer d'indiquer au moins les faits ſinguliers, & les piéces rares, & les obſervations les plus importantes de l'Auteur. La moiſſon eſt ſi abondante, que nous aurons encore beaucoup à remarquer, quoique nous ne touchions à rien de ce qu'ont remarqué les Journaliſtes qui nous ont précedez.

Pag.27. Mr.Baluze éclaircit la généalogie de Saint Odillon Abbé de Clugny, qui n'avoit pas été encore aſſez débroüillée.

Pag. 29. Il déduit la généalogie des Vicomtes de Thiern iſſus de la Maiſon d'Auvergne. Saint Etien-

ne Fondateur de l'Ordre de Grandmont, deſcendoit de ces Vicomtes.

Pag. 39. Il explique la généalogie d'Ermergarde Femme de Robert I. Comte d'Auvergne, laquelle étoit Sœur de la Reine Conſtance Femme du Roi Robert.

Pag. 62. Il accuſe de faux un titre de l'Abbaye de Saint André lès-Clermont, & fait néanmoins voir que le fond de l'Acte eſt bon & vrai.

Pag. 81. Il parle d'un Traité de mariage double entre les Maiſons des Comtes d'Auvergne & des Comtes de Forêts, à la charge que ſi le Comte de Forêts venoit à déceder ſans Enfans mâles, le Comté de Forêts appartiendroit au Comte d'Auvergne, & reciproquement le Comté d'Auvergne au Comte de Forêts, en cas que le Fils du Comte d'Auvergne vint à mourir ſans laiſſer des Enfans mâles.

Pag. 149. L'Hiſtoire de Jeanne II. Comteſſe d'Auvergne, qui épouſa le Duc de Berry, eſt pleine d'évenemens ſinguliers.

Pag. 188. On trouve la généalo-

gie des anciens Seigneurs de Mercueur en Auvergne, qu'on a appellez de Mercœur dans les deniers tems, & par corruption de Mercure.

Pag. 194. La généalogie de la Maiſon de Severac en Roüergue fonduë en celle d'Arpajou, où il y a pluſieurs faits curieux.

Pag. 264. L'Hiſtoire ſinguliere d'une Vicomteſſe de Comborn en Limouſin ; laquelle ayant été deshonorée par le Neveu de ſon Mari, ſe fit Religieuſe en l'Abbaye d'Uſerche, & ſon Mary prit une autre Femme, conformément au Concile tenu à Compiegne ſous le Roi Pepin en l'année 757.

Après qu'on eût publié en l'année 1695. quelques titres anciens, tirez d'un vieux Cartulaire de l'Egliſe de Brioude, qui prouvent que les Seigneurs de la Tour d'Auvergne deſcendent des anciens Ducs d'Aquitaine Comtes d'Auvergne, comme il eſt dit dans les Lettres du Roi St. Loüis, par leſquelles il confirme l'élection de Guillaume de la Tour Prévôt de cette Egliſe, on fit courir dans le Public divers pe-

 tits

tits écrits, pour insinuer que ces Lettres étoient supposées. Mr. Baluze y répondit solidement dans la Lettre qu'il fit imprimer sur ce sujet il y a plus de dix ans. Comme on a encore fait de nouvelles objections contre ces Lettres. Pag. 270. Monsieur Baluze prend ici l'occasion de faire voir que ces objections sont trés-mal fondées.

Pag. 313. En parlant de Bernard de la Tour Evêque de Langres, qui étoit un grand Prélat, il remarque en passant, que le College des RR. PP. Jesuites de Paris, est bâti sur l'ancien fonds de l'Hôtel de Langres appartenant à cet Evêque.

Pag. 315. & 398. Il déduit la généalogie des Rogers Comtes de Beau-fort, & Vicomtes de Turennes, d'où sont sortis les Papes Clement VI. & Gregoire XI.

Pag. 308. Il met dans un beau jour la généalogie de la Maison de Levi de Mirepoix, dont les commencemens n'étoient pas bien connus.

Page 329. Il décrit les Joûtes de Nanci pour le mariage de la Prin-

ceſſe Marguerite, Fille du Roi de Sicile avec Henri VI. Roi d'Angleterre. Le Roi Charles VII. y fut avec toute ſa Cour.

Pag. 338. & 339. Il raconte la negotiation du mariage de Charles Duc de Guyenne Frere du Roi Loüis XI. avec l'Infante de Caſtille. Ce point d'Hiſtoire eſt fort peu marqué dans les Hiſtoriens.

Pag. 344. Il parle du mariage d'Alexandre Stuart Duc d'Albanie, avec Anne de la Tour-Boulogne. Alexandre étoit Frere jumeau de Jacques III. Roi d'Ecoſſe.

Pag. 345. Il marque la raiſon pour laquelle Philippe de la Chambre, Fils du ſecond mariage de la Princeſſe Anne de la Tour, ſe fit appeller Cardinal de Boulogne, préferant le nom de ſa Mere à celui de ſon Pere. Il fait voir que ceux-là ſe ſont trompez, qui ont penſé qu'il s'appelloit de Boulogne, parce qu'il avoit été Evêque de Boulogne ſur la mer.

Pag. 377. Il montre que Aude de Clermont Dame de Taleran dans le bas Languedoc, étoit de la Maiſon

des Comtes de Clairmont en Beauvaisis, Princes du Sang.

Pag. 416. On trouve la curieuse rélation des obseques de François de la Tour, second du nom Vicomte de Turenne.

Pag. 429. On lit un bel éloge de François de la Tour III. du nom, Vicomte de Turenne.

Pag. 447. Mr. Baluze donne une rélation circonstantiée du voyage de feu Mr. le Duc de Boüillon à Rome.

L'Auteur a mis à la fin de ce premier tome l'Eloge de feu Mr. de Turenne, fait à l'ouverture du Parlement de Paris en l'année 1675. par feu Mr. le Premier Président de Lamoignon, & celui qui se trouve dans les Oeuvres de Mr. de Saint-Evremont.

Il a ajouté à la fin du premier tome la Lettre qu'il fit imprimer il y a plus de dix ans, & toutes les Piéces qui furent imprimées en même tems avec cette Lettre.

Dans le second tome qui est celui des preuves, il y a une très-grande quantité de piéces curieuses:

mais comme il en eſt fait mention dans le premier tome, nous nous abſtiendrons d'en parler. Néanmoins il y en a quelques-unes qui ne ſont pas aſſez étenduës dans l'Hiſtoire, ou qui n'y ſont pas rapportées, à cauſe qu'elles ne ſont tombées entre les mains de Monſieur Baluze, qu'après que l'impreſſion du premier volume a été achevée. Et pour cette raiſon nous les indiquerons ici pour contenter la curioſité du Lecteur.

Pag. 749. Lettre de J. de Tournon touchant la Bataille de Pavie où le Roi François I. fut fait priſonnier, où il y a des faits qui ne ſont pas dans les Hiſtoriens de France.

Pag. 781. Coûtumes données à la Ville de Saint Amant en Auvergne par les Seigneurs de la Tour.

Pag. 849. Lettres du Roi Guillaume à feu Mr. le Comte d'Auvergne, dans l'une deſquelles il le prie de lui écrire ſans cerémonie, à cauſe de leur grande proximité de lignage.

Pag. 850. Statuts Synodaux de Bertrand de la Tour Evêque de Toul, dont pluſieurs meritent une attention particuliere.

Si Monsieur Baluze avoit eû sur les Branches de la Tour du Pin & des Turriani d'Italie, des connoissances differentes de ce qui est déja imprimé en divers Livres, il auroit joint leurs généalogies à celles des autres branches de la Maison d'Auvergne. S'il découvre *quelque chose de nouveau sur ces deux branches*, il en fera la matiere d'un troisiéme tome, en y joignant l'Histoire entiere des Vicomtes de Turenne, dont il a des titres curieux, & qui n'ont point encore paru. Nous souhaitons que Dieu qui vient de lui rendre une santé qu'il employe si utilement, lui donne le tems d'executer ce dessein & d'autres encore plus importans, sur tout l'édition de Saint Cyprien, à laquelle il travaille sans relâche.

ARTICLE XX.

ORDONNANCE DE MONSEIGNEUR l'Evêque Duc de Laon Pair de France, portant condamnation des Institutions Théologiques du Pere Juenin Prêtre de l'Oratoire, A Laon chez

la Veuve d'Agrand Renesson Imprimeur du Roi & de Monseigneur l'Evêque, M.CC.IX. *in* 4°. *pages* 10.

MOnseigneur l'Evêque de Laon attentif à fermer tous les accès aux nouveautez du Jansenisme, & a prévenir tous les secrets efforts que ce Parti ne cesse de faire dans toute l'Eglise, pour y semer ses erreurs, ayant été informé qu'il paroît depuis quelques années une Théologie nouvelle pleine de déguisemens & de duplicitez, a résolu de faire connoître à ses Diocésains le Jugement qu'il en a formé. Cette nouvelle Théologie est celle du Pere Juenin.

Comme il n'est pas permis, (ce sont les propres paroles de Monseigneur de Laon) comme il n'est pas permis à un Auteur qui veut passer pour Catholique, de s'élever ouvertement contre les Décisions de l'Eglise, & d'établir des conclusions qui y soient formellement contraires, l'Auteur de cette Théologie s'est bien gardé d'attaquer de front les

veritez que l'Eglise a décidées sur le droit & sur le fait de la Doctrine de Jansenius : une conduite si naturelle auroit tout gâté. Un Livre qui auroit porté à découvert & sans ménagement, le caractére de l'hérésie, auroit eu d'abord le triste sort qu'ont eu tous les Ouvrages de cette sorte : on l'auroit foudroyé à l'instant par des condamnations formelles ; ou il auroit été regardé comme un livre du Parti, qui portoit sur son front même le titre de sa condamnation.

L'Auteur étoit trop habile pour tenir une route si grossiére. Comme il ne vouloit pas souscrire en Théologien sincére, à des Décisions auxquelles il y a apparence qu'il ne croit pas ; qu'il avoit en vûë au contraire d'établir la doctrine qui est opposée à ces Décisions ; pour exécuter ce plan, & en même-tems pour se dérober aux Censures, il se ménage, il se déguise, il se cache, & employe toutes sortes de détours & de subterfuges. Aprés avoir feint d'établir les veritez de la Foi, il avance des principes qui

les détruisent : il paroît vouloir condamner les erreurs qui sont contraires à ces veritez ; mais il glisse des propositions qui les favorisent, il supprime les preuves qui les justifient, il affoiblit celles qui servent de base à leur condamnation. Il est Catholique en plusieurs conclusions, & ne l'est point en d'autres, non plus qu'en plusieurs de ses Systêmes. Il se suit à la verité, mais il ne suit ni la Doctrine, ni la Théologie commune de l'Eglise : de sorte qu'étant bien entendu, bien pénétré, au travers des déguisemens & des voiles sous lesquels il se cache, on découvre qu'il est un véritable Théologien du Parti. Son industrie a même été jusques à ne pas donner tout son Systême dans un même endroit ; mais à affecter de le distribuer en plusieurs lieux differens. Il a compté par cet artifice de le faire passer avec d'autant plus de succès & de sûreté, que la maniére dont-il l'insinueroit seroit plus subtile & plus insensible.

Tel est en général le caractére des Institutions Théologiques. Tout-

y conduit à établir que la Doctrine de Jansenius n'est pas censurée dans les cinq fameuses propositions qui ont été si souvent & si solennellement condamnées sous son nom & dans son sens ; & par consequent que cette Doctrine est celle de Saint Augustin, de Saint Thomas & de l'Eglise.

Pour réüssir dans ce dessein, il a fallu adopter les évasions, les faux-fuyans, & les détours des Défenseurs de la Doctrine de Jansenius ; affoiblir, taire, dissimuler, les plus fortes preuves du Dogme Catholique ; affecter des omissions & des reticences en des occasions & sur des matieres, où il étoit essentiel de s'expliquer, & d'établir la Doctrine Catholique par des conclusions formelles, & des énontiations positives ; s'envelopper de tenebres, d'ambiguitez & d'équivoques, pour cacher les Systemes Janseniens sous les apparences des veritez orthodoxes ; donner au Texte du Concile de Trente, des Peres, & même de l'Ecriture sainte, des explications fausses & contraires à l'ex-

position commune de l'Eglise ; parler un langage nouveau, étranger dans les Ecoles, & different de celui de tous les Théologiens Catholiques. Et c'est ce que l'Auteur fait dans toute sa Théologie avec plus d'art & de dexterité, que n'avoit fait encore avant lui aucun Défenseur de Jansenius.

Nous avons encore d'autant plus de raison de déclarer nos sentimens sur cet Ouvrage, (c'est toujours l'illustre Prélat qui parle) qu'étant fait suivant son titre, pour l'usage des Séminaires, ce seroit exposer tous les jeunes Ecclésiastiques de nôtre Diocése à tomber dans les piéges artificieux qui leur y sont tendus, que de laisser aux Profefesseurs la liberté de le leur enseigner, & à eux celle de le lire. On sçait de quelle importance il est de donner d'abord un bon pli à ces jeunes plantes, qu'il est presqu'impossible de redresser vers le bien, lors qu'elles ont été tournées vers le mal. On sçait quelles vives & fortes impressions font sur les esprits dans un âge tendre, les prémiers préjugez de

Doctrine dont on les a imbus, & combien il eſt difficile d'arracher dans la ſuite les profondes racines qu'elles y prennent. Ainſi, une Théologie faite exprés pour être enſeignée dans les Seminaires, ne ſçauroit avoir trop d'exactitude & de clarté : elle doit être ſimple, préciſe, parfaitement ſaine & épurée : il faut qu'elle établiſſe fortement & ouvertement les Dogmes Catholiques ; qu'elle condamne en termes formels les erreurs que l'Egliſe a condamnées. Or c'eſt ce que n'a pas la nouvelle Théologie du P. Juenin. Tout y tend au contraire à inſinuer le venin des nouvelles erreurs, & à en établir les principes : tout y conſpire à ruiner les fondemens de la Doctrine de l'Egliſe, & à détruire les veritez de la Foi qu'elle a établies par ſes derniéres Déciſions.

A ces cauſes Monſeigneur de Laon condamne les Inſtitutions Théologiques du P. Juenin Prêtre de l'Oratoire imprimées és années 1700. & ſuivantes, enſemble l'Abregé des dites Inſtitutions imprimé en 1708. comme contenant reſpectivement

pluſieurs propoſitions ambigues, captieuſes & équivoques, ſur le droit & le fait de Janſenius; comme éludant & détournant les Cenſures portées par l'Egliſe contre les propoſitions & le ſens de cet Auteur, pour les faire tomber ſur le ſens de Calvin; comme établiſſant par une liaiſon neceſſaire des principes, la Doctrine érronée dudit Janſenius dans le propre ſens de ſon Livre; comme favoriſant les détours des Janſeniſtes ſur le fait; comme inſinuant la ſuffiſance du ſilence reſpectueux; & généralement comme n'établiſſant pas d'une maniére nette, exacte, précife, & poſitive, les veritez de la Foi, décidées & établies par la condamnation des erreurs dudit Janſenius, mais affectant au contraire de diſſimuler & de ſupprimer, ſoit les Déciſions de l'Egliſe ſur ces erreurs, ſoit les preuves qui ſervent à appuyer ces Déciſions.

En conſequence il fait défenſe d'enſeigner leſdites Inſtitutions & Abregé, dans les Ecoles d'aucunes Communautez ſéculiéres ou régu-

liéres de ſon Diocéſe, comme auſſi à tous les Fidelles de ſon Diocéſe de les lire. Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires de les remettre inceſſamment entre ſes mains.

ARTICLE XXI.

JO. HENRICI BERGERI J. C. de Matrimonio comprivignorum diſquiſitio. C'eſt-à dire, *Diſſertation de Jean Henri Bergerus Juriſconſulte, touchant le mariage des enfans qu'un homme & une femme qui ſe marient, ont de leurs premiers lits.* A Lipſic chez Jean Frederic Gleditſch. *In* 4°. *pages* 124.

POſé le cas qui n'eſt pas rare, qu'un homme qui a des enfans d'un premier lit, épouſe une femme qui en a auſſi d'un premier lit, ce nouveau mariage devient-il un empêchement à celui de leurs premiers enfans? Voilà une queſtion qui met le trouble & la diviſion parmi les Docteurs Lutheriens. Les Loix canoniques & civiles qui n'ont jamais

connu un tel empêchement, ne les contente pas ; & ils ne veulent se rendre qu'à la lettre de l'Ecriture. Il s'agit donc de sçavoir, comment il faut entendre ce qui est écrit au Levitique ch. 18. v. 11. *Vous n'épouserez point la fille de la femme de vôtre Pere, qui est née d'elle à vôtre Pere, & qui est vôtre Sœur.* Il est manifeste que cette Loi dans les termes qu'on vient de la rapporter, défend seulement le mariage entre un frere & une sœur de pere : & comme tous les Traducteurs conviennent dans le même sens des paroles de Moyse, il n'y avoit point eû deux opinions sur la matiere que les Lutheriens mettent en contestation.

Bergerus rapporte leurs sentimens & leurs preuves. Selon ce qu'il en dit, il semble que Cramerus ait été le premier à contredire ce sentiment commun, & à improuver absolument le mariage entre les enfans dont le pere & la mere ont contracté mariage. Comme il n'en a donné aucune raison, il a été universellement abandonné.

Février 1710.

Mais Bohlius Professeur de la Langue sainte à Rostoch, s'est avisé d'un températment qui a paru recevable à plusieurs, en disant que si le Pere & la Mere ont des enfans de leur nouveau mariage, alors c'est un empêchement aux premiers de se marier ensemple. Car il prétend que la Loi du Levitique c. 18. v. 11. doit ainsi s'entendre : *Vous n'épouserez point la fille d'une femme qui donne des enfans à vôtre pere.* Et il se fonde sur ce que le terme Hebreu *Moledech* employé par Moyse, *vous n'épouserez point celle qui est* MOLEDECH ABICHA ; sur ce que ce terme, dis je, doit être traduit par le participe actif ; en Latin, *Parientis Patri tuo* ; en François, *donnant des enfans à vôtre Pere* : parce qu'il peut être pris pour le participe de la conjugaison active *Hiphil.* Fabritius Ministre de Danzic, Vanerius Professeur de Theologie à Rostoch, Strykius, & Thomasius, sont entrez dans la même pensée : qui se détruit néanmoins évidemment. Car non seulement le terme *Moledech* se prend plus ordinairement dans l'Ecriture pour un nom

que pour un participe, mais en cet endroit il ne ſçauroit ſignifier qu'u-fille née de vôtre Pere ; puiſque l'Hébreu ne dit point *à vôtre Pere*, mais *de vôtre Pere*, & par conſéquent il faut dire avec tous les Traducteurs *la fille de vôtre Pere*, & non pas *la femme qui donne des enfans à vôtre Pere.* De plus la Loi, en ajoûtant vôtre ſœur, déclare nettement que c'eſt la fille de vôtre Pere née de ſon nouveau mariage & vôtre ſœur de pere, qu'il vous eſt défendu d'épouſer ; ſans faire mention d'une fille que vôtre belle-mere auroit d'un lit précedent, & qui en effet ne vous eſt nullement liée de conſanguinité ni d'affinité. Voilà deux raiſons ſans repartie, que Cothman Profeſſeur de Théologie à Roſtoch le premier & le plus ardent Adverſaire de Bohlius, lui oppoſa.

Le reſte de ce que Bergerus rapporte de part & d'autre ne merite pas d'être remarqué. Sa concluſion eſt, que la choſe ayant ſes difficultez, il faut éviter les doubles mariages. Celle qu'on tirera, ſera plus juſte & plus ſolide : c'eſt que des

gens comme Bohlius & généralement comme tous les Lutheriens & les Proteſtans qui ne ſe ptopoſent pour regle de leur Foi, que l'interpretation qu'ils donnent de leur tête à l'Ecriture, ſont ſujets à de grands égaremens., & toûjours prêts à introduire des nouveautez.

Il ne faut pas oublier que de vingt-neuf Auteurs tous Heretiques, tant Théologiens que Critiques ou Juriſconſultes, dont Bergerus cite les paroles, preſque tous ſont contraires à Bohlius; & plus ils ſont ſçavans, plus ils lui ſont oppoſez, comme Calovius, Carpzovius, Loüis de Dieu.

On ne voit pas que ces Hebraïzans ayent fait attention à un point, qui montre l'abſurdité de l'interpretation de Bohlius: ils n'ont pas obſervé la différente ſignification des conjugaiſons actives *Kal* & *Hiphil*: celle-là marque la cauſe qui agit, celle-ci marque la cauſe qui fait agir. D'où il s'enſuit que le participe en *Hiphil* de la racine de *Jalad* qui ſignifie *peperit*, convient ſeulement à l'homme & non à la femme,& doit s'expli-

quer *faciens parere*, & non pas *pariens*. D'où il faut conclurre que le terme *Moledech* qui eſt féminin ne ſçauroit être pris pour le participe en *Hiphil* de *Jalad* : c'eſt neceſſairement un nom qui exprime une *fille née*. Toutes les traductions conviennent dans cette ſignification.

ARTICLE XXII.

ASTRONOMIÆ PHYSICÆ & Geometricæ Elementa. *Elemens d'Aſtronomie phyſique & geometrique, par David Gregory Docteur en Medecine, Profeſſeur d'Aſtronomie à Oxfort, & Membre de l'Academie Royale.* A Oxfort, au Théatre de Scheldon, 1702. *in folio, pages* 494.

LEs qualitez occultes, & ſur tout celles d'attraction & de peſanteur, paroiſſoient être ſi abſolument bannies de la Phyſique & de la Nature par Mr. Deſcartes le plus grand des Géometres, qu'il n'en étoit plus fait mention que pour ſervir d'exemple des faux raiſonnemens fondez ſur les préjugez de l'enfance. Cepen-

dant d'habiles Géometres Anglois les ramenent au Monde : & qui a lû les Principes mathematiques de la Philoſophie naturelle, & l'Optique de Mr. Newton, a ſans doute admiré ſa crédulité en ce point. Mr. Gregory à ſon exemple bâtit le Syſtéme du Monde ſur le fondement d'une attraction ou d'une peſanteur mutuelle entre tous les corps, qui par une inclination naturelle & occulte, tendent à s'unir les uns aux autres. Qu'on lui paſſe ce principe, il faut reconnoître que ſon Ouvrage eſt excellent pour la ſubtilité de la Géometrie qu'il y a répanduë.

Il le diviſe en ſix Livres qui ſont du Syſtéme général du Monde : du premier mouvement : de la théorie des premieres Planetes, qui ſont Mercure, Venus, la Terre, Mars, Jupiter, & Saturne : de la théorie des ſecondes Planetes qui accompagnent les premieres, & qui ſont la Lune, les Satellites de Jupiter, & ceux de Saturne : des Cometes : de l'Aſtronomie comparative ou des apparences, ſelon que le Spectateur ſeroit tranſporté en differentes Planetes. Cha-

que Livre eſt diviſé en ſections, & contient pluſieurs propoſitions. On tâchera de faire connoître par cet Extrait, un Ouvrage qui a de la réputation, & qu'on n'a que depuis peu de tems entre les mains.

Livre premier.

Puis donc que l'attraction ou la peſanteur eſt, pour ainſi dire, l'ame de cet Univers, dont elle fait l'arrangement entre ſes principales parties; c'eſt par-là qu'il faut commencer. Mr. Gregory n'eſſaye point de nous en donner une idée claire & diſtincte : car en effet quelle idée en donner? mais il dit propoſition 49^e^. que l'effort de la peſanteur, ou, ſi l'on peut ainſi parler, la *tendence* mutuelle de deux corps l'un vers l'autre, eſt en raiſon réciproque de leurs maſſes. Poſant donc (*Fig.*1.) le corps A double du corps B, celui-ci feroit les deux tiers du chemin, & celui-là en feroit l'autre tiers, pour ſe joindre enſemble au point C, qui doit être conſideré comme leur centre commun de gravité : de même trois ou

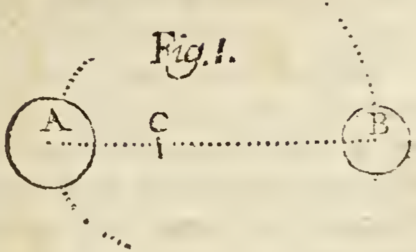

Fig. 1.

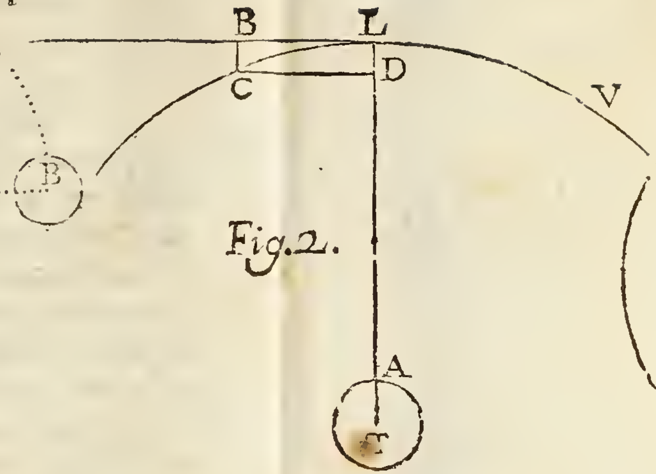

Fig. 2.

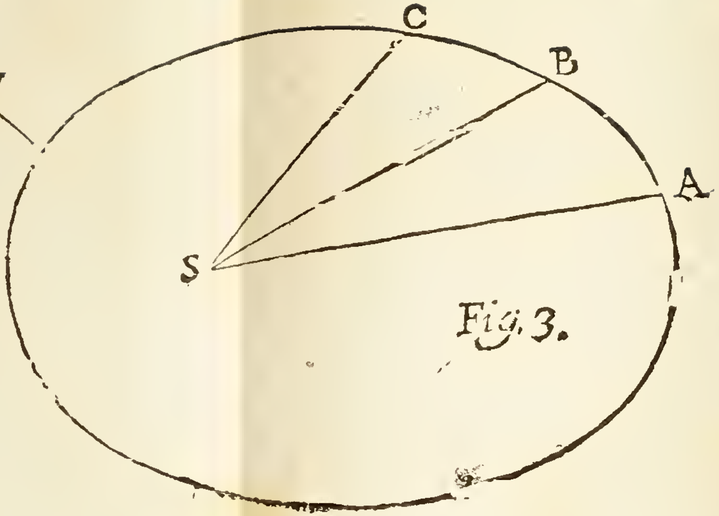

Fig. 3.

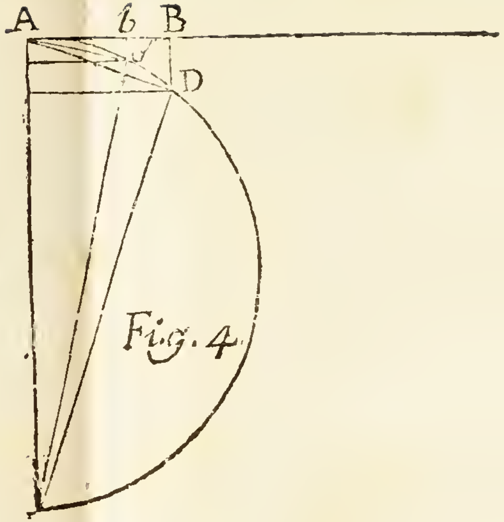

Fig. 4.

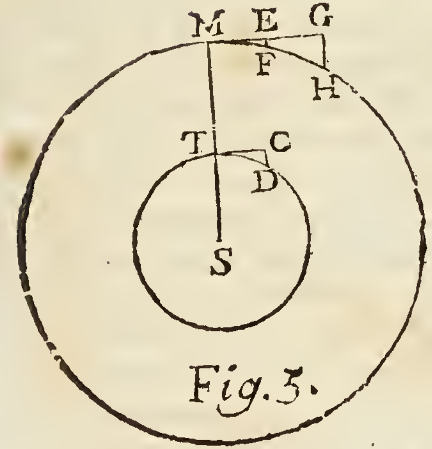

Fig. 5.

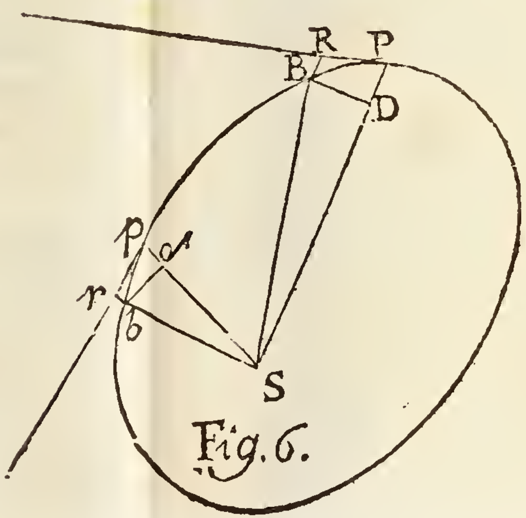

Fig. 6.

plusieurs autres corps ont un centre de gravité commun à tous, où ils tendent pour se rassembler.

De-là il infere dans les trois propositions suivantes, que si les deux corps A & B tournent ensemble l'un autour de l'autre, leur centre commun de gravité C, demeurera immobile, & chacun d'eux tournera autour de lui. Car si l'on arrête son imagination à considérer comment ces corps, gardant entre eux la même position & le même èloignement, tournent autour du point C; on s'apperçoit que A fait une révolution autour de B, & celui-ci autour de celui-là. De même entre plusieurs autres corps un semblable mouvement des uns autour des autres, ne fait point changer de place à leur centre commun de gravité.

Enfin il dit proposition 48e. que la force par laquelle un corps attire les autres à soi, s'étend à l'entour de lui en raison reciproque des quarrez des éloignemens. Ce qui est manifeste; parce que c'est en cette proportion que cette force se répand sur plus de corps qu'elle trouve à at-

tirer. Ainsi l'effort du corps A pour attirer B étant 4, ne seroit que 1, à une distance double.

Ce seroit un préjugé bien raisonnable en faveur de l'attraction mutuelle des corps, si l'on pouvoit la faire voir sensiblement entre quelques-uns : & c'est ce que Mr. Gregory entreprend en la proposition 46ᵉ. Soit (*Fig.2.*) le centre de la Terre T, & la route de la Lune V L C, dont la partie L C marque le chemin de la Lune en une minute de tems. Comme là Lune acheve son tour (ce qui est appellé mois periodique) environ en 27. jours, 7^h. & 43', ou en 39343'; en divisant par ce nombre de minutes les 360 degrez du cercle entier, restent 33''. pour l'arc L C parcouru en une minute de tems. D'ailleurs, selon Mr. Picart le demi-diametre de la Terre T A, est de 19615800 pieds, qui multipliez par 60 donnent T L demi-diametre du cercle que décrit la Lune : & par le calcul trigonometrique on trouve L D sinus verse de l'arc L C, de $15\frac{1}{12}$ pieds. Donc en une minute de tems la Lune a été détour-

née d'autant de la tangente L B ; ce détour étant marqué par la ligne B C, parallele & égale à L D.

Si après ce premier calcul on pensoit que la Lune fût descenduë proche de la superficie de la Terre, alors elle y seroit attirée par une force d'autant plus grande que le quarré de 60 ou 3600 surpasse l'unité : & par conséquent dans une minute de tems elle tomberoit 54300. pieds qui proviennent de 3600. multipliez par 15 $\frac{1}{12}$ pieds.

Or on sçait par les expériences les plus exactes qu'en une seconde minute un corps pesant tombe vers la Terre, de la hauteur de 15 $\frac{1}{12}$ pieds; & de 54300 pieds en une minute. Voilà donc une heureuse conformité entre la Lune & les corps pesans : on dit heureuse conformité ; car elle ne se rencontreroit plus, si on la cherchoit en prenant tout autre arc, soit plus grand, soit plus petit que L C. Pour achever de vérifier la pensée de Mr. Gregory il resteroit encore à démontrer, que c'est en effet par attraction que la Lune se détourne de la tangente, & que les

corps peſans ſont attirez vers la Terre.

Voyons maintenant la grande utilité qui revient de l'attraction pour la conſtruction du Syſteme du Monde. Et 1°. comme le Soleil eſt ſans comparaiſon le plus grand de tous les corps de nôtre Monde planetaire ; il faut que le centre de gravité qui lui eſt commun avec chacune des Planetes, ſoit proche de lui, ou même renfermé en lui. Le voilà donc établi ſi près du centre autour duquel roulent les Planetes, qu'on peut le conſidérer comme ce centre même. 2°. Car celles-ci agitées de deux forces, dont l'une leur imprime un mouvement uniforme ſelon la longueur d'une tangente, l'autre les attire continuellement vers le Soleil, & produiroit en elles un mouvement accéléré; elles ſont contraintes à chaque inſtant d'abandonner la tangente, & partant réduites à ſuivre une ligne courbe autour du Soleil. 3°. Comme ces deux forces ſont conſtantes, & leurs impreſſions toujours égales ; les effets qui leur répondent doivent être en proportion des tems,

& égaux en des tems égaux. Auſſi remarque-t'on (*Fig.* 3.) que les aires des triangles ASB, BSC, ſont égales, quand les arcs A B, B C, ſont parcourus en tems égaux. Mr. Gregory explique ces trois points dans la propoſition 54^{e}. & les ſuivantes, dans la 12. & la 13^{e}.

4°. On ſçait que la Lune fait ſes révolutions dans un plan qui n'eſt pas celui de l'Ecliptique. Sur quoi Mr. Gregory fait remarquer, qu'en même tems que la Lune eſt attirée par la Terre dont elle eſt proche, elle l'eſt auſſi par le Soleil : d'où il conclut propoſition 60^{e}. & les ſuivantes, que le Soleil ſelon ſes divers aſpects force le plan des révolutions de la Lune à s'incliner davantage ſur celui de l'Ecliptique. De-là il arrive que la Lune rencontre plûtôt ſes nœuds, & que ceux-ci avancent à chaque révolution. Enſuite le plan ſe releve, & reprend ſa diſpoſition naturelle.

5°. Il en arriveroit de même, dit Mr. Gregory au corollaire de la propoſition 61^{e}. & à la prop. 64^{e}. ſi au lieu de la Lune c'étoit une ſuite con-

tinuelle de petits corps, qui formaſſent un anneau autour de la Terre. Or parce que la Terre, comme il le prétend propoſ. 31e. & 64e. eſt de figure ovale, relevée ſous l'Equateur & preſſée vers les Poles ; ſon élevation ſous l'Equateur fait en elle ce que feroit un anneau. Donc le plan de l'Equateur eſt forcé, comme on l'a dit de celui de la Lune, à s'incliner vers celui de l'Ecliptique : ce qui oblige auſſi les nœuds de ces deux plans à avancer, & cauſe une eſpece de vibration à l'axe de la Terre.

Tel eſt le Syſteme que s'eſt formé Mr. Gregory par le moyen de l'attraction. Au reſte il eſt manifeſte que ſelon lui, non ſeulement les Planetes ne font point d'effort pour s'éloigner du centre de leur mouvement, mais qu'au contraire elles font effort pour s'en approcher : ce qui s'appelle force *centripete* oppoſée à la *centrifuge*. Il traite de cette force centripete avec beaucoup de ſubtilité : & on va en donner quelque connoiſſance.

Il faut d'abord ſuppoſer que les obſervations aſtronomiques ont communément perſuadé, que les

Planetes par leurs révolutions autour du Soleil décrivent des circonférences elliptiques ou ovales, & que le Soleil est placé à un des foyers de chaque ellipse. Il faut de plus se souvenir, que la force centripete augmente à mesure qu'une Planete approche du Soleil, & cela en raison des quarrez des diverses distances. Enfin les révolutions périodiques des Planetes comparées les unes aux autres, sont à peu-près comme le quarré des tems qu'elles y employent, aux cubes de leurs distances. C'est ce que Mr. Gregory explique propositions 34^e^. 48^e^. 21^e^. & 22^e^.

Les arcs, dit-il, propos. 24^e^. quand ils commencent à se former au premier instant, & considérez comme infinimens petits, sont entre eux comme leurs cordes. Car il est démontré (*Fig.*4.), que les quarrez des cordes A D, *a d*, sont comme les lignes B D, *b d*; or les arcs infiniment petits A D, *a d*, ne différent point de leurs cordes; leurs quarrez sont donc entre eux en même raison que les lignes B D, *b d*.

Ce qui étant ainsi posé, il démon-

tré prop.25[e]. que les forces centripetes de deux corps mûs en la circonference de deux cercles differens, sont en chaque cercle, comme les quarrez des arcs parcourus en même tems, & multipliez réciproquement par les demi-diametres; ou comme les quarrez des mêmes arcs divisez par le demi-diametre de leur propre cercle. Les arcs (*Fig.5.*) M F, T D, sont parcourus par deux corps, dont les forces centripetes sont marquées par les lignes E F, C D: l'arc M H est pris semblable à l'arc TD: & tout cela se considere au premier instant du mouvement, tandis que ces arcs sont encore entre eux comme les lignes EF, CD, GH, ou comme leurs propres quarrez. Puis donc que CD. GH:: TD. MH, & GH. EF::MHq. MFq; il s'ensuit par l'égalité des raisons, que CD. EF:: TD x MHq. MH x MFq :: TD x MH. MFq :: TD x MH x ST. MFq x ST. De plus ST. SM:: TD. MH; donc MH x ST = TD x SM. Si l'on met donc TD x SM, en la place de son égal MH x ST; on trouve CD. EF:: TDq x SM.

MF q x ST. Par consequent les forces centripetes représentées par les lignes CD, EF, sont entre elles comme les quarrez des arcs TD, MF, parcourus en même tems, multipliez réciproquement, celui-là par le rayon SM, & celui-ci par le rayon ST; ou ce qui revient au même, comme le quarré de l'arc TD divisé par le rayon ST, au quarré de l'arc MF, divisé par le rayon SM.

D'où il s'ensuit 1°. que les forces centripetes sont aussi entre elles en la raison composée de celle des rayons & de la réciproque des tems périodiques, ou des tems employez à parcourir les circonferences entieres.

2°. Que si les quarrez des tems périodiques sont comme les cubes des rayons; les forces centripetes sont en raison réciproque des quarrez des rayons: & les vitesses sont réciproquement en la raison soûdoublée, ou comme les racines quarrées des rayons. Or c'est par cette regle qu'il faut juger de la force centripete des Planetes.

Mr. Gregory dans la prop. 37^e^. donne une nouvelle maniere de déter-

miner la force centripete. Soit une ligne courbe décrite par la révolution périodique d'un corps, qui attiré au point S centre de son mouvement, abandonne la tangente. Pour sçavoir (*Fig.*6.) quelle est sa force centrifuge aux points P, *p*, regardons le comme avançant dans un instant du point P au point B, & puis en un autre instant du point *p* au point *b*. BD soit perpendiculaire au rayon SP, auquel BR est parallele ; & que les lignes *bd* & *br* ayent la semblable position à l'égard du rayon S*p*. Il est clair que les lignes BR, *br*, marquent les forces centripetes qu'on nommera F, *f*. Donc BR. *br* :: F. *f*. D'ailleurs les arcs naissans P B, *pb* doivent être considerez comme leurs quarrez PB q, *pb* q; & les mêmes arcs P B, *pb* sont parcourus en des tems T, *t*, qui répondent proportionnellement aux aires P S B, *p*S*b*, ou aux rectangles P S x B D, *p*S x *bd*. Or les lignes B R, *br*, sont en raison composée, premierement de T^2, t^2 mis à parcourir les arcs P B, *pb*, comme il s'ensuit de la propos. 24^e^. & secondement

des forces centripetes aux points P, p, puiſqu'elles en ſont l'effet. Ce qui donne enfin l'equation $\frac{F}{f} = \frac{BR \times t^2}{br \times T^2}$. Puis donc que les aires des triangles P S B, p S b, & les rectangles S P par B D, $ſp$, par bd, ſont proportionnels à T, t; en ſubſtituant les quarrez de ces rectangles à la place de $\frac{t^2}{T^2}$ la premiere équation ſe change en celle-ci, $\frac{F}{f} = \frac{BR \times Spq \times bdq.}{br \times SPq \times BDq.}$ D'où s'enſuit cette proportion F. f : : $\frac{Spq \times bdq.}{br}$. $\frac{Spq \times BDq.}{BR.}$ C'eſt à dire, que les forces centripetes ſont comme ces derniers ſolides conſiderez en leur commencement.

Cette proportion ainſi découverte conduit Mr. Gregory propoſ. 39e. à une autre très belle & très-étenduë. Si le corps qui parcourt une circonference elliptique eſt attiré au point S un des foyers de l'ellipſe, dont le parametre par rapport à ſon grand axe eſt L; on déterminera la force centripete pour tous les points de la circonférence en cette maniere. C'eſt une proprieté de l'ellipſe

que le quarré de B D, ſoit égal au rectangle de L par B R : donc $\frac{SPq \times BDq.}{BR}$ ou $\frac{SPq \times L \times BR}{BR}$ = SP x L. Et partant les forces centripetes en tous les points de la circonference, ſont entre elles en la raiſon reciproque des ſolides formez par le quarré de l'éloignement où le corps ſe trouve du point S, & par le parametre ; lequel étant conſtant & invariable, les forces centripetes ont pour meſure la raiſon réciproque des divers éloignemens.

Puis donc que le cercle eſt une ellipſe dont les foyers s'uniſſent dans le centre ; cela eſt vrai du cercle.

Puis auſſi que la parabole eſt une ellipſe, ou peut être conſiderée comme une ellipſe dont les foyers ſont infiniment reculez ; cela eſt encore vrai de la parabole.

Enfin puiſque l'hyperbole peut être conſiderée comme une ellipſe dont les foyers reculez plus qu'infiniment, ſont oppoſez entre eux ; cela ſera encore vrai de l'hyperbole.

Et en général, tout corps attiré à un point par une force centripete,

qui varie en proportion réciproque des quarrez de l'éloignement, décrit quelqu'une des ſections coniques.

Dans la propoſ. 46e. M. Gregory démontre, que ſi deux corps parcourent les circonferences de deux ellipſes formées & poſées à diſcrétion, de ſorte néanmoins qu'elles ayent un de leurs foyers en un même point ; il démontre, dis-je, que les quarrez des tems employez par ces deux corps à faire leurs révolutions périodiques, ſont entre eux comme les cubes des grands axes des ellipſes.

Conſidérant donc le cercle comme une ellipſe dont les foyers tombent en une même point, & le comparant à une ellipſe dont le grand axe eſt égal à ſon demi-diametre ; les révolutions périodiques par la circonference du cercle, & par celle de l'ellipſe, dureront également.

De-là Mr. Gregory prop. 41e. paſſe à la meſure des vîteſſes aux differens points de la circonference d'une ellipſe ; & il dit qu'elles ſont en une raiſon compoſée de celle des

parametres, & de la réciproque des ſécantes.

Si l'on ramene maintenant ce que l'on a déja remarqué, que ſelon les obſervations aſtronomiques les Planetes décrivent des ellipſes autour du Soleil, & que dans leurs révolutions périodiques, elles gardent la proportion des quarrez des tems avec les cubes des diſtances; il eſt manifeſte que tout ce qu'on vient de voir des forces centripetes, leur convient parfaitement. Mais il faut auſſi avoüer qu'il leur conviendroit de même, ſi elles étoient pouſſées par une autre force égale à celle dont Mr. Gregory veut qu'elles ſoient attirées.

Aprés avoir établi ſon Syſteme, il expoſe & il entreprend de réfuter ceux de Kepler & de Mr. Des-Cartes, en mettant néanmoins une grande différence entre les deux. Kepler eſt à ſon ſentiment le premier Réparateur de la vraye Phyſique aprés les Pythagores & les Philolaüs, en ce qui concerne le Ciel & les Aſtres. Quoi de plus-merveilleux, de plus divin, & qui marque mieux un

grand genie, que ce qu'il a inventé sur ce ſujet ! Il donne une ame au Soleil, laquelle entretient le mouvement de ce vaſte corps autour de ſon axe ; & le Soleil par des eſpeces immaterielles qu'il pouſſe hors de ſoi-même, entraîne les Planetes ; que tantôt il attire à ſoi & tantôt il repouſſe par une vertu ſemblable à celle de l'aiman : & les Planetes parmi leſquelles il faut compter la Terre, ſentent ces impreſſions par des fibres animées dont elles ſont pourvûës. On l'aiſſe là ce Syſteme myſterieux, ſi digne des loüanges de Mr. Gregory.

Pour ce qui eſt de M. Des-Cartes, avant lui on s'étoit aviſé de changer le Ciel en tourbillons, & de tâcher par leur moyen d'expliquer le mouvement des Aſtres. Voici ce que Mr. Gregory lui objecte.

1°. Chaque tourbillon s'étendroit à l'infini.

2°. Le mouvement n'ayant aucun principe de continuation au centre, s'y ralentiroit, & enfin s'y diſſiperoit entierement, en ſe pouſſant vers les extremitez.

3°. De l'aveu de Mr. Des-Cartes & des Cartéſiens, les Planetes en leurs révolutions périodiques ſuivent le mouvement de la matiere céleſte qui les environne & qui les emporte. Or Mr. Gregory penſe avoir démontré géometriquement, que dans un tourbillon, les révolutions répondent aux quarrez de l'éloignement du centre : donc ſelon cette regle Saturne, dont l'éloignement comparé à celui de la Terre eſt comme $9\frac{1}{2}$ à 1, ne trouveroit la fin de ſa carriére qu'au bout de 90 ans, au lieu qu'il la fournit en moins de 30. Si même en ſuivant la penſée des Cartéſiens, on s'imagine que la matiére céleſte eſt moins fluide, c'eſt-à-dire qu'elle eſt compoſée de plus-groſſes parties à la hauteur de Saturne ; ſon mouvement, & par conſéquent celui de cette Planéte, en ſeront d'autant plus lents.

4°. A meſure qu'un tourbillon s'étend, il approche d'avantage de la figure circulaire ; parce qu'il ne la quite que forcé par des empêchemens extérieurs : leſquels étant plus loin de Mercure que de Saturne, il

s'enſuivroit que la route de Mercure approcheroit plus du cercle, & ſeroit moins excentrique que celle de Saturne. De plus puiſque l'excentricité ne ſçauroit être rapportée qu'à quelque empêchement du dehors du tourbillon, & qui le gêne ; il s'enſuivroit encore, que l'excentricité de toutes les Planetes ſeroit poſée en la méme partie du Ciel, vers laquelle ſeroit cet empêchement. De plus, ſi l'on conſidére la matiere céleſte qui emporte les Planetes, comme diviſée en autant de fleuves qui coulent entre eux ; (& c'eſt comme on doit s'imaginer le Syſteme de Mr. Des-Cartes) on doit dire qu'elle coule avec plus ou moins de vîteſſe à proportion qu'elle paſſe par des endroits plus ou moins reſſerrez. Or vers le commencement du Signe de la Vierge, l'intervalle entre Venus & Mars eſt une fois plus étroit qu'en la partie opposée du Ciel : donc la matiere céleſte qui emporte la Terre, & la Terre elle même, devroient en cet endroit aller une fois plus vîte. Tout cela eſt contraire aux obſervations aſtronomiques.

5°. Toutes les Planetes devroient être portées dans des plans perpendiculaires à l'axe du Soleil : ce qui néanmoins n'estvrai d'aucune d'elles.

6°. Le mouvement des Cometes souvent opposé directement à celui du tourbillon, & plus vîte que le tourbillon ne le comporte, fait assez connoître que ces tourbillons sont une pure chimere. En vain Mr. Des-Cartes prétend les releguer tous au delà de Saturne : les plus habiles Astronomes s'y opposent.

Mr. Gregory finit ce Livre par examiner le Systeme, que Mr. Leibnitz a fait insérer dans les Journaux de Lipsic du mois de Février 1689. Considerez, selon ce Systeme, toute l'étenduë de la matiere céleste depuis le centre de son mouvement, qui est le Soleil, jusqu'à ses extrémitez, comme divisée en des cercles concentriques, dont chaque partie par rapport à chaque partie des autres cercles, & dans un tems déterminé, parcoure un arc réciproquement proportionnel à son éloignement du centre : ce qui met une proportion harmonique entre les

mouvemens de ces cercles concentriques. Figurez vous encore, que chaque Planete a un mouvement particulier, qui par intervalle le fait s'avancer vers le Soleil & s'en reculer: Mr. Leibnitz l'appelle mouvement *paracentrique*; & il dit que le mouvement des Planetes est composé de ce mouvement *paracentrique*, & de celui de la matiére céleste qui les entraîne.

Quand elles se sont approchées du Soleil, leur force centrifuge suffit pour les en éloigner: mais elles reviennent ou par attraction; ou plûtôt, comme il pense, elles y sont repoussées par la constitution du tourbillon. Car Mr. Leibnitz revient aux tourbillons.

Mr. Gregory objecte à ce Systeme, premiérement la plûpart de ce qu'il a dit contre les tourbillons, & principalement ce qui regarde le mouvement des Comettes. 2°. Mr. Leibnitz n'assigne point de principe qui puisse causer & entretenir un tel mouvement harmonique en la matiére céleste. 3°. Posé cependant ce mouvement harmonique, alors

les révolutions périodiques des Planetes devront être en raiſon doublée de leurs éloignemens, aulieu qu'elles ſont en effet comme les quarrez de leurs tems, aux cubes de leurs éloignemens. Que ſi Mr. Leibnitz répond que la même proportion harmonique regne dans toute l'étenduë du tourbillon; mais qu'elle eſt différente dans les divers endroits où les Planetes ſont placées; c'eſt le dire ſans fondement : c'eſt mettre à ſon gré une extrême confuſion dans le Ciel afin de l'ajuſter à ſon opinion particuliere. 4°. Enfin Mr. Leibnitz eſt obligé de reconnoître la force de l'attraction.

On ſe reſſerrera dans l'Extrait des Livres ſuivans; & on ne s'eſt donné plus deliberté dans celui-ci, que pour faire mieux connoître le prix de tout l'Ouvrage.

ARTICLE XXIII.

TRAITÉ DES DISPENSES DE Carême, dans lequel on découvre la fauſseté des prétextes qu'on apporte pour les obtenir, en faiſant voir par

la mécanique du corps, les rapports naturels des alimens maigres avec la nature de l'Hommme, & par l'histoire, par l'analyse, & par l'observation, leur convenance avec la santé. A Paris chez François Fournier Libraire en la maison de Frederic Leonard ruë Saint Jaques 1709. *in* 12. *pages* 589.

LE titre de ce Livre, dit l'Auteur, ne doit pas faire craindre qu'on en veüille à toutes les dispenses de Carême. On convient au contraire qu'elles sont permises, & qu'elles sont anciennes dans l'Eglise. Les Peres les ont souffertes, les Conciles les autorisent, toute l'Eglise les reçoit ; & porter son zele plus loin seroit une présomption condamnable. Ce n'est donc pas un nouveau joug qu'on veüille imposer. Le but que l'Auteur se propose est plus raisonnable : ce seroit de retracer les regles, & de corriger les abus des dispenses. Pour le faire avec succès, Mr. Hecquet a crû qu'il falloit s'attacher à rectifier les préjugez populaires sur l'abstinence & sur

le jeûne, & il remarque en passant qu'en fait de maladies & de remedes, le sçavant comme l'ignorant, les grands comme les petits, tout le monde est peuple.

Il a divisé son Livre en trois parties. Dans la premiere il traite d'abord de l'abstinence en géneral, des causes de la crainte qu'on a du Carême. Là il examine par les principes de la Medecine & de la Physique, quel est le regime le plus naturel à l'homme, si l'usage de la viande lui est propre, s'il lui est absolument necessaire, si le poisson est une nourriture mal-faisante, si les legumes & les fruits secs ou frais sont dangereux, s'ils nourrissent trop peu, & si on en doit manger à proportion plus que de la viande: il ne dissimule pas les veritables inconveniens de ces especes d'alimens: il marque dans quels cas, dans quelles infirmitez, à quels temperamens il sont à craindre; il n'oublie pas le beurre, l'huile, le lait, le vinaigre, & les épices, assaisonnemens ordinaires de la nourriture quadragesimale: il propose les moyens de prévenir ce

que tous ces alimens ont de vitieux & de nuisible : c'est de l'usage, c'est de l'histoire qu'il tire les observations qu'il tourne en preuves : car il a évité de donner trop dans le Systeme, & dans les raisonnemens spéculatifs.

Après avoir ainsi détruit les préjugez opposez à l'abstinence, il propose les regles qu'on doit suivre pour en demander & pour en accorder la dispense.

Dans la seconde partie il traite du jeûne, de sa nature, de son antiquité, de ses avantages : il examine s'il est plus utile de manger beaucoup que de manger peu, si le jeûne échauffe, s'il vaut mieux faire un repas, ou en faire plusieurs, si ce repas doit être fixé à midi ou au soir ; il rapporte sur cet article l'usage de différentes Nations. Il parle des jeûnes des Infidelles, des jeûnes des Juifs, des jeûnes des premiers Chrétiens, enfin des variations du jeûne Chrétien. Il considere ensuite le jeûne par rapport aux differences de l'âge, du sexe, de la complexion, de l'état des personnes. Il parle des

dangers du jeûne, du jeûne des infirmes, & du jeûne des Vieillards, de la fameuſe queſtion ſi l'on peut jeûner en faiſant gras. Les regles que l'on doit obſerver dans les diſpenſes du jeûne, finiſſent cette partie.

La troiſiéme partie étoit deſtinée à traiter de la boiſſon par rapport au jeûne : mais l'Auteur a pouſſé ſes recherches plus loin. Il y parle de la boiſſon en géneral, de ſon uſage, de ſa neceſſité, de ſa quantité, du choix des boiſſons : le Café, le Thé, le Chocolat ont trouvé place dans cette partie.

On voit par ce plan combien l'Ouvrage renferme d'érudition : on n'attend pas de nous un Extrait qui la repréſente toute entiere : nous nous arrêterons à quelques articles plus conſiderables & plus curieux que les autres.

L'Auteur pour montrer que le Carême n'a rien de ſi extraordinaire, s'attache à prouver par des exemples convaincans, que ce n'eſt ni la quantité de la nourriture, ni la multiplicité des repas qui fait la longue vie & la force du corps. Dans ces pre-

miers tems du Monde où l'on voyoit des prodiges de ſanté & de vie, les hommes étoient ſobres ; & les Livres ſacrez qui contiennent l'Hiſtoire de la naiſſance du Monde, ne nous laiſſent guéres appercevoir qu'un ſeul repas. Platon diſoit qu'il n'étoit pas naturel aux hommes de faire plus d'un repas par jour : il parloit de l'excès contraire comme d'une choſe monſtrueuſe. Et ſi le luxe établit depuis chez les Grecs d'abord, & long-tems après chez les Romains l'uſage de deux repas ; le déjeuné & la collation, même après ce relâchement des mœurs, ne furent permis qu'aux Enfans & aux Ouvriers. Le dîné n'étoit qu'un demi-repas du tems de Ciceron.

Si l'on paſſe aux premiers Chrétiens, on ſentira beaucoup mieux combien ſont injuſtes ceux qui blâment de trop de rigueur la Loi du Carême. Mais comme ce n'eſt pas aſſez de ces exemples, pour faire ceſſer les frayeurs qu'inſpire l'approche du Carême, les raiſonnemens de l'Auteur viennent appuyer les exemples pour diſſiper entierement ces craintes.

Mr. Hecquet remonte jusqu'à cette partie de la Medecine, qui tire de la structure de l'homme, des regles pour la conservation de la santé. Son grand principe est, que toutes les digestions & toutes les coctions se font dans nos corps par un broyement continuel. Il commence dans la bouche par la rencontre des machoires, qui comme deux fortes meules se frottent mutuellement; & brisent les alimens : il continuë dans l'œsophage, & augmente dans l'estomach : là comme dans un muscle creux les alimens sont pêtris & dissous, tant par la force extraordinaire & multipliée d'un million de fibres motrices, qui agitent & meuvent ce viscere, que par l'action des muscles voisins, sur tout de ceux du bas ventre & du diaphragme, qui tous ensemble comme autant de mains, foulent & broyent la nourriture : & c'est par cette mécanique & par ces forces redoublées, mais toutes tendantes à la trituration, que les alimens se dissolvent, se fondent, & passent dans une crême fine & delicate, à peu près sem-

blable à celle qui se forme sous le porphyre, pourvû cependant qu'ils soient de nature à se laisser briser. Si au contraire les alimens sont gras, onctueux, coriasses, pleins de filamens; ces matieres moins disposées à la trituration, se dissoudront imparfaitement; la digestion en deviendra plus longue & plus difficile; & la liqueur qui en résultera plus inégale & moins affinée.

On apperçoit déja, qu'en suivant ces principes on ne préferera pas les chairs des animaux aux fruits, aux grains, aux legumes, qui plus propres pour être broyez passent plus facilement dans le suc laiteux, necessaire pour reparer la dissipation continuelle que souffrent nos corps: on dit suc laiteux car tout est laiteux dans nos corps: la lymphe nourriciére qui fait croître le fétus, est de cette nature: ce n'est que de lait qu'on nourrit les enfans; & le sang ce grand principe de la vie a des rapports si marquez avec le lait, qu'il n'y a point de liqueur qui lui ressemble davantage. Le chyle dont il se forme est cer-

tainement un lait. Or de tant de matieres qui prennent la forme laiteuſe, il n'en eſt guéres qui ne la doive à la trituration : c'eſt donc par elle qu'il faut expliquer la préparation du chyle. Pour en être perſuadé, il ne faut qu'examiner la ſtructure des organes qui ſervent aux digeſtions : on verra les fibres muſculeuſes ou motrices répanduës dans chaque partie : tout en eſt plein, viſceres, glandes, vaiſſeaux, veſſicules, toutes ont leurs reſſorts & leurs maniéres de ſe mouvoir & de ſe comprimer elles-mêmes , & d'affiner par-là les ſucs qu'elles contiennent , en les obligeant de paſſer par des filiéres plus étroites les unes que les autres ; & n'euſſent-elles d'autres fibres que celles de leurs membranes , elles en recevront aſſez de force pour réſiſter aux impuſions des liqueurs , & contribuer par ce moyen à leur circulation & à leur affinage. Cette mécanique plus cachée dans les autres parties, ſe manifeſte & devient ſenſible dans la ſtructure des dents & des mâchoires, les dents les plus durs de tous les os, courbes , plates, obtuſes,
 ferme-

fermement enchaſſées, ſont comme autant de pilons & de marteaux, qui briſent, qui écraſent, qui broyent : les machoires qui de toutes les parties du corps, ſont les plus fortement armées de muſcles, ſerrant les dents les unes contre les autres, les rendent preſque ſupérieures à toute réſiſtance : l'eſtomach ſecondé des muſcles voiſins, ſe trouve en force au deſſus de celle du cœur, & ſurpaſſe par conſequent beaucoup celle des mâchoires. Une force qui ne paroît faite que pour broyer, ſi conſiderable d'ailleurs, ſi conſtamment établie dans toutes les parties remarquables, ſur tout dans celles que la Nature a deſtinées pour la digeſtion des alimens, peut-elle ne point prouver que la digeſtion ſe fait pas une veritable trituration, & que la nourriture la plus naturelle & la plus ſaine eſt celle qui eſt la plus friable.

Deux choſes, continuë Mr. Hecquet, paroîtroient s'oppoſer à ce ſentiment : l'une eſt l'exemple de certaines préparations de Chymie, par le moyen deſquelles on fait

des laits virginaux, des laits de soufre, & semblables liqueurs laiteuses, sans le secours de la trituration, du moins au sens que l'on prend communément ce mot : & quelques Médecins inferent de cet exemple, que le chyle se fait comme ces laits chymiques.

Mr. Hecquet répond à cette premiere objection, que le chyle ne ressemble point aux laits préparez par la Chymie, & que leur difference marque assez qu'ils ne se forment pas de la même façon, & que la Chymie imite mieux les effets que les manieres de la Nature.

L'autre opinion contraire au Systeme de l'Auteur, explique la coction des alimens par l'action d'un levain propre de l'estomach. On a vû dans les Mémoires du mois passé cette opinion proposée par Mr. de Vieussens. Si Mr. Hecquet nous fait part de sa réponse à ce fameux Medecin, nous la communiquerons volontiers au Public, qui verra avec plaisir une matiere si importante éclaircie par ces deux habiles Ecrivains. En attendant nous allons rap-

porter fidellement ce que nôtre Auteur dit contre cette opinion.

Il nie l'existence de ce levain, & prétend qu'on a pris mal à propos pour un levain, la lymphe qu'on trouve dans le fond de l'estomach de certains animaux. Cette liqueur est douce ou insipide, sans odeur, & apparemment sans autre action que celle qui est commune à toutes les liqueurs, c'est à dire d'humecter, d'amollir, & de disposer à la pourriture. Elle n'a aucune des qualitez de ce qu'on appelle ordinairement levain : & quand elle les auroit toutes, l'estomach toûjours en mouvement n'est pas un lieu propre à la fermentation qui demande du repos.

Il est bien plus naturel, dit l'Auteur, de penser que cette liqueur est dans l'estomach ce que la salive est dans la bouche ; qu'elle conserve la souplesse de ses fibres, & que se mêlant avec les alimens, elle en attendrit les parties, les ammollit, & les assujettit à l'action de l'estomach, qui sans cela auroit pû être blessé par leur dureté, ou arrêté par leur ré-

ſiſtance : c'eſt par un artifice ſemblable qu'à l'aide d'un peu d'eau, & par un frottement de quelques jours, on ſcie facilement les pierres le plus dures & le marbre même.

De ces principes ſur la digeſtion Mr. Hecquet conclut, que les fruits, les grains, les legumes, ſont les alimens les plus naturels à l'homme. Il ſoutient ſa concluſiòn de toutes les preuves que l'Hiſtoire lui fournit, & prévient le doute qui pourroit naître ſur l'alteration des plantes, par les eaux du Déluge ou par la ſuite des tems. Il rejette avec raiſon l'idée de ceux qui attribuent au Monde les variations de nos âges, & qui s'imaginent qu'il commence à tomber dans un vieilleſſe caduque : il employe pour leur répondre de beaux vers de Columella :

Namque parens hominum æternam ſortita juventam
Non ſenio Tellus, non deficit ubere partu :
Sed facili vires & fertilitatis honorem
Reſtituit cultu : nos contra cum ſemel annis

Invasit nullâ reparabilis arte senectus,
In pejus ruimus, nec habet Natura regressum.

L'Auteur entre dans le détail des legumes & des fruits dont on se sert en Carême : il fait l'apologie de chacun de ces alimens contre les préjugez du Public, & contre les sentimens particuliers de quelques Medecins illustres. Il vient ensuite au poisson, il prouve avec soin cette maxime de Galien : *La nourriture qu'on tire du poisson est non seulement d'une digestion facile & aisée, mais elle est encore très-saine & très-convenable à nos corps, parce qu'elle fournit un suc très-temperé & d'une substance mediocre, qui sans rien avoir de trop foible ou de trop aqueux, a suffisamment de force & de solidité pour nous soutenir.*

Mr. Hecquet après avoir ainsi examiné tous les alimens de Carême, ne craint point d'assûrer que le maigre est plus naturel à l'homme que le gras ; qu'il cause moins de maladies, & qu'il en guérit plus; que les maux qu'on impute au Carême viennent. 1°. De l'habitude. 2°. De

l'intemperance. 3°. De la diſproportion des boiſſons. 4°. De la varieté des mets. 5°. De leur aſſaiſonnement. Comme ce dernier inconvénient eſt le plus ordinaire & le plus dangereux, l'Auteur pour le prévenir a traité avec ſoin des aſſaiſonnemens innocens, & des aſſaiſonnemens nuiſibles.

Quoi qu'il ait détruit tous les préjugez qui ſont craindre le Carême, il reconnoît pourtant des diſpenſes bien fondées & même neceſſaires : il voudroit ſeulement qu'on s'eſſayât avant que de les demander; qu'on ne les accordât qu'avec réſerve; qu'on mitigeât l'abſtinence avant que d'en diſpenſer entierement; & que conſervant pour la véritable neceſſité toute l'indulgence qu'elle merite, on n'eût aucune eomplaiſance pour la délicateſſe & pour la fantaiſie. Il blâme les Eccleſiaſtiques qui ſans connoiſſance de la Medecine, décident ſur le rapport de ceux qui demandent les diſpenſes : il blâme encore plus les Medecins qui trompent la confiance de l'Egliſe, & qui dans un miniſtére ſi ſaint man-

quent de fermeté ou de ſcience.

Nous ne pourrions ſans nous trop étendre ſuivre l'Auteur dans tout ce qu'il dit des avantages du jeûne, & du choix des boiſſons. C'eſt des principes que nous avons expliquez qu'il tire toute ſa doctrine. Il les appuye par des experiences, par des obſervations hiſtoriques, par des autoritez ; mais il rappelle tout à ſon Syſtême de la digeſtion. Il fait voir ſans peine, que ſi l'on admet ce Syſtême, on ſera forcé de convenir, qu'il faut manger peu, que vingt-quatre livres de ſang ſuffiſant à l'homme le plus robuſte, on ne peut en trop mangeant augmenter la quantité du ſang, ſans alterer la ſanté ; que le jeûne eſt utile & même neceſſaire, pour la conſerver & pour la reparer. Il employe les mêmes principes, pour montrer combien l'eau contribuë à maintenir la bonne conſtitution du corps ; combien le vin, la biére, le cidre, & le poiré lui ſont contraires : l'uſage du Thé, du Caffé, du Chocolat ne lui paroît pas plus ſûr. Les Romains, dit l'Auteur, ſe perdirent pour avoir

bû à la Grecque : les François boivent en Arabes & en Chinois : n'est-ce point adopter un goût barbare, & peut-on n'en rien craindre ? Il permet néanmoins l'usage du Thé, même les jours de jeûne entre les repas, aux personnes qui seroient sujettes à la goutte, à l'asthme, au Rhumatisme, à la colique, au cours de ventre.

Nous finissons en avertissant, que la lecture de ce Livre rempli d'érudition, est très-propre à faire connoître, par la contrarieté des sentimens qu'on y remarque entre les Medecins sur la nature des alimens, & sur tout ce qui peut contribuer & nuire à la santé, combien la Médecine est loin de l'évidence & de la perfection. Pour l'Auteur on doit loüer son zele, & l'usage véritablement Chrétien qu'il fait de son esprit & de sa science. Son exactitude sur l'observation des préceptes de l'Eglise, doit confondre certains Théologiens, qui n'ont employé leur esprit qu'à les éluder par des explications relâchées. Et les Fidelles qui ont quelque soin de leur sa-

lut, ne peuvent ſe diſpenſer d'examiner ce que l'Auteur dit en faveur de l'abſtinence & du jeûne. C'eſt dans la vûë de les porter à cet examen, que nous avons differé cet extrait juſqu'au tems du Carême.

ARTICLE XXIV.

EXPLICATION DU CACHET *de Michel-Ange, que Mademoiſelle le Hay a depuis peu gravé en grand. Par le Pere Tournemine Jeſuite.*

CEtte admirable antique eſt dans le Cabinet du Roi : c'eſt une cornaline gravée à ce qu'on croit pour Alexandre par le fameux Pyrgotele, à qui ſeul le Conquérant de l'Aſie avoit permis de le repréſenter de cette maniere. Pline nous apprend ce glorieux privilege de Pyrgotele, dont le nom a été oublié mal à propos dans toutes les éditions du Dictionnaire de Moreri, & du Dictionnaire Latin commencé par Charles Etienne, & augmenté par Lhoyd, où cet excellent Sculpteur méritoit ſans doute une place.

La pierre dont nous parlons eſt appellée le cachet de Michel-Ange, parce qu'on croit qu'elle lui a ſervi de bague & de cachet : il l'avoit achetée huit cens écus, ſomme conſidérable dans le tems où il vivoit. Raphaël l'eſtimoit tant, qu'il en a pris les figures de deux femmes, dont l'une met ſur la tête de l'autre une corbeille de raiſin, pour en faire une Judith qui met la tête d'Holopherne enveloppée dans le pavillon de ſon lit, ſur la tête d'Abra ſa ſervante. Cette pierre fut enſuite à Mr. Bagarris, & depuis à Mr. Lauthier le Pere, des mains de qui elle a paſſé dans le Cabinet du Roi.

Mademoiſelle le Hay ſi connuë par ſes talens ſous le nom de Mademoiſelle Cheron, vient de la deſſiner en grand, & de la faire graver ſur ſon Deſſein, par le moyen duquel on pourra joüir à préſent de ce chef-d'œuvre de l'Art caché dans ſa petiteſſe. La correction, l'élegance du deſſein, les airs de tête, l'inteligence qu'elle y a miſe, & le goût de l'Antiquité qu'elle a ſçû y

conſerver, ont fait recevoir cet Ouvrage avec plaiſir du Roi, des premieres Perſonnes du Royaume, & de tout ce qu'il y a de Connoiſſeurs à Paris. Son goût par bonheur pour le Public la porte à rendre plus ſenſibles par le deſſein les beautez de ces Ouvrages merveilleux de l'Antiquité, que leur petiteſſe dérobe à la vuë : & l'on peut dire que des atomes de l'Art elle nous forme un nouveau Monde.

La cornaline qu'elle vient de graver moins grande qu'un liard, contient dans ſon extrême petiteſſe quinze figures diſpoſées de maniére que cela fait enſemble la plus charmante compoſition du Monde : & les Anciens qui dans les belles ſtatuës qui nous reſtent d'eux, nous ont laiſſé des modelles achevez, ſemblent dans la prodigieuſe petiteſſe de ce monument, nous avoir voulu ôter l'envie & le pouvoir des les imiter.

Pyrgotele a repréſenté ſur ce cachet une Vendange : nous en dirons bien-tôt la raiſon.

La ſcene eſt entre deux grands

arbres qui ſoutiennent un pavillon ſur une montagne ſeche. On ne voit ſur la gauche qu'un des deux arbres entouré de pampres & de vignes, deux ſatyres, un homme, deux femmes, & un enfant paroiſſent au pied de cet arbre, ſur lequel on voit un oiſeau : un des ſatyres eſt debout : il tient une de ces cornes creuſes qui ſervoient de vaſes aux Anciens, & dont il paroît à ſon viſage & à ſa poſture, qu'il a fait un uſage exceſſif : ſon yvreſſe eſt gaye. Celle de l'autre ſatyre placé à la droite eſt plus morne : on ne le voit que de côté un genouïl en terre, le coude appuyé ſur l'autre genouïl, & embraſſant un bouc dont la tête paroit. L'Homme aſſis ſur ſes talons tient ſur le feu d'un réchaut une eſpece d'aſſiette creuſe : il a l'air groſſier & payſan : ſon attitude marque une grande attention à ce qu'il fait. Des deux femmes qui ſont aſſiſes à terre comme lui, l'une s'appuye ſur une flûte de ſix tuyaux inégaux, l'autre a un enfant aſſis ſur ſes cuiſſes, qui ſemble vouloir badiner avec elle : mais l'une & l'autre de ces

femmes paroît toute occupée de ce que fait le payſan. L'air de ces femmes eſt très-gracieux, & fait un beau contraſte avec la laideur du payſan & des ſatyres : l'enfant charme : ceux du Dominicain n'ont rien deplus vrai ni deplus aimable. Derriere ce groupe deux femmes debout ont des paniers de raiſin ſur la tête. On ne voit l'une que de côté, l'autre ſe préſente de front : elle poſe la main ſur un manequin plein de raiſins. ſur la droite du cachet Bacchus paroît, ou plûtôt Alexandre ſous la figure de Bacchus. Des traits aſſez ſemblables à ceux qu'on lui voit ſur ſes Medailles, auroient dû le faire reconnoitre. Il tient d'une main Bucephale qui ſe cabre, & de l'autre il lui préſente du vin. Derriere Alexandre une femme éleve auſſi haut qu'elle peut une grande coquille vers un Amour, qui ſoutient d'une main le pavillon, & qui étend l'autre pour prendre du raiſin dans cette coquille. Il ne faudroit que ces deux figures pour convaincre les plus incredules, de la perfection où les Anciens avoient por-

té les Arts, & pour montrer avec combien de verité & de force ils prononçoient les figures & les actions. C'est derriere cette femme qu'on en voit deux dont nous avons parlé: l'une met sur la tête de l'autre une corbeille de raisin. On n'en sera pas moins frappé que Raphaël, sur tout de l'attitude de celle qui reçoit le panier. Un petit Amour opposé a celui qui veut prendre du raisin, est representé faisant effort pour retenir le pavillon que l'autre Amour a un peu lâché: son vol, son action charment.

Outre tant de beautez fidellement copiées en grand dans le Dessein de Mademoiselle le Hay, on voit au bas de la cornaline, dans un compartiment aussi large qu'elle, un Pêcheur dont la figure seule suffiroit, pour rendre cette pierre considérable, & pour immortaliser Pyrgotele.

Il est tems de dire que cet illustre Sculpteur grava apparemment ce cachet pour Alexandre, lors-que Vainqueur des Perses il méditoit la Conquête des Indes. Alors, di-

ſent ſes Hiſtoriens, il affectoit le nom & les ornemens de Bacchus premier Conquérant de l'Inde. L'action dans laquelle Pyrgotele le repréſente convient à ce deſſein. Il ſe trouve à une vendange comme le Dieu du vin; mais il tient ſon cheval de bataille. Cela marque le Conquérant. On voit qu'il y a dans l'Ouvrage de Pyrgotele autant d'eſprit que d'art.

Nous parlâmes dans nos Mémoires du mois d'Octobre 1706. d'un Livre à deſſiner composé de têtes de grandeur naturelle, gravé ſur le trait & ſur les deſſeins originaux de Raphaël & d'autres grands Maîtres. Mademoiſelle le Hay ne donna en ce tems-là au Public qu'un échantillon de ce grand Ouvrage, lequel fut ſi bien reçû, que nous croyons être obligez d'avertir, qu'elle vient de mettre au jour une grande ſuite de ces têtes, & des mains, & des pieds gravez auſſi de grandeur naturelle. Ceux qui ſçavent combien il eſt difficile aux jeunes gens qui deſſinent, d'avoir à copier des choſes capables de leur former

le goût, & de leur donner une grande maniere, jugeront aiſément de l'utilité dont peut être cette ſuite de têtes & d'autres morceaux d'étude, qui ſont d'autant plus faciles à imiter, qu'il ſemble que ce ſoient des deſſeins. On trouvera cette ſuite & tous les autres morceaux de gravûre de Mademoiſelle le Hay chez elle Ruë de Grenelle Faux-bourg Saint Germain proche la Ruë de la Chaiſe.

ARTICLE XXV.

LETTRE A Mr..... SUR LA MANIERE dont il faut entendre les Verſets 47. 48. & 49. du Chapitre onziéme de l'Evangile de Saint Luc.

JE vour obéïs, Monſieur, & je vous marque mon ſentiment ſur la maniere dont il faut entendre les Verſets 47. 48. & 49. du Chapitre onziéme de l'Evangile de Saint Luc, où Nôtre Seigneur continuë de reprocher aux Scribes & aux Phariſiens leur hypocriſie, & leur dit ces paroles : (47.) *Væ vobis, qui ædificatis monumenta Prophetarum : Patres au-*

tem vestri occiderunt illos. (48.) *Profectò testificamini quod consentitis operibus Patrum vestrorum ; quoniam ipsi quidem eos occiderunt , vos autem ædificatis eorum sepulcra:* (49.) *Propterea & Sapientia Dei dixit : Mittam ad illos Prophetas & Apostolos , & ex illis occident & persequentur.* Paroles que vous traduisez ainsi après la Version de Mons. » (47.) Malheur à vous qui » bâtissez des tombeaux aux Prohe- » tes : & ce sont vos Peres qui les ont » tuez. (48.) Ainsi vous témoignez » assez , que vous consentez à ce » qu'ont fait vos Peres , puisqu'ils » ont tué les Prophetes , & que vous » leur bâtissez des tombeaux. (49.) » C'est pourquoi la Sagesse de Dieu » a dit : Je leur enverrai des Prophe- » tes & des Apôtres ; & ils en tue- » ront les uns , & persécuteront les » autres.

Le raisonnement, dites-vous,qu'on fait faire ici au Sauveur du Monde, ne paroît pas assez suivi. On ne comprend pas les liaisons que les propositions qui composent ce raisonnement, peuvent avoir entre elles. On fait dire au Fils de Dieu , que les

Scribes & les Phariſiens donnent à connoître, qu'ils approuvent le crime que leurs Peres ont commis, en tuant les Prophetes : & comment le donnent-ils à connoître ? en bâtiſſant des tombeaux à ces mêmes Prophetes que leur Peres ont tuez. Quoi donc ! reprenez-vous : honorer la memoire des Prophetes, leur élever des monumens, eſt-ce une marque qu'on approuve le crime de ceux qui les ont mis à mort ? n'eſt-ce pas au contraire faire voir, qu'on deſavoüe ce crime, & qu'on le déteſte ?

Il eſt vrai, Monſieur : & vous avez raiſon de dire qu'on met ici dans la bouche du Verbe incarné un raiſonnement foible & indigne de lui. Mais ce raiſonnement défectueux, qui eſt-ce, je vous prie, qui le fait faire à JESUS CHRIST ? Eſt-ce l'Evangeliſte, ou bien nos Traducteurs ? C'eſt ce que nous allons examiner.

Vous traduiſez de la ſorte. » (47).
» Malheur à vous qui bâtiſſez des
» tombeaux aux Prophetes : ce ſont
» vos Peres qui les ont tuez. (48.)
» *Ainſi* vous témoignez aſſez que

» vous consentez à ce qu'ont fait vos
» Peres, *puisqu'ils* ont tué les Prophe-
» tes, & que vous leur bâtissez des
» tombeaux. (49.) C'est pourquoi la
» Sagesse &c. Effacez de vôtre Traduction les deux particules illatives, *ainsi* & *puisque*; vôtre prétendu raisonnement ne se trouve plus : Nôtre Seigneur ne dit plus rien que de très-suivi. Or ces deux particules *illatives*, qui font tout l'embarras de cet endroit de l'Ecriture, sont-elles en effet dans le Texte sacré ? On ne les trouve ni dans la Vulgate, ni dans le Texte Grec de Saint Luc, qui en est l'original.

Traduisez la Vulgate sans rien ajouter : vous direz : (47.) Malheur
« à vous qui élevez des Monumens
» aux Prophetes que vos Peres ont
» mis à mort. (48.) Vous faites voir
» certainement que vous approuvez
» ce que vos Peres ont fait. Parceque
» ce sont vos Peres qui ont tué les
» Prophetes, & que vous, vous leur
» bâtissez des tombeaux, (49.) c'est
» pour cela même que la Sagesse de
» Dieu a dit : Je leur enverrai des
» Prophetes & des Apôtres ; & il y

« en aura qu'ils tueront & qu'ils per-
» secuteront.

Le Texte Grec n'est pas plus favorable à vôtre Traduction : le voici. (47.) Οὐαὶ ὑμῖν, ὅτι οἰκοδομεῖτε τὰ μνημεῖα τῶν προφητῶν, οἱ δὲ πατέρες ὑμῶν ἀπέκτειναν αὐτούς. (48.) ἄρα μαρτυρεῖτε καὶ συνευδοκεῖτε τοῖς ἔργοις τῶν πατέρων ὑμῶν. ὅτι αὐτοὶ μὲν ἀπέκτειναν αὐτοὺς, ὑμεῖς δὲ οἰκοδομεῖτε αὐτῶν τὰ μνημεῖα. (49.) Διὰ τοῦτο καὶ ἡ σοφία τοῦ Θεοῦ εἶπεν. Ἀποστελῶ εἰς αὐτοὺς προφήτας καὶ ἀποστόλους, καὶ ἐξ αὐτῶν ἀποκτενοῦσι καὶ ἐκδιώξουσιν. Traduisez ce Texte à la lettre, vous direz :
» (47.) Malheur à vous, parce que
» vous élevez des monumens aux
» Prophetes que vos Peres ont mis à
» mort. (48.) Certainement vous
» avoüez & vous approuvez ce que
» vos Peres ont fait. Parce que ce
» sont eux à la verité qui ont tué les
» Prophetes, & que vous, vous leur
» élevez des monumens, (49.) C'est
» pour cela même que la Sagesse de
» Dieu a dit : je leur enverrai des
« Prophetes & des Apôtres ; & il y
« en aura qu'ils feront mourir &
» qu'ils persécuteront.

Vous voyez que ni la Vulgate ni

le Téxte Grec ne nous oblige point à lier ensemble les Versets 47. & 48. & moins encore à faire rapporter l'une à l'autre la premiere & la seconde partie de ce même Verset 48. Cette seconde partie au contraire a un rapport essentiel avec le Verset 49. qui suit immédiatement après. Les particules ὅτι, διὰ τοῦτο, καὶ : *quoniam, propterea, &*, *parce que*, *c'est pour cela même*, ces particules, dis-je, sont des conjonctions, dont l'usage est de lier & d'indiquer les membres opposez d'une même periode.

Nôtre Seigneur donc accuse ici les Scribes & les Pharisiens d'hypocrisie, & les en convainc. Ces hypocrites faisoient élever des tombeaux aux Prophetes que leurs Peres avoient massacrez : & ils disoient : * *Si nous avions vécu au tems de nos Peres, nous n'aurions pas répandu avec eux le sang des Prophetes.* Ils le disoient faussement; car ils approuvoient dans le cœur les crimes de leurs Peres, & ils étoient disposez à les commettre eux-mêmes. C'est ce que le Sauveur du Monde entreprend de prou-

* *Matt.* 23. 30.

ver. *Parce que ce ſont vos Peres qui ont tué les Prophetes*, dit-il, *& que vous, vous leur avez bâti des tombeaux*; (ce qui donneroit lieu de croire que vous déteſtez le crime de vos Peres) *c'eſt pour cela même que la Sageſſe de Dieu* (qui veut confondre vôtre hypocriſie) *a dit de vous : Je leur enverrai des Prophetes & des Apôtres ; & il y en aura qu'ils feront mourir & qu'ils perſecuteront.* La Sageſſe de Dieu l'avoit dit, & il étoit vrai que les Scribes & les Phariſiens devoient perſecuter & faire mourir les Prophetes & les Apôtres qui leur ſeroient envoyez, eux qui pour ſe faire valoir diſoient fauſſement : *Si nous avions vécu au tems de nos Peres, nous n'aurions pas répandu avec eux le ſang des Prophetes.*

Parce que Nôtre Seigneur eſt lui-même la Sageſſe increéée, ce qu'il fait dire dans Saint Luc à la Sageſſe de Dieu, dans Saint Matthieu [a], il le dit en ſon propre nom, & d'une maniere encore plus preſſante, un peu après avoir dit aux Scribes & aux Phariſiens, [b] *Rempliſſez la meſure de vos Peres* ; il ajoute, *C'eſt pourquoi voilà que*

a Matth. 23. 32. b Matth. 23. 34.

je vous envoye des Prophetes & des Sages, & des Interpretes de la Loi : & il y en aura parmi eux que vous ferez mourir & que vous crucifierez : & il y en aura que vous flagellerez dans vos Synagogues, & que vous pourſuivrez de Ville en Ville.

Ces paroles de l'Evangile & les autres que j'ai expliquées, contiennent donc une conviction manifeſte de l'hypocriſie des Scribes & des Phariſiens, & en même tems une prédiction des perſecutions que les Diſciples du Sauveur & ſes Apôtres auroient à ſouffrir de la part de ces hypocrites.

Nous ne pourrions priver les Lecteurs de nos Memoires de la Lettre ſuivante ſans leur faire un grand tort. La maniere dont elle eſt écrite, & le détail qu'elle contient d'une querelle literaire qui a fait du bruit, la rendent tout à fait curieuſe. Nous la donnons en François & en Italien, afin que ceux qui n'entendent pas l'Italien n'en ſoient pas privez, & que ceux qui l'entendent puiſſent goûter toute la délicaſſe du ſtyle de ſon Auteur. On mettra peut-être les loüanges qu'elle nous donne parmi les motifs qui nous la font

imprimer : ce ſera juger de nous peu charitablement. Il faut pourtant avoüer, que les loüanges d'une Academie auſſi illuſtre que celle de Padouë, cauſent une tentation ſi flatteuſe, qu'il eſt difficile de lui réſiſter.

ARTICLE XXVI.

LETTRE D'UN ACADEMICIEN DE Padoüe écrite en Italien aux Auteurs des Memoires de Trevoux, traduite en François.

A la verité nous tirons toûjours en Italie des avantages conſidérables, de la lecture des Journaux pleins d'érudition & d'exactitude que vous donnez au Public tous les mois. Mais peut-être ne lui en avez-vous jamais donné dont les Gens de Lettres vous doivent être plus obligez, que de ceux des mois de Février, de Mars, d'Avril, & de Mai de l'année 1705. Vous faiſiez dans ces Journaux la Critique d'un Livre qui avoit paru ſous le nom du Marquis Orſi de Bologne. La Critique que vous en faiſiez peut paſſer pour

 un

un modelle parfait, à quiconque voudra réünir dans ce genre d'écrire la douceur à la Science, l'agrément au ſerieux, l'honnêteté à la force. Et certes il importe beaucoup à la République des Lettres, qu'on donne des regles & encore plus des exemples de la moderation qu'on doit garder en matiére de Critique, & cela ſur tout dans un tems où l'on prend trop aiſément la liberté de les tranſgreſſer, & où le métier de Critique eſt ſi mépriſé, quelque loüable qu'il ſoit d'ailleurs. Mr. le Marquis Orſi a ſuivi le bel exemple qu'il avoit reçû de vous : il a répondu avec un profond reſpect à l'honnêteté qu'on avoit eûë pour lui ; comme on le peut voir dans les quatre Lettres addreſſées à Mademoiſelle Dacier, qui contiennent ſon apologie, & que vous avez rapportées dans vôtre Journal du mois d'Avril de l'an 1706. C'eſt dans cette apologie, mes RR. PP. qu'il vous regarde moins encore comme ſes Parties pleines de modération, que comme ſes Juges competans. Si l'autre Italien qui eſt entré dans la mê-

me diſpute, que vous ſuppoſez être un Academicien de Padoüe, & que vous avez nommé comme tel dans les Nouvelles literaires du mois de Juin de l'an paſſé 1707. page 1091. n'a pû ou n'a pas voulu ſuivre le même exemple de modération ; ma qualité de Membre de cette Academie, & l'honneur de mon Corps que j'ai à cœur comme je le dois, m'obligent à vous repreſenter, mes RR. PP. avec tout le reſpect poſſible, que Mr. le Comte François Montani de Peſaro Auteur de la Critique intitulée, *Lettre d'un Academicien.... à Mr. le Comte D.... touchant les reflexions ſur la maniere de bien penſer*, n'eſt point du tout de l'Academie de Padoüe. Il eſt bien vrai qu'il eſt Aggregé à l'Academie de la Cruſca de Florence : auſſi avoit-il pris le titre d'Academicien de la Cruſca dans la Lettre en queſtion, lors qu'elle parut manuſcrite, longtems avant qu'on l'imprimât : mais ſur l'avis charitable qu'on lui donna, il prit le parti de mettre quelques points au lieu de ſon nom d'Académicien ; parce que ſa Lettre

n'ayant point été approuvée des Députez de la Crusca, comme le requerent les Statuts inviolables de l'Academie, ce défaut de prévoyance l'exposoit à voir son nom effacé du catalogue des Academiciens, s'il paroissoit à la tête de sa Lettre imprimée. On lui conseilla aussi de retrancher de l'Imprimé les fausses loüanges, qu'il supposoit dans sa Lettre manuscrite avoir reçûës avec profusion de feu Mr. Jean Fridederic Gronovius. Mr. le Comte Montani trouva des personnes instruites, qui lui apprirent en quel tems étoit mort cet illustre Ecrivain, & qui le firent souvenir lui-même de son âge : ce qui l'obligea à changer le nom de Jean Frederic Gronovius en celui de Jaques Gronovius, pour donner quelque air de vrai-semblance à sa fable, & pour rendre plus croyables les loüanges qu'il s'attribuoit.

Et puisque j'ai pris la liberté de vous écrire, mes RR. Peres, permettez-moi de vous communiquer sur la dispute dont il s'agit, quelques connoissances plus sûres que

celles, que vous avez reçuës jusques à présent d'Italie, & sur lesquelles est fondé ce qu'on a écrit dans le Journal du mois de Juin de l'an 1707. Il est très-vrai que Mr. l'Abbé Garofalo de Rome, s'est fortement opposé pendant un tems à la Critique de Mr. le Comte Montani : mais il n'est pas vrai que le dernier ait répondu au premier; & on ne croit pas parmi nous, qu'il puisse venir à bout de rendre ce fait véritable, à cause de la difficulté de sauver les bevuës qui se rencontrent dans le Pesarois, par rapport aux citations des Passages Grecs & Hebreux.

Voilà où se réduit aujourd'hui le point de la dispute : par où vous pouvez juger combien elle est differente de ce qu'elle étoit à sa naissance : parce que, ce qui passe toute imagination, Mr. le Comte Montani en écrivant contre Mr. le Marquis Orsi, n'a pas attaqué une de ses propositions speculatives, soit de Rhetorique, soit de Poëtique; parce qu'il n'est entré dans aucune des Questions qu'avançoit sur l'une

& l'autre Mr. le Marquis Orſi ; parce qu'il n'en a ſoutenu aucune du P. Bouhours, & qu'il ne s'eſt mis aucunement en devoir de réfuter les réponſes qu'on a faites aux objections de ce Pere, ſur differens paſſages tirez des Auteurs Italiens, qui ont écrit en Proſe ou en Vers. Quel a donc été le motif, me direz-vous, quel a été le ſujet de ſa Critique? Il n'en a point eu d'autre que de s'être imaginé, que Mr. le Marquis Orſi prétendoit ſçavoir le Grec & l'Hebreu. Je n'ai pû remarquer par la lecture de ſes Dialogues qu'il eût cette prétention. Mais vous, mes RR. PP. qui en avez fait un rapport ſi fidelle & un examen ſi exact, vous ſçaurez mieux que qui que ce ſoit, ſi c'eſt ſur la connoiſſance du Grec & de l'Hebreu, qu'eſt fondée la difference d'opinions qui eſt entre le Pere Bouhours & Monſieur le Marquis Orſi, au ſujet de la nature des penſées ingenieuſes.

Il n'eſt donc pas vrai, comme je l'ai remarqué, que Mr. le Comte Montani ait répondu à Mr. l'Abbé Garofalo; quoique dans le fonds on

ait vû une réponse de lui à Mr. le Docteur Bottazoni Bolonois, qui pour soutenir l'Ecrivain de son pays avoit fait un Ouvrage qui a pour titre, *Trois Lettres du Docteur Pierre François Bottazoni Bolonois, au Sieur Bernard Trevisano Noble Venitien, imprimées au sujet d'un Ecrit qui parut dernierement intitulé, Lettre touchant les reflexions sur la maniere de bien penser* : & la replique consiste en une préface qu'a jointe à sa Critique Mr. le Comte Montani même, ou un de ses Amis, qui écrit tout-à-fait dans son style. Cette préface est aussi injurieuse, que celle qui est à la tête des Lettres de Mr. Bottazoni, est honnête & respectueuse à l'égard de l'Auteur Pesarois, que Mr. le Marquis Orsi lui-même à souhaité quon ménageât ; jusques-là qu'il a mis la main à la préface, abandonnant le reste à la discretion de Mr. Bottazoni, & refusant de se mêler en quelque façon que ce fût, de répondre à une telle Critique.

Il n'est pas moins vrai que Mr. l'Abbé Garofalo pense maintenant à écrire contre le Comte Montani.

Son dessein est de faire une seconde édition de son Ouvrage, & d'y ajouter beaucoup de choses propres à réfuter en même tems, selon le jugement qu'il en fait, les Critiques & les Repliques du Comte.

Cependant on a vû sur le même sujet en Toscane & en d'autres endroits, une Lettre manuscrite écrite en Latin, dont le style est fort élegant. C'est le Docteur Lorenzo Agostino Cotta Milanois qui en est Auteur. Elle est addressée à Mr. de Neuton envoyé d'Angleterre à Florence. L'Impression la rendra publique avant peu.

Outre cela le P. Bachini Abbé du Mont-Cassin condamne avec séverite non seulement le peu de capacité, mais l'animosité scandaleuse qui paroît dans la maniere d'écrire de Mr. le Comte Montani. Il le fait à l'occasion d'un nouveau Livre, qui traite du differend qui est entre le Pere Capassi de l'Ordre des Servites, & le P. Laderchi Prêtre de l'Oratoire, au sujet des Actes de Saint Cresci. Il parle dans ce Livre de la modestie que demandent les disputes lite-

raires, au Chapitre, *de tollendâ à Catholicorum ſcriptis hybrizomachiâ.* Cet Ouvrage eſt maintenant à Rome entre les mains des Reviſeurs des Tribunaux.

Il eſt public que Mr. le Docteur Jerôme Barufaldi a compoſé à Ferrare une Réfutation de Mr. le C. Montani, & qu'il y rapporte les ſentimens de differens Profeſſeurs Italiens : cet Ouvrage ne peut pas être long-tems ſans paroître au jour.

On a eu auſſi avis d'un pays aſſez voiſin de la patrie du Critique, qu'on l'y menace d'un Dialogue enjoüé, & qu'un autre Homme de Lettres a fait un ſemblable Ouvrage à Turin. Je ne puis pas vous garantir ces deux dernieres nouvelles comme celles qui les précedent : ce que je ſçai de certain là-deſſus, c'eſt qu'on a demandé permiſſion à Monſeigneur Sergardi, Prélat diſtingué par ſon érudition, & Auditeur de Monſeigneur le Cardinal Ottoboni, de lui dédier un Ouvrage contre Mr. le Comte Montani : mais le nom de l'Auteur en eſt incertain, parce que le Prélat en fait un myſtére.

Février 1710.

Vous ſerez peut-être ſurpris qu'on faſſe tant de bruit en Italie pour un ſujet ſi peu important, & que tant d'Ecrivains ſe réüniſſent contre le ſeul Comte Montani. Permettez moi, mes RR. PP. de vous dire ingenûment & avec tout le reſpect que je vous dois, que toutes les perſonnes de bon goût de ce pays-ci, ont été révoltées de vous entendre publier dans vôtre Journal de Juin 1707. qu'on penſoit en France, qu'une guerre civile fût allumée parmi nous; comme ſi la Literature Italienne étoit partagée entre Mr. le Comte Montani & Mr. le Marquis Orſi. Perſonne ne veut laiſſer courir un tel bruit : perſonne ne veut paſſer pour partiſan de l'Ecrivain de Peſaro : perſonne ne diſconvient que ceux des Italiens qui ſuivent ſon parti, ne ſoient une preuve évidente de ce qu'un Auteur François a reproché aux Italiens, je veux dire, d'affecter dans leur ſtyle deux défauts que les François appellent galimatias & phebus.

Si vous voulez jamais prendre la peine de faire un extrait de la Lettre

du Comte Montani, vous verrez alors vous-même, combien les Italiens ont raison de ne pouvoir souffrir qu'on les croye du goût de cet Auteur, & combien juste étoit l'empressement que j'ay eu de vous démontrer, qu'il n'étoit point Academicien de Padoüe. Ce n'est pas que le principal but que j'ai eu dans cette Lettre, n'ait été de profiter de l'occasion qui se présentoit, de vous donner des marques de la vénération infinie dont je suis penetré pour vôtre pieté religieuse & vôtre profond sçavoir.

ARTICLE XXVII.

AI RR. PP. AUTORI DELLE Memorie di Trevoux, Un Academico di Padoua.

Grande per verità è il profitto, che di continuo riceviamo noi Italiani della lettura delle erudite, ed esatte Memorie, le quali per opera vostra escono in luce ogni mese. Mà forse non faceste mai benefizio maggiore alle buone Lettere, che allora quando ne' mesi di

Febraio, di Marzo, d'Aprile, e di Maggio del 1705. *epilogando, e censurando certo Libro del Sr. Marchese Orsi di Bologna, somministrate ai Critici un perfetto essempio del modo di essercitare questo ufficio, con dottrina, con gravità, e con vigore; mà insieme con mansuetudine, con piacevolezza, e con cortesia. E certamente molto importa alla Republica letteraria che s'insegnino, anzi si dimostrino in prattica le misure da tenersi nella Critica, e massimamente in questo tempo, in cui troppo arditamente si trappassano, e che troppo avvilita e contaminata si vede una tal lodevole professione. Fù seguitato dal Sr. Marchese Orsi il vostro nobile essempio, e fù da lui corrisposto con sommo rispetto, alla gentilezza seco usata; mentre nel produr quelle giustificazioni che potè, in quattro sue Lettere a Madama Dacier riferite, poi nell' Aprile del* 1706. *egli riguardò voi* RR. PP. *non tanto come suoi discreti Contraditori, quanto come suoi autorevoli Giudici. Questo essempio non ha saputo, ò non a voluto seguirlo l'altro Italiano, mischiatosi nella medesima controversia, che a voi e stato supposto un Academico di Padoua, e che come tale avete voi*

nominato nelle Nuove Letterarie di Giugno dell' anno ſcorſo 1707. a pag.1091.

Io però, che veramente ſono di queſta Accademia, e che per proprio debito hò a cuore la riputazione di eſſa, non poſſo trattenermi dall' avviſarvi con tutto oſſequio, o RR.PP. che altrimenti non è Accademico di Padoua il Sr. Conte Franceſco Montani Peſareſe, Autor della Critica intitolata , Lettera toccante le conſiderazioni ſopra la maniera di ben penſare , ſcritta da un Accademico.... al Sr. Conte D.... *Egli è ben ſi Aggregato nell' Accademia della Cruſca di Firenze, ed appunto Accademico della Cruſca. Si era intitolato nella ſteſſa nominata Scrittura divulgataſi manuſcritta, molto prima che ſi ſtampaſſe; mà poi avvertito da Perſona caritatevole, poſe alcuni aſteriſchi in luogo del nome della propria Accademia: perchè non eſſendo paſſata la ſua ſcrittura ſotto la conſueta neceſſaria approvazione de' SS*[ri]*. Deputati della Cruſca, ſecondo le inviolabili Leggi dell' Accademia, correva per ſua innavertenza il pericolo d'eſſer cancellato del catalogo di eſſa, ſe con tal titolo ſi nominava nell' Impreſſione. E ſtato ancora amonito a non ſingere*

nella stampa, come fingeva nel manuscritto, d'aver ricevute copiose lodi dal fù Giouan Federico Gronovio: e non è mancato chi insegnando al Sr. Conte di qual tempo sia morto quell' insigne Letterato, e rammentando al Sr. Conte medesimo di qual tempo egli sia nato, gli ha fatta capire la stravaganza della finzione, e lo ha persuaso a mutare il nome di Giouan Federico in quello del moderno Giacomo Gronovio, per dar più verisimilitudine alla Favola, e più credibilità alle sue lodi.

E già che mi son preso la libertà di scrivervi, o RR. PP. m'avanzerò a servirvi d'altre notizie intorno a questa controversia, assai più accertate di quelle, che avete sin ora avute d'Italia, e sopra le quali si è appoggiato quanto scriveste nel Giugno del 1707. E verissimo che il Sr. Abbate Biagio Garofalo di Roma gagliardamente si oppose tempo fù, alla Critica del Sr. Conte Montani; ma non è già vero, che questi abbia punto repplicato a quello, ne frà noi si crede, che sia mai per verificarsi, attesa la difficultà di salvare gli abbagli presi dal Pesarese, nel portar diversi passi Greci ed Ebraici. In oggi a questo punto si riduce la disputa

uscita in tutto, e per tutto dal suo primo argumento; imperciochè (chi potrebbe crederlo!) il Sr. Conte Montani scrivendo contro il Sr. Marchese Orsi, non ha impugnata pure una delle sue proposizioni theoriche, ò di Retorica, ò di Poëtica, non è entrato in alcuna delle Questioni di questi due generi proposte d'al Sr. Marchese Orsi; non a sostenuta alcuna delle dottrine del P. Bouhours, e non ha contradetta alcuna delle difese alle opposizioni di detto Padre sopra varii luoghi di Poëti, e di Prosatori Italiani. Quale dunque (dimanderete voi) è stato il motivo, quale il suggetto della sua Critica? E stato solamente il figurarsi, che il Sr. Marchese Orsi abbia pretensione di possedere l'idioma Greco, e l'Ebraïco: la qual pretensione non ho saputa io riconoscere nello scorrere i Dialoghi di lui: mà voi RR. PP. che gli avete con tanta puntualità riferiti ed esaminati, saprete meglio di chi che sia, se dalle cognizioni degl' idiomi Greco ed Ebraïco derivi e dipenda la disparità d'opinioni corse frà il P. B. ed il Sr. Marchese Orsi, intorno alla natura de' Pensieri ingeniosi. Non è dunque vero (si come ho detto) che abbia replicato al Sr. Abbate Garofalo, il Sr.

Conte Montani; mà ben si ha repplicato al Sr. Dottor Battazoni Bolognese; il quale in difesa del suo Paësano avea publicata l'opera, che porta il seguente Titolo. Tre Lettere del Dottor Pietro Francesco Bottazoni Bolognese al Sr. Bernardo Trevisano Nobile Veneto, alle quali ha data occasione una Scrittura divulgatasi ultimamente col titolo di Lettera toccante le considerazioni sopra la maniera di ben pensare. *E la Repplica consiste in un Proëmio aggiunto alla Critica ò dallo stesso Sr. Conte Montani, ò da un suo Amico, che molto lo assomiglia nello stile. Questo Proëmio è diametralmente opposto in genere di civiltà a quel che si legge in fronte alle Lettere del Sr. Dottor Bottazoni, tutto pieno di rispetto verso il Pesarese, e così ordinato dal Sr. Marchese Orsi, il quale in ciò solamente pose la mano, lasciando per altro fare al Sr. Bottazzoni, e ricusando di prendersi ne punto ne poco di briga, nel rispondere a una tal Critica. E anzi vero per lo contrario, che il Sr. Abbate Garofalo presentemente torna a scrivere contro il Sr. Conte Montani, ristampando il suo primo ragionamento con addizio-*

ni ſi abbondanti e tali, che pretende atte a confutare e le Critiche, e le Repliche del Sr. Conte.

In tanto ſi è veduta manuſcritta per tutta la Toſcana, e in altri luoghi, una elegante Lettera Latina ſopra queſta materia, diretta dal Sr. Dottor Lorenzo Agoſtino Cotta Milaneſe al Sr. di Neuton Inviato d'Inghilterra in Firenze; e ſi vedrà publicata mediante la ſtampa frà poco.

In oltre il P. Abbate Bacchini Caſinenſe, in occaſion di trattare con un ſuo nuovo Libro la controverſia frà il P. Capaſſo Servita, e il P. Larderchi Prete dell' Oratorio, circa gli Atti di S. Creſci, diſcorrendo della modeſtia convenevole nelle diſpute letterarie, al Capitolo, De tollendâ à Catholicorum ſcriptis hybrizomachiâ, *condanna ſeveramente, non ſolo l'imperizia, mà la ſcandaloſa animoſità dello ſcrivere del Sr. Conte Montani. Queſta riguardevol' opera ſtà ora in Roma ſotto la reviſione di que' Tribunali.*

E poi notiſſimo, che in Ferrara il Sr. Dottor Girolamo Barufaldi; ha compoſto un volume tutto in confutazione del Sr. Conte, e che in quello ſono inſeriti i pa-

reri di varii Professori Italiani: ne molto potrà diferirsene la pubblicazione.

Si ha avviso ancora da Paese non molto distante d'alla Patria del Critico, che di colà debba uscire contro di lui un Dialogo giocoso; e che in Turino, abbia posta mano in simil lavoro un altro Letterato. Queste due notizie non posso darvele, o RR. PP. per così sicure, come le prime. Sò ben di certo che a Monsignor Sergardi, Prelato celebre per la sua erudizione, ed Auditore del Felicissimo Ottoboni, è stata chiesta licenza di dedicargli un Opera contro lo stesso Sr. Conte Montani: mà è ignoto l'Autore, perche il Prelato non vuol nominarlo.

Voi prenderete maraviglia, che tanto romore si faccia in Italia per materia di si poco rillievo, e che tanti Scrittori si uniscano contro il solo Sr. Conte Montani. Permettetemi però, o RR. PP. ch' io m'avanzi a dirvi con riverente ingenuità, che si sono commosti trà noi tutti gl' Uomini di buon gusto, all'intendere nel citato vostro Giornale di Giugno 1707. come in Francia si pensa accesa frà noi una guerra civile, *quasi che la Letteratura Italiana sia divisa frà il Sr. Conte Montani, ed il Sr. Marchese Orsi. Nessuno vuol la-*

ſciar correre un tal ſuppoſto: Neſſun vuol eſſer creduto del partito del Peſareſe; e ognun confeſſa che in quella parte d'Italiani, la quale a lui aderiſce, ſi giuſtificherebbe neceſsariamente ciò, che qualche Autor Franceſe ha imputato alla Nazione Italiana, ciò è a dire, ch'ella ſia invaghita nel ſuo ſtile di que' due enormi vizii, cui dà la Francia i nomi di Galimatias, *e di* Phebus.

Se mai vorrete prendervi la pena di tentare l'eſtratto della Lettera del Sr. Conte Montani, allora giudicherete voi ſteſſi, o RR. PP. quanta ragione abbiano gl' Italiani, di non volere eſſer creduti ſuoi parziali, e quanto giuſta ſia ſtata la mia premura di manifeſtarvi, ch' egli non è altrimenti Accademico di Padoua: benche la principal mia premura è ſtata certamente, di prender la preſente occaſione per ſignificare a voi l'eſtrema venerazione che io hò verſo il merito inſigne della voſtra religioſa Pietà, e della voſtra ſomma Dottrina.

ARTICLE XXVIII.

JOANNIS SCHULTZII florum ſparſio, ad loca quædam in re litteraria controverſa. *Des fleurs répanduës par Jean Schultz, ſur quelques endroits conteſtez de Litterature.* A Francfort aux frais de Martin Hermſdorff, & de l'Imprimerie de Jean Balthazar Wechter. 1707. *in* 12. *pp.*272.

Errores palliati Auctoris Libelli, cui titulus eſt : Florum ſparſio. *Fautes véritables & mal défenduës de l'Auteur du Libellé intitulé, Fleurs répanduës.* A Francfort aux frais de Frideric Knoch. 1707. *in douze, pages* 262.

C'Eſt un triſte ſort pour un Auteur d'avoir toûjours à ſe plaindre du jugement du Public ; & d'être obligé pour ſa conſolation de recourir à l'exemple des grands Hommes, dont le merite n'a pas été reconnu dans leur tems.

Ploravere ſuis non reſpondere favorem
Speratum meritis.

C'eſt où en eſt réduit le Sieur

Schultz, qui fuyant la perſécution des Critiques de Dreſde, en a trouvé d'autres auſſi incommodes à Francfort. Arrivé en cette Ville il voulut montrer ce qu'il ſçavoit faire, en publiant quelques Pieces de Vers à l'honneur de l'Empereur, du Magiſtrat, & de quelques autres Perſonnes. Malheureuſement il y laiſſa couler des fautes de quantité, des ſolécíſmes, des barbariſmes : c'eſt ſur-quoi il ſe défend, & ſur-quoi des Cenſeurs impitoyables le pouſſent. Il faut lui rendre juſtice : s'il lui échappe des fautes de Grammaire dans ſa Proſe comme dans ſes Vers, il ſçait les défendre avec habileté : d'ailleurs ſon ſtyle eſt bon, & il ne prend pas mal le tour du Latin. Ce qu'il appelle endroits conteſtez de Litterature, ſont ceux qui ſont critiquez dans ſes Vers ; & les fleurs répanduës ſont ſa propre défenſe.

A ne conſiderer cette conteſtation que comme une querelle perſonnelle, ce n'eſt pas la peine de s'y arrêter ; & il importe peu de ſçavoir ſi le Sieur Schultz eſt correct ou ne l'eſt pas : mais elle eſt liée avec quelques

queſtions de Grammaire, qui meritent d'être examinées. Par cette raiſon on joint enſemble dans cet Extrait deux Ouvrages oppoſez, la Défenſe & la Critique.

Le Sieur Schultz dans la dédicace de ſon Poëme à l'Empereur, ſe ſert de cette phraſe, *In tholo æternitatis dedicare.* Cette expreſſion n'eſt-elle pas toute poëtique, & peut-elle entrer dans la Proſe ? Le Sieur Schultz ſe ſoutient par la raiſon générale que les Poëtes ſont de bons Auteurs à ſuivre pour la Latinité, & que d'ailleurs ce mot *tholus* ſe trouve dans Varron, & dans Vitruve, pour ſignifier un petit édifice rond & attaché au Temple, ou une coupole où l'on pendoit les préſens faits aux Dieux, des tableaux en ſigne de reconnoiſſance de leurs bienfaits, les dépoüilles des Ennemis vaincus, & choſes ſemblables. Il répand ſur cela les citations avec abondance. Cependant la queſtion n'eſt pas terminée : car l'Auteur du Livre *Errores palliati* ne convient pas, que toutes les expreſſions des meilleurs Poëtes puiſſent paſſer dans la Proſe ; & il conteſte à Varron & à

Vitruve l'autorité d'établir un mot. A la verité ils ſont du bon ſiecle, mais du bas étage entre les Auteurs; & au jugement de Cellarius, Vitruve a mieux ſçû l'Architecture que ſa langue. Au reſte ſans ſe déclarer contre ces deux Anciens, il n'y avoit qu'à dire qu'ils ont parlé de *tholus* dans le ſens propre, & que le Sieur Schultz l'a employé au ſens figuré.

Doit-on lui paſſer le mot *promptitudo*? Il eſt vrai, dit le Sieur Schultz, qu'il paroit douteux: mais il ne doit pas pour cela être traité de barbariſme, puiſque l'uſage en eſt fréquent chez les Auteurs Eccleſiaſtiques & les Juriſconſultes: & qui oſera aſſurer qu'ils ne l'ont pas tiré de l'antiquité? Car, comme remarque Muret, il ne faut pas s'imaginer que tous les termes & que toutes les expreſſions d'uſage autrefois à Rome, ſe trouvent dans le peu de Livres qui nous en reſte. Le Sieur Schultz s'étend ſur la Latinité des Gloſes du Droit, & donne pour garant Godefroi, Valla, Duaren, Scaliger, Taubman, Saumaiſe, Jean-Frederic & Jacques Gronovius, Mauſſac, Le Clerc. Il y

a plus, Eutrope l.10. ch.8. se sert du mot de *promptitudo* : ni Eutrope ni les Auteurs de son tems, comme Arnobe & Lactance, ne meritent point le nom de Barbares. Enfin si l'analogie a lieu dans la Grammaire, *promptitudo* doit passer comme *necessitudo*, *ægritudo*, *claritudo*, *hilaritudo*, *canitudo*, *suavitudo*, *sortitudo*, *partitudo*. A ces raisons du Sieur Schultz son Adversaire répond, que n'y ayant eu nulle necessité d'employer un mot douteux, il falloit en choisir un bon; que les Auteurs Ecclesiastiques & les Jurisconsultes ne doivent être écoutez que sur les termes propres de leur Science; que la Latinité au tems d'Eutrope étoit déchûë; que l'analogie a ses bornes, & qu'elle ne justifie point *ingratitudo*, non plus que *judiciosus* si semblable à *ingeniosus*.

Natales se dit-il au feminin ? Mr. Schultz l'assûre, parce que *dies* qui peut au plurier être feminin, est sous-entendu pour signifier le jour de la naissance. Son Adversaire le nie, en disant que *Natales* n'est point adjectif, mais que c'est un substantif masculin.

Ils disputent de même sur *lessum*, que Mr. Schultz prétend pouvoir tenir la place de *lessus* cris lugubre : il cite Nizolius, Budé, Juste-Lipse, Paumier, Cujas, Antoine Augustin, Baudouïn, & plusieurs autres: il ajoute l'analogie de *eventus*, *eventum*, & de quantité de mots de terminaison masculine & neutre. Son Adversaire lui répond, que l'usage de ces noms à double terminaison, est maintenant trop ancien pour être suivi.

Ce qu'on vient de rapporter, suffit pour faire juger du profit que peut produire la lecture de ces deux Ouvrages. Celui qui a pour titre *Errores palliati*, n'est que bile & que fiel : mais il est plus exact & plus correct que l'autre.

ARTICLE XXIX.

MISCHNA, SIVE, TOTIUS Hebræorum, Juris, Rituum, Antiquitatum, ac Legum oralium Systhema, cum clarissimorum Rabbinorum Maïemonidis, & Bartenoræ Commentariis integris. Quibus accedunt Variorun Auctorum

Auctorum Notæ ac Versiones in eos quos ediderunt Codices. Latinitate donavit, ac Notis illustravit Guillielmus Surenhusius &c. C'est-a-dire. *La Mischne, ou Compilation de tout le Droit des Hebreux, de leurs Rits, Antiquitez, & Loix orales; avec les Commentaires entiers de deux celebres Rabbins, Maïemonides, & Bartenora, & les Notes & Versions de differens Auteurs, sur les Traitez de la Mischne, qu'ils ont imprimez. Le reste traduit par Guillaume Surenhusius, avec des Notes du même Auteur. Six Volumes in folio.* A Amsterdam chez Gerard & Jacques Borstius. *Premier Tome en* 1698. *pp.* 332. *Second Tome en* 1699. *pp.* 424. *Troisiéme Tome en* 1700. *pp.* 384. *Quatriéme Tome en* 1702. *pp.* 503. *Cinquiéme Tome la même année, pp.* 394. *Sixiéme Tome en* 1703. *pp.* 504. *en tout pp.* 2541. *sans les Epitres dédicatoires, les Prefaces, & les Tables, qui sont à chaque Tome.*

NOus devions à nos Lecteurs compte de ce grand Ouvrage depuis long-tems : nous nous acqui-

tons avec uſure, en leur communiquant trois Lettres du Pere Etienne Souciet. Ils y trouveront un examen de la Miſchne & de la nouvelle edition que Monſieur Surenhuſius en a donné, plus étendu qu'il n'auroit pû être dans un extrait. Voici la premiere Lettre : les deux autres ſeront dans les Memoires des mois ſuivans.

ARTICLE XXX.

LETTRE DU P. E. SOUCIET *de la Compagnie de JESUS, au ſujet de la* Miſchne *imprimée à Amſterdam par les ſoins de Guillaume Surenhuſius*, chez Gerard & Jacques Borſtius.

MOnſieur, il n'eſt pas ſi aiſé qu'on pourroit ſe l'imaginer d'abord, de ſatisfaire vôtre curioſité, & de vous apprendre ce que c'eſt que la *Miſchne* imprimée en Hollande par les ſoins de Mr. Surenhuſius, & dont on vous a parlé comme d'une Edition, qui merite d'avoir place dans vôtre ſçavante Bi-

bliotheque, mais dont vous dites que les Journaux ne vous ont point instruit. Car outre que cet Ouvrage contient six volumes *in folio*, dans lesquels il n'est pas presqu'une page, qui ne pût fournir matiere à quelques observations, vous sçavez que d'autres études plus interessantes & plus utiles occupent tout mon tems.

Je ne puis cependant, Monsieur, me dispenser d'obéïr aux instances réïterées que vous m'avez faites à ce sujet, & qui sont pour moi des ordres précis. Heureusement nous avons le Livre depuis quelque tems, & je suis en état de vous contenter. Je vais donc vous expliquer l'idée que j'ai conçûë de cet Ouvrage, & vous dire ce que je m'en suis dit à moi-même en l'examinant: non pas, Mr. pour vous apprendre ce qu'il en faut penser, mais pour soumettre à vôtre Tribunal le Jugement que j'en ai porté, & vous prier de le reformer quand vous aurez le Livre.

Le *Thalmud* תלמוד cette espece de Corps du Droit Hebraïque, & d'explication des devoirs imposez à cette

Nation, ou dans l'Ecriture, ou par la Tradition, ou par l'Autorité de leurs Docteurs, ou enfin par la coutume ou la ſuperſtition; & pour en parler peut-être plus juſte encore, ce Cours de Cas de conſcience, ou de Théologie morale des Juifs, dans lequel les devoirs ſont expliquez, & les doutes éclaircis, non par le raiſonnement, mais par autorité, par l'uſage de la Nation הלכה, & par les déciſions des anciens Docteurs les plus accreditez & les plus celebres; ce *Thalmud*, dis je, eſt composé en general, comme vous le ſçavez, Monſieur, de deux parties, l'une eſt appellée la *Miſchne* משנה, & l'autre la *Gemare* גמרה, qu'on nomme auſſi aſſez ordinairement *Thalmud*, du nom commun de tout l'Ouvrage. Mr. Surenhuſius n'a imprimé que *la Miſchne*, ou la premiere partie, dans l'Ouvrage dont vous m'ordonnez de vous rendre compte: mais il promet de donner la *Gemare* ou la ſeconde partie dans la ſuite.

Ce Thalmud ſi vanté non ſeule-

ment par les Juifs, mais même par un grand nombre d'Hebraïzans Chrétiens, si méprisé au contraire par quelques autres ; ce Thalmud, dis-je, à parler en general ne merite au vrai ni les loüanges excessives des uns, ni le mépris outré des autres. Et pour me renfermer ici dans les bornes de l'Ouvrage de Mr. Surenhusius, *la Mischne* qu'il nous donne est constamment la partie du Thalmud la plus ancienne, la mieux écrite, la plus sensée, la plus épurée de toutes les fables & de tous les contes ridicules dont vous avez oüi parler, & que vous avez lûës dans le P. Morin & dans quelques autres de nos Auteurs. Ce n'est pas qu'elle ne soit pleine d'une infinité de choses qui paroissent des minuties. Ce fut presque toûjours le genie de la Nation qu'une exactitude scrupuleuse, & souvent même superstitieuse sur ses devoirs : & nous avons dans l'ancien & dans le nouveau Testament plus d'une exemple, qui font juger jusqu'où ce Peuple a pû aller en ce genre, & qui rendent croyable tout

ce qu'on lit de plus outré dans les Traitez *Mischniques.*

Mais à cela près il y a une infinité de choses, & quelquefois des Traitez presque entiers très-raisonnables. Le Perke Avoth P. E. est plein de sens presque par tout, & contient bien des choses tres-belles, très-morales, & qui pourroient faire honneur à beaucoup de ceux qui méprisent si fort tout ce qui vient des Juifs.

Du reste ce n'est pas l'esprit, le brillant, l'éloquence, qu'il y faut chercher. Les Auteurs Juifs ne s'étudient point à plaire par le tour, la délicatesse, la noblesse des pensées; & leurs Livres ne sont point des modelles dans l'art de bien parler & de bien écrire.

L'utilité principale de celui-ci est d'expliquer & d'enseigner les opinions, les mœurs, les coutumes, les loix, les usages, les ceremonies, les exercices, les superstitions de la Nation Juifve, & principalement de pouvoir servir par-là à l'intelligence de l'Ecriture tant de l'ancien

que du nouveau Teſtament.

Car ſi les minuties & les ſuperſtitions dont j'ai parlé, ne ſont pas de l'eſprit des préceptes & de l'intention de Dieu en donnant ſa Loi. On peut aiſément les ſéparer de ce qui eſt eſſentiel ; & l'explication de la pratique d'un précepte, & de la maniere dont on l'accomplit, nous apprend la ſignification des termes dans leſquels le précepte eſt conçû, mieux ſouvent que tous les Commentaires des plus habiles Interpretes.

D'ailleurs ces Auteurs étant des Juifs de l'Orient, ou ayant vécu dans ces contrées, ils ſont bien plus au fait que nous ſur les coutumes, les arts, les mœurs, & les uſages des Orientaux ; mœurs & coutumes, dont la connoiſſance eſt ſi neceſſaire pour l'éclairciſſement d'un grand nombre d'endroits obſcurs dans les Livres Saints.

En un mot *la Miſchne* eſt à peu-près dans le *Thalmud*, ce qu'eſt le Digeſte dans le Corps du Droit Romain ; c'eſt à dire une Compilation

de toutes les Décisions des Anciens Docteurs de la Nation, de leurs Explications des Loix de Moyse, & des devoirs des Hebreux, & de leurs sentimens sur differens cas qui peuvent y arriver.

Le nom de *Mischne*, en Hebreu משנה, marque l'estime que les Juifs font de cette Compilation, & signifie proprement δευτέρωσις ou *seconde Loi*; comme s'ils avoient voulu faire entendre par ce titre que ce Recüeil a la même autorité, que les Livres de Moyse, & que si le Pentateuque est la premiere Loi, *la Mischne* est la seconde.

Le Trebonien de ce Digeste Hebraïque fut le fameux Rabbi Juda surnommé le saint, הקדוש, le Phœnix de son siecle, dit Maïemonides: il vivoit, selon la Chronologie des Juifs, l'an du Monde 3910. c'est à dire vers le milieu du second siecle, sous l'Empereur Antonin; & il fit ce Recüeil, si l'on en croit le צמח דויד ou David Gantz, & le Rab. Serira Gaon, l'an du Monde 3978. c'est à dire l'an de JESUS-CHRIST

218. 150 ans, dit le même Gants, ou plûtôt 148. ans après la destruction du Temple.

Ce ne fut point par les ordres d'un Justinien, c'est à dire de quelque Prince de la Terre que ce Rabbin entreprit cet Ouvrage : c'est Dieu qui le lui inspira, si l'on croit les Juifs, & tout fut merveilleux dans l'execution de son dessein.

Mais sans m'arrêter à ces prodiges supposez, ce zelé Docteur de la Synagogue s'appeçût, que de son tems le soin d'apprendre & de transmettre la Tradition & les Décisions des anciens Rabbins, étoit considerablement diminué parmi les Juifs : & craignant que la negligence augmentant avec le tems, elles ne vinssent enfin peu à peu à se perdre entierement, il entreprit de les ramasser toutes dans un Corps, & de les transmettre par écrit à la Posterité. Ce Ramas est la premiere partie du *Thalmud*, & ce que nous appellons *la Mischne*.

Il divisa l'Ouvrage en six parties que les Juifs appellent סדרים *Ordres*,

Mr. Surenhusius en suivant la même division partage son édition en six tomes, qui ne sont pas tous de la même date, mais qui se sont suivis d'assez près. Le premier est de 1698. le second de l'année suivante, le troisiéme de 1700. Le quatriéme se fit un peu plus attendre : mais il fut accompagné du cinquiéme, avec lequel il parut en 1702. Et enfin tout l'Ouvrage fut achevé en 1703. que le sixiéme tome sortit de dessous la presse.

Chacun de ces Volumes contient un *Seder* ou Ordre de la *Mischne*. Mais Mr. Surenhusius ne s'est pas contenté d'en donner seulement le Texte, il fournit en même tems à ses Lecteurs tous les secours necessaires pour le leur rendre intelligible.

C'est dans cette vûë que, 1°. Il joint toujours au Texte Hebreux de la Mischne une traduction latine de ce Texte. 2°. A l'exemple des Juifs, qui l'avoient déja fait, il nous donne des Commentaires sur ce Texte, celui de Rabbi Moyse Fils de Maïemon, & celui de Rabbi Abdias de Bartenora, deux Commentaires des plus estimez parmi les Juifs, & que leurs Rabbins avoient fait imprimer avec la Mischne dans quelques unes de leurs éditions, & sur tout dans celle de Zanetti à Venise en 1606. Ce n'est pas cependant le Texte Arabe de Maïemonide, ou la Traduction Hebraïque qu'en a faite R. Aben Tybon,

ni le Texte Hebreu de Rabbi Abdias, que nôtre Editeur nous donne : c'est seulement des traductions Latines de ces Auteurs. 3°. Il ajoute les Ouvrages & les Notes des Sçavans qui depuis deux siecles ont écrit sur quelque partie de la Mischne ; & enfin ses observations particulieres ; ou pour expliquer quelque endroit du Texte, qu'il a cru obscur, & que les autres n'ont point éclairci ; ou pour redresser ceux qui l'ont précedé, & réformer leurs remarques, quand il lui paroît qu'elles en ont besoin ; ou pour nous apprendre quelque pratique, quelque usage, ou quelque opinion des Juifs. Ainsi l'Ouvrage contient cinq ou six parties differentes, qui n'y font pourtant ni embarras, ni confusion, par la disposition qu'on a sçû leur donner. Voici l'ordre dans lequel on les a rangées.

D'abord on trouve un paragraphe ou article du Texte de la Mischne Hebreu & Latin sur deux colomnes : l'Hebreu occupe la colomne gauche, & la Traduction Latine est à la droite du Lecteur. Sous ce double Texte de la Mischne sont placez à deux colonnes aussi les Commentaires des deux Rabbins dont j'ai parlé, en Latin seulement, celui de R. Abdias sous le Texte Hebreu de la Mischne, & celui de Rambam sous la Traduction Latine de ce Texte. Aprés ces Commentaires suivent les Notes des Sçavans modernes, dont je parlois

aussi tout a l'heure, & celles de l'Editeur en deux colomnes, quand il y en a d'eux & de lui ; ou seulement en une quand il n'y en a que d'un Auteur, & quelque fois sans colomnes les unes sous les autres, quand il y en a de plusieurs Auteurs.

La traduction de ce Texte Hebreu de la Mischne n'est pas toujours de Mr. Surenhusius. Guisius en est Auteur dans presque tout le premier Ordre que les Juifs appellent *Ordre des semences*, סדר זרעים, C'est à dire les six premiers Traitez. 1°. ברכות, 2°. פאה, 3°. דמאי, 4°. כלאים, 5°. שביעית, 6°. תרומות, & le commencement du septiéme qui est des dixmes, מעשרות, jusqu'au §. 4. Ch. III.

Le reste de ce Traité & les quatre suivans qui sont, *de decimis secundis*, *de placentâ*, *de arborum præputiis*, *& de primitivis fructibus*, sont de la Traduction de l'Editeur.

Dans le second Ordre on trouve les versions du Texte de la Mischne, & des Commentaires de deux Rabbins par Sebastien Schmid autre fois Professeur de Théologie à Strasbourg. Ce sont les deux longs Traitez *du Sabbath*, & *des choses qu'on peut manger le jour du Sabbath*, qui font presque le tiers de ce tome, qu'il a traduits. Ils furent imprimez d'abord par les soins de Carpzovius.

La Version du Traité *des sicles* est de

Jean Othon Professeur à Lauzane : & celle du Traité *du jour de l'expiation* est de Robert Sheringam de Cambridge. Cette derniere Version est accompagnée d'excellentes Notes du même Auteur, dans lesquelles il montre avec beaucoup d'esprit & d'érudition, que les Ceremonies de la plus part des autres Nations sont prises de celles des Hebreux : preuve évidente de l'antiquité de celles-ci, & des Livres qui les contiennent.

Sur le Traité *du commencement de l'année & des Kalendes*, ou nous donne la Version Latine & les observations de Henri Houting ; sur celui des jeûnes la Traduction ou plûtôt la Paraphrase du Suedois Daniel Hundius. Ainsi dans ce seul tome, de douze Traitez qu'il contient, en voilà sept les plus longs & les plus difficiles, que Mr. Surenhusius n'a eu que la peine de réimprimer.

Le Troisiéme lui a plus coûté. Il n'a trouvé dans celui-là que la Traduction & les Notes du Sçavant Vagenizeil sur le *Sota* ou traité *de la femme adultere.*

Pour le IV^e. Constantin l'Empereur lui a fourni une traduction & des notes sur le premier Traité des dommages, *De damnis*, le fameux Cocceius la Version & des Notes aussi sur celui *des Sanedrins*, & sur celui *des Peines*. La Traduction de *l'Avoda Zara* est de Peringer : celle du *Pirke Avoth*

de Fagius suivie des Notes du même Auteur & de celles de Leusden.

Dans le cinquiéme il n'a trouvé de secours que sur deux Traitez ; le *Thamid* traduit par Arnoldus, qui a fait aussi des Notes ; & le Traité *des mesures du Temple* traduit par C. l'Empereur aussi Auteur de plusieurs remarques sçavantes sur ce Traité.

Le VIe. est tout de Mr. Surenhusius.

Par-là vous voyez, Monsieur, que cette Edition de la *Mischne*, outre le Texte Hebreu & une Traduction Latine de toute cette partie du *Thalmud*, outre les deux Commentaires de Rabbins les plus estimez parmi les Juifs, contient encore à deux ou trois près, tous les Ouvrages que differens Auteurs Chrétiens ont fait depuis deux siecles sur la *Mischne*, & qui ont été imprimez en differens endroits & en differens tems, comme ceux de Fagius sur le *Pirke Avoth* imprimez à Isne en 1541. De l'Empereur chez les Elzeviers en 1630. & 1637. Ceux de Coch chez Jansson en 1629. Celui de Sheringam à Londres en 1648. &c.

Tous ces petits Traitez qu'il étoit difficile de ramasser, on les a dans les six Volumes dont nous parlons, excepté deux ou trois seulement, comme je l'ait dit, desquels Mr. Surenhusius n'a pas crû devoir charger son edition. L'un est la Traduction du *Pirke Avoth* par Dacquin, à laquelle nôtre Editeur a preferé celle de Fa-

gius, plus peut être parce qu'il est Protestant, que parce que sa Version est toute literale, & que l'autre plus élegante & plus tournée sent trop la paraphrase.

Un autre Ouvrage qui manque aussi est la Traduction du *Thamid* faite par Peringer, & le troisiéme sont les Notes de Jean Henri Othon sur le Traité des sicles; parce qu'elles sont prises de differens endroits de la Mischne, & que ce n'en est qu'une espece de compilation.

Le choix que Mr. Surenhusius a fait des Commentaires Rabbiniques est judicieux, si cependant c'est lui qui l'a fait, & s'il n'a pas suivi sans choix l'édition de Zanetti à Venise, qui lui a presenté ces deux Commentaires, avec le Texte de la Mischne. Quoi qu'il en soit, si c'est hazard, il n'auroit pû mieux faire aprés beaucoup de recherches & un long examen. R. Moyse l'Egyptien, ou Moyse Fils de Maïemon appellé communement Rambam des lettres initiale de ces noms, & Raà ou R. Abdias surnommé de Bartenora du nom du lieu de sa naissance, petite Ville d'Italie dans la Romagne appellée *Bertinero*, sont les Commentateurs de la *Mischne* les plus estimez parmi les Juifs, & qui meritent le plus de l'être. Ils sont l'un & l'autre attachez au sens literal sans mysticité, sans Kabale, sans deraschim, mais non pas sans minuties & sans superstitions scrupuleuses, dont

il est difficile que le Commentaire d'un Juif sur le *Thalmud* soit exempt. Ils sont habiles dans les Sciences Judaïques, clairs & intelligibles dans leurs Notes sans être trop diffus, justes & précis sans obscurité. Ils proposent d'abord les paroles du Texte, sur lequel ils ont quelque chose à remarquer : ensuite ils les expliquent grammaticalement, ou historiquement. Ils en cherchent les etymologies : ils en exposent le sens : ils enseignent plus en détail & plus au long, que ne fait la Mischne, la maniere dont se pratiquent les Loix & les préceptes qu'elle porte, ou les Ceremonies & les rites qu'elle ordonne : ils confirment les décisions, & ils en cherchent les fondemens ou dans les Livres Saints, ou dans la Tradition, ou dans la raison : ils exposent les opinions differentes des Docteurs de la Nation, & les disputes sur plusieurs points qui se trouvent dans la Mischne ; disputes fréquentes sur tout entre les Ecoles fameuses d'Hillel & de Schammai : ils exposent les raisons des deux Partis : il les concilient quand ils peuvent : ils montrent au moins les differens points de vûë dans lesquels chacun a regardé le précepte en question, & qui ont été la cause des differens sentimens : ils disent ensuite lequel des deux l'usage a confirmé dans la pratique, que l'un & l'autre pouvoient sçavoir : car ils avoient vû les Synagogues d'Occident &

celles de l'Orient. L'un & l'autre commença son Commentaire en Europe, Maïemonides en Espagne, d'où il ne sortit qu'après la disgrace d'Averroës son dernier Maître de Bartenora en Italie. L'un & l'autre l'acheva en Orient ; le premier en Egypte à l'âge de 30 ans, & le second dans la Terre Sainte. Enfin ces deux Ouvrages peuvent passer quant à la forme pour de bons Commentaires absolument parlant; & quant à la matiere, pour d'excellens Commentaires à la Juisve.

Après tout on eût peut-être mieux fait de n'imprimer que l'un des deux dans l'Edition dont je parle. C'eût été diminuer d'autant l'Ouvrage & la dépense, & l'on n'y eût rien perdu : car c'est presque toûjours la même chose dans l'un & dans l'autre. Il eût suffi tout au plus, de ne donner de l'un des deux que ce qui ne se fût point trouvé dans celui qu'on eût imprimé tout entier. On eût pû mettre ces Extraits ou dans les propres termes de l'Auteur, ou dans des Notes ; c'eût été de quoi fortifier & nourrir celles de l'Editeur.

Outre tous ces secours on trouve de tems en tems des planches, où l'on a fait graver les figures des choses qui sont expliquées, & où l'on présente aux yeux du Lecteur ce que le Texte de la *Mischne*, ou les Commentaires & les Notes exposent à l'esprit. Telle est au premier Traité une

planche des *Thephilim* ou *Phylacteres* pour une Dissertation qu'a faite sur cela Mr. Surenhusius; telle encore celle des parties ou des coins du champ qu'on ne doit point moissonner, mais qu'il faut laisser aux pauvres ; celle des differentes formes des vases & des fourneaux, qu'on peut faire pour cuire les viandes, sans violer la Loi du Sabbath ; d'autres pour les legumes qu'on peut semer dans une vigne & pour les perches des vignes ; une pour la figure differente qu'on peut donner aux tentes qu'on fait à la Fête des Tabernacles, & beaucoup d'autres.

Voilà, Monsieur, en general tout ce qui entre dans le corps de l'Ouvrage dont on vous a parlé.

L'Auteur a donné à chacun de ses tomes de puissans Protecteurs. Le premier est dedié aux Consuls d'Amsterdam, le second à Mr. le Grand Duc de Toscane, le troisiéme au Cardinal de Medicis, le quatriéme aux Magistrats de Groningue, le cinquiéme à l'Université de Leyde, & le dernier à Mr. Harley Orateur du Parlement d'Angleterre. Après l'Epitre dédicatoire suit toûjours une préface, dans laquelle on rend compte aux Lecteurs de ce que comprend chaque tome où ordre de la *Mischne*, & des traductions & autres Ouvrages des Sçavans qui se trouvent imprimez, & dont j'ai parlé.

Février 1710.

La Préface du premier tome est generale, & regarde tout l'Ouvrage. L'Auteur, suivant la coutume, y donne une haute idée du présent qu'il fait au Public, & en general de l'érudition Hebraïque & Rabbinique, de son utilité, & de son excellence : il nous apprend ensuite pourquoi les Ecrits des Hebreux & la Mischne même, le plus excellent de tous, n'a point été traduite & expliquée dans les autres langues ; & reprenant les choses depuis Noé & le Déluge en suivant l'ordre des tems, il nous trace d'âge en âge l'histoire des Etudes *Mischniques* parmi les Hebreux, leurs commencemens, leurs retardemens, leurs obstacles, leurs révolutions, & leurs progrès.

Il nous fait ensuite l'histoire de ses propres Etudes & de son Ouvrage ; comment il s'y est engagé ; comment & pour quelles raisons il l'interrompit quelques tems aprés ; pourquoi il le reprit ensuite. Il étale les soins qu'il s'est donnez pour y réüssir, les secours qu'il a eus, le choix qu'il a fait des Gens qu'il a consultez, & tout ce qu'il s'est imaginé pour conduire son Ouvrage à la perfection où nous l'avons.

Pour la *Mischne* & le détail de tout ce qui peut contribuer à la faire connoître, il n'en dit presque mot. Il se reposoit apparemment de ce soin sur Maïemonide.

Février 1710.

Car au commencement du premier tome, il donne la traduction Latine qu'a faite Pocockius de la longue Préface, dans laquelle cet habile & celebre Rabbin explique fort au long & très distinctement ce qu'on peut souhaiter au sujet du *Thalmud*, & principalement de la *Mischne*, & tout ce qui peut servir à la faire connoître, dans un détail qui ne laisse rien à ajouter. Pocockius avoit traduit ce morceau sur le Texte Arabe de l'Auteur, & fit imprimer sa traduction à Londres en 1655. dans son *Porta Mosis*, vis à vis de ce Texte Arabe imprimé en caracteres Hébraïques.

Pour Mr. Surenhusius il a crû que la traduction Latine suffiroit ; & comme il n'a point donné le Texte ni Arabe ni Hebreu des Commentaires de ce Rabbin, il ne donne point non plus le Texte de la Préface.

Enfin chaque tome est terminé par trois Tables. La premiere indique les endroits de l'Ecriture qui sont exposez dans la Mischne, ou dans les Commentaires des deux Rabbins. La seconde comprend tous les mots Hebreux & les phrases que les deux Rabbins expliquent dans leurs Commentaires. Et la troisiéme qui est Latine, est une table des matieres & des choses dont il est traité dans tout l'Ouvrage.

Voilà, Mr. le plus exactement qu'il m'a été possible, tout ce que comprend la

nouvelle Edition de la *Mischne*, imprimée à Amſterdam chez Gerard & Jaques Borſtius.

Par ce que j'ai eu l'honneur de vous en dire juſqu'ici, vous voyez que dans ces 6 volumes le premier de 332 pages, le ſecond de 424, le troiſiéme de 384, le quatriéme de 503, le cinquiéme de 394, & le ſixiéme de 504; quelque ſecours qu'ait trouvé d'ailleurs Mr. Surenhuſius, la plus grande partie de l'Ouvrage eſt ſur le compte de ce nouvel Editeur, & ſe réduit à trois choſes. Car 1°. Il a traduit plus de la moitié de la Miſchne; puiſque de ſoixante & une *Maſſechoth* ou Traitez, que comprennent les ſix Ordres ou tomes de cette Collection, il n'en a trouvé que 21 traduits par d'autres, & qu'il en a interpreté quarante.

2o. A deux Traitez près du ſecond Ordre, la traduction des deux Commentaires Rabbiniques, me paroît être toute de lui ſeul; traduction qui a dû certainement lui coûter beaucoup de peines, & dont les Commençans auxquels il épargne par là bien du travail & du tems, lui ſeront très-redevables. Enfin la troiſiéme choſe dont il eſt Auteur ou Compilateur, ſont quelques Notes qu'il ajoute de tems en tems.

Dans le reſte il n'a contribué que de ſes ſoins pour l'Edition. Je ne vous parle-

rai plus Monsieur, de toutes ces Versions, Notes, Commentaires de differens Auteurs, qu'il n'a fait que réimprimer : ce sont des Ouvrages anciens que l'on connoît déja, & que vous avez pour la plupart. Je me borne à ce qui est nouveau, & qui concerne nôtre Auteur. Mais ce sera, si vous le voulez bien, pour une autre fois. Je suis &c. A Paris le . . . Aoust 1709.

ARTICLE XXXI.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE MOSCOVIE.

LEs soins du Czar Pierre Alexieuvicz, pour former ses Sujets à la Guerre & aux Lettres, réüssissent également. La Victoire qu'il vient de remporter à Pultowa, montre combien la Milice Moscovite a changé depuis la bataille de Narva. Un grand nombre de bons Livres composez ou traduits depuis peu en langue Esclavonne, qui est la langue naturelle du pays, prouvent que les Moscovites ne sont pas loin d'acquérir par les Sciences autant de gloire que par les Armes. Tous ces Livres ont été imprimez avec des caracteres que le Prince a fait venir de Hollande : le premier est du Czar même.

Provoilot opats chinick Architectur Jacowa Baroſchia de Vignola. Les regles des cinq ordres de l'Architecture civile tirez de Jaques Baroſſi de Vignole, in folio & in octavo, orné de quarante ſix planches gravées ſur le cuivre.

Generali Segnali ili nadſeraieni vo flotti jego Czarskego Welits cheſtwo. Inſtruction generale pour l'Amiral de la Flote Moſcovite, *in* 12.

Poſpozabach two retching woda goſdenic, reeck ſwobodnic. Conſeil ſur les moyens de rendre les fleuves de Moſcovie plus navigables, in 4°. avec des figures.

Pobesdajuska Krepoſt. La Place de guerre triomphante, in folio. C'eſt l'ouvrage d'Erneſt Frideric Baron de Burgſtorf.

Vpotreſlenia Zirculi i lienika : l'uſage du cercle & de la ligne in 4°. avec des figures.

Oprevaſchenic figur ploskiob Wo inia rakovaic ſoderſionic. Transformation des plans en d'autres figures de même grandeur in 4°.

Le Lieutenant general Bruun eſt l'Auteur de ces deux Ouvrages de Géometrie. On voit par leurs titres que les Moſcovites n'avoient aucune idée des Mathématiques, puis qu'ils ont été obligez d'emprunter d'une autre langue les termes de *figure*, *de cercle* , & *de ligne*. Le mot de *flote* qu'ils ont auſſi emprunté d'ailleurs,

marque l'état où la Marine étoit chez eux.

Pricladi Kako pischo complementi. Modelles des complimens pour les Princes, & pour les personnes avec qui on est plus familier. Michel Schaphtrof Secretaire du cabinet du Czar est l'Auteur de ce Livre. Il donnera bien-tôt *des Versions Esclavonnes, de l'introduction à l'Histoire des Etats de l'Europe par Pufendorf, & de quelques Ouvrages, du Pere Kircher Jesuite.*

Il a déja paru une Traduction Esclavonne des Homelies de Saint Jean Chrysostome, sur les Epitres de Saint Paul.

Elie Kopiewicz traduit *Quinte-Curce* en la méme langue. Beaucoup d'autres Livres vont paroître.

D'ALEMAGNE, DE PRAGUE.

Mr. le Comte de Herberstein encore plus distingué par son Esprit que par sa Naissance illustre, a crû devoir vanger les Mathematiques, dont il fait son divertissement, & qui lui ont déja procuré beaucoup de gloire, a crû, dis-je, devoir les vanger de l'insulte que Mr. Poiret leur a faite *dans son Traité de l'Erudition solide, superficielle, & fausse.* Ce Protestant contemplatif a rangé sans façon les Mathématiques parmi les Sciences qui ne donnent qu'une fausse érudition : il a prononcé hardiment,

diment, que les démonſtrations géometriques renfermoient plus d'ignorance que de connoiſſance ; que les Mathématiques pratiques ſervent à fomenter les vices ; que les Mathématiques ſpéculatives conduiſent ceux qui s'y addonnent à l'impieté la plus groſſiére, à croire tout materiel, & tout neceſſaire ; qu'en un mot on peut définir la Mathematique en general *la Science de ſe diſtraire de Dieu.* Il attaque principalement l'Algebre, & cette partie de la Géometrie qui traite des lignes courbes : il s'emporte contre les Chrétiens qui employent & leur eſprit & leur tems dans des ſpéculations ſi creuſes & ſi steriles.

L'accuſation, comme on voit, eſt griéve : le ſçavant Comte la repouſſe peut-être avec plus de chaleur & de force que l'Accuſateur ne le merite. Il oppoſe à Mr. Poiret Saint Gregoire de Nazianze, Saint Jerôme, & Saint Auguſtin, qui ont crû que la connoiſſance des Mathématiques n'étoit pas inutile, pour entendre l'Ecriture ſainte. Il s'étonne que Mr. Poiret reconnoiſſe qu'elles contiennent des veritez, & qu'il diſe cependant qu'elles ne donnent qu'une fauſſe érudition. Il fait voir la néceſſité de la Mathématique, pour penétrer dans les ſecrets de la Phyſique, & pour dévoiler ces merveilles cachées de la Nature, qui certainement, quand elles ſont connuës, font paroître Dieu plus grand & plus adorable. Enfin il

remarque judicieusement, que l'abus qu'on fait d'une Science, n'est point un titre pour la condamner. Monsieur le Comte de Herberstein pouvoit, sans trahir sa cause, avoüer à Mr. Poiret, qu'on a poussé de nos jours l'Algebre, la Science des courbes, la recherche des forces centripetes & centrifuges, à des raffinemens qui ne sont pas loin de l'inutilité. C'est le sort des Sciences à la mode. Comme parmi les hommes le nombre des esprits faux est grand, dès que la foule s'applique à une Science, elle est bien-tôt alterée par de fausses subtilitez. Ce qui est arrivé à la Philosophie de l'Ecole, arrivera à la nouvelle Philosophie & aux Mathématiques, qui ont pris sa place dans l'estime du Public.

Mathemata adversus umbratiles Petri Poireti impetus propugnata, à F.E C. A.H. Vetero, Pragæ apud Volfangum Vickart 1709 in 8°.

DE KIEL DANS LE HOLSTEIN.

Mr. Henri Opitius a heureusement achevé sa *Nouvelle Edition de la Bible Hebraïque in* 4°. revûë sur les meilleures Editions & sur des Manuscrits, corrigée exactement sur la Masore, éclaircie par des Notes Hebraïques & par des argumens Latins. C'est l'Ouvrage de plusieurs années: le caractere en est beau.

Février 1710.

DE GOSLAR.

On a imprimé ici un *Commentaire sur les petits Prophetes*, dicté autrefois dans la Classe d'Ecriture sainte par Polycarpe Lyser, Théologien distingué parmi les Lutheriens, mort il y a plus de cent ans. C'est l'arriere petit-Fils de l'Auteur qui a eu soin de l'Edition.

Polycarpi Lyseri prælectiones Academicæ in Prophetas minores, è manuscriptis erutæ, operâ & studio pronepotis Polycarpi Lyseri, qui & de suo commentationes in Haggæum addidit & supplevit, in 4°.

DE LIPSIC.

C'est Gleditsch qui imprimera le *Sextus Empyricus*, dont l'infatigable Mr. Fabricius prépare une édition plus belle & plus correcte que toutes celles qui ont paru.

Mr. Reinhard a fait imprimer chez les Héritiers de Lankisius cinq Opuscules. Trois regardent la maniere d'expliquer l'Ecriture : le quatriéme prouve que Nicolas de Lyra n'a jamais été Juif : le dernier est une réfutation d'une Dissertation de Mr. Ortlob, qui avoit entrepris de montrer que Caïn ne désespera point d'obtenir le pardon de ses péchez.

Pentas conatuum sacrorum potissimùm è sanctiori hermeneutica, quibus 1°: Scrip-

turæ sensus apparens. 2°. *Justitiæ divinæ* ΕΝΔΕΙΞΙΣ *veteris Testamenti typica.* 3°. *Nicolaus Lyranus nunquam Judæus.* 4°. *Interpres Religiosus.* 5°. *Caïnus desperans, exhibentur à M. Michaële Henrico Reinhardo in* 8°.

Il n'y a rien dans ces cinq Opuscules qui ne se trouve dans des Livres assez communs.

D'ITALIE, DE SARDAIGNE.

Monsieur Nurra Chanoine de la Cathedrale de Calari prépare une Histoire de sa Patrie qu'il donnera sous le titre de, *Sardinia sacra & profana.* Il est capable d'executer habilement ce grand dessein. Il fit imprimer à Florence il y a un an une Dissertation curieuse, dont je vais vous rendre un compte exact. Voici le titre : BAMMA Σαρδιανικόν. *Tinctura Sardiniaca, Dissertatio. Auctore D. Joanne Paulo Nurrâ Calaritano Jurisconsulto, patriæ Ecclesiæ Canonico.*

Le but de cette Dissertation est de prouver, que l'on pêchoit autrefois sur les côtes de la Sardaigne le poisson dont on se servoit pour teindre en pourpre ; que la beauté de la pourpre de Sardaigne avoit passé en proverbe ; qu'on a mal à propos attribué la gloire de cette teinture exquise à la Ville de Sardis Capitale de Lydie ; & que l'origine de cette méprise a été la

corruption des termes du proverbe. On a dit BAMMA Σαρδιακὸν, au lieu de Σαρδονιακὸν, teinture de Sardis au lieu de dire teinture de Sardaigne. La veritable maniere de lire s'eſt conſervée dans un Manuſcrit d'Ariſtophane : & Mr. de Grentemenil qui l'a voulu corriger, par la raiſon que du tems d'Ariſtophane les Atheniens n'avoient aucun commerce avec les Habitans de la Sardaigne, & qu'ils en avoient un fort grand avec les Habitans de Sardis, eſt ici vigoureuſement refuté.

Quand les Atheniens, dit Mr. Nurra, n'auroient pas eu de commerce dans la Sardaigne au tems d'Ariſtophane ; pour établir le proverbe il ſuffit qu'ils en euſſent eu auparavant : & il eſt certain que les Atheniens ont envoyé dans cette Iſle des Colonies, qui ont bâti la plus-pârt des Villes, & leur ont donnê des noms Grecs. Il s'efforce enſuite de prouver par pluſieurs paſſages d'Auteurs anciens, dont il corrige quelques-uns ſelon ſes conjectures, que le poiſſon pourpre ſe trouvoit autrefois ſur les côtes de Sardaigne. Pour rendre ſa cauſe meilleure, il voudroit faire douter de tout ce qu'on a dit de la pourpre de Lydie. Ce pays, dit-il, étant au milieu des terres, n'a pû avoir des poiſſons qui ne ſe trouvent que dans la mer. L'erreur ſelon lui vient de ce qu'on a pris la pourpre de Lydda, Ville Maritime de la Phenicie pour de la pourpre de Lydie.

DE MODENE.

La protection que nôtre Duc digne du glorieux nom d'Este, donne aux Sciences a des effets avantageux. Le sçavant Abbé Dom Benoît Bacchini a publié ici l'ancien Historien de l'Eglise de Ravenne connu sous le nom d'Agnellus. M. Muratori Bibliothécaire de son Altesse, qui soutient dans l'Italie la gloire que tant de sçavans Critiques qu'elle a produits, lui ont acquise, a tiré de l'obscurité divers Opuscules Grecs très-importans. Mr. Corradi Mathématicien du Duc a fait imprimer un Traité sur la proportion de la force de la poudre à canon ; & Mr. Torti Medecin de ce Prince un Traité sur la guerison des fiévres malignes.

Agnelli qui & Andreæ Abbatis Sanctæ Mariæ ad Blachernas & Sancti Bartholomæi Ravennatis, Liber Pontificialis ; sive Pontificum Ravennatium vitæ. Dom. Benedictus Bacchinus Abbas Sanctæ Mariæ de la Croma, Ordinis Sancti Benedicti Congregationis Cassinensis, ex Bibliotheca Estensi eruit, Dissertationibus & observationibus, nec non appendice Monumentorum illustravit & auxit, ac Serenissimo Raynaldo Estensi, Mutinæ, Reggii &c. Duci, dedicavit. Mutinæ in 4°. typis Antonii Capponi Impressoris Episcopalis cum figuris pag. 503. & appendicis pag. 164.

Février 1710.

Anecdota Græca, quæ ex Mss. codicibus nunc primùm eruit, Latio donat, notis & disquisitionibus auget, Ludovicus Antonius Muratorius Serenissimi Raynaldi Ducis Mutinæ Bibliothecarius 1709. in 4°.

Considerazioni sopra la proporzione del vigor delle polveri da fuoco.

Therapeutice specialis ad febres quasdam perniciosas inopinatò ac repente lethales, unâ verò chinachinâ peculiari modo ministratâ sanabiles.

D'ANGLETERRE.

Mr. Crull a donné en deux volumes in 8°. toute l'Histoire Juive composée d'un Abregé de Josephe, dont le Chevalier de l'Estrange le meilleur Ecrivain qu'ait eu l'Angleterre, est Auteur, & d'une continuation de cette Histoire jusqu'à présent. Elle est de Mr. Crull, qui la tirée des Monumens les plus authentiques, des Loix Romaines, des Decrets des Conciles, du Talmud, de Maïemonide, de Benjamin, de Leon de Modene, de Selden, de Spencer, & de l'Histoire des Juifs de Mr. Basnage. Mr. Crull a mis à la tête de tout l'Ouvrage deux Dissertations, l'une sur la vie de Josephe & sur sa Religion, dont il n'a pas grande idée : il croit que cet Historien Juif portoit loin la tolérance, & qu'il regardoit avec beaucoup d'indifference les disputes des Juifs avec les Chrétiens ; que

dans cet esprit il a pû parler avantageusement de Saint Jean, de Saint Jaques, & de Jésus-Christ même. L'autre Dissertation traite de la Chronologie de Josephe. L'Auteur prétend que l'Historien Juif ne s'est attaché ni au calcul des Juifs, ni à celui des Interpretes Grecs ; & qu'il s'est fait un Systeme particulier selon lequel il compte.

Depuis Adam jusqu'à la mort de Moyse.	2993 années.
Depuis la mort de Moyse jusqu'à la Dédicace du Temple.	552.
Depuis la Dédicace du Temple jusqu'à sa destruction par Nabuchodonosor.	470.
Depuis le destruction du Temple jusqu'à la fin de la captivité de Babylone.	70.
Depuis la premiere année de Cyrus jusqu'à la douziéme année de Neron.	639.
Depuis la douziéme de Neron jusqu'à la treiziéme année de Domitien.	28.
En tout.	4752.

Mr. Crull est persuadé de l'exactitude de cette Chronologie : & comme il craint que le respect qu'on a pour le Texte original,

n'empêche de la recevoir, il s'attache à prouver que les Juifs ont alteré leur Texte, ſur tout dans les generations des Patriarches après le Déluge. Si on l'en croit, les motifs de cette corruption du Texte ont été l'attachement à une prétenduë Prophetie d'Elie, & le deſſein de ſoutenir contre Saint Paul, que Melchiſedech & Sem étoient la même perſonne.

The Jewish Hiſtory from the Creation of the World to this preſent time. 2. tomes in 8o. *A Londres.*

On vend le Recüeil *des Oeuvres mêlées de Mr. King*, diviſé en deux tomes: le premier contient des remarques ſur un Livre contre l'Etat Monarchique intitulé, *l'Etat du Dannemark*, & une Critique de la Relation que le Docteur Liſter a publiée de ſon Voyage de Paris, intitulée, *Le Voyage de Londres.* Mr. King pour faire mieux ſentir le ridicule de la deſcription de Paris par Mr. Liſter, feint un Voyageur qui ne remarque dans Londres que ce que le Medecin Anglois a remarqué dans Paris. Les autres Ouvrages en proſe de M. King renfermez dans le premier volume de ſes Oeuvres mêlées ſont, *une Critique des Dialogues des Morts*, *des Reflexions ſur l'Hiſtoire des Heréſies par Varillas*, & d'autres Opuſcules moins conſidérables. *Le ſecond tome eſt pour les Poëſies, l'Art de cuiſine, l'Art d'aimer imité d'Ovide, & pluſieurs piéces détachées.* Mr. King eſt un

esprit universel : ses Oeuvres mêlées font connoître qu'il est Poëte, Orateur, Critique. Un espece de Journal qu'il a commencé de donner, & dont il promet la suite tous les mois, prouvera qu'il est Philosophe & Mathématicien : il l'a intitulé *Transactions utiles.* Le premier tome contient *un Essai sur l'invention des patrons ou canevas dont se servent les Brodeuses & celles qui travaillent à des dentelles ; Le Maître d'Ecole Gallois ; Argumens philosophiques pour justifier les Tailleurs & les Meúniers, de l'accusation de larcin ; l'Extrait des deux Traitez de Meursius, l'un sur les danses des Grecs, l'autre sur les jeux d'enfans usitez dans l'ancienne Grece. L'Art d'écrire d'une maniere inintelligible.* Monsieur King conserve dans cet Ouvrage toute la vivacité de son esprit naturellement badin & satyrique ; & bien des gens croyent que le titre de *Transactions divertissantes*, lui conviendroit pour le moins autant que celui de *Transactions utiles.*

DE HOLLANDE, DE LEYDE.

Mr. Gronovius a donné une nouvelle édition de Minutius Felix le plus élegant de tous les Peres de l'Eglise Latine. Il y a joint deux autres Ouvrages d'un stile bien different, estimables néanmoins, l'un par l'éloquence mâle & ferme de Saint Cyprien son Auteur, l'autre par des Antiquitez

qu'on chercheroit vainement ailleurs : c'est le Traité de Julius Firmicus Maternus contre l'idolatrie.

M. Minutii Felicis Octavius cum integris Vouveri, Elmenhorstii, Heraldi, Rigaltii, Notis, aliorumque hinc inde collectis ex recensione Jacobi Gronovii, qui emendationes & explicationes suas adjecit. Accedunt Cæcilius Cyprianus de Idolorum vanitate, & Julius Firmicus Maternus de errore profanarum Religionum. Lugduni Batavorum 1709. *in* 8°. *pages* 540.

On a imprimé ici deux petits Traitez fort curieux venus d'Italie. Le premier, qui est du fameux Mr. Guillelmini connu par ses découvertes dans la Physique, dans l'Anatomie, & dans les Mathematiques, a pour sujet les défauts de nos idées. L'autre c'est l'explication d'un nouveau remede contre la goutte, inventé par un celebre Medecin de Venise nommé Loüis Testi. Il appelle ce remede *le succre de lait.*

Dominicus Guillelminus de idearum vitiis ; & Ludovicus Testus de saccharo lactis, Lugduni Batavorum 1709. *in* 8°.

DE LA HAYE.

Divers Ministres zelez continuent d'accuser Mr. Le Clerc d'intelligence avec les Sociniens : Mr. Menard a rendu ses accusations publiques.

Essai sur le Socinianisme, ou reflexions sur

quelques articles de la doctrine de Mr. Le Clerc touchant les Sociniens, & l'examen de quelques passages de son nouveau Testament François], *par Philippe Ménard Ministre, in* 12. 1709.

DE PARIS.

Mr. Liger a travaillé jusqu'ici pour rendre la campagne fertile, & pour enseigner à ceux qui l'aiment les moyens de s'y enrichir. C'est là son but dans *l'Oeconomie generale de la Campagne, ou nouvelle Maison rustique dans les moyens faciles pour rétablir l'abondance de toutes sortes de grains.* Il fait plus, il veut rendre le séjour de la Campagne aussi agréable qu'utile à ceux qui y passent leur vie; & non content de leur avoir appris à y travailler, il leur apprend à s'amuser dans les relâches du travail.

Amusemens de la Campagne par Mr. Liger chez Prud'homme.

Vite a imprimé *des Essais de traduction, ou remarques sur les traductions de l'Ecriture.* C'est l'Ouvrage d'un habile Homme: nous en parlerons plus au long.

Roulland vend *les Lettres de Mr. de Sainte Marthe* autrefois Directeur des Religieuses de Port Royal.

Mr. Polynier a recüeilli dans un volume in 12. *les experiences* qu'il fait à Paris avec tant de succès dans divers Colleges.

Le Pere Carriere Prêtre de l'Oratoire a

fait imprimer à Rheims une Verſion expliquée des Pſeaumes ſous le titre de *Commentaire litteral ſur les Pſeaumes de David, inſeré dans la traduction Françoiſe avec le Texte Latin à la marge.* Ce Livre ſe vend chez Muguet, ruë neuve nôtre Dame. Le Pere Carriere donna il y a quelques années un Commentaire ou plûtôt une Paraphraſe ſemblable ſur les Epîtres de Saint Paul.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Février 1710.

ART. XVII. Suidæ Lexicon Græcè & Latinè. *Dictionnaire de Suidas en Grec & en Latin. Par Ludolphe Kusterus Professeur des Lettres humaines dans le College de Berlin.* page 189

ART. XVIII. *Memoires de Jean de Wit Grand Pensionnaire de Hollande. traduits de l'Original en François* page 198

ART. XIX. *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne par Mr. Baluze.* page 225

ART. XX. *Ordonnance de Monseigneur l'Eveque de Laon, portant condamnation des Institutions théologiques du P. Juenin.* p. 239

ART. XXI. Jo. Henrici Bergeri J.C. de matrimonio comprivignorum Disquisitio. *Dissertation de Jean Henri Bergerus Jurisconsulte touchant le mariage des enfans qu'un homme*

& une femme qui se marient ont de leurs premiers lits. p.247

ART. XXII. Astronomiæ physicæ & geometricæ Elementa. *Elemens d'Astronomie physique & geometrique. Par David Gregory Docteur en Medecine, Professeur d'Astronomie à Oxford &c.* p.252

ART. XXIII. *Traité des dispenses de Carême &c. Par Mr. Hecquet.* p.274

ART. XXIV. *Explication du cachet de Michel Ange, que Mademoiselle le Hay a depuis peut gravé en grand. Par le Pere Tournemine Jesuite.* p.291

ART. XXV. *Lettre sur la maniere dont il faut entendre les versets 47. 48. & 49. du chapitre onziéme de l'Evangile de Saint Luc.* p.298

ART. XXVI. *Lettre d'un Academcien de Padouë écrite en Italien aux Auteurs des Memoires de Trevoux, traduite en François.* p.306

ART. XXVII. *La même Lettre en Italien.* p.316

ART. XXVIII. Johannis Schultzii florum sparsio &c. *Fleurs repanduës par Jean Schultz sur quelques endroits contestez de Literature.* p.325

ART. XXIX. Mischna &c. *La Mischne,*

ou Compilation de tout le Droit des Hebreux, de leurs Rits, Antiquitez, & Loix orales, avec les Commentaires entiers de Maïemonides & de Bartenora, &c. Par les soins de Guillaume Surenhusius. p.330

ART. XXX. *Lettre du P. Souciet Jesuite au sujet de cette Mischne.* p.332

ART. XXXI. *Nouvelles literaires.*

De Moscovie. p.352

De Prague. p.354

De Kiel dans le Holstein. p.356

De Goslar. p.357

De Lipsic. ibid.

De Sardaigne. p.358

De Modene. p.360

D'Angleterre. p.361

De Leyde. p.364

De la Haye. p.365

De Paris. p.366

Fin de la Table.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1710.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCX.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1710.

ARTICLE XXXII.

JOHANNIS COCCEII S.S. Theologiæ Doctoris & Professoris in Academiâ Lugdunensi Batavâ, Opera ΑΝΕΚΔΟΤΑ Theologica & Philologica, divisa in duo volumina. C'est à dire. *Oeuvres Théologiques & Philologiques de Jean Coccëius cachées jusqu'à présent, divisées en deux tomes.* A Amsterdam chez les Waesberges-boom & Goethals, 1706. *deux tomes in folio, premier tome pag. 662. 2. tome pag. 818.*

L'Auteur de ces Ouvrages a fait beaucoup de bruit dans le Monde vers le milieu du siécle passé, par sa nouvelle maniére d'expliquer l'E-

criture Sainte, qu'un nombreux Parti ſuit encore aujourd'hui en Hollande. Il nâquit à Brême l'an mil ſix cens trois : il fut Profeſſeur en Hebreu dans ſa Patrie d'abord, & enſuite dans l'Univerſité de Francker : enfin il fut appellé dans celle de Leyde, pour y enſeigner la Théologie. Amama bon Juge en ces matiéres le regardoit comme l'Homme de ſon tems le plus verſé dans l'intelligence du Talmud, & des autres Ouvrages des Rabbins. Le Dictionnaire Hebreu qu'il compoſa pour une Princeſſe Palatine, & la Verſion d'un Traité du Talmud, confirment l'idée avantageuſe qu'Amama avoit de cet Auteur. Pour ſes Commentaires ſur la plus-part des Livres de l'Ecriture Sainte, quoiqu'il fût très-capable de l'expliquer literalement; il s'eſt moins attaché à cette maniére de l'interpreter, qu'à la recherche des ſens myſtiques : pour lui tout eſt figure dans l'ancien & même dans le nouveau Teſtament : il trouve par tout le Chriſt, l'Ante-Chriſt, & les évenemens de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique ſur tous les ſuc-

cès & les disgraces de la Secte Protestante. Ces visions rendent ses Commentaires moins utiles : & les Analyses trop longues & trop détaillées, qui en occupent la plus grande partie, les rendent fort ennuyeux.

Il eut de grands démêlez avec Voët & Desmarêts ses Collegues, dont les Clameurs & les Ecrits emportez n'empêcherent pas sa Secte de se former. Elle compte aujourd'hui parmi ses Théologiens, Messieurs Vantil, Braun, & Vitringa, Auteurs distinguez par divers Ouvrages sur l'Ecriture Sainte.

Nous croyons faire plaisir au Public, de marquer ici bien distinctement, en quoi ils different des autres Calvinistes.

Les opinions particulieres des Cocceïens regardent. 1°. Les Alliances de Dieu avec les Hommes. 2°. L'état des Fidelles dans l'ancienne Eglise & dans l'Eglise Chrétienne. 3°. La Loi ceremonielle. 4°. La nature du Décalogue. 5°. Le Sabbat. 6°. La maniére d'expliquer l'Ecriture.

Sur le premier & second Article, ils enseignent que Dieu ayant créé l'Homme libre, lui promit une vie & un bonheur éternel, pourvû qu'il le meritât par son amour & par son obéïssance : c'est ce qu'ils appellent Alliance des œuvres. Cette Alliance ayant été rompuë par le peché d'Adam, Dieu en a contracté une autre qu'ils nomment l'Alliance de Grace. Dans cette Alliance l'Homme pecheur n'étant pas en état de contracter avec un Dieu, dont la sainteté est infinie, il a fallu un Médiateur ; & Dieu par un effet de sa misericorde a voulu que son Fils fût ce Médiateur chargé d'expier les pechez des hommes. L'œconomie de cette nouvelle Alliance n'a pas été toûjours la même. Les Patriarches s'approchoient de Dieu avec autant de liberté, que si le prix de leur redemption eût déja été payé. La Loi de Moyse chargea les Fidelles d'un joug terrible, dont la venuë du Fils de Dieu a délivré ceux qui croyent en lui. C'est selon ces Théologiens se tromper, que de croire que l'ancien Testament soit l'Allian-

ce des œuvres, & que le nouveau Teſtament ſoit l'Alliance de grace. Ces deux Alliances ſont plus anciennes ; & l'une & l'autre a été contractée avec Adam. L'Alliance contractée avec Abraham, n'a été qu'une eſpece de codicille, par lequel Dieu a promis à la Poſterité d'Abraham, la Terre d'Iſraël & les benedictions temporelles juſqu'à la venuë du Meſſie, qui devoit naître de lui.

Sur le troiſiéme article c'eſt-à-dire ſur la Loi cerémonielle, ils diſent qu'elle a été impoſée aux Juifs, comme une peine de l'adoration du veau d'or. Ils exaggerent beaucoup le poids de la Loi & de la ſujettion, où étoit le Peuple Juif à l'égard des Prêtres : & l'on ſent que l'indépendance leur plaît autant que les Ceremonies leur plaiſent peu.

Sur le quatriéme Article ils enſeignent, que le Decalogue eſt un formulaire de l'Alliance de Grace, dont il explique les conditions ; & ils ſont fort éloignez de croire qu'il faſſe partie de la Loi de Moyſe.

Sur le cinquiéme article les Coc-

ceïens soutiennent, que le précepte du Sabbat n'est que typique & ceremoniel ; qu'il n'enferme rien de moral & d'immuable; que ce n'est point une Loi naturelle ou divine, que de déterminer un jour de la semaine pour ne l'employer qu'à des œuvres de Religion.

Mais la principale difference de cette Secte d'avec les autres, consiste dans la methode particuliere d'expliquer l'Ecriture. Leurs principes sont, qu'il faut donner aux paroles de l'Ecriture toute l'énergie possible, & que l'Histoire de l'Eglise Chrétienne à dû être prédite dans l'Ecriture aussi-bien que l'Histoire de l'Eglise Juifve. Sur ce fondement ils tournent tout en types & en prédictions. D'ailleurs ils marquent un grand mépris pour la Théologie Scholastique, dont ils évitent jusqu'aux termes, leur en substituant de moins intelligibles; & ils témoignent un fort attachement pour la Philosophie Cartesienne qu'ils ont tous adoptée.

Les Ouvrages de Cocceïus Chef de cette Secte, parurent rassemblez

en dix tomes in folio, par les ſoins de ſon Fils Jean Henry Cocceïus l'an mil ſix cens ſoixante quinze, ſix ans après la mort de l'Auteur.

Le Fils ne crut pas alors devoir y joindre les Ouvrages qu'il donne préſentement : il regarda ces Ecrits comme de premiers eſſais fort inferieurs aux Ouvrages complets qu'il avoit recüeillis. Ses Amis ayant examiné ces Ouvrages rejettez, lui en ont fait prendre une idée plus favorable : & il a crû que la publication en ſeroit utile. On ſe plaint de l'obſcurité de Cocceïus. Comme on trouvera dans les Ecrits qu'on donne aujourd'hui, les mêmes penſées que dans les autres, mais tournées d'une autre maniere, & quelque fois plus étenduës ; en comparant les unes avec les autres, on penetrera plus aiſément dans le ſens de l'Auteur ; on verra avec plaiſir le progrès de ſes idées ; on en verra la naiſſance dans les Ecrits qu'on donne aujourd'hui, & la perfection dans les Ecrits qui ont déjà paru. D'ailleurs on trouve dans ces premiers Ouvrages bien des choſes

qui ne sont point dans les derniers. Ces raisons ébranlérent Mr. Coccëius le Fils ; mais il ne fut déterminé que par le souvenir de l'ordre general que son Pere lui avoit donné, de faire paroître ses Ecrits, sans en excepter aucun.

Le premier tome de ce nouveau Recüeil contient *les premiers travaux de Coccëius sur la Genese*, Curæ priores in Genesim ; *Des notes sur le même Livre depuis le Chapitre onziéme jusqu'au Chapitre quarante quatriéme ; des notes analytiques sur le Livre des Nombres & sur le Deuteronome jusqu'au Chapitre vingt neuviéme ; des notes très-courtes sur le Livre de Josué & le Livre des Juges ; une Harangue sur la Philologie sacrée* : l'Auteur y donne des notions claires & précises de la Philologie en genéral, qu'il définit l'étude de la force & de la signification des mots ; & de la Philologie sacrée, c'est à dire de la Science d'expliquer la Parole de Dieu : il regarde Saint Jerôme comme le Maître de cette Science, dont il n'a pas de peine à prouver l'excellence & l'utilité. On s'attendroit qu'il en

prouvât la facilité : & l'on est surpris qu'un Protestant s'attache à établir, qu'il est très-difficile d'expliquer l'Ecriture Sainte. Mr. Coccejus plus attentif à la gloire de sa Profession qu'aux principes de sa Secte, reconnoît cette difficulté, & il s'en sert pour relever la dignité de la Philologie sacrée.

Un Traité de la maniére d'interpreter l'Ecriture suit cette Harangue : l'Auteur s'étend sur la necessité de la Logique & de l'Analyse ; pour faire sentir la suite du raisonnement dans les Livres sacrez. On ne disconvient pas qu'il ne faille les employer ; mais Coccejus & quelques Interpretes Alemans n'ont point entendu le veritable usage qu'on en doit faire. Leurs longues Analyses, où ils s'amusent à exposer des raisonnemens évidens, n'instruisent point, & fatiguent extremement. Des notes placées à propos pour éclaircir les raisonnemens obscurs, suffiroient & ne lasseroient point.

Nous avons remarqué dans ce même Traité le jugement que Coccejus porte des Rabbins, comme un

endroit digne d'être communiqué à nos Lecteurs. Ceux qu'il eſtime ſont Saadias Gaon, ou l'excellent, dont il avoit vû un Commentaire ſur Daniel ; Salomon Jarchi, Aben-Ezra, David Kimhi, Moyſe Ben Nachman, Levi Ben Gerſon. Il n'avoit rien vû d'Abravanel.

Il dit de Salomon Jarchi, que ſon ſtyle concis, & chargé de paſſages du Talmud & des Commentaires allegoriques appellez Midraſchim, demande un Lecteur à qui ces Livres ne ſoient pas inconnus. Il loüe Aben-Ezra de s'être attaché à fixer le ſens du Texte par des recherches grammaticales : mais il prétend que trop ſubtil dans ſes recherches, il s'eſt ſouvent écarté de la verité, en s'écartant de la ſimplicité. Il prétend que les Juifs ne l'eſtiment pas, & que ſes digreſſions phyſiques & aſtronomiques les ont dégoutez. Tout lui plaît dans Kimhi, l'élegance du ſtyle, la clarté de l'expreſſion, la ſimplicité des explications, la juſteſſe des obſervations grammaticales, l'érudition dans les points de doctrine. Il eſtime dans Moyſe Ben

Nachman la beauté du ſtyle & le bon ſens : il avoüe cependant, qu'il a vû peu de choſes de ce Rabbin. Il trouve Levi Ben Gerſon trop diffus & trop metaphyſique. Croiroit-on que dans le même endroit où Coccéïus juge ſi ſainement des Rabbins, cet Homme l'admiration des Hebraïzans, ait pris *Baalturim* pour le nom propre d'un Rabbin? *Habentur inſuper obſervationes cabaliſticæ cujuſdam Baalturim.* Ignoroit-il que *Baalturim* ſignifie l'Auteur du Livre intitulé *Arbaaturim, les quatre ordres*, & que cet Auteur eſt un Rabbin Aleman, qui vivoit dans le quatorziéme ſiécle nommé Jacob Bar-Aſcer?

L'Ouvrage ſur Job, quoi qu'aſſez ample, n'eſt que l'ébauche du Commentaire que Cocceïus meditoit: *Diagrammata rerum ad Jobum dicendarum.*

Une Analyſe des Pſeaumes vient enſuite. On trouve après cette Analyſe :

Les premieres Reflexions ſur Iſaïe. *Meditationes primæ in Iſaïam Prophetam.*

Une Analyse de la Prophetie d'Osée.

Un Parallele d'Osée avec l'Apocalypse.

Enfin *une Paraphrase analytique de la Prophétie d'Habacuc.*

Cocceïus regardoit cette Prophétie comme un abregé du Cantique des Cantiques, & l'un & l'autre de ces deux Livres sacrez, comme des prédictions de tous les grands évenemens de l'Histoire Ecclesiastique. C'est en se livrant à ses idées, qu'il trouve dans Habacuc les Victoires des Hussites dans le verset treisiéme du Chapitre III. *Egressus es in salutem Populi tui. Vous êtes venu au secours de vôtre Peuple.* Cocceïus n'a pas dû craindre qu'on lui enlevât la gloire d'une découverte si singuliere.

Le second Tome commence par *des notes sur les cinq premiers chapitres de Saint Matthieu.* C'est l'essai dun Commentaire abregé sur le nouveau Testament, qu'Elzevir avoit prié Cocceïus d'entreprendre.

Les Ouvrages qui remplissent le reste de ce Volume sont.

I. *Une explication assez ample de l'entretien de* Jesus-Christ *avec*

Nicodéme, & de l'exhortation de Saint Jean Baptiste à ceux qu'il baptizoit. L'Auteur dans ces deux Piéces a eu en vûë de montrer, combien il étoit opposé aux Sociniens & aux Rémontrans.

II. *L'Essai d'un Commentaire sur l'Epître aux Romains*, absolument different de celui que l'Auteur a fait imprimer sur la fin de sa vie. On a trouvé parmi ses papiers un troisiéme Commentaire sur la même Epître plus semblable à celui qu'il a donné au Public.

III. *Des Commentaires ébauchez sur l'Epître aux Collossiens & sur l'Epitre aux Hebreux.*

IV. *Des Analyses avec de courtes notes sur l'Epître aux Galates & sur la premiere Epître de Saint Pierre.*

V. *Divers Opuscules sur des passages de l'Ecriture sainte; l'indefectibilité de l'Eglise; la nature du peché; la cause legitime du divorce; le jugement de l'Auteur sur le Traité de Volzogen, intitulé l'Interprete de l'Ecriture Sainte; l'avis de l'Auteur sur la maniere d'exciter à l'étude de la Théologie les Ecoliers de l'Université de Frise; sa réponse à la*

question, si une personne qui veut s'appliquer à la Théologie doit étudier l'Hebreu plûtôt que la Philosophie : il préfere dans cette réponse la connoissance de l'Hebreu à la connoissance de la Philosophie.

VI. *Un Discours sur la langue Hébraïque ; des Theses sur la forme des Jugemens dans la République Judaïque ; des Remarques sur les Hellenismes du nouveau Testament* : c'est le reste d'un plus grand Ouvrage sur cette matiere qui ne s'est point trouvé.

VII. *Des Harangues*, dont la premiere *sur la Religion des Turcs* est en Grec.

VIII. L'Ouvrage qui suit les Harangues merite plus d'attention : c'est le commencement d'un Dictionnaire plus étendu que celui qu'il a mis au jour : cet Essai contient *d'excellentes remarques sur plusieurs mots Hebreux.*

IX. *Un nouveau Recüeil des Lettres de Coccëius à divers Sçavans, & de divers Sçavans à Coccëius*, qui le consultent souvent sur des difficultez de l'Ecriture Sainte.

Il est tems de faire connoître nos

ſentimens ſur la methode de Cocceïus. On ne peut nier que ceux qui veulent bannir des explications de l'Ecriture Sainte toute figure, toute allegorie, ne s'éloignent de la verité, & qu'ils n'ôtent à la Parole de Dieu beaucoup de ſa force & de ſon étenduë : mais l'autre excès eſt également à craindre ; & c'eſt expoſer l'Ecriture Sainte à la dériſion des Infidelles, que d'y vouloir trouver à chaque mot des types & des allegories. A force de les multiplier on les confond, on les obſcurcit : & celles qui ſont trop forcées ſervent de prétexte aux Incredules pour rejetter les plus naturelles. Rien ne montre mieux la neceſſité d'une regle pour expliquer l'Eriture, que la difficulté d'éviter un de ces deux excès. L'Egliſe attentive à ſuivre les traces des Peres, qui de ſiecle en ſiecle lui ont tranſmis le veritable ſens de l'Ecriture appris des Apôtres, n'a pas de peine à diſtinguer dans les Livres ſacrez ce qu'il y a de literal & ce qu'il y a de myſtique. Pour les Héretiques deſtituez de Guides ſi ſûrs, il leur eſt ordinaire de ſe mépren-

dre : les imaginations vives & échauffées voyent des Myſteres & des Propheties dans les endroits les plus ſimples : les prétendus Eſprits forts toujours en garde contre les merveilleux, cherchent l'hiſtoire du tems dans les Propheties les plus expreſſes. Grotius & Coccëius ſont deux exemples convaincans de ces égaremens. L'un & l'autre avoit tout ce qui fait un excellent Interprete, s'ils euſſent ſçû être ſçavans avec ſobrieté, & tenir un juſte milieu entre le goût pour les viſions & l'averſion pour les miracles. Cette ſage modération leur a manqué ; & ce ſeul défaut corrompant tous leurs talens, a rendu les Commentaires de Coccëius propres à faire des Viſionnaires, & les Commentaires de Grotius propres à faire des Incredules.

ARTICLE XXXIII.

ANNALES ORDINIS S. Benedicti &c. *Annales de l'Ordre de Saint Benoît Patriarche des Moines d'Occident ; où une grande partie de l'Hiſtoire de l'Egliſe ſe trouve jointe* Mars 1710.

avec celle des Moines. Par Dom Jean Mabillon Prêtre & Moine du méme Ordre, de la Congregation de St. Maur. Tome quatriéme, depuis l'an 981. jusqu'à 1066. A Paris aux frais de Charles Robuſtel, ruë Saint Jacques à la Palme 1707. *in folio, pages* 756. *ſans compter les Tables.*

LA fin du dixiéme ſiécle vit ceſſer les orages & diſſiper les ténebres, qui avoient ſi long-tems étonné & couvert l'Europe. Les Peuples délivrez de ces courſes funeſtes des Barbares qui avoient porté par tout la déſolation, & revenus à un état plus tranquille; les études commencérent peu à peu à ſe rétablir, & ramenérent la lumiere. Il fallut cependant attendre juſqu'au ſiecle ſuivant pour s'appercevoir du retour de la Science; & on en eut la principale obligation à Fulbert, qui de Diſciple de Gerbert à Reims, devint un grand Maître à Chartres, où il fut enfin élevé à l'Epiſcopat. De ſon Ecole ſortirent pluſieurs Hommes ſçavans autant que le comportoient ces tems-là: mais Berenger en ſortit

aussi, qui dans la suite troubla l'Eglise par son hérésie.

Comme il n'est pas possible de suivre le R. P. Dom Mabillon dans le cours de ses Annales, on s'arrêtera aux endroits qu'on a jugé les plus remarquables, en commençant par ceux qui sont d'une utilité générale; d'où l'on passera à ceux qui regardent particulierement l'Ordre Monastique. Voici quelques points de l'Histoire de France.

1°. Un Diplome en faveur du Monastere de St. Genest dans le Roussillon porte cette date : *Actum Lauduni Civitate regiâ, anno Incarnationis Dominicæ* 981, *Inditione* 9. *sub die* 8. *idus Julii, regnante Domno Hlotario Augusto Serenissimo* 27. *Filio verò ejus Domino Ludovico Adolescente egregio anno* 3. „ Donné en la Ville Royale de Laon, „ l'an 981. de JESUS-CHRIST, le „ vingt-septiéme du regne de Lotai„ re Auguste Serenissime, & le troisié„ me de Loüis son Fils excellent, le „ neuvieme jour de Juillet. On apprend de-là, que Lothaire depuis qu'il se fut associé son Fils, & qu'il lui eut donné le nom de Roi, prit

pour lui celui de Roi-Auguste; & que le couronnement de Loüis V. se fit dès l'an 978. & non en 985. comme le disent communément nos Historiens.

2°. Les Provinces d'au-de-là de la Loire, si constantes autrefois dans la fidelité qu'elles devoient à Charles le simple quoique prisonnier à Peronne, ne le furent pas moins à l'égard de son Petit-fils Charles de France, même après qu'il eut perdu la liberté, avec la Couronne à laquelle le Droit du sang l'appelloit. Le reconnoissant donc pour leur Roi légitime, elles datoient des Actes de 987. *Regnante Deo ac sperante Rege.* ,, Sous le regne de Dieu & pendant ,, les espérances du Roi. Jusqu'en 991. on trouve encore, *Regnante Domino Jesu Christo & absente Rege terreno*, Sous le regne de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST & pendant l'absence de nôtre Roi sur la Terre; ou, *Regnante Domino nostro Jesu Christo, Franciæ autem contra jus Regnum usurpante Ugone Rege*, Pendant l'injuste usurpation du Royaume de France par le Roi Hugues.

Mars 1710.

3°. L'Empereur Otton III. ayant fait ouvrir le tombeau de Charlemagne l'an 1000. le Corps de ce grand Prince après 186 ans de ſépulture, ſe trouva preſque entier ſous une voute, non étendu, mais aſſis, une Couronne d'or ſur la tête, & le Sceptre à la main. Il ſe fit en cette occaſion quelques miracles : on ſe contenta néanmoins de continuer à faire ſon Anniverſaire comme auparavant, ſans lui décerner aucun culte. Otton fit préſent de ſa chaiſe ou de ſon Thrône qui étoit d'or, à Boleſlas Roi de Pologne.

4°. Nos Hiſtoriens marquent une Conférence de Robert Roi de France avec l'Empereur Henri à Joüi ſur la Meuſe en 1023. & ils ne diſent rien d'un autre Conference qui avoit précedé en 1006. & dont la mémoire s'eſt conſervée par un Diplome de Robert, qui confirme une donation faite au Monaſtere de S.Benigne de Dijon.

5°. Nos Hiſtoriens ne nous font point de Henri I. un Prince guerrier & courageux : cependant des Actes de ſon tems rapportez dans ces An-

nales l'an 1052. lui donnent le nom d'intrepide, de grand guerrier, d'invincible. Et un Poëte dit de lui: qu'il buvoit du vin de Rebrechien au-dessous d'Orleans pour s'animer au combat.

Quæ Rex Henricus semper sibi vina ferebat,
Semper ut in bellis animosior iret & esset.

Le moine Clarius appelle l'endroit où ce Prince mourut *Victriacum castrum de Brieria*, ce qu'on entend communément du Château de Vitri en Brie: Dom Mabillon, année 1060. prétend que c'est aux environs de Fontevrault, nommé alors *Brieria*.

6°. Il n'est point vrai que Philippe I. n'eût que huit ans, lorsqu'il succéda à son Pere: il en avoit déja dix quand il fut couronné, un an avant la mort de Henri I. comme il paroît par un Acte d'Elinand Evêque de Laon en 1059.

Pour passer à l'Histoire étrangere, on remarquera que la mémoire la plus éloignée de la Maison de Hapsbourg, dite maintenant d'Autriche, se tire de l'Acte de la Fondation du

Monaſtere de Mure en Suiſſe, faite en 1027. par Vernher Evêque de Straſbourg, Frere du Comte Radeboton, & qui dit qu'il a bâti le Château d'Hapſbourg : la Comteſſe Itta, Femme de Radeboton ſouſcrit à la Fondation : & dans le livre mortuaire du Monaſtere, elle en eſt appellée la premiere ou la principale Fondatrice, *primaria Conditrix.*

La Maiſon de Lorraine a des commencemens connus de plus loin. Adalbert Comte d'Alſace, Fils d'Eberhard auſſi Comte d'Alſace, aprés un voyage de la Terre Sainte fonda un Monaſtere à Niel en Lorraine l'an 1033. Il fut Pere de Gerard Comte d'Alſace, & Tige des Princes de Lorraine.

On n'oubliera pas en l'honneur de l'illuſtre Maiſon de Bec-Creſpin, que nous voyons finir en la Perſonne de Madame la Ducheſſe de Rohan, que le P. Mabillon en l'an 1056. fait un bel éloge des Seigneurs de cette Maiſon, qui ſe diſtinguoient également par leur Valeur & par leur Religion.

Comme il y a pluſieurs uſages

Ecclesiastiques répandus dans ces Annales, il est à propos de lès recueillir. 1°. La premiere canonization qui ait été faite avec solemnité par les Papes, est celle de Saint Udalric ou Ulric Evêque d'Ausbourg, que Jean XV. déclara Saint l'an 993. à la sollicitation de Landulfe Evêque de la même Ville.

2°. Quoi que ce fût la coûtume de communier sous les deux especes, & qu'il soit communément marqué que les Mourans recevoient le Viatique du Corps & du Sang du Seigneur ; néanmoins dans le récit de la mort d'Adelaïde Veuve de l'Empereur Otton I. & Mere d'Otton II. l'an 999. il n'est fait mention que du Corps. *Tum sacri olei unctione peruncta, Sacramentum Dominici Corporis humiliter & devotissimè adorando percepit. Alors aprés l'onction de l'huile sacrées elle reçût le Sacrement du Corps du Seigneur en l'adorant humblement & avec devotion.* Ainsi mourut Guillaume Abbé de Jumiege l'an 1065. *Datâ confessione ac sacro-sanctâ Dominici Corporis perceptâ Communione : Aprés s'être confessé & avoir reçû la tres-Sainte Com-*

munion du Corps du Seigneur. Ces expreſſions ſemblent marquer la ſeule eſpece du pain.

3°. L'onction des Malades n'étoit point encore appellée *Extreme-onction*; c'étoit *l'onction de l'huile ſainte & ſacrée*, ou ſimplement *l'huile ſainte & ſacrée.* Elle s'adminiſtroit ordinairement avant que de donner le Viatique : & on n'a trouvé qu'un exemple contraire l'an 1051. d'Iſembert Abbé du Mont Sainte Catherine, qui reçut le Viatique avant l'onction. La Forme de ce Sacrement, comme elle eſt rapportée dans un ancien Pontifical de l'Abbaye de Jumiege & de plus de ſept cens ans, étoit alors abſoluë & indicative, & non déprécative. Dom Mabillon cite ce Pontifical l'an 1044.

4°. Selon le même Pontifical l'Evêque conſécrateur d'une Egliſe mêloit trois particules du Corps du Seigneur & trois particules d'encens avec les Reliques qui y étoient poſées.

5°. C'étoit encore un uſage de ce tems-là, comme le remarque Dom Mabillon l'an 998. que les Evêques & les Prêtres gardoient une Hoſtie de leur Ordination, qu'ils conſu-

moient dans la suite par particules en disant la Messe ; les Evêques en l'espace de quarante jours, & les Prêtres de huit.

6°. Dans la vie de Robert Abbé de Verdun, est rapporté un fait mémorable l'an 1046. Le Sang du Seigneur ayant été répandu par mégarde à la Messe, l'Abbé différa la pénitence au Chapitre du lendemain : mais pendant la nuit il lui sembla voir un Ange qui le menaçoit d'une épée : il se leve donc aussitôt, fait lever les Moines, & les assemble au Chapitre. Là il se fit fouëtter jusqu'au sang, & se contenta pour eux d'une pénitence moins sévére.

7° Voici deux exemples d'Indulgences accordées par des Evêques, qui feront connoître comment la pénitence se pratiquoit alors. En 1016. Rambert Abbé de Mont-majour au Diocese d'Arles entreprit de bâtir un Oratoire, & pour fournir aux frais il obtint de l'Archevêque qui se nommoit Ponce, des Indulgences en cette forme : » Un pénitent, à qui » il est défendu d'entrer dans l'Egli» se, de communier, de donner & de

» recevoir le baiſer de paix ; de ſe » faire couper les cheveux & raſer » la barbe, de porter du linge, d'être » Parrain ; à qui il eſt ordonné de » jeuner au pain & à l'eau le lundi, » le mercredi & le vendredi ; s'il » vient à la nouvelle Egliſe le jour » de la Dédicace ou quelque jour de » l'année, qu'il y faſſe une veille, & » qu'il contribuë à la fabrique ; de » la part, dit le Prélat, de Nôtre Sei- » gneur JESUS-CHRIST qui a été mis » en croix pour nous, & en l'hon- » neur duquel cet édifice s'éleve, » & de nôtre part ; dés le même jour » le Pénitent gagnera pour un an » l'Indulgence de la troiſiéme partie » de ſes plus grands pechez. En ſorte » que pendant toute l'année, excepté » le Carême & les Quatre-tems, il » lui ſera permis d'entrer dans l'E- » gliſe &c.

L'autre exemple eſt de 1033. que les Evêques des Provinces d'Arles & de Lyon aſſemblez pour arrêter les guerres que les particuliers ſe faiſoient entre eux, ordonnérent » Que » deſormais le vendredi ſeroit jeûné » au pain & à l'eau, que le ſamedi on

» s'abſtiendroit de viande & de
» graiſſe ; & que ſans autre pénitence
» chacun ſe perſuadât que ſes péchez
» lui étoient remis. Gerard Evêque
de Cambrai deſapprouva fort ce nouveau Réglement.

8°. Une penitence alors uſitée pour les grands crimes, étoit de ſe ceïndre le corps de chaînes ou de cercles de fer. En cet état le Pénitent s'occupoit de pelerinages juſqu'à ce qu'au tombeau de quelque Saint ſes chaînes tombaſſent d'elles même : & c'eſt ce qui ne manquoit guéres d'arriver. Comme on le voit les années 1009. 1010. 1015. 1026.

9°. La grande dévotion de ce tems-là étoit le perinage de Jeruſalem : Princes, Princeſſes, Prélats, Abbez, Moines, Peuple, tous s'y engageoient : de ſorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner, que quelques années aprés il ait été aiſé de perſuader ces grandes expéditions pour le recouvrement des Saints-lieux : les Eſprits y étoient tous préparez. Un des plus mémorables de ces pelerinages fut celui de Sigifride Archevêque de Mayence en 1064. Au quel ſe joi-

gnirent Guillaume Evêque d'Utrec, Gontier de Bamberg, & Otton de Ratiſbonne, avec environ ſept mille Alemans, & une trentaine de Normans ou Anglois. De ceux-ci fut Ingulfe alors Secretaire de Guillaume le Conquérant; & depuis Abbé de Croiland, qui a écrit la Relation du Voyage. Entre autres périls qu'ils eurent à eſſuyer, le plus grand fut lorſqu'un Vendredi Saint au ſortir d'une Ville nommée *Ramulus*, ils furent attaquez par une troupe de douze mille Arabes, qui ayant eu du pire dans le combat qu'ils livrérent d'abord, prirent le parti de les inveſtir dans un Village, & de les réduire par la faim. En effet les Pelerins au bout de trois jours furent obligez de capituler, & ne demandérent que la vie & la liberté, abandonnant tout le reſte. Sur quoi dix-ſept des principaux des Arabes étant entrez dans le Village, leur Chef dit à Sigifride qu'il vouloit avoir auſſi leurs perſonnes pour les manger, & ſe mit en devoir de le lier: l'Archevêque irrité, de cette brutalité donna au capitaine Arabe un ſi

grand coup de point, qu'il l'étendit à terre : ses Clercs se jettérent pareillement sur les autres Arabes, & les saisirent. Liez donc eux-mêmes, & exposez aux coups de leurs gens qui donnoient un furieux assaut au Village pour les ravoir, ils leur firent signe de s'arrêter : & cependant le Gouverneur de la Ville arriva au secours des Pelerins, dissipa les Arabes, prit les prisonniers pour les envoyer au Soldan, afin de faire justice de ces Voleurs.

10°. Comme il est souvent fait mention des Evêques dans ces Annales, on en peut tirer de grandes lumiéres pour l'Ouvrage intitulé *Gallia Christiana.* Par exemple, Dom Mabillon remarque l'an 981. que le nom d'Achideus & de Wlfade manquent dans la liste des Evêques de Die.

Pour ce qui concerne l'Etat monastique, il y a aussi quelques remarques a faire. 1°. Il s'accrut considérablement par la fondation de plusieurs grands & riches Monasteres, comme de ceux de Fécan, de Bourgueil, de Maillezais, de Saint

Etienne, & de la Trinité de Caen, & d'nn grand nombre d'autres en France, en Italie, en Eſpagne, en Allemagne, en Angleterre. Les anciens Monaſteres détruits ou déſolez par les guerres & par les courſes des Barbares, ſe relevérent de leur ruine & ſe rétablirent, avec une telle magnificence de la part des Princes, & un ſi grand zéle des particuliers à ſe dépouïller de leurs poſſeſſions, que ces Annales ne ſont, pour ainſi dire, qu'un catalogue ou un Regiſtre de donations faites aux Moines.

Ce n'eſt pas tout : les Princes donnoient leurs propres Perſonnes, & ſe faiſoient Moines, ou au moins vouloient mourir dans l'habit de la Religion. Comme Guillaume IV. & Guillaume V. Comtes d'Aquitaine, Guillaume de Provence, Odon de Tours, Frideric de Verdun, Burchard de Paris, Hardouïn Roi d'Italie, Geoffroi Comte d'Anjou, & pluſieurs autres. Le ſeul Monaſtere de Saint Vannes a eu les Comtes Liethard, Loüis, Hildrade, Hezelon. Des Enfans de Princes étoient offerts

& dévoüez à la Religion dès leur enfance.

2°. Les Abbayes ſortirent des mains des ſeculiers, & Hugues-Capet en remettant celles qu'il avoit poſſedées, laiſſa aux Moines la liberté de s'élire leurs Abbez. La Commande des Abbayes ſi commune auparavant, fut donc preſque éteinte ; car on trouve encore quelques exemples comme de Riculfe Evêque de Fréjus & en 997. poſtulé Abbé de Mont-Majour où il avoit été Moine ; de Gauzlin en 1013. qui devenu Archevêque de Bourges retint l'Abbaye de Saint Benoît ſur Loire : & il y a encore d'autres exemples ſemblables, rapportez aux années 1045. 1054. 1057. Comme ces Prélats étoient tirez des Monaſtéres, ils n'étoient pas deſagréables aux Moines.

Quelquefois auſſi un Abbé étoit pourvû de pluſieurs Abbayes. En 990. Gauzbert étoit Abbé de Bourgüeil, de Saint Julien de Tours, de la Couture, & de Maillezais : Heldric Abbé de S. Germain d'Auxerre en 1010. l'étoit auſſi de Moutier, Saint

Jean & de Flavigni : & ce ne ſont pas les ſeuls exemples.

3°. Touchant les exemptions des Monaſteres, il s'élevoit aſſez ſouvent des conteſtations entre les Evêques & les Abbez. Car quoique les Evêques fuſſent la plûpart aſſez favorables aux Moines, il y en eût néanmoins qui regardant les exemptions comme préjudiciables à leur Dignité & à leur Autorité, s'efforçoient de tenir les Abbez ſoumis à leur juriſdiction pour le temporel & le ſpirituel. Le P. Mabillon l'an 987. qu'Arnulf Evêque d'Orleans commença à inquietter Abbon Abbé de Saint Benoît ſur Loire, dit que les Monaſteres qui ne relevoient que du Roi pour leur temporel, s'appelloient *Ingenua*; & que ceux qui ne dépendoient que du Pape pour le ſpirituel, ſe nommoient *Libera*.

Saint Odilon eut une affaire a ſoutenir ſur ce ſujet, & pour des Ordinations que Burchard Archevêque de Vienne avoit à ſa priere faites à Cluni. L'Evêque Dioceſain, qui eſt celui de Mâcon, & qui ſe nommoit Gauſen, s'en plaignit dans une Aſſem-

blée de plusieurs Evêques des Provinces de Lyon, de Vienne, & de la Tarantaise, tenuë à Anse l'an 1025. Burchard fut desapprouvé d'avoir déféré à la priere de l'Abbé; & il se condamna lui-même à une réparation envers l'Evêque de Mâcon. Mais nonobstant l'opposition de l'Evêque de Mâcon & la décision de cette Assemblée, Cluni se maintint dans son exemption & dans sa liberté, qui depuis lui fut confirmée par Jean XIX. Urbain II. & Calixte II.

Il s'étoit fait auparavant & dès l'an 999. des Ordinations à Cluni, sur lesquelles il avoit été plus difficile de prononcer, si elles étoient irréguliéres ou non? Quelques Evêques ayant renoncé à l'Episcopat, s'y étoient rendus Moines: un d'eux par le commandement de l'Abbé Saint Odilon avoit conferé les Ordres à quelques Moines. Après la chose faite on s'avisa de douter, si elle avoit été bien faite; & le Pape Silvestre II. consulté par Saint Odilon répondit, qu'il permettoit à ceux qui avoient été ainsi Ordonnez, de s'acquitter des fonctions de leur Ordre; & il

défendit à l'Evêque Moine de plus faire d'Ordinations. Benoit VIII. comme le remarque le P. Mabillon, en usa autrement envers un Evêque Moine à Saint Benigne de Dijon, écrivant à l'Abbé de l'employer pour les fonctions Episcopales. Maintenant un tel Ordonateur & les sujets ordonnez encourroient l'irrégularité.

Orseand Evêque de Quimper, & Frere d'Alain Comte de Cornoüaille, bien loin de resserrer les Exemptions & les Privileges des Moines, les amplifia peut-être au-delà de son pouvoir, accordant à ceux de Quimperlé les droits Episcopaux dans l'étenduë de son Diocése l'an 1029.

4°. On ne parle point des honneurs dont les Abbez furent gratifiez, comme de se revêtir des ornemens Episcopaux, d'être nommez Prélats. Mais celui que donna le Pape Alexandre II. en 1063. à Oderic Abbé de Vendôme, surpasse infiniment tous les autres; & il étoit trop beau pour pouvoir esperer qu'il fût de durée : la Dignité de Cardinal du titre de Sainte Prisque fut attachée à

l'Abbaye de Vendôme pour Oderic & ses Successeurs.

5°. L'Ordre de Saint Benoît illustra l'Eglise d'un grand nombre de Saints, de Prélats, d'Ecrivains ; dont les principaux furent Abbon Abbé de Saint Benoît sur Loire, Aimoin, Herman le raccourci. Gregoire V. Silvestre II. Leon IX. du même Ordre, furent élevez au Souverain Pontificat. Les Congregations des Camaldules, de Val-Ombreuse, & de la Chaise-Dieu sortirent, pour ainsi parler, de son sein, & donnérent un nouvel accroissement à l'Etat Monastique.

Mille autres choses en soi dignes de remarque se présentent, qu'on est obligé de passer ou de ne toucher qu'en un mot. L'infame Hérésie des Manichéens découverte & punie à Orleans & à Arras ; les commencemens de celle de Berenger ; le Chef de Saint Jean Baptiste à Saint Jean d'Angeli ; & la Sainte Larme de Vendôme, l'usage des disciplines introduit, & les étranges mortifications de Saint Dominique l'encuirassé ; l'usage du Chapelet en l'hon-

neur de la Sainte Vierge dès l'an 1044. l'invention des Notes de Musiques par Gui Aretin ; un Decret de l'an 1062. de prendre tous les Evêques de l'Arragon du Monastere d'Onia ; le privilege de l'Abbaye de Fulde ; de trois Archevêques de Mayence d'en donner un. Le P. Mabillon, années 1044. & 1046. ne croit pas que Gregoire VII. ait été Prieur de Cluni, ni même qu'il en ait été Moine.

Arnulf Moine de Saint André à Avignon, a laissé une Chronique qui finit en l'an 1026. Il est aussi Auteur d'un petit Traité sur les poids & les mesures, où il dit que douze onces faisoient la livre, laquelle se divisoit en vingt sols, *Duodecim unciæ libram viginti solidos continentem*. D'où il s'ensuit que le Concile d'Aix-la-Chapelle en 817. réglant le pain des Moines au poids de trente sols par jour, leur donne dix-huit onces. Arnulf ajoute que l'hémine selon quelques-uns étoit d'une livre, & selon d'autres d'une livre & demie, c'est à dire, de douze ou de dix-huit onces, environ trois onces moins ou

plus que la chopine de Paris, qui en pese un peu moins de quinze & demie.

On finira par une Coutume bizarre de ces tems-là, condamnable dans des Séculiers & encore plus dans des Ecclesiastiques & des Moines. Au défaut d'autres preuves pour s'assûrer la possession d'un bien contesté, on en venoit à celle du feu, & il falloit mettre la main sur un fer rouge sans se brûler; ou à celle de l'eau froide sur laquelle on posoit un enfant qui ne devoit point enfoncer. C'étoit pis, car on ordonnoit le duel: & les Moines commettoient leur droit à un Homme vigoureux armé d'un bouclier & d'un bâton, dont souvent il assommoit son Antagoniste: & quelquefois de tels combats se livroient pour les prétentions d'une Abbaye contre une autre Abbaye. Les exemples en sont fréquens, les années 1027. 1036. 1056. 1062.

Il est à propos de relire l'Extrait du 3e. tome des Annales de l'Ordre de Saint Benoît, qu'on a donné dans ces Memoires au mois de Juillet 1709. à cause du rapport qu'il y a entre celui-là & celui-ci.

ARTICLE XXXIV.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-Haute, très-Excellente, & très-Religieuſe Princeſſe, Loüiſe Hollandine Palatine de Baviere, Princeſſe Electorale, Abbeſſe de Maubuiſſon; prononcée en preſence de Madame la Princeſſe, dans l'Egliſe de l'Abbaye Royale de Maubuiſſon, le 22. Août 1709. par Meſſire Jaques Maboul nommé à l'Evéché d'Alet. A Paris chez Nicolas Simart ruë Saint Jacques 1709. *in 4°. pages* 40.

L'Eloquence de Mr. l'Evéque d'Alet s'eſt déja fait connoître, par une Oraiſon funebre dont nous avons rendu compte au Public, dans les Mémoires du mois de Mai de l'année 1709. Le ſujet de celle-ci lui a fourni une matiere encore plus grande & plus heureuſe, & l'Orateur a répondu à la grandeur du ſujet & à l'attente du Public.

Son Texte eſt tiré du Pſeaume 44. *Toute la gloire de la Fille du Roi vient de ſon Cœur.* Il commence par

une pensée noble & vraye : „ Dieu, „ dit-il, ne juge pas des Princes com- „ me nous avons coutume d'en ju- „ ger : souvent trompez & toûjours „ éblouïs par l'éclat de leur Couron- „ ne, entrainez par le torrent d'u- „ ne Cour flatteuse attentive à leur „ plaire, nous renfermons nos ad- „ mirations dans l'appareil exterieur „ de puissance & de pompe qui les „ environne ; & soit que le respect „ nous défende de sonder leurs „ cœurs, soit que nos yeux trop „ foibles soient incapables d'y pé- „ netrer, nous formons toutes l'idée „ de leur gloire sur la seule vûë de „ ces apparentes Grandeurs.

„ Dieu qui les a formez, & qui „ ne les a mis en spectacle à l'Uni- „ vers, que pour être sur la Terre „ les plus nobles images de sa Divi- „ nité, veut qu'on y reconnoisse „ à des Grandeurs plus solides, les „ traits de sa ressemblance ; & que „ leur gloire, pour approcher de „ plus près de la sienne, prenne „ sa source dans le fond des plus ex- „ cellentes vertus.

„ C'est pourquoi le Saint Esprit

„ parlant dans l'Ecriture de la Fille
„ du Roi , ne fait entrer dans ſon
„ Eloge ni les avantages de la Naiſ-
„ ſance , ni les prééminences du
„ Rang : il ne la loüe ni par la ma-
„ jeſté de ſes traits , ni par la dignité
„ de ſa Perſonne : il ne lui fait un
„ merite, ni de l'éclat de ſes richeſ-
„ ſes , ni de la magnificence de ſa
„ Cour : il ne la cherche , il ne la
„ regarde qu'en elle-même ; & il
„ met toute ſa gloire dans ſon Cœur,
„ *Omnis gloria ejus Filiæ Regis ab in-*
„ *tus.*

„ Qu'attendez-vous donc de moi,
„ & quelle doit être ici ma condui-
„ te ? Chargé du glorieux , mais dif-
„ ficile miniſtere de rendre à la Fille
„ d'un Roi, un juſte tribut de loüan-
„ ges,me ſera-t'il permis de chercher
„ hors d'elle-même les titres de ſa
„ gloire ? Vous parlerai-je de la
„ Nobleſſe de ce Sang illuſtre , qui
„ de Heros en Heros a coulé tout
„ pur dans ſes veines ? Aſſemblerai-
„ je ſur ſon tombeau ces lauriers ,
„ que ſes Ancêtres ont recüeillis en
„ tant d'occaſions differentes , pour
„ lui en former une Couronne ?

„ Vous repreſenterai-je la hauteur de „ tant de Trônes, au milieu deſquels elle eſt née? Ferai-je le dénombrement des Empereurs, des „ Rois, des Electeurs, que ſa Maiſon a donnez à l'Europe, & qui „ ont rempli le Monde entier du „ bruit de leur grand nom?

„ Elle-même m'en deſavoüeroit, „ & elle me défend encore après ſa „ mort, de la revêtir de ces Grandeurs héreditaires, dont elle s'eſt „ pendant ſa vie ſi généreuſement „ dépoüillée.

„ Comme elle ne connoiſſoit de „ vraye gloire, que celle de renoncer à toute gloire, elle en fit ſon „ premier devoir, & oubliant qu'elle étoit née pour commander aux „ hommes, elle mit tout ſon bonheur à ſervir Dieu. Préferant la „ ſolitude à la Cour, la cellule au „ Trône, la Croix au Sceptre, les épines aux Couronnes, l'humilité au „ faſte, l'obéïſſance à l'autorité, elle „ ſe déroba au ſiécle pour ſe renfermer en elle-même, & cacha toute „ la Princeſſe ſous le voile & ſous „ l'habit de Religion.

„C'eſt à ce point de vûë que je „borne tout ce diſcours. Vous n'y „verrez pas de ces grands évene„mens qui décident du ſort des „Etats, & qui intereſſant les plus „nobles paſſions du cœur, préparent „un grand ſpectacle à la curioſité „publique : mais vous y admirerez „les merveilles d'une Providence „attentive à former un Cœur ſelon „celui de Dieu : ſpectacle digne „des Saints & des Anges mêmes ! „Vous n'y verrez pas de ces traits „d'une Politique profonde, qui „par des reſſorts ſecrets ſçait donner „le branle aux affaires, & manier „avec ſuccès les interêts les plus dif„ficiles : mais vous y découvrirez „les traits d'une prudence Evange„lique, qui ſçait mettre à profit la „Grace, & ramener tout aux inte„rêts du ſalut. Enfin vous n'y ver„rez pas une Princeſſe, qui deſar„mant des Rois ennemis, devient „l'auguſte ſceau d'une paix peu du„rable : mais vous y verrez une Fille „de Roi, qui renonce à toutes les „Alliances du Monde, pour s'unir „à l'Agneau par une Alliance éter„nelle.

„ C'eſt cette divine Alliance,
„ qui ayant fait l'objet des plus ar-
„ dens deſirs de la Princeſſe que
„ nous pleurons, a fait auſſi toute ſa
„ gloire : gloire d'autant plus pure,
„ qu'indépendante des caprices du
„ ſort, & des révolutions des tems !
„ elle ne la doit qu'à ſa vertu.

„ Vous en comprendrez, Meſ-
„ ſieurs, encore plus tout le prix, ſi
„ vous faites attention, & à la gran-
„ deur des obſtacles que la Princeſſe
„ eut à ſurmonter, & à l'étenduë des
„ devoirs qu'elle eut à remplir. Pré-
„ jugez de Religion, grandeurs hu-
„ maines, liaiſons du ſang, tendreſ-
„ ſe maternelle ! quels obſtacles plus
„ invincibles ? Retraite inviolable,
„ pauvreté effective, crucifiement
„ de la chair, abnégation de ſoi-mê-
„ me ! quels devoirs plus rigoureux ?

„ Mais que ne peut point une
„ grande Ame qui eſt inſpirée par la
„ Grace ? La Princeſſe également
„ ſuperieure & aux obſtacles, & aux
„ devoirs, ſurmonte ces obſtacles
„ par la grandeur de ſa Foi : rem-
„ plit & ſurpaſſe même ces devoirs
„ par l'étenduë de ſa Charité.

La beauté de cet Exorde qui égale ce qu'on a vû de plus parfait en ce genre, nous a engagez à le transcrire. Tout est d'un style égal.

Deux endroits cependant nous ont plus frappez que le reste? le premier sur l'abus que les Héretiques font de l'Ecriture, montre avec combien d'art & de force l'éloquent Prélat manie la controverse, & découvrira en partie la cause du grand succès qu'a eû son zele apostolique, parmi les nouveaux Convertis du Poitou. „ Tel est le caractére des „ Héretiques : injustes possesseurs de „ l'Ecriture sainte, ils s'en rendent „ eux-mêmes les Arbitres & les In„ terpretes : ils osent d'une main „ hardie rompre les sceaux de ce „ Livre fermé, que l'Agneau seul „ peut nous ouvrir : & comme s'il „ en avoit trop couté à leur orgüeil, „ d'assujettir leur raison à la Parole „ de Dieu, ils veulent l'en dédom„ mager, en assujettissant à leur tour „ la Parole de Dieu à leur raison : „ ils la lisent non pour en découvrir „ le vrai sens, mais pour la détour„ ner dans le leur; non pour dissiper

„ leurs erreurs par ſa verité, mais pour „ en corrompre la verité par leurs „ erreurs : & par un juſte châtiment „ de leur temeraire préſomption, ils „ trouvent une nouvelle ſource d'a- „ veuglement dans la ſource même „ des lumieres.

Le portrait des Abbeſſes mondaines, fera ſentir qu'il ne manque à Monſieur d'Alet aucune des parties de l'Orateur Chrétien, & combien ſes détails de Morales ſont vifs.

„ Ne vous imaginez donc pas ici „ une Abbeſſe, qui pour ſe dé- „ dommager de ce qu'elle a quitté „ dans le Monde, introduit le Mon- „ de même dans le centre de la Re- „ ligion ; qui d'une Maiſon conſa- „ crée à la penitence, s'en fait un „ palais ſomptueux, où tout reſpire „ la vanité ; qui par la magnificence „ de ſes meubles tâche de rempla- „ cer celle qui manque à ſa Perſon- „ ne ; qui par une fauſſe imitation „ de la Grandeur, ſe forme une Cour „ ſecrette qui n'eſt ouverte qu'à la „ faveur ; qui regardant comme ſes „ ſujettes, celles que la Religion a „ fait ſes Sœurs, leur fait recher-

„ cher comme une grace l'honneur
„ de la ſervir de plus près ; qui dans
„ une table a part, ne cherche pas
„ moins la délicateſſe du goût, qu'u-
„ ne orgueilleuſe diſtinction ; qui
„ n'ayant d'autre maladie que l'en-
„ nui de la Retraite, va dans un
„ pompeux équipage, étaler aux
„ yeux du Monde une ſanté qui fait
„ envie ; pour tout dire en un mot,
„ qui devenuë Abbeſſe croit n'être
„ plus Religieuſe, & laiſſe aux au-
„ tres le ſoin penible d'accomplir
„ des vœux dont elle-même s'eſt
„ diſpenſée.

On a imprimé en même tems un abregé de la Vie édifiante de la Religieuſe Princeſſe, qui eſt le ſujet de cette Oraiſon funebre. Elle étoit Fille de Frideric élû Roi de Boheme, & d'Elizabeth Fille de Jaques Premier Roi de la Grande Bretagne. La conference d'un Miniſtre avec un Medecin Catholique, qui eut tout l'avantage, commença ſa converſion : à l'âge de huit ans la lecture d'un Traité de Controverſe contre les Miniſtres des Bolduc, les Inſtructions de quelques Prêtres

 Ecoſſois,

Ecoſſois, l'avancérent beaucoup, & déterminérent la Princeſſe à s'arracher de la Maiſon de ſon Auguſte Mere, & à ſe retirer aux Carmelites d'Anvers, où un Jeſuite acheva de l'inſtruire. Elle paſſa en France, & ſe fit Religieuſe à Maubuiſſon. Elle y eſt morte l'onziéme Février mil ſept cens neuf, âgée de quatre-vingts ſept ans.

ARTICLE XXXV.

SUITE DE L'EXTRAIT DONNÉ au mois précedent Art. xxii. de l'Aſtronomie phyſique & mathématique de Mr. Gregory.

COmme on ſe borne à remarquer ſeulement ce que l'Auteur a de particulier, on paſſe le ſecond Livre qui n'eſt proprement qu'un Traité de la Sphére.

Livre Troiſiéme.

Il commence le troiſiéme Livre, par déterminer l'anomalie moyenne & véritable. Pour com-

prendre sa pensée, considerez (*Fig.* 1.) l'ellipse A P B, dont le grand axe AB represente l'apside ou la ligne qui joint l'aphélie & le parhélie d'une Planete : le Soleil S est en un des foyers de l'ellipse, & la Planete au point P de sa circonference. L'aire du Secteur A S P est appellée l'anomalie moyenne de la Planete en cet endroit ; & l'angle A S P est l'anomalie véritable. Mr. Gregory suppose ici comme dans le premier Livre, sur les Observations, & principalement sur celles de Képler, que les anomalies moyennes sont comme les tems, & en raison des révolutions périodiques de la Planete. Il suppose encore, que les Planetes gardent entre elles la proportion du quarré du tems de leur révolution périodique, avec le cube de leur moyenne distance du Soleil ; & il a démontré l. 1. proposit. 39e. que ces deux choses ne sçauroient convenir qu'à quelqu'une des sections coniques, le Soleil étant placé en un de leurs foyers comme au centre du mouvement des Planetes.

De-là il lui est aisé de conclurre,

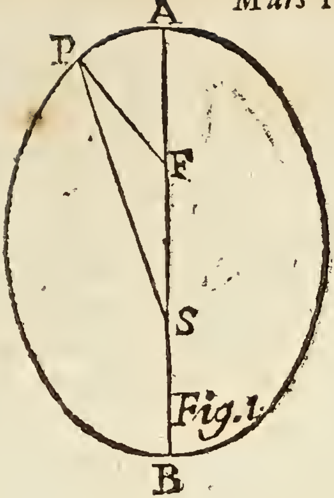

Fig. 1.

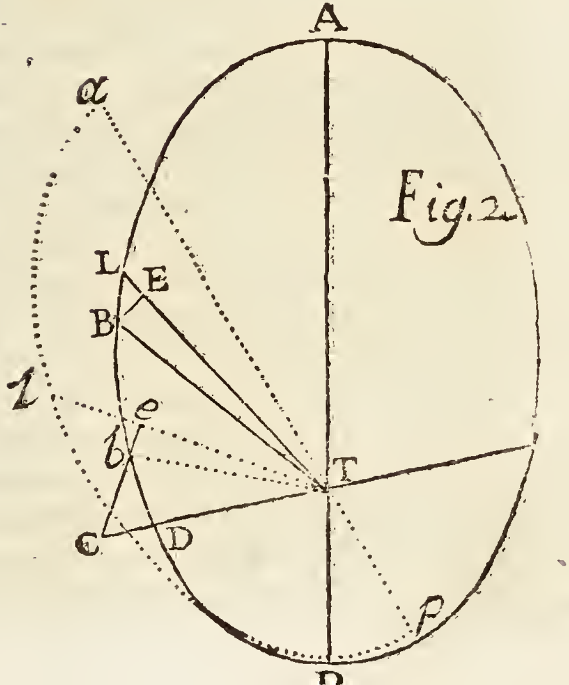

Fig. 2.

que Wardus, Boüillaud, & le Comte de Pagan ont été dans l'erreur, lors qu'ils ont prétendu déterminer les anomalies, en tirant de l'autre foyer F de l'ellipſe la ligne F L à la Planete. Il rejette par la même raiſon la nouvelle eſpece d'ellipſe inventée par Monſieur Caſſini ; & il explique la maniere de corriger ce qu'il y a de défectueux dans la méthode de ces Aſtronomes. Comme c'eſt un Problême difficile, & même eſtimé inſoluble par Képler, de trouver par la voye de la Géometrie la véritable anomalie, la moyenne étant connuë, Mr. Gregori en donne une ſolution; mais ſi ſubtile & ſi pénible dans la pratique, qu'il ne conſeille pas aux Aſtronomes de s'en ſervir, non plus que de celle de Wallis, qui employe une cycloïde : il aime mieux les renvoyer au calcul.

Dans la prop. quatorziéme il donne une méthode pour trouver l'ellipſe que décrit la Terre par ſon mouvement au tour du Soleil. D'où il conclut prop. vingt-quatriéme, que pour déterminer le grand axe de

l'ellipſe des autres Planetes, il n'y a qu'à ſuivre la proportion du quarré du tems périodique de la Terre comparé à leur tems périodique, & du cube de la diſtance de la Terre comparé au cube de leur diſtance: & puis comme on a trouvé l'ellipſe de la Terre, on trouvera la leur. Il propoſe enſuite de belles méthodes géometriques pour la deſcription de leurs ellipſes. Il montre comment il faut meſurer l'étenduë des ellipſes & la grandeur des Planetes, qu'il juge être d'une matiére d'autant plus denſe & plus compacte, qu'elles ſont moins éloignées du Soleil : & il dit que ſelon qu'elles approchent les unes des autres, leur attraction mutuelle les détourne de leur route, & cauſe quelque inégalité dans leur mouvement.

Mr. Gregory penſe que la Terre n'eſt pas d'une figure ſphérique, mais elliptique & applattie par les poles. On peut dit-il, prop. 52. s'en aſſûrer par le moyen des pendules, en remarquant ſi leurs vibrations ſont plus lentes ſous l'Equateur que vers les poles: car ce ſera une preu-

ve que ſous l'Equateur la peſanteur des corps eſt moindre, & que la Terre attire moins ; & par conſéquent que ſon centre eſt plus reculé, c'eſt-à-dire que la Terre s'éleve davantage en cet endroit.

Livre quatriéme.

On a déja vû beaucoup de Géométrie dans le premier Livre : on doit s'attendre d'en trouver beaucoup plus dans le 4e. Ce qui ne doit pas néanmoins décourager un Lecteur qui a quelque connoiſſance de l'Algebre & des infiniment-petits. Car Mr. Gregory par une condeſcendance rare, dans les perſonnes habiles à manier ces ſubtils inſtrumens, s'accommode à ſes Lecteurs, & pour ainſi dire, leur conduit la main.

Il propoſe quatre différentes cauſes, qui apportent de la variation au mouvement des ſecondes Planetes, ou des Satellites au tour des premieres Planetes. 1°. Les Satellites attirez d'un côté par les Planetes qu'ils accompagnent, le ſont d'un

d'un autre par le Soleil: ce qui fait, poſé le centre de leurs révolutions au centre de leurs Planetes, que leur courſe eſt accelerée depuis les quadratures juſqu'aux conjonctions & oppoſitions , & retardées depuis les oppoſitions & les conjonctions juſqu'aux quadratures. La ſeconde variation vient de ce que le grand axe de l'ellipſe , qu'un Satellite parcourt , change continuellement de poſition. La troiſiéme de ce que le plan particulier des révolutions des Satellites au tour des premieres Planetes , eſt incliné au plan des révolutions de ces premieres Planetes autour du Soleil. La quatriéme arrive du mouvement des premieres Planetes, qui par intervalles s'approchent & s'éloignent du Soleil dans leurs aphélies & leurs perihélies. Il montre géométriquement , juſqu'où doivent aller les effets de ces quatre cauſes.

L'endroit du Livre peut-être le plus beau , & où la Géométrie ſe déploye le mieux , c'eſt depuis la prop. troiſiéme juſqu'à la huitiéme. On va tâcher d'en donner quelque idée.

Supposé donc (*Fig.* 2.) que le grand axe A P, de l'ellipſe que décrit une ſeconde Planete ; ſupposé, dis-je, que ce grand axe A P, ſoit mobile & change continuellement de poſition en tournant ſur le foyer T ; il faut déterminer quel changement en recevra la force centripete de la Planete, qui de ſon mouvement propre roule en même tems ſur la circonférence.

Imaginons-nous premierement un plan immobile, ſur lequel ſoit tracée la demie-ellipſe A L P, dont la circonference repreſente la carriére de-la Planete : & puis imaginons-nous un autre demie ellipſe toute ſemblable, mobile ſur le même Foyer T comme ſur un pivot, tranſparente & appliquée ſur l'autre. L'ellipſe *a l p* par ſon mouvement, que Mr. Gregori appelle mouvement angulaire, fait que ſon axe *a p* forme l'angle A T *a*, & ainſi l'axe *ap* forme continuellement de nouveaux angles avec l'axe A P. Or il eſt évident, que dans le tems que la Planete auroit parcouru l'arc A L, elle parcourt l'arc égal *a l*, & qu'il

en eſt toûjours de même par rapport au tems & aux arcs égaux. Feignons que la Planete arrivée à *l*, l'ellipſe *a l p* s'arrête tout à coup, & que la Planete de ſon mouvement particulier s'avance à *b*, comme elle auroit fait de L à B : tirons les perpendiculaires B E, *b e*, ſur les rayons T L, *t l* ; & allongeons *b e* d'une part juſqu'à F, & de l'autre juſqu'à C ; enſorte que C *e* ſeroit à *b e*, comme l'angle A T *l*, à l'angle A T L, qui eſt la meſure du mouvement angulaire de l'ellipſe *a l p* : or cette ellipſe ne s'eſt point arrêtée tout à coup, comme nous l'avons feint; mais elle a continué ſon mouvement angulaire, dont nous devons maintenant conſidérer l'effet par rapport à la force centripete. L'attraction de la Planete vers T demeure la même; mais au mouvement particulier de direction de la Planete, ſe joint celui de ſon ellipſe : & ce mouvement compoſé eſt marqué par la ligne C *e*. Décrivant donc du centre T le cercle B *b* D, la ligne C D eſt la meſure de l'augmentation de force centripete, arrivée à la Planete au point *b*.

Mr. Gregory démontre que cette augmentation est en la raison triplée & réciproque des divers éloignemens de la Planete au centre T de son mouvement. Ce qui est ainsi, lorsque le sommet A, de l'ellipse tournant sur son foyer le plus éloigné, suit la conséquence des Signes. Ensuite il est aisé par la même voye, de déterminer l'augmentation de force centripete qui convient à un corps, qui de son mouvement particulier parcourt la circonference d'un cercle, & qui est emporté par le tournoyement du même cercle sur son centre.

De-là Mr. Gregory tire une méthode qui a lieu pour une ellipse approchante du cercle : il détermine le mouvement angulaire du grand axe, par la connoissance de la force centripete de la Planete ; & réciproquement il détermine cette force par la connoissance du mouvement angulaire du grand axe. Il fait voir que si la force centripete en approchant du centre du mouvement, augmentoit en raison triplée & réciproque des diverses distances ; alors

le corps ou se précipiteroit vers le centre, ou s'en éloigneroit à l'infini, selon la premiere détermination qu'il recevroit vers l'une ou l'autre route.

Les subtiles recherches de Mr. Gregory dans les vingt premieres propositions, sont encore generales, & dans l'hypothese qu'il y ait des corps qui s'attirent mutuellement, & qui par la constitution de leur mouvement soient obligez de décrire des ellipses. Dans la suite du Livre il applique ses principes à la Lune, & aux Satellites de Jupiter & de Saturne, qu'il appelle, comme on l'a déja remarqué, secondes Planetes. Il dit qu'ôtée leur attraction vers le Soleil, tandis qu'elles sont attirées vers leurs premieres Planetes, elles parcourroient des ellipses parfaites, constantes, & immobiles, dont un foyer seroit la premiere Planete, autour de laquelle chacune d'elles roule. Mais posée leur attraction vers le Soleil, elles sont détournées de cette route si reguliére, & sujettes aux variations qu'on observe dans leurs révolutions.

Mars 1710.

De-là les aires formées par le mouvement angulaire du grand axe de l'orbe de la Lune, ne répondent pas précisément aux tems : elle ne se tient pas exactement à la circonférence d'une ellipse, & la Terre n'est pas justement le centre ou le foyer de ses révolutions périodiques. De-là tant de changemens dans son excentricité, dans ses nœuds, dans son apogée & son perigée. Il faut en juger à peu près de même des Satellites de Jupiter & de Saturne.

Dans la proposition soixante quatriéme, il dit que si une mer profonde couvroit tout le globe de la Terre, elle prendroit la figure d'un spheroïde allongé, dont l'axe se dresseroit vers le centre de la Lune ; parce que des deux attractions des eaux de la mer, l'une vers le centre de la Terre, l'autre vers la Lune, celle-ci est plus foible dans les côtez, que dans les endroits qui sont placez sous la Lune, ou qui lui sont opposez : l'attraction donc vers le centre de la Terre, c'est à dire, la pesanteur prévaudroit par les côtez, presseroit les eaux, les pousseroit & les feroit

élever ſous la Lune, & en l'endroit oppoſé. En ſuppoſant encore la Terre couverte de mer, il s'en formeroit un ſemblable ſphéroïde par rapport au Soleil; avec cette différence néanmoins, qu'à cauſe de la grande diſtance du Soleil, les preſſions ſeroient moins inégales, & par conſequent le ſphéroïde ſeroit moins allongé.

Voilà donc une maniere d'expliquer le flux & le reflux de la mer, par l'élevation de ſes eaux dans les endroits qui répondent & qui ſont oppoſez à la Lune.

Kepler & le P. Fabri ont employé cette explication: mais il étoit réſervé à Meſſieurs Newton & Gregory, de démontrer géométriquement l'inégalité des preſſions. Il ſemble qu'on peut par-là rendre raiſon des principaux phénomenes du flux & du reflux. Car 1°. lorſque le Soleil & la Lune en conjonction ou en oppoſition, uniſſent leur attraction, le flux en devient plus fort; ſur tout ſi c'eſt ſous l'Equateur, où la Terre attire plus foiblement qu'ailleurs. 2°. Au tems des Equinoxes le flux

augmente conſidérablement, quand les conjonctions & les oppoſitions s'y rencontrent ; & ſi ce ſont les quadratures, il diminuë notablement, à cauſe qu'alors la Lune eſt dans ſa plus grande déclinaiſon, & éloignée du Soleil autant qu'elle le peut. Au contraire vers les Solſtices les quadratures font les grandes marées ; les conjonctions & les oppoſitions font les petites. 3°. Selon que le Soleil & la Lune ſont dans l'apogée ou le périgée, le flux croît ou décroit.

Livre cinquiéme.

Mr. Gregory après avoir rapporté les divers ſentimens des Philoſophes ſur la nature & la queuë des Cometes, & s'être ſur tout attaché à réfuter celui de Mr. Deſcartes, propoſe le ſien. Il ne nous dit rien de la compoſition de leurs corps, qu'il croit cependant être telle, qu'approchant du Soleil & échauffées par ſes rayons, elles pouſſent à l'oppoſite une grande quantité de vapeurs épaiſſes qui font leurs queuës.

Pour ce qui eſt de leur mouvement, il ſe fait, ſelon Mr. Cregory, par la circonférence d'une ellipſe fort allongée. Le Soleil occupe un des foyers, & l'autre foyer eſt ſi loin, que l'ellipſe doit être regardée comme une parabole. Gardant donc la proportion reciproque & doublée, ou des quarrez des diſtances pour la force centripete, par rapport au foyer où le Soleil eſt placé, la vîteſſe des Cometes eſt en la raiſon ſous-doublée de leur diſtance à l'égard du même foyer. Il propoſe en ſuite des méthodes très-ſubtiles, fondées ſur les proprietez de la parabole, pour déterminer la route des Cometes.

Livre ſixiéme.

Ce dernier Livre eſt deſtiné à promener le Spectateur par toutes les Planetes, pour lui faire de-là contempler l'ordre & l'arrangement du Monde tel qu'il lui paroîtroit. Mr. Gregory n'a rien là-deſſus, qui lui ſoit particulier.

Reflexions.

La premiere qui se presente regarde cette attraction mutuelle entre les corps. C'est une qualité si occulte, que nous n'en avons nulle idée, & qu'elle nous est absolument incomprehensible. Si l'on dit qu'elle est attachée aux centres des gtands corps, du Soleil, des Etoiles, des Planetes ; le mystere devient plus profond. Si l'on aime mieux dire, qu'elle est commune à tous les corps les un envers les autres ; d'où vient que nous ne la remarquons point, & qu'une pierre, par exemple n'attire point une pierre ou un autre corps à soi ? Qu'on n'ait point recours à la Terre entiere, comme si ayant plus de force pour attirer, elle arrêtoit l'action mutuelle des autres corps : car il est vrai que deux pierres tomberoient vers elle ; mais ce seroit en s'approchant l'une de l'autre, & en tendant à s'unir dans le centre commun de leur propre gravité. Il n'y a pas lieu de desesperer que la crainte du vuide, autrefois

d'un ſi grand uſage dans la Philoſophie, & maintenant ſi décriée, ne ſoit rétablie par quelque habile Géométre. Tel eſt le ſort des opinions : elles vieilliſſent & ſe renouvellent.

Multa renaſcentur, quæ jam cecidêre : cadentque
Quæ nunc ſunt in honore.

La ſeconde s'il n'eſt pas vrai, que les Planetes font leurs révolutions dans de vaſtes eſpaces vuides, comme le prétend Mr. Newton : mais ſi elles nagent dans quelque matiere, il faut neceſſairement en venir à des tourbillons. Mais d'en découvrir la diſpoſition & la mécanique, c'eſt où la Phyſique apparemment n'atteindra jamais. Le grand Ouvrier qui ſeul à étendu & orné le Ciel, l'a expoſé à nôtre admiration, & ne l'a pas ſoumis à nôtre connoiſſance.

La 3^e^. Mr. Gregory, l. 1. prop. 49^e^. met pour principe, que la force d'attraction reſidante dans les corps, eſt comme leurs maſſes ; & prop. 48^e^. que cette force en s'étendant diminuë en raiſon du quarré des diſtan-

ces. Examinons ſur ces principes, quelle eſt la force reſpective du Soleil & de la Terre pour attirer la Lune placée en conjonction, & alors éloignée de nous de 60 demi-diametres de la Terre, & du Soleil de 21940 des mêmes demi-diametres. 1°. Le Soleil eſt un million de fois plus grand que la Terre, & par conſéquent d'autant plus fort. 2°. En quarrant les éloignemens du Soleil & de la Terre par rapport à la Lune, le Soleil n'exerce ſur elle que la 481363600e. partie de ſa force, & la Terre que la 3600e. partie de la ſienne: or le calcul démontre que cette force du Soleil eſt à celle de la Terre en plus grande raiſon que 7 à 1: donc le Soleil agiſſant plus fortement devroit attirer la Lune à ſoi, & l'arracher à la Terre.

La quatriéme: Ce n'eſt pas aſſez qu'on nous apprenne en quelle proportion croît ou décroit la force centripete d'une Planete, ſelon qu'elle deſcend de l'aphelie au périhélie, ou que de celui-ci elle remonte à celui-là. Nous demandons une choſe, ſur laquelle on nous laiſſe ſans

éclairciſſement : nous demandons, dis-je , ce qui force les Planetes à rouler par des circonférences elliptiques, & à changer ainſi de forces centripetes ? Car outre qu'il ſeroit abſurde de s'imaginer, que d'elles-mêmes elle s'y déterminaſſent ; c'eſt qu'étant emportées par un mouvement composé d'un mouvement direct & uniforme , avec une peſanteur toujours égale à elle-même, & qui fait la force centripete, elles devroient ſe tenir à une circonférence circulaire. Pourquoi donc l'abandonnent-elles , ſi ce n'eſt qu'elles ſont entraînées par la matiere celeſte ? Et voilà les tourbillons revenus.

La cinquiéme : La vertu attractive du Soleil ſe répand autour de lui comme ſes rayons , c'eſt à dire dans la grande diſtance où eſt la Lune, en lignes ſi approchantes des paralleles, que la différence en eſt preſque nulle. Regardant donc les lignes de la vertu attractive du Soleil comme paralleles, elles ne doivent point ramener le plan des révolutions de la Lune vers celui de l'écliptique , ni

par conſéquent cauſer de mouvement à ſes nœuds. Mais d'où vient encore que ce plan ſe redreſſe ? Eſt-ce de lui-même ? & ce qu'on vient de dire du plan de la Lune, ſe doit appliquer à celui de l'Equateur, auquel Mr. Gregory donne un balancement pour l'approcher & le reculer de l'écliptique.

La ſixiéme : Suppoſé que la Lune attire les eaux de la mer, & les faſſe élever ſous elle ; elle fait pareillement élever l'air. Cependant le barométre ne nous donne aucun indice d'un flux & d'un reflux perpétuel de l'air. Et ce qui merite plus d'attention, c'eſt que les refractions qui en devroient être grandement alterées, ne nous en apprennent rien.

Ce qui doit confondre la Phyſique en cet endroit, c'eſt que par des voyes ſi contraires de preſſer & d'élever les eaux au paſſage de la Lune, Mr. Deſcartes & Mr. Gregory avec Mr. Newton, parviennent au même effet du flux & du reflux de la mer. Qui a raiſon ?

La ſeptiéme : Enfin on ne comprend pas qu'un Homme comme

Mr. Gregory, ait pû se résoudre à bâtir un Systeme entier sur un fondement aussi vacillant, que celui qu'il pose de la proportion des quarrez du tems, pour la révolution périodique des Planetes, avec les cubes de leur distance. Car outre qu'on convient assez qu'il n'y a rien de certain sur la distance des Planetes supérieures; celle que Mr. Maraldi attribuë à Jupiter & à Saturne, comparée avec celle de la Terre, est fort éloignée de la supposition de Mr. Gregory. On peut voir là-dessus les Memoires de l'Academie, 1704. & 1706. & ceux de Trevoux au mois d'Août 1707. & au mois d'Avril 1708.

ARTICLE XXXVI.

GEORGII PASCHII SACRÆ Theologiæ, Artis, Rationis, ac Philosophiæ primæ in Academiâ Kiloniensi Professoris publici de variis modis moralia tradendis, Liber. Accedit Introductio in rem literariam moralem Auctorum Sapientię Antistitum ad extremum. *Mars* 1710.

additi ſunt indices, 1. Auctorum in hoc opere paſſim citatorum, 2. rerum maximè memorabilium. C'eſt-à-dire. *Traité des differentes manieres d'enſeigner la Morale. Par Georges Paſch Profeßeur public de Théologie, de Logique, & de Meta physique dans l'Univerſité de Kiel; avec une Introduction à la lecture des anciens Auteurs de Morale; & deux tables l'une des Auteurs citez dans l'Ouvrage, l'autre des choſes mémorables qu'il contient.* A Kiel aux dépens de Jean Sebaſtien Richelius 1707. *in* 4°. *pages* 726. *ſans la table.*

SI l'on excepte les Livres qui traitent des Arts, former les mœurs eſt le but qu'on doit ſe propoſer dans tous les Livres. Toute Science qui ne tend pas à cette fin eſt vaine : tout Ouvrage qui s'en écarte eſt du moins inutile, & peut être dangereux. Et qu'on ne s'imagine pas, qu'il ne faudroit donc imprimer que des Sermons. Regler les mœurs eſt la fin de tous les Livres : mais on parvient à cette fin par plus d'une voye. Il

en eſt de plus courtes, elles ſont plus âpres & moins frequentées : il en eſt de plus longues, elles ſont plus agréables, & la foule s'y engage ſans peine. C'eſt l'examen de ces differentes Methodes de traiter la Morale, que promet le titre du Livre dont nous parlons : l'Ouvrage n'y répond pas. Mr. Paſch a déchargé ſes Recueïls de tout ce que les Journaux de France, de Hollande & de Lipſic, les catalogues de quelques Bibliothéques, & peu d'autres Livres lui avoient fourni ſur le Dialogue, l'utilité de la Poëſie, les ſens renfermez dans les anciennes Fables, les Pieces de Théatre, les Apologies, les Romans, les Républiques fabuleuſes, les Satyres, les portraits ou caractéres, les exhortations, les préceptes, les aphoriſmes, les ſentences, les proverbes, les apophtegmes, les ſymboles, les emblemes, les jeroglyphes, les énigmes, les inſcriptions, les exemples choiſis des vertus & des vices, les ſyſtemes de Morale ; & il a crû avoir réüni ces differentes matieres, parce qu'il leur a donné un ſeul titre. Voilà le

plan de son Ouvrage. Pour l'éxecution il copie assez fidellement les Livres que nous avons indiquez. Et ce qu'il a ramassé sur chaque matiere peut paroître curieux à ceux qui n'ont pas beaucoup lû. Il seroit plus exact, s'il avoit consulté les sources, & entre autres mécomptes il n'auroit pas parlé de Corneille & de Racine comme de deux Comédiens, *de Mr. Corneille & Racine celeberrimis in Arte sua Rosciis nolo hic multa verba facere.*

Il a mis à la fin *un abregé de l'Histoire philosophique par rapport à la Morale*, bien differente de l'agréable *Histoire de la Morale*, que feu Mademoiselle de Scudery a inserée dans le *premier tome des nouvelles Conversations de Morale, imprimées chez la Veuve Cramoisy en mil six cens quatre vingts huit.*

ARTICLE XXXVII.

NOUVELLE METHODE POUR apprendre facilement les langues Hebraïque & Caldaïque ; avec le Dictionnaire des racines Hebraïques &

Caldaïques, & de leurs dérivez. A Paris chez Jaques Colombat, ruë de Saint Jaques, *in octavo, pages trois cens quatre vingts six, sans l'Epître & la Préface.*

ON voit bien que l'Auteur s'est proposé de faire pour l'Hebreu & le Caldéen, ce que Dom Lancelot Religieux Benedictin de l'Abbaye de St. Cyran, a fait pour le Latin & pour le Grec, dans les deux nouvelles Methodes connuës sous le nom de *Methode Latine & de Methode Grecque de Port-Royal.* Cependant le Pere Renoux Prêtre de l'Oratoire Auteur de celle-ci, n'a pas eu pour la nouveauté autant de goût que Dom Lancelot, qui méprisant les Grammaires d'un usage commun, avoit choisi pour son guide Sanctius Chef d'une nouvelle Secte de Grammairiens, & Scioppius autre Ecrivain d'un caractere toujours singulier. Le Pere Renoux ne s'est point écarté des routes ordinaires, qu'ont suivies les meilleurs Maîtres des Langues dont il parle.

Le jugement qu'un Connoisseur

a porté de cette Methode, nous étant tombé entre les mains, nous le donnons au Public à la place de l'Extrait que nous lui devons.

ARTICLE XXXVIII.

REFLEXIONS CRITIQUES *de Mr. Fourmont sur la nouvelle Methode, pour apprendre facilement les langues Hebraïque & Caldaïque, avec le Dictionnaire des Racines Hebraïques & Caldaïques, imprimez chez Colombat.*

LE R.P... Jesuite ayant inseré dans ses Mémoires de Trevoux du mois de Juillet une Lettre qu'il m'addresse, & où il explique avec beaucoup d'érudition & d'une façon spirituelle un passage d'Aben-Ezra extremement difficile, sur lequel je lui avois demandé son sentiment; je me crois obligé de lui témoigner aussi publiquement, la reconnoissance que j'ai du plaisir & de l'honneur qu'il m'a fait, & sur tout de la maniére obligeante dont il a parlé de ce que j'ai traduit du même Aben-Ezra, &

de la Grammaire Hebraïque que j'ai compoſée.

Ce que je voudrois donner d'abord des Ouvrages de ce ſçavant Rabbin, eſt ſon Commentaire ſur l'Eccleſiaſte, qui m'a paru en bien expliquer une infinité d'endroits, que l'on n'entend point ordinairement. Aben-Ezra donne de ce Livre de Salomon l'idée du monde la plus grande & la plus belle : il y fait voir une ſuite de raiſonnemens dignes du plus ſage de tous les hommes : il montre que l'on n'en a voulu tirer des conſequences Epicuriennes, que parce qu'on n'entendoit pas le Texte. En un mot comme ce docte Juif étoit en même tems & bon Philoſophe & bon Grammairien, il eſt facile de s'imaginer que l'explication d'un Livre comme l'Eccleſiaſte étoit de ſon reſſort. Je le donnerai avec le Texte Hebreu, la Vulgate à côté, & une Traduction faite ſur l'explication d'Aben-Ezra, & à la fin j'ajouterai des notes,ſoit pour l'éclairciſſement de quelques endroits obſcurs, ſoit pour l'intelligence de quelques expreſſions difficiles de ce

Rabbin. La Traduction & les notes seront Latines ; & l'on a tâché d'y faire voir ce que Drusius desesperoit qu'on pût mettre dans les Traductions des Livres Hebreux, je veux dire de beau Latin; du moins est ce le jugement qu'en ont déja porté quelques Personnes habiles à qui je l'ai communiqué.

Comme ces sortes d'Ouvrages ne sont pas à la portée de tout le monde, en lisant la Lettre qui m'est addressée, on a laissé passer mon projet sur Aben-Ezra sans beaucoup d'attention : mais ce qu'on y disoit de ma Grammaire Hebraïque a surpris quelques personnes; & cela d'autant plus, que depuis quelques mois il paroit une nouvelle Methode Hebraïque & Caldaïque, avec le Dictionnaire des Racines imprimez chez Colombat.

Il faut rendre justice à cet Imprimeur : le caractere de son Impression est admirable : depuis Vitray l'on n'avoit vû dans Paris rien qui en approchât ; le papier même semble avoir été choisi pour éterniser sa mémoire. Mais outre les fautes de

l'Auteur que l'on verra dans la ſuite, il y en a quelques-unes qui viennent aſſurément du Correcteur d'Imprimerie : & les unes & les autres m'obligent de publier ces Reflexions, pour juſtifier deux Perſonnes ſçavantes, qui ont eu quelque ſoin de l'impreſſion de cette Methode. La premiere eſt Mr. Barat de l'Academie des Médailles, avec qui j'avois fait connoiſſance quelque tems avant ſa mort : la ſeconde eſt le R. P. le Long de l'Oratoire, ſi connu de tout le monde par le bel Ouvrage dont il vient de faire part au Public, & que j'ai l'honneur de connoître depuis très-long-tems. Ce docte Bibliothécaire m'a dit cent fois, qu'il voudroit voir ma Grammaire imprimée, & que pour celle du Pere Renoux qui eſt l'Auteur de la nouvelle Methode, il la donneroit abſolument telle qu'on la lui avoit laiſſée dans le manuſcrit; parce que c'étoit l'Ouvrage de ſon Confrere & non pas le ſien. De ſorte que ſi on l'a retouchée pour y mettre les ſignifications Françoiſes, il ne faut s'en

prendre qu'à quelque ignorant qui nous eſt inconnu. Mr. Barat ſçavoit trop bien l'Hebreu , & le Pere le Long eſt trop habile dans les langues orientales , pour donner, par exemple, la ſignification d'un préterit à un imperatif (pag. 26.) & autres ſemblables.

Mais il faut montrer plus amplement en quoi peche cette nouvelle Methode : on pourra ſur nôtre exposé en former un jugement plus ſain & même s'en ſervir plus utilement : & le plan de la nôtre que nous donnerons enſuite , ſera peut-être concevoir qu'elle eſt encore neceſſaire.

Une Grammaire ne peut être bonne que pour trois choſes. 1°. Ou parce qu'elle contient de nouvelles regles neceſſaires, mais dont perſonne ne s'étoit aviſé. 2°. Ou parce qu'elle reduit les regles communes à un plus petit nombre , en montrant l'inutilité de quelques unes, & par conſequent l'embarras qu'elles forment dans l'eſprit. 3°. Ou enfin, ſi l'on ne veut rien innover dans les mêmes regles en prenant de nouvel-

les routes, & en trouvant un nouvel arrangement & une maniére plus facile de les faire concevoir.

Or il paroîtra par tout ce que nous dirons, non seulement que l'on ne trouve aucune de ces trois choses dans la nouvelle Methode, mais même qu'il y en manque plusieurs qui étoient cependant absolument necessaires; & sur tout que l'on n'y a gardé aucun ordre : de sorte que quand on pourroit la dire aussi bonne que celles qui l'ont précedée, on ne pourra jamais l'estimer ni meilleure, ni plus facile; & par consequent il n'y a que le François & le Dictionnaire des racines Hébraïques & Caldaïques qui la rendent un peu recommandable : il faut avoüer que c'est quelque chose.

Elle est divisée en deux parties, & l'on nous dit dans la préface que l'on met *dans la premiere, les regles les plus aisées & les plus necessaires pour décliner & conjuguer.... & que l'on réserve pour la seconde partie les observations qui sont autant d'exceptions ou d'éclaircissemens de ces mêmes regles.* Ce dessein étoit judicieux, mais il a

été mal executé ; & il ne faut que lire la table des chapitres pour s'en convaincre. Lorſque dans une Grammaire Hebraïque on donne les noms, les pronoms, les verbes, & ſur tout cela des tables en caractere Hebreu, naturellement on doit ſçavoir lire: mais on ne le ſçait pas lorſque l'on ne ſçait pas encore la difference des lettres ; ou ſi on la ſçait déja, il eſt abſolument inutile que l'on en parle davantage : cependant toute la premiere partie de la Methode du Pere Renoux, eſt employée aux noms, aux pronoms, aux verbes : tout cela nous eſt donné en caractere Hebreu, ſans lettres Latines en pluſieurs endroits : on y voit même les verbes irreguliers, les lettres préfixes, les paragogiques ; & cependant on ne nous apprend à diſtinguer ces mêmes lettres, c'eſt à dire, le *beth* du *caph*, le *noun* du *ghimel* &c. que dans la ſeconde partie, *chapitre premier de la reſſemblance des lettres.*

Autre faute, les pronoms, *ani*, moi, *atta*, toi, *hou*, lui ou ce, ont été regardez par les habiles Grammairiens comme formatifs des perſonnes des

verbes, & par conſequent doivent dans une Grammaire en préceder les conjugaiſons. On en uſe autrement dans la nouvelle Methode : les pronoms affixes qui ne ſervent de rien à la formaiſon des verbes, ſe ſe trouvent avant les mêmes verbes chap. 6. de la premiere partie, on y dit même que *dans l'uſage ordinaire on ne ſe ſert guéres* (pour pronoms) que de la derniere *lettre ou ſyllabe qu'on attache à la fin du mot*, ce qui eſt abſolument faux ; & les pronoms perſonnels qui y pourroient ſervir, ſont renvoyez au chapitre cinquiéme de la ſeconde partie, qu'on n'a pas ſeulement le ſoin d'indiquer. On m'avoüera que ce ſont là des défauts eſſentiels.

Chapitre premier. Pour rendre durables & ſenſibles les ſons paſſagers dont on ſe ſert pour parler & pour ſignifier ſa penſée, on a inventé des caracteres qu'on appelle lettres. Ce qu'on dit là & ce qui ſuit peu après, ſeroit bon dans une Grammaire generale, mais ici cela eſt inutile, auſſi-bien que ce qu'on aojute, que *les lettres les plus anciennes ſont celles des Hebreux*, parce que c'eſt

une queſtion, dont par conſequent la propoſition même devoit être réſervée à une Diſſertation particuliére.

Lorſque l'on veut enſeigner une langue, il n'eſt point raiſonnable de rendre la prononciation de ſes lettres incertaine : c'eſt juſtement le moyen d'empêcher qu'on ne l'apprenne, ou du moins retarder les progrès que l'on y pourroit faire. Le Pere Renoux tombe dans cet inconvenient, (pag. 2.) lorſqu'il nous donne ſon ajin prononcé *o* ou *n* ou *gn*, ſon tſade, prononce *ts* ou *st* &c.

Si l'ajin doit être prononcé comme *gn*, pourquoi Saint Jerôme & les Septante ne nous écrivoient-ils pas *ſegnor* & *gnomorre*? Et ſi le Pere Renoux étoit attaché à la prononciation des Anciens, pourquoi ne remarquoit-il pas, qu'autrefois les Hebreux, comme les Arabes encore à préſent, n'avoient point de *pe* : *Hebræi enim*, dit quelque part Saint Jerôme, *non habent litteram* pe, *ſed tantum f*.

Il ne falloit pas non plus commencer le ſecond chapitre par ces mots,

Vers la fin du cinquiéme siécle on inventa des points, dont on fit cinq voyelles longues &c. C'est une chose assez incertaine que le commencement de la ponctuation : elle est peut-être plus recente, peut-être aussi est-elle de beaucoup plus anterieure au tems que l'on marque ; & en un mot ces sortes de discussions ne doivent point entrer dans une Grammaire ; parce qu'elles détournent l'esprit du Lecteur, & retardent son avancement dans la langue même, dont la connoissance est le seul but qu'il se propose.

Pag. 6. Après avoir donné les voyelles, il parle des lettres labiales & accompagnées d'un daghes, & met ensuite : *On verra dans le chapitre suivant ce que l'on doit entendre par lettre labiale & par un daghes.* Il falloit éviter ces sortes de transpositions.

Ibid. Devant Camets comme מאחז *moochadz contemplant* ou *qui contemple* : ce mot ne signifie point *contemplant* ou *qui contemple* : on n'a qu'à consulter le Dictionnaire, & on verra que אחז achadz d'où il vient, signifie *prendre* : voilà une de ces significa-

tions Françoises que le Correcteur d'Imprimerie s'est ingeré de mettre de sa tête ; ou il faut dire que l'Auteur a eu dans l'esprit חזה *chadza, vidit*, ,qui est cependant très-different d'*achadz, sumpsit, tenuit.*

Ibid. On traduit *Vajaquom*, & *il affermit* : il signifie, & *il se mit debout, ou il se leva.*

Ibid. *Il faut remarquer que toutes les autres consones* (autres que les lettres aleph, he, vau, jod,) *qui sont d'une même classe, & qui appartiennent au même organe* (comme sont par exemple *beth, vau, mem, phe, ghimel, jod, caph, coph,*) *se changent aussi ordinairement l'une en l'autre.* Cela est absolument faux, autrement la langue Hebraïque seroit une confusion épouvantable.

Page 8. On rapporte אֵלָיו comme une espece de diphthongue. Ce seroit plûtôt une triphthongue, puisqu'elle contient *ai* & outre cela un *vau* ; & on traduit *schaleu*, *fortune*, quoi qu'il signifie seulement *riche*, *pacifique.*

Page 10. Ce qu'on dit chap. 5. du daghes donne des idées très-confu-

ſes ; par exemple, *du daghes fort qu'il a trois fonctions ; la premiere de diſtinguer la ſeconde & la quatriéme conjugaiſon ; la ſeconde de tenir lieu d'une lettre radicale retranchée ; la troiſiéme de ſervir d'ornement &c.*

Comme la premiere choſe ne ſe fait que dans les verbes, & la ſeconde dans les noms qui en ſont dérivez ; il falloit n'en parler qu'en traitant des verbes, & ſe contenter ici de dire, que le daghes fort double la lettre ; parce que cela ne ſert de rien ici, & que dans les verbes on eſt obligé de repeter la même choſe inutilement. Ce n'eſt pas qu'on blâme les repetitions dans les Grammaires, puiſque ce n'eſt que par l'uſage & les redites frequentes que l'on apprend les langues ; mais on n'en doit jamais mettre ſans avertiſſement, comme le Pere Renoux a fait pag. 22. où l'on trouve l'équivalant de ce qu'on met ici pour les conjug. phiel & hithphael ; ſans qu'il avertiſſe qu'il en a déja parlé.

J'aurois volontiers paſſé cet endroit, ſi on avoit eu ſoin de nous

marquer ce qui nous fait connoître qu'un daghes est doublant ou qu'il ne l'est pas : mais quoique cela soit une chose essentielle, & qui embroüille ordinairement les commençans, nôtre Grammairien loin d'en avertir, n'y fait lui-même aucune attention, & croit qu'il suffit de nous avoir dit que le daghes fort a trois fonctions.

Pag. 12. *Les mots qui signifient des choses ou substances, comme le Soleil; l'ame &c. s'appellent noms substantifs; & ceux qui signifient les accidens ou les maniéres de ces choses, & qui marquent le sujet auquel ces accidens conviennent, s'appellent noms adjectifs, comme sage, dur, bon &c. Quand on applique ces noms à un homme, à un mâle, ou à ce qui a rapport à ce sexe, on les appelle noms masculins : quand on les donne à une femme, ou à ce qui a rapport à son sexe, ce sont des noms feminins : lorsqu'ils se rapportent aux deux sexes, on les nomme communs.*

Tout ce qu'on vient de rapporter ne convient qu'à une Grammaire generale, & par consequent n'est point ici dans son lieu. Qu'a-t'on à faire

de nous dire encore, que *les cas ſont les differentes chutes ou terminaiſons d'un même ſon ſelon les divers rapports que les choſes ont entre elles?* Le mot de *cas* ſeul à un enfant qui ſçait ſon rudiment eſt plus clair que ces ſortes de définitions, qui tiennent néanmoins la place de pluſieurs beaux préceptes, qu'il ſemble que l'on ait oubliez ſans aucune raiſon.

Pag. 13. *Après les verbes actifs dont nous parlerons bien-tôt* eth אֵת *demande un accuſatif, comme* בָּרָא אֵת הָאָרֶץ *bara eth haarets, il créa la terre.*

On voit bien ce que l'Auteur veut dire, lorſque l'on ſçait l'Hebreu: mais il n'y eût jamais rien de plus mal exprimé ni de plus inintelligible pour des commençans. *Eth* eſt la marque même de l'accuſatif: c'eſt le verbe actif qui demande *l'eth*, c'eſt à dire l'accuſatif, comme cela ſe fait ordinairement dans toutes les langues, & non pas l'*eth* qui demande l'accuſatif.

Mais après un paſſif (continuë-t'on) *il (eth) déſigne un nominatif: & alors il faut l'exprimer par* même, *comme* אֵת שִׁמְךָ *eth ſchimeka, vôtre nom*

même sera plein de gloire. Il auroit fallu apporter quelques autres exemples de cet Hebraïsme : il paroît au contraire qu'en ces sortes d'endroits on doit suppléer quelque chose, par exemple, *Quant à vôtre nom, il sera* &c.

Pag. 17. Il y a encore ici sur la nature des verbes un grand préambule qui ne sert de rien.

Pag. 18. א *aleph, marque la premiere personne du singulier (du futur) pour tous les genres : car les verbes dans tous leurs tems & nombres ont leur genre comme les noms.* Cette reflexion que l'on ne fait qu'en passant, meritoit une remarque séparée. Cette difference de genres dans les verbes, distingue les langues orientales de toutes les autres ; & c'étoit bien la moindre chose, que l'on en fît un petit article.

Ibid : On donne ici les characteristiques du futur qui sont les mêmes pour toutes les conjugaisons ; mais l'on a oublié celle de l'Infinitif & de l'Imperatif : c'est à dire le ה dans *niphal, hiphil, & hophal.*

Pag. 19. Il est vrai que l'on dit

(pag.19.) qu'à l'*imperatif & à l'infinitif la conjugaiſon niphal eſt précedée d'un* he *avec un chiriq quand il ſuit un daghes.* Mais outre qu'il n'y a rien pour la 3^e^. & la 4^e^. conjugaiſon, cela n'eſt preſque pas intelligible pour ceux mêmes qui ſçavent le mieux la Grammaire Hebraïque: car la regle generale eſt, que ce *he* characteriſtique de l'infinitif de niphal, ait toujours ſous lui un chiriq, & ſoit toujours ſuivi d'un daghes: & ſi le contraire arrive dans les verbes dont la premiere radicale eſt une gutturale ou un reſch, c'eſt un extraordinaire, dont cependant un Grammairien exact doit avertir; puiſqu'il ne laiſſe pas d'y avoir un aſſez grand nombre de ces verbes qui commencent par le reſch ou par une gutturale.

Pag. 20. & 21. La table abregée qui ſe trouve pag.20. & 21. quoique belle & d'une invention ſpirituelle, a cet inconvenient, qu'ordinairement les commençans apprennent plus difficilement la maniere de s'en ſervir, que la conjugaiſon qu'on leur veut faciliter.

Les verbes irreguliers faiſant toute la peine des Hebraïzans, devoient, ce ſemble, être expliquez avec quelque ſoin : cependant on n'en a parlé que d'une maniere confuſe.

1°. L'on a mis les quieſcens, ou comme on les appelle les muets, les premiers, ſans ſonger que lorſque l'on ſçait bien le paſſif de la premiere conjugaiſon on ſçait déja une partie des défectifs, & que par conſequent une *petite reflexion* ſur le paſſé, auroit pû donner l'intelligence de leur irregularité.

D'ailleurs que veut dire ce titre, *Retranchement de la premiere lettre radicale de l'aleph ou de la voyelle i*? & ce qu'on ajoute, *les cinq verbes ſuivans ont toûjours la premiere ſyllabe de leur futur en ò amar &c.* eſt-il ſupportable dans une Grammaire Hebraïque? on ne s'y eſt jamais ſervi de ſemblables termes.

Mais n'y a-t'il point d'irregularité dans נֶאֱמַר *neemar* le paſſif pour נִאְמַר *niemar*, comme נִפְקַד *niphequad*, dans יֶאֱסֹף *Jeeſoph* au futur d'*Aſaph*,

pour יְאֵסֹף *Jiesoph* comme יִפְקֹד *Jiphequod* ? Comme on ne trouve sur cette irregularité aucunes reflexions dans la seconde partie, & que dans la table des points on s'est contenté de dire, que *les gutturales donnent à la précedente la même voyelle breve qui est jointe au scheva*, sans en apporter aucun exemple ; il est sûr qu'en lisant cette table, on ne se sera formé aucune idée de ces verbes, ni d'aucun nom où se trouve cette irregularîté : comment donc pouvoir esperer la comprendre ici, où l'on n'en parle seulement pas ?

Pag. 24. *Quand la premiere radicale est un jod, on l'ôte de l'imperatif & de l'infinitif*, comme שֵׁב *Schev*, assieds-toi. Il ne falloit pas dire en general, quand la premiere radicale est jod, mais quand elle est un jod, & qu'elle a sous elle un scheva : parce que sans cela, il ne se fait pour l'ordinaire aucun retranchement, & l'on dit יְשַׁב. On en peut voir plusieurs exemples dans Buxtorfe le Pere, page 197.

Ibidem. *En pihel le jod étant la premiére radicale, est supprimé à la troisiéme personne du futur, pour y faire place au jod figuratif & dans hitephael* :

il devient un vau dans quelques verbes.

Pour cet endroit ou du moins sa premiere partie, on ne sçauroit dire qu'on ne l'entend point : on y voit une ignorance qui n'est pas pardonnable. Qui a jamais dit que dans la seconde conjugaison le jod characteristique du futur, fût incompatible avec le jod premiere radicale ? & pourquoi les Grammairiens les plus exacts n'ont ils donné aucun précepte pour le phiel de ces verbes *phe, joud* ? si ce n'est parce qu'ils y sont entierement conformes aux parfaits: Buxtorfe le remarque expressément : *In pihel & pyhal analoga sunt : proinde eorum ratio ex doctrinâ perfectorum verborum patet.* Buxtorf. pag. 205. & il y en a même une raison dont tout le monde peut s'appercevoir : c'est qu'autrement il n'y auroit plus aucune difference entre l'imperatif & le futur.

Pag. 26. *Il y a pourtant quatre verbes, dont tout le préterit* kal *donne un tsere à cet aleph (des verbes lamed aleph.)*

Si le Pere Renoux avoit alors fait le Catalogue de ces verbes dont la

derniere radicale eſt un aleph, à peine en auroit-il trouvé quatre dont la derniere ſyllabe eût un camets : de ſorte que ce qu'il donne ici pour exception n'a pas moins d'étenduë que ſa regle : c'eſt le défaut dominant de la plû-part des Grammaires auſſi-bien Latines & Grecques qu'Hebraïques.

Ibidem. On traduit גָּלְתָה *galetha*, tu as délogé, quoique ce ſoit une troiſiéme perſonne féminine. Il y a de l'apparence comme je l'ai déja dit, que ces fautes de la traduction des mots en François, viennent d'un autre que de l'Auteur : mais la Grammaire en elle-même, n'en eſt pas pour cela moins défectueuſe.

Pag. 26. *L'imperatif ſe termine en tſere, les futurs & les participes en ſegol, & les infinitifs en* ה *ò ou en ou par apocope ou retranchement, les Gerondifs en* ות *oth, &c. mais dans pahul participe de* kal, *le he ſe change en jod comme* galoui, *qui a été delogé.*

Il y a ici trois fautes conſidérables. 1°. A l'égard des infinitifs on a tort de dire qu'ils ſont en ò ou en ou : l'on ne parle point comme cela

en bon Grammairien : & il eſt faux qu'ils ſoient jamais en ou. 2°. On ne devoit point avancer que ce qu'on appelle gerondifs eſt en *oth* , comme ſi les infinitifs qui ne ſont point avec les lettres *baclam* , ne ſe terminoient jamais en oth , puiſque l'on en trouve pluſieurs exemples. 3°. Enfin puiſque l'on remarquoit que dans pahul participe de kal , le he ſe change en jod, il falloit auſſi avertir que cela arrive encore quelque fois à la 3^e. perſonne féminine du ſingulier , & à la 3^e. perſonne du plurier : ce que l'on n'a pas même fait dans la 2^e. partie.

Pag. 28 : *La même choſe arrive à pluſieurs verbes dont la premiere radicale eſt un jod ou un lamed , dont la perte eſt compenſée par un daghes.*

Il ſemble par cette maniere de parler, qu'il y ait une centaine de ces verbes qui ont le lamed pour premiere radicale ; & cependant ſelon les plus ſçavans Grammairiens , il n'y en a point, & ſelon les autres il n'y en a que deux qui ſont לקח *laquach* , & לתע *lata.*

Ibidem. *Les verbes dont la ſeconde &*

troisiéme radicale sont les mêmes, prennent un cholem, *devant les terminaisons formatives du préterit & du futur.*

Cela est faux entendu generalement; puisque cela n'arrive qu'avant les formatives des secondes & premieres personnes singul. & plur. du préterit : autrement le *he*, étant la formative de la troisiéme personne féminine du singulier, & le *vau* l'étant de la 3e. du plurier; il faudroit aussi qu'elles fussent précedées d'un *cholem*, & que l'on dit par consequent *phaquedoa* פקדוה pour *phaqueda* elle a visité, *phaquedoou* פקדוו pour *phaquedou*, ils ont visité : ce qui n'est point. Mais la regle est absolument inutile & ridicule pour le futur; puis qu'elle n'y trouve aucune personne, ou l'on voye ce prétendu *cholem*.

Aprés tant de fautes dans les préceptes, on ne pouvoit gueres s'attendre de voir une table exacte de ces verbes irreguliers : aussi celle des défectifs que l'on a mise page 19. contient-elle des choses tout a fait contraires aux regles de la langue Hebraïque.

Lors qu'un verbe a les deux dernieres radicales ſemblables ; ou on le conjugue réguliérement ſans en rien retrancher, & alors il n'eſt beſoin d'aucune remarque, puis qu'il eſt comme le parfait, de ſorte qu'on dit *ſababeta* comme *phaquadeta* ; ou bien l'on retranche une de ſes deux radicales ſemblables, & alors en doublant celle qui reſte avec le *daghes*, on ajoute le *cholem* avant les formatives des 2e. & premiere perſonnes des préterits de la premiere & 3e. Conjugaiſon. Cependant on lit dans cette table des défectifs, que *lorſque ces verbes ont une double lettre pour 2e. radicale dans les conjugaiſons kal, niphal, niphil, & hopheal, on retranche cette ſeconde lettre, ou bien on prend un* ו cholem, *aux préterits devant les lettres formatives noun* & *tau* : ce qui eſt juſtement tout le contraire ; puiſque c'eſt lorſque l'on retranche cette lettre que l'on prend ce *cholem* aprés les formatives.

Comme cette premiere partie contient toute la Grammaire du Pere Renoux, & que c'étoit-là qu'il devoit mettre l'eſſentiel & le neceſſaire,

on pourra par ce que j'ai dit juſqu'ici, voir le jugement que l'on doit porter de la ſeconde partie & de la Methode Caldaïque qui la ſuit.

Nous avons ſur l'Hebreu quantité de Grammaires, dont ce Pere pouvoit tirer de grands ſecours. Ainſi il étoit naturel, s'il avoit à réüſſir, que ce fût à l'égard de l'Hebreu, la langue Caldaïque étant bien moins commune, & les ſçavans Grammairiens, comme Elie le Levite, ayant en quelque façon deſeſperé d'en pouvoir compoſer une Grammaire methodique.

Ajoutons ſeulement quelques reflexions ſur les Dictionnaires des racines & des dérivez.

Premierement il faut rendre juſtice à la verité : ces petits vers ou l'on ne trouve que des rimes ſans beaucoup de raiſon, ne l'aiſſent pas d'être un des moyens les plus faciles d'apprendre une langue, ou même toute autre choſe : ceux qui en ont l'experience nous l'avouëront ſans peine, & il n'eſt pas juſte d'écouter les autres ſur une choſe qu'ils ne ſçavent point. C'eſt ſur cette idée

que depuis peu le Pere Buffier Jesuite nous a donné un abregé de l'Histoire: j'en ai fait de semblables sur les racines de plusieurs langues; & la plûpart de mes Amis qui s'en sont servis me sont témoins, que cela est d'un secours infini pour soulager la mémoire. Mais il ne falloit pas employer 447 Stances à ce que l'on pouvoit mettre en 200; ni étaler de longues periphrases, où une parole étoit suffisante; ni donner aux mots Hebreux des significations ridicules ou contraires à celles qu'ils doivent avoir; comme il est facile de montrer que cela est arrivé au Pere Renoux en plusieurs endroits.

On n'a pas dessein d'en donner ici des extraits fort détaillez: la Grammaire nous a déja tenu assez long tems: mais ce qu'il dit dans sa Preface n'est pas capable de le justifier.

Il devoit, comme Lancelot a fait à l'égard du Grec, s'astreindre à ne mettre aucun vers sans un mot Hebreu: mais il étoit ridicule de fourrer comme lui des chevilles dans presque tous ses vers. C'est une chose absolument insupportable

dans les rimes de Port-Royal, de rencontrer à tout pas des *ſignifiera, ſe traduira, aura, ſera, on doit traduire, veut dire*, & autre mots ſemblables, que l'on apprend ſans aucune utilité.

Dans la premiere Stance du Dictionnaire du Pere Renoux, on pouvoit mettre au moins une dixaine de racines Hebraïques avec toutes leurs ſignifications : il n'y en a que deux, parce qu'en quatre vers à peine exprime-t'il, ce qu'un autre auroit dit en un ſeul.

אביב *aviv.*

En François fait entendre
L'épi verd ſur ſon tuyau tendre,
Et nôtre Avril, où des bleds verds
Devoient être au Seigneur offerts.

Dans ces 4 vers on ne trouve que deux mots neceſſaires, ſçavoir *Epi verd*, & *Avril.*

Stance 4. אבנים *Ovenaïm.*

Table de bois
Pour les potiers en forme ronde ;
La Chaiſe; Enfant qui vient au Monde.

Mars 1710.

Ovenaïm ne ſignifie point un enfant qui vient au monde, mais *le banc ou la table ſur leſquels on met un enfant qui vient de naître*, ou même le lit ſur lequel eſt une femme qui accouche.

Stance 19. verſ. 1. אים *Am formidable ou qui deſole* : c'eſt *ajom* אָיֹם qu'il doit s'écrire & non pas *am*.

Stance 21. *Eleg*, *elegaviſcb*, ſont *tous deux pour une grêle épouvantable.*

אלג *eleg*, n'eſt pas un mot Hébreu.

Stance 37. *Ara erets*, *terre ou pays.*

Il ne falloit pas mettre ici *ara* ארע, puiſque c'eſt une racine Caldaïque, & que l'on s'eſt mis ſur le pied de donner à part celle de 3. lettres.

Ibid. On a oublié de mettre אשף *aſchaf*, *Devin*, *Aſtrologue*, ou *Medecin*, comme l'explique Aben-Ezra : s'il ſe trouve dans le Livre de Daniel ſeulement, ce n'étoit point une raiſon de le renvoyer aux racines Caldéennes ; puis qu'il a la terminaiſon Hébraïque, & que d'ailleurs il eſt dans ce Prophete en des endroits où le langage eſt purement Hebreu.

Stance 51. ביןת *baït*, *entre deux* &c.

Je ne crois pas que perſonne ait jamais donné à *baït* une ſemblable ſignification.

Stance 304. ענה *ana, répondre, exaucer, & ne point confondre.*

Ana ne ſignifie pas *ne point confondre*, mais tout le contraire *humilier, abaiſſer.*

Dans la Stance ſuivante, *hinjan, triſte occupation.*

Il falloit marquer que ce mot ſignifie occupation ou choſe en general.

Stance pénultiéme.

Tofefot, des filles habiles à battre un tambour dans les villes.

Tofefot ſignifie ſeulement *qui tambourinent* au feminin, & n'emporte point avec lui l'habileté.

Stance 356. dans *quadaſch, j'ordonne, j'indique, & déclare.*

Ordonner eſt une ſignification que l'on n'a jamais donnée à *quadaſch.* Ce ne ſeroit jamais fait, ſi l'on vouloit relever l'une aprés l'autre, toutes les fautes de ce Dictionnaire des racines Hebraïques.

Mais on ne ſçauroit s'empêcher de rematquer quelques ſignifica-

tions de l'invention du Pere Renoux.

Stance 235. Malath *se tirer de prison, délivrer, ôter, faire gile.*

Les Grammairiens Hebreux doivent à ce Pere un remercîment dans les formes, pour leur avoir enseigné que malath signifie faire gile.

Sokenet se dit dans l'Ecriture de la jeune Abisag, que l'on choisit à David sur ses vieux jours pour *l'échauffer.* La Vulgate traduit en general, *& ministrabat ei* : ce qu'on peut entendre de tous les services qu'elle lui rendoit, & sur tout du soin qu'elle prenoit de sa Personne. Rabbi David Kimchi, & Rabi Levi Ben Guerschom, nous disent qu'il signifie *l'échauffoit* ; ce qui paroit beaucoup plus convenable à la suite du discours : & c'est aussi dans ce sens que le passage de l'Ecclesiaste, בם בקע עצים יסכן que la Vulgate traduit, *Qui scindit ligna vulnerabitur ab eis*, est interpreté par quelques sçavans Juifs, *Celui qui fend du bois s'en chauffera.* J'en donnerai une explication plus ample dans mes notes sur Aben-Ezra.

Enfin pour le Soken et d'autres le traduisent *thesauraria* : dira-t'on que l'Auteur du nouveau Dictionnaire avoit cette signification dans l'esprit, & croyoit qu'Abisag étoit l'Aumôniére de David ? Il y a toute apparence qu'il l'a pris dans la signification d'une personne qui a soin des pauvres, puis qu'il nous met, *Sokenet*, qui *fait charité.*

Au reste quelque chose qu'on en pense, il résulte toûjours que ce mot aura été mal interpreté.

Mais en voilà assez & sur la methode & sur les racines. On peut à présent conjecturer si une Grammaire qui contiendroit peu de regles, mais la plus-part nouvelles, où regneroit l'ordre le plus naturel qui fut jamais, & par consequent où se trouveroit la maniere d'enseigner la plus courte & la plus facile; si, dis-je, un semblable Ouvrage sur les principes de l'Hebreu & des racines, qui en deux cens Stances comprendroient toute la langue & une partie du Rabbinique, seroient encore absolument necessaires. Je me persuade facilement que

l'on n'en diſconviendra pas : mais en même tems j'eſpere qu'après la vûë du plan que je vas faire de ma Grammaire, on avoüera qu'elle poſſede ces qualitez en quelque degré de perfection. Si je me trompe, du moins puis-je aſſûrer que je n'ai rien épargné pour les lui donner.

ARTICLE XXXIX.

MORALE THEOLOGIQUE & Politique ſur les vertus & les vices de l'Homme. Par Samuel Baſnage de Flottebanville, Paſteur de l'Egliſe Wallone de Zutphen. A Amſterdam, chez Pierre Monthier Libraire ſur le Vygendam 1703. *Deux tomes in 12. le premier de 654 pages, le ſecond de 663 pages.*

IL ſeroit à ſouhaiter qu'une bonne plume nous donnât un Traité des vertus & des vices, en ſuivant l'excellent plan qu'en a formé St. Thomas dans ſa ſeconde ſeconde. La matiere eſt toute préparée, ſoit par ce Saint Docteur, ſoit par ſes Commentateurs : elle ne demande qu'une

forme un peu moins ſcholaſtique, avec quelques agrémens pour ſe faire lire de tout le monde avec plaiſir & avec utilité. Mr. Baſnage ſemble s'être propoſé quelque choſe d'approchant : & ſon Ouvrage ſeroit bon, s'il avoit pû s'abſtenir de le gâter par ſa Theologie Calvinienne, & d'y mêler certains traits qui n'étant rien moins qu'ingenieux, & ne ſervant point à ſon deſſein, font ſeulement ſentir qu'il a cherché à offenſer. Horace avertit un Auteur ſenſé de retrancher tout ornement affecté, *Ambitioſa recidet ornamenta* : à plus forte raiſon auroit-il voulu bannir des expreſſions baſſes en elles mêmes, éloignées de l'honnêteté, & qui n'échappent que par envie de nuire, à ceux qu'on regarde comme contraires au patti où l'on eſt engagé. Il n'en eſt pas d'un Livre comme de l'or, qui ne devient pas faux pour avoir paſſé par les mains d'un fauſſaire.

Aurum reſpicito, non quæ manus afferat aurum.

Mais pour un Livre, il faut premierement regarder à la main qui

le presente : & on l'a déja dit à l'occasion même du Cousin de Mr. Basnage, & plus moderé que lui, qu'un Protestant est toûjours un Protestant.

Il divise son Ouvrage en 68 Chapitres, dont les cinq premiers sont comme autant de préliminaires, touchant la necessité d'être vertueux, de s'appliquer à la connoissance de soi-même, & d'examiner ses penchans, & sur tout sa passion dominante ; de s'addonner à la lecture, à la meditation de l'Ecriture, & à la priere. Selon lui l'Ecriture n'a rien de si obscur, que les sens & la raison n'éclaircissent : c'est par ceux-là, dit-il, qu'il faut juger du Mystere de l'Eucharistie : & par celle-ci, lui dira un Socinien, il faut juger des Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation.

C'est principalement dans le Chapitre sixiéme qu'il étale ses Dogmes Calvinistes, ou demi Calvinistes. Il dit que la veritable Foi n'a jamais été dans ceux qui l'abandonnent ou par une apostasie publique, ou par une hypocrisie secrette, ni même

dans aucun des Reprouvez, & qu'elle est justifiante par elle même : cependant il avoüe qu'elle s'éteint par intervalle en ceux qui l'ont conçûë. S'il l'entend de l'acte, les Calvinistes le lui passeront : s'il l'entend de l'habitude ou de l'effet, il se contredit. Il veut que la Foi ne fasse pas une impression moins vive sur l'esprit que l'évidence même : & que par consequent elle n'a point besoin de la volonté. Et c'est à son sens une absurdité, de dire que l'on est Fidelle parce qu'on le veut étre. Il demande néanmoins que chaqu'un examine sa Foi, parce qu'elle est sujette à illusion.

Au chap. septiéme où il parle des Héréfies, il assure qu'elles sont l'ouvrage des passions : ce qu'il confirme par l'exemple de Valentin, de Marcion, de Tertullien. Il avoit des exemples plus proches & très-éclatans à citer, ceux de Luther, de Calvin, & generalement de tous les Auteurs de la prétenduë Reformation : il en avoit mille autres devant les yeux en Hollande ; & l'Angleterre lui en fournissoit autant. Mr. Jurieu dit quelque part, que le filet

de Saint Pierre ramaſſe bien des coquillages : cela peut être vrai : mais il faut auſſi avoüer , que ce qui lui échappe eſt gâté & corrompu.

Dans le chap. huitiéme Monſieur Baſnage examine cette propoſition du Commentaire Philoſophique : *La conſcience erronée doit procurer à l'erreur les mémes prérogatives, que la conſcience orthodoxe procure à la verité.* Sur quoi il s'exprime ainſi : » Quand la » conſcience erre en matiere de Foi, » ſon autorité eſt annéantie : elle ne » porte plus l'ordre de Dieu, qui eſt » trop bon & trop ſage , pour commander l'erreur. C'eſt un Tyran » qui ſe revolte contre le Souverain, » & qui employe pour ruiner ſon » empire, des forces qui devroient » ſervir à l'établir. C'eſt un faux » Prince déguiſé ſous les ornemens » Royaux. L'erreur de la conſcience » eſt un crime , bien loin qu'on y » trouve un aſyle; puis qu'on ne peut » pas innocemment ignorer des veritez que Dieu a revelées , & qu'il » nous commande de croire pour » joüir du Salut. Quelle apparance » que l'erreur mette la conſcience

„ ſur un Tribunal au deſſus de Dieu,
„ pour caſſer les Loix qu'il a pu-
„ bliées, & délier l'Homme de l'o-
„ bligation où il eſt de les executer ?
„ Deux pages après il ajoute: Une
„ conſcience errante croit faire ſer-
„ vice à Dieu : elle eſt perſuadée
„ que ſon erreur lui plait ; & dans
„ cette ſuppoſition toute fauſſe qu'el-
„ le eſt, Dieu ne laiſſe pas d'être mé-
„ priſé, quand les ordres de cette
„ conſcience ne ſont pas executez.
„ C'eſt le caractere d'une Ame
„ impie, qui n'a aucun reſpect
„ pour l'autorité de Dieu. Et d'ail-
„ leurs il y a une liaiſon neceſſaire
„ entre le jugement que nous por-
„ tons des choſes & l'exécution. Il
„ eſt impoſſible d'agir autrement :
„ c'eſt l'ordre de la Nature. Ainſi la
„ conſcience ayant prononcé, *Dieu*
„ *ordonne cela*, c'eſt aſſurément des-
„ honorer Dieu de ne le point faire.
„ Le Catholique Romain eſt per-
„ ſuadé que le Sacrement de l'Eu-
„ chariſtie eſt le Corps de JESUS-
„ CHRIST ; & dans cette ſuperſtition,
„ s'il regarde le Sacrement comme
„ du pain qui ne merite pas les hon-

„ neurs divins, s'il en uſe avec ce „ qu'il croit ſon Dieu, comme avec „ une créature du plus bas degré; „ il eſt indubitable qu'il fait un ſa- „ crilege, & qu'il y a dans cette con- „ duite un caractere de profana- „ tion. De quelque nature donc que „ ſoit le jugement de la conſcience, „ vrai ou faux, juſte ou injuſte, on „ peche en ne le ſuivant pas. Voilà „ la même conſcience rétablie ſur „ le même tribunal d'où elle avoit „ été renverſée; ſuppoſé néanmoins, „ qu'elle erre invinciblement: & on „ ne peut pas dire pour cela, qu'elle „ s'éleve au deſſus de Dieu, auquel „ plûtôt elle eſt ſoumiſe.

Quand on lit ces Auteurs qui ſe répandent en diſcours, on apprend à eſtimer davantage la préciſion & l'exactitude des Théologiens Scholaſtique. Ils enſeignent unanimement que le jugement practique, qui eſt proprement la conſcience, doit être exempt de doute & certain, quoi qu'en quelques cas il ſuppoſe un jugement ſpéculatif faux. Une perſonne, par exemple, fauſſement, mais abſolument & invinciblement perſuadé que le men-

ſonge officieux n'a rien de mauvais en ſoi, ſe trouve en telle circonſtance, que par un menſonge il ſauve la vie à un honnête homme que des meurtriers pourſuivent : d'ailleurs la Loi de la Charité lui dicte évidemment d'employer en cette rencontre tout moyen non illicite : le jugement practique de mentir qu'elle forme alors, eſt donc certain, quoique précedé d'un jugement ſpéculatif faux. Il s'agit donc uniquement de ſçavoir, ſi les hommes peuvent errer dans les jugemens ſpéculatifs, enſorte qu'une ignorance invincible leur cache les veritez de la Foi ou les préceptes de la Loi ? C'eſt auſſi où en vient Mr. Baſnage dans la ſuite, en conſiderant premiérement l'Homme avec la ſeule raiſon, & ſans le ſecours de la revelation, & puis avec la revelation ſous la Loi de Moyſe & ſous l'Evangile. Mais il n'entre point dans un détail qui ſeroit ſi neceſſaire dans une matiere de cette importance : & il ſe contente de parler des premiers principes, ou des premieres concluſions de la Loi naturelle, qu'aucune per-

ſonne raiſonnable ne ſçauroit ignorer; & des motifs qui rendent la revelation croyable à ceux à qui elle eſt annoncée.

Afin de donner une idée de la maniere dont Mr. Baſnage traite des vertus, on choiſit le Chapitre dixiéme qui eſt de la Prudence. „ On la „ nomme, dit-il, l'agrément de l'eſ„ prit, la Reine des vertus, le centre „ où ces lignes ſe réüniſſent tou„ tes... Elle n'eſt pas moins requiſe „ à la direction des actions des Hom„ mes, que la Providence eſt neceſ„ ſaire pour conduire les mouve„ mens de la machine du Monde, „ dont l'Homme eſt l'image. Et c'eſt „ ce qui a perſuadé aux Sages que „ la Prudence eſt un rayon de la Pro„ vidence; Providence particulie„ re, comme la Providence eſt une „ Prudence univerſelle. Selon les différens objets elle ſe diviſe en politique, militaire, œconomique, perſonnelle: mais il n'y a de veritable Prudence que celle du Chrétien. Son ſujet eſt l'entendement practique; ſes actes ſont la délibération, le jugement, le commandement, &

l'execution : Actes que le Chrétien rapporte à Dieu comme à sa derniere fin. La Prudence s'employe à discerner la verité, principalement par rapport à la Religion ; à bien user des biens du Monde ; à éviter les piéges qui menacent le Salut ; à juger de sa foiblesse ; à connoître la brieveté de la vie. „ Il faut pour „ cela, dit Mr. Basnage, une Arith- „ metique bien différente de celle „ qui nous apprend à calculer à la „ plume, ou aux jettons : & les plus „ habiles en cet Art broüilleront „ toûjours le compte des momens „ de leur vie, & ne pourront jamais „ l'arrêter.

„ A l'égard des Etrangers avec „ qui l'on a à vivre & à converser, „ la Prudence ordonne de les édi- „ fier ; ou comme s'exprime l'Au- „ teur, de n'imprimer point sur sa „ vie des taches qui des-hono- „ rent la Religion, & en dégoûtent „ ceux qui pourroient l'aimer par „ l'excellence de ses Mysteres. Elle „ veut encore qu'on ait une com- „ plaisance indulgente pour les foi- „ blesses des hommes, autant qu'on

„ le peut ſans faire breche à la veri-
„ té. Enfin elle défend d'employer la
„ violence pour abattre les Idoles, &
„ ruiner les monumens de la ſuperſ-
„ tition. Ce n'eſt point aux particu-
„ liers à faire de telles entrepriſes,
„ pour l'execution deſquelles ils
„ n'ont ni pouvoir ni vocation legi-
„ time. Et bien loin que ce faux zele
„ ſoit une démarche de Prudence,
„ c'eſt plûtôt le deſſein d'un furieux.
Il condamne d'imprudence l'action des trois Martyrs de Phrygie, que loüe Sozomene liv. 5^e^. de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique chapitre onziéme.

Venant enſuite aux regles de la Prudence par rapport au diſcours & au ſilence, il paſſe condamnation ſur les diſeurs de bons mots, les gens toujours hâtez de dire leur ſentiment ſur toute choſe, les grands parleurs, ceux qui contrediſent perpetuellement, les faiſeurs de rapports, & les diſeurs de choſes inutiles. Au contraire il donne de grandes loüanges au ſilence, qu'il nomme le tombeau de l'imprudence du diſcours, & la diſpoſition neceſſaire pour parler ſagement.

La Prudence neceſſaire aux Paſteurs fait le dernier article ; & il la diviſe en Prudence de conduite, de prédication, de cenſure, de reconciliation. Il demande en eux de la gravité & de bonnes mœurs ; & il leur recommande particuliérement de ne point croire aux rapports. „ Les écouter, c'eſt une ſe-„ mence de diviſions, de chagrins, „ & de plaintes. Avec beaucoup d'i-„ magination & de feu, on a beau-„ coup de penchant à la credulité : „ on eſt entêté de ſes opinions : on „ voudroit que tout le monde les reſ-„ pectât : & ſi quelque flatteur, dont „ le nombre n'eſt que trop grand, „ vient allumer la bile ; voilà le feu „ partout : on ne diſſimule rien. La „ Chaire, la converſation, le ca-„ binet, la plume, ſont des torrens „ de plaintes & d'outrages verſez „ ſur ceux qui ſont d'un autre „ ſentiment. L'Egliſe eſt diviſée, „ on eſt au *qui vive*, & l'on entend „ crier de toutes parts, au ſcandale „ des bonnes Ames, moi je ſuis „ d'Apollo, & moi de Cephas. Touchant les Prédications, il nous

fait entendre que le goût de la Hollande eſt pour l'explication des Prophéties ; qu'on s'y ennuye, & qu'on s'y endort à la Morale.

Où le ſerieux ne réüſſiroit pas à Mr. Baſnage, il employe la raillerie. Il a dû ſentir qu'il n'eſt pas donné à tous de ſçavoir railler : mais qui s'efforce de le faire, ne doit pas au moins oublier qu'en cela même il faut éviter le faux ; & que la raillerie n'eſt qu'un tour agreable donné à une penſée vraye en ſoi.

L'Auteur chap. 24e. parlant des jeûnes des Catholiques, dit : » C'eſt » jeûner commodément & voluptueuſement, que de dîner avec » du turbot, des ſoles, des carpes, » du brochet, du poiſſon frais & ſalé, » des compôtes, & des confitures : » un Proteſtant changeroit volontiers contre ce jeûne, ſon petit » morceau de bœuf & de veau. » Mais ce Proteſtant reduit à ſon petit morceau de bœuf & de veau, s'il étoit Catholique : il ſe trouveroit obligé à paſſer le Carême avec des légumes ou au plus avec de vils poiſſons, & il ſe diroit à lui-même pendant cette longue ſuite de jours :

Nec mullum capias, cum ſit tibi gobio tantum.
In loculis.

Qui fait ſervir ſur ſa table du turbot & des ſoles pendant le Caréme en un autre tems la couvriroit des viandes les plus délicates. En un mot que le Proteſtant s'aſtreigne à garder le Caréme, & il ſentira ſi c'eſt choſe pénible & mortifiante.

ARTICLE XL.

REPONSE DU P. DE GRAINVILLE Jeſuite à la Lettre ſur un Threſor de Medailles inſerée dans nos Memoires du mois de Mars de l'année mil ſept cens neuf.

VOus nous avez fait un ſenſible plaiſir, Mr. de nous communiquer par le Journal de Trevoux le grand nombre de Medailles nouvelles que vous avez tirées du Tréſor de Moulins, & dont vous voulez enrichir le Tréſor de Mezabarba. Vous m'avez fait l'honneur de m'inviter en particulier à y faire attention, & vous me preſſez de vous faire ſça-

voir ce que j'ai trouvé de nouveau dans un fort grand nombre de Medailles qu'on m'a envoyées du même endroit. Il eſt difficile de ne vous pas obéïr, & de ne pas reconnoître vôtre honnêteté en ſatisfaiſant vôtre curioſité. Je le fais donc ſans façon, ſans beaucoup d'appareil, & ſans un grand étalage de doctrine; me contentant de quelques legeres reflexions ſur ce que je rapporte de particulier. Commençons par Valerien.

IMP. C. LIC. VALERIANVS AVG.

R. APOLINI. PROPVG. Apollon debout tenant ſon arc bandé & prêt à décocher une fleche.

Autre revers du même Prince.

APOLINI CONSERVA. Apollon debout tenant à ſa main droite une branche de laurier, & à ſa gauche une harpe poſée contre terre. Ces Medailles retranchent une L au nom d'appollon, ce que ne font pas les autres; & je ne puis croire que ce ſoit par inadvertance; puiſque cette écriture ſe trouve dans pluſieurs Medailles differentes, & qu'el-

le se trouve aussi dans une Inscription de Vienne en France : Gruter la rapporte p.38.

APOLINI
SACRVM EX VOTO
C. VIRIVS VICTOR.

Ce même nom se voit défiguré d'une autre maniére dans quelques Medailles qu'on attribuë à Julien l'Apostat, où l'on à écrit ces mots au tour d'Apollon qui tient sa harpe.

APOLLONI SANCTO.
IMP. VALERIANVS. P. AUG.

R. PROVID. AUGG. une figure debout ayant à la main droite une baguette ou un sceptre, & à la gauche une enseigne militaire

Il n'est pas fort rare de voir un sceptre & une baguette à la main de la Providence ; rien ne lui convient mieux : c'est à elle a gouverner le Monde avec une verge de fer, selon l'expression de l'Ecriture. Dans quantité d'autres Medailles on met une corne d'abondance dans la main gauche de la Providence : mais dans celle-ci on lui met une enseigne militaire, pour marquer que les soins

de Valerien & de Gallien étoient particuliérement pour leur Armée, & que leur Armée veilloit à leur conſervation. C'eſt un grand inſtrument de la Providence qu'une bonne Armée.

IMP. VALERIANVS P.F. AVG.

R. VICT. PART. Une Victoire debout portant une palme à la main gauche, & tenant de la main droite un grand bouclier appuyé contre terre; à ſes pieds un Captif aſſis à terre.

VALERIANVS. P. F. AVG.

R. VICT. PARTICI. Une Victoire qui porte le pied droit ſur un Captif courbé contre terre: elle tient auſſi une couronne d'une main, & de l'autre une palme.

Il y a trop de ces Medailles d'une Victoire remportée ſur les Perſes, que l'Hiſtoire & les Inſcriptions appellent Parthes, pour dire que Valerien ne les a pas battus en quelque rencontre, quoi qu'il en ait été vaincu plus d'une fois, & qu'enfin il ſoit devenu malheuſement leur priſonnier. Il peut avoir eu ſur eux

quelque avantage considérable en quelque occasion. Pollion nous donne lieu de le croire, quand il rapporte que cette guerre fut longue & douteuse, *anceps & longum* : or c'est cet avantage considerable que nos Medailles appellent une Victoire Partique : on flatte toujours les Princes. J'ajoute que pour lors l'Armée de Valerien lui donna le surnom glorieux de Partique, que l'on avoit déja donné à Septime Severe & à d'autres Empereurs. La legende nette & claire de ma derniere Medaille m'oblige d'avancer cette nouveauté : de même que quand je vois GERMANICVS dans les Medailles de Gallien, je ne puis douter qu'il n'ait porté ce nom. Il est vrai que l'Histoire ne dit point, que Valerien ait jamais été nommé PARTICVS ; mais ce peut être là une de ces heureuses découvertes dont nous sommes redevables aux Medailles : ce qui est d'autant plus vrai-semblable, que les Historiens ne racontent pas grande chose de cette guerre d'Armenie, ni des derniers tems de Valerien : ils furent trop malheureux

pour

pour ce Prince, & trop ignominieux pour Rome.

Comme j'ai eu beaucoup plus de Galliens que de Valeriens, j'ai trouvé beaucoup plus de Medailles ſinguliéres du premier que du ſecond. Je commence par celle-ci, qui ne differe de celle de Mezabarba que de quatre lettres, n'ayant qu'AETERN. aulieu d'AETERNITAS.

GALLIENVS AVG.

R. AETERN. AVG. MT. Une figure couronnée de rayons, élevant en haut la main droite, & tenant un globe de la main gauche. Cette Medaille pourroit bien avoir été frappée à la naiſſance de quelque Enfant de Gallien, & pour flatter ce Prince de ce qu'ayant un fils, ſon Empire alloit ſe perpetuer pour toujours en ſa perſonne. En voici une autre dont je n'ai vû nulle part le type.

GALLIENVS AVG.

R. APOLLO CONSER. Une figure debout laiſſant pendre ſa main droite, où il tient une branche de laurier, & n'ayant rien à la main

gauche. Je m'imagine que cette Medaille parut lors qu'une grande peſte ravagea l'Empire, & qu'on s'addreſſa à Apollon comme au Dieu de la Medecine, pour obtenir la conſervation de l'Empereur, ou pour rendre graces de ſa conſervation.

Ces deux autres Medailles de la Felicité ne ſe trouvent nullement dans Mezabarbe, ni ailleurs.

GALLIENVS AVG.

R. FELICI AET. Une figure debout ayant à la main droite un caducée,& appuyant ſon bras gauche ſur une petite colomne.

GALLIENVS AVG.

R. FELICI AVG. Une figure debout tenant un long caducée à la main droite, & une corne d'abondance à la gauche. Jamais Prince ne fit plus de vœux pour être heureux que Gallien, ſi nous nous en rapportons aux Medailles; & jamais Prince ne fut plus malheureux. De même jamais Empereur ne trouva moins de fidelité dans ſes troupes, quoi qu'il n'y ait peut-être point d'Empereur à qui ſes troupes ayent fait plus de fois ſerment de fi-

delité. Mezabarbe en rapporte plusieurs types differens : & en voici deux dont il ne parle point.

GALLIENVS AVG.

R. FIDES MILIT. Une figure debout tenant à la main droite une enseigne militaire, & à la main gauche une haste en travers.

GALLIENVS AVG.

R. FIDES MILITVM. Dans une belle couronne plusieurs attitudes differentes du cerf ou de la biche de Diane, avec cette legende, DIANAE CONS AVG, peuvent si l'on veut fornir des Medailles nouvelles, aussi bien que VBERITAS pour VBERTAS, & ces deux autres qui ne sont point dans Mezabarbe de la maniere que je les ai, & que je vas les representer.

IMP. GALLIENVS P. F. AVG. GERM.

R. ORIENS AVGG. Une figure couronnée de rayons élevant la main droite, & tenant un foüet à la gauche.

GALLIENVS AVG.

R. INDVLGENT. AVG. Une Femme dans une chaise ayant

une patere à la main droite, & à la main gauche une haſte panchée. Cette image de l'Indulgence Romaine repreſente un peu mieux que les autres la bonté qu'eût Gallien, de faire part de ſon Trône & du titre d'Auguſte à Odenat victorieux des Perſes, mais la Medaille qui ſuit merite plus d'attention.

GALLIENVS AVG.

R. IVNONI CONS. AVG. Une chevre paſſant. On ſçait aſſez que Gallien implora le ſecours de tous les Dieux dans le deſaſtre de ſes affaires : on ſçait qu'il eût auſſi recours à quelques Déeſſes & particuliérement à Diane ; mais on ne voyoit pas qu'il eût invoqué Junon ; & c'eſt ce qu'on apprend par cette Medaille. Je ſçavois que la chévre étoit le ſymbole de Jupiter, parce qu'elle l'avoit nourri lorſqu'il étoit enfant : je ſçavois auſſi que le Paon étoit le ſymbole de Junon, parce qu'il paroit le plus ſuperbe des oiſeaux: mais je n'avois point encore oüi dire que la chevre fût le ſymbole de Junon : c'eſt ce que j'apprens par cette Medaille: peut-être a-t'on imaginé cela

parce qu'on faisoit souvent des sacrifices de chevres à Juno Sospita.

GALLIENVS AVG.

R. IOVI CONSERVA. Jupiter assis tenant une patere à la main droite, & une haste à la gauche. Cette attitude de Jupiter Conservateur m'a frappé. Je le reconnois pour Conservateur, pour Défenseur, quand je le vois dans quantité de Medailles debout, tenant un foudre d'une main, & une pique de l'autre : mais nulle autre Medaille de Gallien ne place Jupiter dans un siége avec une haste & une patere, quand on veut le représenter comme son Protecteur. Ce qu'on peut dire, c'est qu'on a crû que la seule Majesté de la Divinité suffisoit, pour défendre un Prince contre toute sorte de malheurs.

Je ne sçai si la Déesse des vivres, des bleds, & des fruits, est dépeinte dans d'autres Medailles de la maniere dont elle est depeinte en celle-ci.

GALLIENVS AVG.

R. ANNONA AVG. Une figure debout couronnée de fruits, tenant à la main droite un long gou-

vernail appuyée ſur un globe, portant des fruits à ſa main gauche, & ayant le pied gauche ſur une proüe de navire. Pourquoi ce gouvernail? Veut-on que cette Déeſſe gouverne tout le Monde? Au moins eſt-il ſûr que ſans elle le Monde ne ſubſiſteroit pas. Cette autre Medaille eſt des plus curieuſes.

GALLIENVS AVG.

R. IOVI VICTORI. Jupiter debout ſur un piédeſtal fort large, tient à la main droite une Victoire, & à la gauche une pique. Sur la face du piédeſtal ſont ces lettres, IMP. CES. Je ne doute point que ce ne ſoit là une ſtatuë élevée à Jupiter pour quelque grande Victoire. Gallien avoit ſouvent invoqué ce Dieu de toutes les maniéres les plus engageantes; tantôt comme ſon Conſervateur, IOVI CONSERVATORI; tantôt comme ſon Protecteur, IOVI PROPVGNATORI; tantôt comme celui qui donnoit du courage & de la fermeté à ſes Armées, IOVI STATORI; tantôt comme le Vangeur des injures qu'on fait aux Princes, IOVI

VLTORI ; quelquefois comme le Dieu de la Paix, IOVI PACIFERO ; & souvent comme Victorieux & le maître des Victoires. Toutes ces Inscriptions se lisent dans les Medailles de ce Prince ; & il est naturel de croire, qu'après avoir remporté quelque Victoire signalée, il en rapporta la gloire à Jupiter, lui dressant une statuë sous le nom de Jupiter Vainqueur, ajoutant comme il fait souvent dans ses Medailles, qu'il lui doit sa conservation. Car c'est ainsi que j'explique ces lettres CES. *Conservatori erexit suo.* L'Empereur a erigé cette statuë à Jupiter Vainqueur, à qui il est redevable de la vie. Si ce n'est qu'on aimât mieux donner à ces trois lettres ce sens à peu-près, *Conciso Exercitu Sarmatarum*, pour avoir défait l'Armée des Sarmates. Car dans le Triomphe de Gallien on fit paroître des Sarmates chargez de chaînes ; & je ne puis croire que ces lettres signifient CESAR : ce qui n'étoit pas là la maniére de parler des Romains, principalement en ce tems-là, où l'on ne trouve point IMP. CESAR tout

court & ſans y rien ajouter : outre que l'on ne voit point CESAR écrit par un E ſimple dans les Medailles de Gallien.

GALLIENVS AVG.

℞. VENVS VICTRIX. Une figure de Femme debout ſoutenant un caſque de la main droite, & tenant une demi-pique de la gauche, à ſes pieds un grand bouclier. Cette Medaille ſinguliere pourroit bien avoir beaucoup de rapport avec celle de GALLIENAE AVGVSTAE. Gallien ſe flattoit de quantité de Victoires : on en compte juſqu'à huit dans une de mes Medailles, VICTORIA AVG. VIII. Gallien ſe fit à Rome une eſpece de Triomphe, où entre autres vanitez on repreſenta divers Peuples vaincus, chacun avec ſes maniéres d'habits & ſes ſymboles. Celui qui chercha ſi plaiſamment s'il ne trouveroit point l'Empereur Valerien captif au milieu de ces Nations étrangéres, ou quelqu'autre Plaiſant de ce caractere, pourroit bien avoir fait paroître cette Venus Victrix, pour avertir quel étoit ce grand Victorieux, ce Triomphateur ſi extraordinaire, & que malgré

toutes ces Victoires prétenduës, ce n'étoit qu'un lâche, qu'un voluptueux, qu'une Venus qui avoit le casque à la main & le bouclier aux pieds, au lieu d'avoir l'un en tête & l'autre au bras.

IMP. C. P. LIC. GALLIENVS AVG.

R. VIRTVS AVGG. Deux figures militaires debout. L'une tient à la main droite une pique, & un globe à la main gauche : l'autre a une pique en travers à la main gauche, & une Victoire à la main droite. Ce qu'il y a deplus singulier dans ce type, qui ne se trouve point dans Mezabarbe, c'est qu'au dessus de ces deux figures & entre elles, paroît une couronne de laurier & un point au milieu. Cette couronne est la glorieuse recompense des deux Empereurs Valerien & Gallien, lorsque le premier alla en Orient combattre les Perses, & le second marcha contre les Alemans, & les repoussa. L'un donc porte un globe, par ce qu'il est le Maître du Monde ; & il tient une pique, parce qu'il fait la guerre en personne. L'autre

porte une Victoire comme ayant dompté ſes Ennemis.

GALLIENVS AVG.

R. LIBERT. AVG. Une figure s'appuye ſur une petite colomne, tenant d'une main un bonnet, de l'autre une haſte en travers, pour marquer que la liberté dont on joüiſſoit, étoit bien appuyée, conſtante, aſſûrée, & defenduë par des armes celeſtes. Je finis les Medailles de Gallien par celle qui lui donne la valeur, & le courage d'Hercule : je ne dirai point ſi c'eſt par flatterie ou par ironie.

GALLIENVS AVG.

R. VIRTVS AVGVSTI. Hercule fatigué s'appuye ſur ſa maſſuë couverte d'une peau de lion, comme pour ſe délaſſer un moment, & comme ne voulant point d'autre repos que dans ſes travaux & ſur ſes armes. Ce que cette Medaille a de ſingulier, c'eſt que dans le champ elle a une groſſe étoile qui brille : c'eſt l'étoile de Mars, ſelon Macrobe ; Mars & Hercule étant le même Dieu.

Je ne m'arrêterai pas à quelques

Medailles de Salonine, dont la difference qu'elles ont avec celles de Mezabarbe eſt trop peu de choſe : tels ſont pluſieurs revers ou eſt cette legende, AVG. IN PACE : l'un a dans ſon exergue M.C. l'autre M.S. & d'autres n'ont rien du tout. Voici deux revers plus remarquables avec une legende.

SALONINA AVG.

R. VENVS FELIX. Une figure aſſiſe étendant la main droite prés d'un enfant qui eſt debout, & tenant de la main gauche une haſte en travers.

SALONINA AVG.

R. VENVS FELIX. Une figure de bout, tenant à la main droite une demie pique & un enfant ſur la main gauche. Salonine fut véritablement heureuſe dans ſon mariage, ayant eu deux Fils tous deux Céſars, & l'ainé reçu au nombre des Dieux. Mais pour quoi tient-elle une demie pique ? Eſt-ce par ce qu'elle accompagna ſouvent Gallien à la guerre, & que peut-être pendant ce tems elle devint mere du Fils qu'elle porte ? à peu-près comme Fauſtine eſt

appellée MATER CASTRORVM ; parce qu'elle suivit Marc Aurele dans ses expeditions militaires.

SALONINA AVG.

R. VENVS VIC. Une figure debout portant un globe à la main droite, au-dessous un enfant : elle tient de la main gauche une demie pique, & tout proche dans le champ est un P. C'est être souverainement victorieuse que de tenir le Monde entre ses mains, de pouvoir le mettre entre les mains de son Fils, & de se maintenir les armes à la main dans cette glorieuse possession.

Je n'ai gueres de Medaille plus belle & mieux conservée pour ce tems que celle qui suit.

IMP. C. POSTVMVS AVG.

R. SALVS EXERCITI. Esculape debout les bras & le haut du corps nuds, le reste couvert d'une longue robbe: il porte la main droite sur un bâton, autour duquel est un serpent : à ses pieds du côté gauche est un gros globe. Ce globe est ce que cette Medaille a de singulier, & c'est aussi ce qui est de plus glorieux à Esculape, puisqu'on déclare par-là qu'il est le salut du Monde. Esculape a les bras nuds pour être toûjours en état de travailler à la conservation des Hommes : on sçait que le serpent lui est consacré, parce qu'on a crû qu'un serpent lui apporta autrefois une herbe specifique pour guérir Glaucus ; parce qu'on s'est imaginé qu'Esculape lui-même s'étoit

transfiguré en ſerpent, & qu'on regardoit le ſerpent comme un ſymbole de la guériſon, & d'une eſpece de reſurrection ; voyant que le ſerpent ſe renouvelle tous les ans, & qu'il ſe donne une eſpece de nouvelle vie en ſe dépoüillant de ſa vieille peau, & en reprenant une nouvelle.

Le deſſein de cette Medaille eſt d'invoquer le ſecours d'Eſculape pour la conſervation de l'Armée. Les Payens avoient leurs dévotions particuliéres. Ils faiſoient des expiations & des luſtrations pour purifier leurs Perſonnes, leurs Villes, leurs Armées &c. Une dévotion particuliere de Poſtumus fut de faire des vœux à Eſculape pour le ſalut de ſon Armée : on ne voit point d'autre Prince qui ait donné dans cette ſuperſtition : pour lui, ſi nous en croyons ſes Medailles, il y fut fort attaché, ſans doute pour s'attacher plus étroitement ſes Soldats. Il eſt probable que la plûpart de ces Medailles furent frappées au fort de cette horrible peſte qui déſola pour lors l'Empire Romain : c'étoit le tems d'invoquer Eſculape. Peut-être auſſi que quelques-unes de ces Medailles furent une reconnoiſſance de Poſtumus, qui rend graces à ce Dieu, de ce qu'au milieu de tant de ravages que fit cette contagion, ſon Armée en avoit été préſervée.

Au reſte la Grammaire Latine ne doit point s'offenſer du genitif EXERCITI : elle reconnoiſſoit autrefois *fructi* & *tu-*

multi, auſſi bien que *fructûs* & *tumultûs*; & j'ai une autre Medaille de Poſtumus, dont le revers eſt quatre enſeignes rangées en pal, avec ces mots, FIDES EXERCITVS; la Grammaire de ce tems permettoit donc *exerciti* & *exercitûs*.

IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG.

R. SALVS AVG. La Déeſſe de la ſanté debout tenant une patere, où un ſerpent s'élevant d'un autel vient manger: elle porte à ſa main gauche un gouvernail; & c'eſt ce gouvernail qui rend cette Medaille ſinguliére. On n'avoit point encore vû un gouvernail à la main de cette Déeſſe; cependant rien ne lui convient mieux, puiſqu'elle eſt toute-puiſſante ſur la vie des hommes; & rien ne lui eſt plus neceſſaire, puiſque rien n'a plus de beſoin d'être bien gouverné que la ſanté, & que la guériſon des Malades.

Je n'ai qu'une Medaille de Victorinus qui demande quelque reflexion, pour reformer plûtôt que pour enrichir Mezabarbe. La voilà.

IMP. C. PI. VICTORINVS AVG.

R. AEQVITAS AVG. Une figure debout tenant une balance de la main droite, & de la gauche une corne d'abondance. Mezabarbe donne cette Medaille à Victorin le Fils: ſans doute qu'il l'auroit donnée à Victorin le Pere, s'il avoit pris garde que le viſage de cette Medaille eſt le viſage d'un homme fort âgé, & que Victorin le Fils fut mis à mort lorſqu'il étoit encore

fort jeune. *Ipſe puerulus ſtatim eſt interfectus*, dit Pollion. Il me ſemble auſſi que Mezabarbe ne devoit pas attribuer à Victorin le Fils pluſieurs Medailles où Victorin eſt appellé Auguſte ; le même Auteur nous aſſurant que ce jeune Prince fut tué auſſi-tôt qu'il eût été créé Ceſar. Je ne vois pas même comment il peut y avoir eu aucunes Medailles de ce Prince, ſi nous nous en rapportons à Pollion, qui dit nettement que Victorin le Fils fut fait Ceſar à la même heure que ſon Pere fut mis à mort, & qu'auſſi-tôt la colere des Soldats maſſacra ce jeune Céſar : *Sub eâdem horâ quâ Victorinus interemptus, Cæſar nuncupatus eſt, ac ſtatim à Militibus irâ occiſus.*

L'Empereur Claude me fournit une Medaille fort ſinguliere.

DIVO CLAVDIO.

R. AEQVITAS AVG. Une figure debour ſoutenant une balance, & tenant de ſa main gauche une corne d'abondance. Quel aſſemblage dans cette Medaille ! La tête promet toute autre choſe que le revers: & le revers répond bien mal à la tête. En voyant la tête je m'attens à voir au revers un autel, un aigle, un temple, un bucher &c. & j'y trouve une Déeſſe : la legende du revers me fait eſperer de l'autre côté un Prince regnant, gouvernant ſaintement ſon Empire &c. & je n'y apperçois qu'une tête ſans vie, & qu'une Perſonne diviniſée. Les deux parties de cette Medaille ne ſont point fai-

tes l'une pour l'autre ou il y a du myſtere. Eſt-ce qu'on a voulu repreſenter dans ce revers, ce qui avoit mis Claude au nombre des Dieux? Son équité nous eſt marquée dans une infinité de Medailles: jamais Prince ne fut plus juſte, plus moderé, plus raiſonnable en toutes choſes: ſi l'on en croit l'Hiſtoire, toute ſa vie ne fut que vertu, *cui vita probitas* *. Claude ſe diſtingua donc par ſon équité: elle le rendit aimable, admirable, divin pendant qu'il vécut, & elle en fit un Dieu après ſa mort: il la cherit autant lorſqu'il eſt au nombre des Dieux, qu'il l'aima lorſqu'il étoit au nombre des Hommes. Elle le fit briller ſur le Trône, elle le fait briller dans le Ceil: ainſi l'image de l'équité eſt ſon image: c'eſt être tout divin que d'être plein d'équité &c.

IMP. C. CLAVDIVS AVG.

R. CONCORD. EXERCI. Une figure de femme debout, qui tient à la main droite une enſeigne militaire, & à la gauche une autre enſeigne en travers. L'Armée Romaine conſpita volontiers à l'élevation de Claude: on le témoigna par des Medailles d'or, dont le type & la legende ſont peu differens de ce revers: on le témoigna par des Médailles d'argent, dont la legende eſt CONCORD LEGI. mais je ne ſçache pas qu'on l'ait témoigné par des Medailles de bronze avec ce type & avec cette inſcriptiou.

J'ajoute deux auttes Medailles de Claude.

* *Trebel. Pollio.*

Le type de la premiere eſt bien different de celui que rapporte Mezabarbe, & le revers de la ſeconde lui a été inconnu.

IMP. CLAVDIVS P. F. AVG.

R. PROVID. AVG. Une figure debout tenant un globe de la main droite, & de la gauche une corne d'abondance.

IMP. CLAVDIVS P. F. AVG.

R. VBERITAS AVG. Une figure debout ayant à la main droite une eſpece de bourſe, & une corne d'abondance à la gauche.

Je n'ai pas grand' choſe à vous dire de Quintillus. Dans le grand nombre de Medailles que j'ai eûës de ce Prince, il n'y a qu'un revers avec cette legende, VICTORIA AVG. je l'en eſtime davantage: quand je l'apperçûs je fus ſurpris de ce qu'on attribuoit une Victoire à ce Prince qui n'avoit été que dix-ſept jours ſur le Trône, & qui n'avoit livré aucune bataille : je crus qu'on lui comptoit pour Victoire le maſſacre de pluſieurs Barbares qu'on avoit fait en ce tems-là dans quelques Provinces, *Provincialium virtute obtriti ſunt* ; ou qu'on lui faiſoit honneur des Victoires de Claude ſon Frere, où il avoit eu bonne part : mais enfin je m'imaginai que ce pouvoit bien être une Victoire qu'on lui ſouhaitoit ou qu'on ſe promettoit de lui, lorſque je fis reflexion que j'avois des Medailles de Marius avec cette legende, VICTORIA AVG. Car que peut-on penſer autre choſe des Victoires

de ce Tyran, qui le premier jour de son regne monta sur le trône, n'y resta que le second jour, & le troisiéme fut précipité par ses propres Soldats?

IMP. C. M. AVR. CL. QVINTILLVS AVG.

R. LAETITIA AVG. & dans l'exergue XII. Une figure debout porte à la main droite une guirlande, parce que les Romains témoignoient leur joye par des couronnes de fleurs, dont ils se couvroient la tête au milieu de leurs fêtes & de leurs festins. Dans la plûpart des Medailles la Joye a à la main gauche une corne d'abondance; parce qu'il n'y a point de joye dans l'indigence: c'est dans la prosperité qu'on la goûte. Dans plusieurs autres Medailles la Joye tient une ancre à la main gauche; parce que ce n'est pas une veritable joye qu'une joye mal fondée, mal assurée: pour ma Medaille elle met à la main gauche de la Joye un gouvernail qui porte sur un globe. Pourquoi est-ce que tout le monde ne se meut que par le plaisir, par le desir de se satisfaire. Est-ce qu'il est difficile de bien gouverner la joye des hommes? qu'il faut de l'habileté, de la fermeté, de la conduite, pour la retenir dans de justes bornes? Encore deux mots sur deux ou trois Medailles de ce Prince.

IMP. C. M. AVR. CL. QVINTILLVS AVG.

R. MARTI PACIF. Mars ou une figu-

re armée debout, préſentant de la main droite une branche d'olivier, & ſoutenant de la main gauche un bouclier, & une demie pique en travers.

IMP. C. QVINTILLVS AVG.

R. MARTI PACI D. & dans une autre.

R. MARTI PAC. D. Mars armé élevant la main droite avec un rameau d'olive, & tenant de la gauche une demie pique en travers. Ces Médailles quoi qu'aſſez ſemblables à celles de Mezabarbe, ne laiſſent pas d'avoir quelque choſe de ſingulier : elles ont toutes trois le même but : le Dieu de la guerre s'y fait un honneur du ſymbole de la Paix : à même tems qu'il eſt armé, il préſente l'olive : il la montre d'une main, pendant que de l'autre il tient une pique. Un Héros ne prend les armes que pour la Paix, pour l'avancer, pour l'affermir, pour forcer ſes Ennemis de la recevoir & de la maintenir.

Voilà, Monſieur, ce que j'ai de particulier dans mes Médailles. Vous avez ſouhaité le ſçavoir : je vous en rends compte peut-être un peu ſcrupuleuſement : vous m'en avez donné l'exemple : il m'eſt glorieux de vous ſuivre. Je ſuis &c.

ARTICLE XLI.

LETTRE DE Mr. DE MORAEC Commissaire ordinaire de l'Artillerie à un de ses Amis, contenant ses conjectures sur les causes qui mettent en si peu de tems les piéces d'artillerie hors d'état de servir, & sur les moyens d'en augmenter considerablement la durée.

JE vous tiens un peu tard, Monsieur, la promesse que je vous ai faite, de vous envoyer mes conjectures, sur les causes qui mettent en si peu de tems les piéces d'artillerie hors d'état de servir, & sur la maniere d'en augmenter considerablement la durée. Les occupations continuelles que j'ai eûës depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, m'ont absolument empêché de vous satisfaire plûtôt, quelque envie que j'en aye eû. Vous connoissez mon inclination pour la Physique & à vous faire plaisir: c'en est assez pour me flatter que vous recevrez mon excuse, quand elle ne seroit pas aussi-bien fondée qu'elle l'est en effet.

Pour entrer en matiere, vous verrez par ce que j'aurai l'honneur de vous dire, que je ne prétens pas comme Mr...., éterniser la durée d'une piéce de canon. L'experience nous apprend que rien ne peut résister à la violence de la poudre, ou plû-

tôt du feu, & que ce terrible élement vient à bout de détruire les bornes étroites qu'on lui prescrit dans le canon, quelques solides qu'elles paroissent. Je prétens donc seulement qu'on peut en augmenter la durée ; & ce sera le sujet de mes conjectures.

On sçait par experience, qu'un canon du plus gros calibre, chargé de poudre de la pesanteur des deux tiers de son boulet, ne peut gueres tirer ordinairement que deux mille coups sans crever, quand même il n'en tireroit qu'un coup par heure, supposé qu'il ne souffre que la seule violence de la poudre enflammèe : & il n'est pas extraordinaire de le voir crever, sans avoir tiré même à beaucoup près ce nombre de coups. Il n'y a qu'à lui faire faire ses décharges sans aucun intervalle que celui que l'on met à le recharger : il crevera infalliblement bien-tôt ; parce que chaque coup faisant effort sur les parties du métal, par le mouvement violent que lui communique la poudre enflammée & l'air extraordinairement rarefié dont elle est remplie & dans ses pores & dans ses interstices des petits grains qui la partagent, ou en forment le volume, tout cela les desunit & les dérange insensiblement. De sorte que le mouvement de ces parties toujours augmenté par la chaleur que causent à un canon, taut de décharges si promptement réiterées, poussent enfin leur dérangement à un tel point, qu'il ne peut plus être augmen-

té, ſans une ſolution de continuité ſenſible.

Le canon creve alors ordinairement vers le milieu de la volée ; quoi qu'il ſoit plus épais en cet endroit qu'à l'embouchûre : la raiſon de cela eſt claire : c'eſt que la poudre enflammée & l'air rarefié ſe trouvant plus preſſez, le boulet étant vers le milieu de la volée, que quand il eſt à l'extremité, ils font plus d'effort en cet endroit que s'ils occupoient un plus grand eſpace, le boulet étant à l'extremité de la volée.

On m'objectera peut-être que ſelon mon raiſonnement le canon doit plûtôt crever vers la culaſſe que dans la volée ; puiſque la poudre enflammée s'y trouvant plus preſſée que par tout ailleurs, elle y fait auſſi plus d'impreſſion ſur les parties du métal.

A cela je répons que ſi le canon étoit cylindrique il creveroit immanquablement à la culaſſe plûtôt qu'ailleurs : mais que comme il a beaucoup d'épaiſſeur en cet endroit, il creve ailleurs avant que la poudre enflammée ait eu le tems de mettre en mouvement toutes les parties du métal dans une ſi grande épaiſſeur.

Il eſt vrai qu'on voit ſouvent crever un canon près du bourrelet, & même le bourrelet ſauter en partie, ou tout entier : mais il n'eſt pas difficile d'en deviner la cauſe.

Ou le canon à trop peu d'épaiſſeur en cet endroit ; ce qui fait que les parties du métal y étant trop rôt miſes en mouvement, ſont auſſi plûtôt ſenſiblement dérangées.

Ou le boulet qui fait ſouvent des ricochets dans l'ame du canon, en fait quelquefois de ſi violens en ſortant, qu'il ouvre le métal près du bourrelet, qu'il fait ſauter quelquefois tout entier.

Ces ricochets qui ſont ſi préjudiciables au canon, ne peuvent être cauſez que par des boulets mal ébarbez, ou qui ne ſont pas exactement ronds, ou enfin qui ne ſont pas du calibre de la piéce, ſoit parce qu'ils ont trop peu de vent, ou parce qu'ils en ont trop.

Si le boulet eſt mal ébarbé, ou n'eſt pas exactement rond, ce qui produit à peu près le même effet ; comme il tourne toujours au tour de ſon centre dès qu'il a reçû le mouvement que la poudre lui imprime, la partie de ſa ſurface la plus éloignée du centre venant à toucher l'ame du canon, y fait l'office d'un coin, enfonce le metal en cet endroit, & fait méme courber la volée, ſi ſa figure trop irreguliére en retarde un peu la ſortie.

On pourroit en quelque façon remedier à cet inconvenient, ſi ceux qui ſont chargez de la fonte des boulets avoient un ſoin particulier de les faire bien ébarber, & de rebuter tous les irreguliers.

Mars 1710.

Si le boulet a trop de vent quelqu'exactement rond qu'il ſoit, il fera ſouvent des ricochets peu dangereux à la verité, mais qui ne laiſſent pas à la fin d'endommager la piéce par les écorchemens qu'ils lui font dans l'ame. Ce qui cauſe en ce cas-là les ricochets, eſt la ſituation du boulet dans l'ame du canon. Comme il touche l'ame par en bas, & qu'il a trop de vent par en haut, la poudre ne fait pas une égale impreſſion ſur le côté de ce boulet qui lui eſt oppoſé : elle le fait ſauter en tournant, & lui fait faire par conſequent ce qu'on appelle des ricochets.

Si le boulet a trop peu de vent, pour peu qu'il ſoit irregulier, il produit les effets dont nous avons parlé. Si la figure eſt reguliere, il ne laiſſera pas d'écorcher un peu la piéce, par cela ſeul que ſa circonférence ne ſe trouve jamais parallele à celle de l'ame du canon.

Il n'eſt pas impoſſible de remedier à tout cela ; & je trouve trois moyens qu'on pourroit mettre en uſage pour en venir à bout.

Le premier ſeroit de raffraichir la piéce de canon à chaque coup qu'elle tire. On refixeroit par-la en quelque façon les parties ébranlées du metal : & la piéce ne s'échaufferoit pas abſolument, ni ſi tôt, ni ſi fort, qu'elle fait ordinairement, lors qu'on lui fait faire pluſieurs décharges ſans la raffraîchir. Ce raffraichiſſement

 fréquent

fréquent eſt une choſe eſſentielle à la durée d'un canon ; & il n'eſt preſque plus tems de penſer à le raffraichir, lors qu'une trop grande quantité de décharges précipitées ont mis les parties du métal dans un trop grand mouvement. Le raffraîchiſſement alors ne peut tout au plus ſervir qu'à empêcher la poudre de prendre feu quand on recharge la piéce.

J'avoüe que de ſi frequens raffraichiſſemens ralentiroient un peu les décharges de l'Artillerie, & cela eſt vrai : mais il eſt vrai auſſi, qu'on en tireroit pluſieurs avantages.

Le premier, de conſerver les piéces qui coûtent tant au Roi, & de les mettre en état de ſuffire pour la durée d'un ſiége; puiſqu'il n'eſt que trop vrai ſuivant les fâcheuſes experiences qu'on en a faites juſqu'à préſent, que les piéces d'Artillerie trop tôt miſes hors de ſervice, ont ſouvent retardé ou fait manquer la priſe de pluſieurs Places.

Le ſecond, d'obliger ceux qui ſont chargez de la fonte des boulets dans les forges, d'avoir un ſoin particulier de les faire bien ébarber, de faire faire les coquilles autant ſphériques dans leur concavité qu'elles le peuvent être, en ſorte que le boulet n'en ſortît jamais ni ovale, ni trop barbu, & enfin de rebuter tous les boulets irreguliers.

Le troiſiéme, de faire tourner des cy-

lindres de bois de la longueur du diametre d'un calibre, dont un bout seroit coupé en angle droit & l'autre creusé en demie-sphere, pour recevoir le boulet jusqu'à son demi-diametre. Cela produiroit plusieurs bons effets. 1°. On se passeroit si l'on vouloit de fourrage pour bourrer la poudre, & l'on ne s'en serviroit que pour faire tenir le boulet dans le bout creux du cylindre : ce qu'on ne pourroit faire sans bourrer & refouler en méme tems la poudre ; puisque le cylindre tiendroit lieu de bourre.

2°. Le boulet ainsi suspendu au milieu de l'ame du canon, en sortiroit sans y toucher, & n'y feroit par consequent ni ricochets, ni écorchemens.

3°. Le cylindre remplissant exactement l'ame du canon, feroit plus de resistance à la poudre enflammée que la bourre qui mollit, & qui empêche par son ressort que la poudre ne fasse sur le boulet toute l'impression dont elle est capable : d'où je conclus que le boulet doit aller plus droit & plus loin qu'à l'ordinaire.

4°. On mettroit près d'un tiers moins de tems à charger ; puis qu'on ne bourreroit qu'une fois.

5°. Quoi qu'il fallût quelques charrettes de plus pour porter de ces cylindres, la grosse épargne que l'on feroit par la durée des piéces de canon, dédommageroit avec usure de la dépense des charrettes.

Il y a une autre cause qui met souvent une piéce de canon hors d'état de servir, avant qu'elle soit endommagée considerablement par ailleurs : c'est la lumiére qui devient si grande par les fréquentes décharges de la piéce, qu'on est obligé d'y remettre un grain, ou de la remettre à la fonte : mais ces grains coutent beaucoup à mettre, & ne durent pas long-tems sans sauter, parce que quelques mesures qu'on prenne, pour les incorporer en quelque façon avec la piéce, ce qui seroit le seul moyen de les faire durer, on n'en viendra jamais à bout sans mettre la piece en fusion : ce qui couteroit presqu'autant qu'il en coûteroit pour la refondre & la rejetter en moule.

L'étain qui entre dans la composition du métal dont on fait les canons, rend ce metal plus ferme, plus dur, mais plus fragile aussi. Ses parties sont plus faciles à se desunir ; parce que celles de l'étain qui sont beaucoup moins rameuses & moins entrelassées que celles du cuivre, venant à se mêler avec elles, les dérangent considerablement, empêchent que leurs rameaux ne se lient & ne s'embarrassent les uns dans les autres comme auparavant. De sorte que les parties du cuivre & de l'étain se touchant dans leur mélange sans beaucoup s'embarrasser, prennent un arrangement à peu près semblable à celui des parties du verre. Les parties de l'é-

tain se mettent même par petits grumeaux, pour se séparer en quelque façon de celles du cuivre avec lesquelles elles ont de la peine à se bien lier : ce qui se remarque très-bien par le moyen d'un bon microscope.

Ce qui fait que le feu qui sort par la lumiere du canon, avec toute la violence que lui cause la petitesse de ce passage, emporte peu à peu ces petits grumeaux d'étain déja bien ébranlez & comme à demi fondus par la chaleur de la piéce, écroit la lumiere, dont il rend la surface interieure toute irreguliere & toute rabouteuse, par l'absence de ces petits grumeaux d'étain, qui laissant de petites cavitez entre les parties du cuivre qu'elles ont abandonnées, font que ces derniéres se détachent à leur tour avec d'autant plus de facilité, qu'elles donnent plus de prise au souffle violent du feu qui sort par cet endroit.

Ainsi la lumiere du canon devient si grande par les frequentes décharges qu'on lui fait faire, qu'on est obligé de le renvoyer à la fonte, ou d'y remettre un grain quand la piéce n'est pas encore endommagée par ailleurs : ce qui est embarrassant, coûte beaucoup, & retarde presque toujours l'éxécution d'une entreprise, s'il ne la fait pas manquer.

Il paroît d'abord difficile de remedier à cet inconvenient : mais pour peu qu'on fasse d'attention à ce que nous venons de

dire, pour en découvrir la veritable cause, on n'aura pas de peine à en venir à bout.

S'il est vrai, comme nous le venons de dire, que la lumiere d'un canon ne s'écroît si-tôt, que parce que les parties de l'étain & du cuivre qui sont la composition du métal dont il est formé; ne sont presque jamais ni bien mêlées, ni bien incorporées ensemble, & qu'il y demeure quantité de grumeaux d'étain, que le souffle violent du feu détache avec tant de facilité, il faut trouver moyen de les mêler, sinon parfaitement, du moins autant qu'elles le peuvent être.

On en viendra à bout en quelque façon, si l'on prend soin d'agiter long-tems le métal dans le fourneau, & de maniére qu'il le soit par tout également. Mais cette agitation si exacte ne peut avoir lieu que dans une petite quantité de métal. Dans les fontes ordinaires de canons, où l'on employe jusqu'à soixante & quatre vingts mille livres de métal & plus, il n'est guéres possible d'agiter par tout une si grande masse: trop de choses s'opposent à une agitation si necessaire, la quantité du metal, la grande étenduë interieure du fourneau, la petitesse des portes de ce fourneau, la chaleur presque insupportable qui en sort, le refroidissement du metal quand les portes sont trop long-tems ouvertes &c.

Il faut donc recourir à quelque remede plus sûr, plus promt, & moins embarrassant que celui de l'agitation & du mélange parfait, auquel il est si difficile de parvenir, & qu'on ne doit jamais pourtant négliger.

En voici un qui peut passer pour infaillible, & qui est très-facile à mettre en usage. Il n'y a qu'à former de bons grains de cuivre de Suede d'une grosseur proportionnée à celle des piéces pour lesquelles on les destine ; bien battre ou forger ces grains à froid, pour en resserrer les pores ; & les placer dans les moules à l'endroit où se doit trouver la lumiére du canon. Le métal qui entrera dans ces moules, fera fondre par sa chaleur plusieurs lignes d'épaisseur des grains avec lesquels il se liera & se soudera parfaitement. Des grains de cette nature ne manqueront jamais ; & la lumiére qu'on y percera se trouvant fortifiée par une épaisseur considérable d'un métal sans mélange, & dont toutes les parties se trouveront parfaitement homogénes, dureront assez long-tems, pour ne mettre jamais la piéce hors d'état de servir ; & si elle vient à *s'écroitre* un peu par un très-long usage, elle conservera toûjours une figure parfaitement ronde.

J'attends, Monsieur, vôtre jugement sur ces conjectures, & j'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c. DE MORALEC.

A Doüay le 10. *Novembre* 1709.

ARTICLE XLII.

SECONDE LETTRE DU P. E. Souciet de la Compagnie de JESUS, au sujet de la Mischne imprimée en Hollande par les soins de Monsieur Surenhusius.

MOnsieur, je suis bien aise que mon premier essai, & ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire de la nouvelle Edition de la *Mischne* faite en Hollande, vous ait contenté. Cette espece de Bibliothéque Mischnique en six volumes, ainsi que vous l'appellez, ou ce recüeil des deux meilleurs Interpretes qu'ayent les Juifs sur la premiere partie de leur Thalmud, & de tout ce que differens Sçavans parmi les Chrétiens ont écrit sur plusieurs parties du même Ouvrage, ce recüeil, dis-je, vous plaît ; & sur le seul plan general, que je vous en ai tracé, vous avez résolu de lui donner place dans vôtre Bibliotheque. Je n'en suis pas surpris. En general le dessein de l'Ouvrage est bien pris : le choix des parties qui le composent est fait avec jugement : le ramas de toutes les piéces des Sçavans sur la Mischne est curieux : & l'idée de Bibliotheque Mischnique en six volumes sous laquelle ma lettre vous l'a fait concevoir, est la plus avantageuse qu'on en puisse prendre ; & quoique peut-

être un peu bien vaste, elle ne laisse pas d'avoir du vrai & d'être assez juste. Conservez-la donc, Monsieur, cette idée si avantageuse, & que le détail que vous demandez aujourd'hui de moi, ne la diminuë point, s'il est possible : la préface de nôtre Auteur peut servir même à l'augmenter & à l'enrichir. Ne vous refusez point aux impressions qu'il s'efforcera de faire sur vôtre Esprit, & à l'estime qu'il tâchera de vous inspirer de son Ouvrage. Peut-être aurez-vous besoin de ces secours pour vous soutenir dans vos bonnes résolutions.

Une connoissance exacte & parfaite de la langue Hebraïque, & des Rits & Cerémonies des Juifs, fut la premiere disposition que Mr. Surenhusius crût devoir apporter à l'entreprise laborieuse qu'il forma, de nous donner une Edition nouvelle du Thalmud & des Commentaires Rabbiniques, avec des Traductions & des Notes.

Desabusé des préjugez de la jeunesse, qui l'avoient persuadé qu'il falloit lire avec soin les Ecrivains Grecs, pour acquerir l'intelligence du Nouveau Testament, & ne trouvant point que les effets répondissent à son attente ; il résolut il y a quelques années de passer à l'étude de la langue Hebraïque, & d'augmenter le nombre de tant de Sçavans de France, d'Angleterre, d'Alemagne, & des Pays-

bas, qui depuis deux ſiécles ont donné tant de preuves d'une habileté profonde en ce genre d'érudition, & ſi bien contribué par-là à l'éclairciſſement de l'Ecriture.

Pour cette fois ſes eſperances ne furent point trompées. Il gouta bien-tôt les fruits de ſes travaux ; & la nouvelle route où il étoit entré, lui préſenta bien d'autres ſecours pour l'intelligence des Livres ſaints, qu'il n'en trouvoit auparavant dans celle qu'il avoit quittée. La facilité, le plaiſir, l'utilité, tout concourut à le confirmer dans le changement qu'il avoit fait : & certes il n'a pas eu lieu de s'en repentir, ſi tout le monde eſt auſſi content que lui des progrès qu'il fit, & qui allérent comme il l'aſſûre, beaucoup au delà de tout ce qu'il s'étoit imaginé.

Dans le deſſein de ſe rendre plus habile encore, & de s'inſtruire à fond des coutûmes & des loix des Juifs, il jugea qu'il ne devoit point s'en tenir aux Auteurs Chrétiens qui ont écrit ſur ces matiéres. Comme nous cherchons ce qui regarde les Grecs & les Latins dans les Ecrivains Grecs & Latins, il crût qu'il falloit auſſi puiſer la philologie Hebraïque dans les Ouvrages des Hebreux, & remonter aux ſources. Il paroît que c'eſt là ce qui l'engagea à lire la Miſchne : ce qui donna lieu à l'Ouvrage dont nous parlons.

Les Maîtres vivans lui parurent encore de meilleurs Maîtres que les morts. A

l'étude de la langue dans les Grammaires, & à la lecture des Livres, il joignit un commerce fréquent & familier avec les Juifs : il s'est trouvé dans leurs Assemblées, & dans leurs Synagogues pendant un grand nombre d'années, assistant à leurs Ceremonies qu'il a voulu voir de ses propres yeux ; & se faisant Juif en quelque sorte, pour être en état de mieux traduire la Mischne, & pour décrire plus exactement toutes les pratiques dont il auroit été témoin.

Muni de tous ces secours il avançoit à grands pas dans son entreprise, lorsqu'on l'avertit que la Traduction Latine de la Mischne composée par Aben-Dana, & dont le Manuscrit se garde dans les Archives de l'Université de Cambridge, alloit bien tôt paroître. C'est cet Aben-Dana autrefois דין ראש ישיבה ואב בית, c'est à dire, Chef de l'Academie, & Président du Conseil des Juifs à Amsterdam & puis à Londres, c'est lui dis-je, qui donna il y a près d'un siécle l'excellent Commentaire intitulé מכלל יופי qui comprend les Scholies d'Aben-Melech, & celles d'Aben-Dana lui-même. Aux premiers avis qu'eût Mr. Surenhusius que cette Traduction de la Mischne s'imprimoit en Angleterre, il crût le devoir ceder à ce docte Rabbin. Il s'arrêta donc tout court : mais sans perdre de tems, il ne quitta la Mischne que pour prendre la Gémare, qu'il commença de

traduire ſur le traité *Berachot.* C'eſt toûjours une avance pour ce qu'il promet dans la ſuite. De plus pour mettre à profit ſes études Thalmudiques, & la connoiſſance qu'il avoit acquiſe des Loix & des coutumes des Hebreux, il lui prit envie de composer un Commentaire ſur le Levitique, qui fut une eſpece de Corps des Rits Hebraïques. Il en étoit au Chapitre xx. lorſqu'il eût des avis certains, que la Verſion de la Miſchne par Jacob Aben-Dana ne s'imprimoit pas en Angleterre. Il reprit alors ſon premier Ouvrage avec une nouvelle ardeur, le remit ſur le métier, & l'acheva.

Quand il y eût mis la derniere main, il le compara avec la Traduction Eſpagnole de la Miſchne & des Commentaires de Maïemonides & de Bartenora, faite par le même Aben-Dana; & il eût le plaiſir de voir, qu'il marchoit ſur les traces de cet habile Juif, qui lui donna bien des lumieres ſur pluſieurs endroits fort difficiles.

Après tant de précautions il ne ſe crût point encore aſſez aſſuré, s'il n'y ajoutoit le jugement & la critique des Juifs, parmi leſquels il s'étoit fait bien des amis. Il leur communiqua donc ſes Verſions, les pria de les examiner, & les ſoumit à leur cenſure. Je ne ſçai qui l'empéche de nous dire le jugement qu'ils en portérent, mais ſon ſilence parle aſſez, & plus que ſon ſi-

lence, l'impreſſion de ſon Ouvrage, dont on m'a dit que les Juifs d'Amſterdam ont fait les frais, & dans laquelle il paroît qu'ils n'ont rien épargné, ni pour la beauté des caracteres, ni pour la multitude des planches &c.

Ceux des Juifs deſquels nôtre Auteur a tiré plus de ſecours ſont Rabbi Jehuda, Leon Rabin d'une Synagogue à Hambourg & puis à Amſterdam, R. Iſaac de Mathathia, Abuab fils de R. Iſaac Abuab autrefois Chef de la Synagogue & du Conſeil des Juifs en Portugal, celui-là méme apparemment, dont je vous ay fait voir une Paraphraſe Eſpagnole ſur le Pentateuque imprimée par Jacob de Corduë אמת שנת l'an du monde 5441. C'eſt à dire en 1681. de l'aire Chrétienne. Un troiſiéme Juif à qui nôtre Auteur à de grandes obligations, eſt R. Iſaac Conſeiller du Sanedrin des Juifs Alemans, très-habile dans les Livres Talmudiques & dans l'art de deſſigner & de graver.

Les Juifs ne ſont pas les ſeuls que Mr. Surenhuſius a conſultez. Comme il a eu recours à eux pour l'examen de ſes traductions, il s'eſt addreſſé à pluſieurs Sçavans en Hollande & dans les pays étrangers, pour ſçavoir quelle forme il donneroit à ſon Ouvrage, & ce qu'il joindroit au Texte de la Miſchne; & après avoir écouté leurs avis il a ſuivi le goût de ceux

qui vouloient des Commentaires avec ce Texte.

Enfin par le moyen de quelques gros Negotians Juifs, il a fait écrire en Italie aux Juifs de Livourne, en Grece à ceux de Thessalonique, & jusqu'en Egypte à ceux du Kaire ; & les premiers lui ont envoyé les desseins de quelques unes des planches qu'il nous donne, avec les Commentaires de Maïemonides en Arabe.

Que pouvoit-il faire davantage, & quelle autre mesure auroit-il pû prendre pour réüssir dans son dessein ? Ne méssieroit-il pas bien après cela de trouver quelque chose à blâmer dans un Ouvrage entrepris avec tant de précautions, composé avec tant de soin, approuvé par tant de Connoisseurs ?

Osons cependant l'examiner, puisque vous l'ordonnez ; & sans prétendre diminuer la gloire que merite Mr. Surenhusius pour tant de travaux & tant d'application, mais aussi sans nous laisser éblouir par tout ce pompeux étalage, voyons si l'exécution répond à la grandeur de l'entreprise, & le succès à tant de soins.

Je passe les Epîtres dédicatoires & les Prefaces. Dans celles-là Mr. Surenhusius a cherché des Protecteurs ; & quoi qu'il en dise des motifs qui l'ont porté à s'addresser à ceux qu'il a choisis, il semble qu'en ne dédiant qu'à des Princes ou des Magistrats dans les Etats desquels il y a plus de Juifs, & où il a crû que ces Livres pour-

roient être le mieux débitez, il n'a eu en vûë que d'obtenir la permiſſion de les y faire porter.

Dans celle-ci il prévient ſon Lecteur ſur les choſes qui ſont compriſes dans le Traité ſuivant.

Dans les Epîtres dédicatoires ſa flatterie va quelquefois bien loin, aux dépens même de la Religion. Que penſer par exemple de ce trait ? Accorder une liberté entiere de conſcience, ſouffrir au milieu de ſoi & dans ſes murs un Peuple d'une Religion fauſſe & engagé dans l'erreur, le proteger même & le ſoutenir ; non-ſeulement c'eſt dans des Magiſtrats une action digne de loüange ; mais rien, au goût de nôtre Auteur, *ne les rend plus ſemblables à Dieu*, que cette tolérance en matiere de Foi. Et ſelon lui, *c'eſt là donner le ſalut aux hommes.* Telle eſt, Monſieur, la Morale de la Reforme, & telles les vertus qu'elle traîne après elle, & qu'elle introduit dans le Monde. On ſouffre les Juifs ou d'autres Sectes dans quelques Etats Catholiques : mais à Dieu ne plaiſe que ce ſoit par le motif abominable de la tolérance, bien moins encore que l'on en faſſe une vertu & la plus grande des vertus, celle qui approche le plus de Dieu. Dans l'Egliſe Proteſtante on n'eſt pas ſi delicat. *CONSCIENTIÆ LIBETATEM largiri, Populum ipſâ Religione à vobis diſſentientem, non modo intra mœnia veſtra tolerare, ſed etiam tuerè*

& extollere jacentem, eique Sacrarium aliquod Cultui divino dedicatum concedere, longè major gloria est. Hæc cum faciatis, non ego vos cum summis Viris comparo, sed DEO PROXIMOS judico. Homines enim nullâ re propiùs ad Deum accedunt quam salute hominibus dandâ.

Si c'est là être semblable à Dieu, c'est au Dieu d'Epicure, qui sans soins, sans inquiétude sur tout ce qui se passe ici bas, laisse faire, penser, croire, à chacun ce qu'il lui plaît. Graces au vrai Dieu, parmi nous un pareil compliment n'eût pas été bien reçû. Aussi n'est-ce point à Mr. le Grand Duc, ni à Mr. le Cardinal de Medicis (aujourd'hui le Prince François de Medicis) qu'on l'addresse. Rendons justice à nôtre Auteur: c'est là marquer de la sagesse & du discernement.

Parmi les Préfaces, la premiere est générale & regarde tout l'Ouvrage: je vous en ai déja parlé.

Après cette Préface générale, qui est de la façon de Mr. Surenhusius, il a imprimé celle de Rambam, non pas en Arabe, telle que l'Auteur l'a composée, ni dans l'Hebreu de R. Aben-Tybon, qui l'a traduite, mais de la traduction Latine de Pococke faite sur l'Arabe, & telle que vous l'avez dans le *Porta Mosis* de cet Anglois. Quelques differences qui se trouvent entre l'Original Arabe, tel au moins que nous l'a donné Pococke, & l'Hebreu d'Aben-Tybon,

euſſent peut-être merité des Notes de nôtre Auteur : mais ou il n'y a pas fait attention, ou il les a jugées trop legeres pour s'y arrêter : & elles le ſont en effet.

Pour le corps de l'Ouvrage, je vous l'ai dit, Monſieur, dans ma premiere lettre, de toutes les parties qu'il contient, il n'y en a que quatre dont je doive ici vous rendre compte, la Verſion d'une bonne partie du texte de la Miſchne, la traduction des Commentaires de Maïemonides, celle de R. Abdias de Bartenora, & les Notes de Mr. Surenhuſius. Le reſte n'eſt pas de cet Auteur : ce ne ſont que d'anciennes piéces qu'il n'a fait que réimprimer, que vous avez pour la plûpart, ou que vous connoiſſez déja : mais pour les quatre morceaux dont je viens de parler, c'eſt là proprement ſon Ouvrage : Ouvrage conſtamment qui a dû lui coûter bien des peines, & laſſer ſouvent ſa patience infatiguable : Ouvrage qui épargnera bien du tems & des travaux aux commençans : mais Ouvrage après tout, dont je crains bien que les Gens véritablement ſçavans & de bon goût, ne ſoient pas tout à fait contens.

En effet Ecrivain barbare, negligent Interprete, Commentateur peu critique, Mr. Surenhuſius parle mal, n'a pas pris ſouvent la penſée de ſon Auteur, ne donne communément dans ſes Notes que des bagatelles qui n'apprennent rien.

Qu'un Auteur dans un Ouvrage d'érudi-

tion ne perde point son tems à ranger des mots, à limer des phrases, à tourner ingénieusement & agréablement des pensées, à mesurer le nombre & la cadence des periodes ; c'est une permission que les Critiques judicieux lui donnent bien volontiers. Les Sçavans seroient en verité bien malheureux, si accablez du nombre infini des choses qu'il leur faut apprendre ou traiter, & qui leur laissent à peine le tems de les écrire, on exigeoit d'eux, encore l'art inutile de les exposer en Rhéteur ou en Sophiste. Ce n'est pas là le tems de chercher des fleurs ; ce n'est pas là la place des figures & des ornemens. Un Auteur sçavant doit plaire par les choses qu'il apprend, bien plus que par la maniére dont il les débite : il doit emporter l'approbation par la force de ses raisons, & non point la surprendre par l'artifice de sa Rhétorique. De quelque spécieux prétexte que l'on colore une pareille opinion, il y auroit de l'injustice à vouloir y assujettir les Sçavans, & une espece de mauvais goût à ne point mettre de différence entre une piéce académique, un discours oratoire, & une dissertation ou quelque autre Ouvrage d'érudition.

Mais si un Sçavant ne doit pas chercher l'élegance, il doit au moins éviter les fautes. Moins on exige de cette politesse artificielle & recherchée dans un Ouvrage de ce genre, plus l'Auteur doit s'appliquer à faire entendre nettement ses pensées. Plus

on lui fait grace sur le tour & sur les ornemens, moins il doit s'en faire sur l'exactitude & sur la clarté. Mr. Surenhusius n'a pas étendu ses soins jusques-là : son style est simple jusqu'à l'excès, negligé jusqu'à donner quelquefois dans des fautes assez grossiéres, souvent obscur jusqu'à n'être pas intelligible.

Comment excuser ces phrases ? [a] *Nulla enim est vis quæ non ferro ac viribus debilitari frangique potest....* [b] *Hominem quem timet ne eum occidat.* [c] *Idcircò hominem intendat animum oportet, ac gratias Deo agat....* [d] *Ut inde tantam apud Israëlitas fidem acceperint eos credere Dei Legi.* [e] *Non haberent libertatem benedicere.* [f] *Responderi potest ipsi precandas esse duas illas precationes stans aut sedens.*

Et comment entendre celles-ci ?

[g] *Sed semper argumentandum est hoc argumento, ut dicamus quem sensum ex hac Mischna docemus.*

[h] *Parietes ædificare interjecto pulvere ad constituendum duas tabulas in quarum medio projicient pulverem.*

[i] *Usque dum forma parietis sit bene ligata & firmata.* Et cent autres de même sorte.

Aprés tout ont lui passeroit aisément ces

[a] *Tom.*1. *Ep. dedic.* [b] *Tom.*1. *p.*6. *dans la Vers. de Barten.* [c] *Tom.*1. *p.* 34. *in Maïem.* [d] *Ib. p.*31. *in Maïem.* [e] *P.*25. *in Maïem.* [f] *Ib.* [g] *T.*1. *p.*24. *in Maïem.* [h] *T.*1. *p.* [i] *Ib.*

défauts, s'il étoit exact dans le reste. Mais ce qu'on a peine à lui pardonner, c'est de n'avoir pas pris la pensée de ses Auteurs, ou de l'exprimer si mal, qu'on ne l'a reconnoisse plus; & même de leur avoir fait dire plus d'une fois en Latin tout le contraire de ce qu'ils disent en Hebreu.

Qui voudroit ramasser dans ces six volumes, & corriger toutes les fautes de cette espece, en feroit un septiéme aussi gros pour le moins qu'aucun des autres. J'avois eû envie de le faire, & je l'avois même commencé, mais j'en trouvai un si grand nombre, que je me lassai au bout de la premiere Massecheth. Ce sera donc la seule de laquelle je prendrai les exemples que je vais produire. J'en aurai assez pour vous convaincre de ce que je dis : & ce Traité sera d'autant plus propre à vous faire juger de tout l'Ouvrage, que l'Auteur n'étant point encore fatigué quand il le composa, il étoit moins qu'ailleurs en droit de se négliger; & qu'ayant encore tout son feu & toute son ardeur, cette partie de l'Ouvrage a dû être, ce semble, la plus parfaite & la plus travaillée.

Commençons par le texte de Maïemonides; nous n'irons pas loin sans trouver quelque mauvais pas qui nous arrête.

Dès les premires lignes il fait dire à ce Rabbin, qu'il faut reciter la priere Schema, *eo tempore quo homines solent dormire & surgere.* Quel est ce tems, *où les hommes*

ont coûtume de dormir & de se lever tout à la fois ? Il falloit dire *dormitum eunt*, & non pas *dormire solent.* Car Maïemonides n'a pas prétendu, que les Juifs dissent la priere Schema en dormant, ou même pendant que les autres dorment, comme quelques Religieux disent Matines à minuit ; mais en se couchant & en se levant, comme nous disons en François des prieres du Soir & du Matin que font les Chrétiens reglez. Et en effet, c'est ainsi que l'entend l'Ecole du fameux Hillel : & Maïemonides lui-même explique autrement ce que dit l'Ecole de Schammai, qui pouvoit donner lieu de croire qu'elle étoit dans le premier sentiment. Voyez §. 3.

§. 2. בתקופת תמוז בתקופת טבת Mr. Sutenhusius traduit *In mense Tammutz & Thebet.* תקופה n'est pas plus tout le mois *Tammuz* ou tout le mois *Thebet* en Hebreu, que le Solstice en François est tout le mois de Juin, ou le mois de Decembre entier.

Ibid. Il ajoute au Texte de Maïemodides, *qui* (*dies*, ou *menses*) *regulares sunt.* Cela n'est point dans l'Hebreu qu'il a traduit. D'ailleurs pourquoi ces mois ou les jours de ces mois, sont-ils plus reguliers que les autres ? Il semble au contraire que ce soient les plus irreguliers, & que s'il y a des jours reguliers dans l'année ce sont ceux des deux Equinoxes, plûtôt que ceux des Solstices.

Ibid. §. 3. Outre qu'il oublie quelque

chose, il tourne שלא יתכוין, *Et sine attentione legat.* A cette traduction il n'est personne qui ne pense que l'Ecole d'Hillel veut qu'on puisse reciter la priere *Schema* sans attention & avec un esprit distrait: sentiment dont j'ai de la peine à croire que les Juifs voulussent accuser ce fameux Docteur & ses Disciples. Ce qu'ils disoient, c'est qu'il n'est pas necessaire, comme le veulent les Disciples de Schammai, de reciter *Schema* le Soir d'une posture courbée & le Matin debout; qu'on peut la réciter comme on se trouve כפי שיזדמן לאדם, sans se mettre en peine si l'on est couché ou debout.

Qu'entendrez-vous, Monsieur, quand vous lirez au même endroit qu'un Juif, *Legi studentem*, n'est pas obligé à dire *Schema*, mais qu'il l'est. *quamdiu Legi non studet.* Vous vous imaginerez peut-être, que comme dans nos Chapitres, on exempte les jeunes Chanoines d'assister au Chœur, pendant qu'ils étudient dans les Colleges ou dans les Universitez, de même on exempte les Juifs de la priere *Schema* pendant leurs études; ou bien vous prendrez ce Juif *Legi studentem*, pour tout homme Juif qui actuellement lit & étudie la Loi; ou bien pour un Homme de bien qui aime la Loi: vous vous tromperez, Monsieur, & vous verrez dans l'Hebreu, que Maïemonides parle d'un Homme, non pas qui étudie la Loi, mais qui est actuellement occupé à

pratiquer quelque précepte de la Loi, lequel par l'impoſſibilité de faire deux choſes en méme tems, l'empêche de réciter *Schema.* Voilà ceux qu'on en exempte : & c'eſt ce que ſignifie עושק במצוה, & אין עשק במצוה, *Occupatus in præcepto, non occupatus in præcepto*, & non pas *Legi ſtudens, Legi non ſtudens.*

Je paſſe un grand nombre de fautes pour venir au § 4^e. du chap. 11. Là on décide qu'il n'eſt pas permis aux Ouvriers de réciter leur priere au haut d'un arbre, ni aux maçons בראש הנדבק *au haut de leur planche.* Maïemonides qui écrivoit en Egypte, ou du moins qui acheva ſa Miſchne en Egypte, & qui voyoit la maniere dont les Orientaux bâtiſſent, pour expliquer ce que c'eſt que נדבק *planche*, nous apprend, ce que nous liſons auſſi dans les Relations de nos Miſſionnaires & des Voyageurs, que ces Peuples ne conſtruiſent que des cabanes de boüe, ſemblables à ces murailles que quelques Payſans font dans nos campagnes, pour boucher leurs champs ou leurs jardins. Pour élever plus commodément ces murailles, les Orientaux dreſſent deux planches vis à vis l'une de l'autre, & avec une truelle ou inſtrument de bois, ils mettent & arrangent la boüe entre ces deux planches qui la ſoutiennent, & qui l'empêchent de s'écouler juſqu'à ce qu'en ſe ſechant elle ſe ſoit endurcie, & qu'elle ait pris aſſez de conſiſtance, pour ſe ſoutenir

d'elle-même & ſans le ſecours des deux planches que l'on ôte alors. Nôtre Auteur ne paroît pas s'être fait une idée bien nette de ceci. Il a traduit עפר *pulvis* de la pouſſiere : *Artificum conſuetudo eſt parietes ædificare interjecto pulvere &c.* Ce ſeroit une aſſez plaiſante choſe que de la pouſſiere miſe entre deux planches pour faire une maiſon ; & quand on ôteroit les deux planches, la muraille ſeroit bien-tôt au vent. Il falloit donc traduire *lutum* & non pas *pulvis.*

Mais quel galimathias, je vous prie! *Artificum conſuetudo eſt parietes ædificare interjecto pulvere, ad conſtituendum duas tabulas, in quarum medio interjiciunt pulverem, expandentes illum inſtrumento ligneo ope manûs.* Liſez l'Hebreu, vous y trouverez, האומנים *ſignificat Opifices. Eorum autem qui parietes è luto conſtruunt, mos eſt, duas erigere tabulas, & lutum inter utramque injicere, & complanare illud inſtrumento manûs ligneo h. e. quod manu tenent &c.* פ'י האומנים עוש"מלאכת ומנהג בוני הקירות בעפר להציב שני לוחות ומשליכים העפר באמצע וירקעו אתו בכלי עץ יד. Il a confondu toutes ces phraſes & n'a pas ſçû y mettre les points & les virgules comme il faut. Il ſépare להציב de ce qui précede, au lieu de le joindre à מנהג. Il y rapporte le participe בוני qu'il traduit par l'infinitif *ædificare*, & non par le participe *mos eſt ædificantium.*

Ayez la bonté, Monsieur, de recourir encore à l'Original pour entendre la Version.

Au même chap. 11. §. 6. Maïemonides expliquant l'étymologie du mot אסטנים *infirmus*, dit qu'il est composé de צנת שלג Mr. Surenhusius lui fait dire, qu'il vient seulement de צנה. L'Auteur dit que le changement du צ en ס ne doit pas arrêter; parce que ce changement se fait souvent dans les langues; & le Traducteur lui fait dire, que cela ne se trouve pas souvent dans la langue Hebraïque: c'est justement tout le contraire de ce que dit Maïemonides. De plus c'est une excellente raison que de dire qu'un changement de lettre ne doit pas arrêter; parce qu'il n'arrive presque jamais. Enfin l'Original parle en général de toutes les langues בלשונות: & la copie dit seulement *in nostrâ linguâ.* Autre contradiction chap. 111. §. 2. Quand au tems que l'on conduit les parens d'un mort du lieu de la sepulture à celui où l'on doit s'arrêter pour les consoler, & leur faire les complimens de condoléance, quand dis-je, en ce tems l'heure de reciter *Schema* vient, que faut-il faire? Maïemonides dans la Version de nôtre Hollandois décide: *Si verò locus in quo consistunt tam procul sit dissitus à sepulcro, ut non possit absolvere lectionem, audi non licitum est incipere lectionem ejus.* Mais plus le lieu est éloigné du sépulcre, plus il y a de tems, direz-vous, pour reciter *Schema*, vous dites vrai: Aussi le sens de

Maïemoïdes

Maïemonides est, Si le lieu est si peu éloigné du sépulcre que la longueur du chemin ne suffise pas pour réciter *Schema*, il ne faut pas la commencer. Le Traducteur n'a pas entendu le mot בכדי, qui veut dire *aliquantisper* tout le contraire de *tam procul*.

Il n'a pas mieux entendu ce que signifient פנימיים & חיצונים au même endroit. Il veut que dans le lieu où l'on se retire après la sépulture pour consoler les parens du mort, il veut, dis-je, que de tous ces Consolateurs qui les environnent, ce soient ceux qui par leur situation se trouvent en présence de cette parenté affligée פנימיים, que la Mischne exemte de la priere *Schema*, & non point ceux qui sont derriere eux חיצונים; au lieu que Rambam fait tomber l'exemption sur ceux qui sont placez dans l'interieur du cercle que forme cette assemblée פנימיים, & non sur les autres qui sont à l'exterieur חיצונים. Car 1°. פנימיים & חיצונים ne peuvent s'entendre autrement. 2°. L'on voit assez la raison de cette réponse, ceux qui font l'interieur du cercle sont occupez à parler, & à consoler ceux qui composent le deüil, devoir de charité préferable à la priere *Schema* qu'on peut differer. Mais ceux qui sont à l'exterieur & plus éloignez, ne pouvant se faire entendre d'eux ni leur faire leurs complimens, ils ont tout le loisir de réciter la priere dont il s'agit.

Ch. 5. §. 2. Il appelle dans la pluye *Mag-*

nificentiam celſitudinis & potentiæ, ce que Rambam appelle ſimplement & naturellement *magnitudinem utilitatis ejus.*

Ib. §.3. *At non ita ſe res habet niſi vi miſericordiæ, non omninò præcepiſſet mactare animal neque avem.* Que l'Hebreu ſoit encore ici l'interprete du Latin, vous y trouverez : *non ita ſe res habet : nam, ſi miſericordiâ Deus uteretur, non juſſiſſet omninò animantem ullam & volucrem interfici:* & je crois que vous l'entendrez mieux.

Ch. 6. §. 8. *Et ædificiorum Jeruſalem*, en Hebreu ותבנה *& ædificabis*; de méme que העלנו *fac nos aſcendere*. Ibid. בקרוב במהרה בימינו *Adſis citò in diebus noſtris*, comme s'il avoit lû קרוב ſans la prépoſition ב. Mais non, le ſens eſt, *ædifica Jeruſalem citò, cum feſtinatione, in diebus noſtris.*

Ch. 9. §. 5. Maïemonides écrit, que ceux que la Miſchne appelle מינים, ſont ceux qui nient l'Ecriture, & qui ne croyent point la vie du ſiecle futur & éternel, שלא יאמינו בחיי העולם הבא ועד, Surenhuſius traduit *nec credentes mundum fore futurum.* Pourquoi ne pas exprimer חיי ? pourquoi omettre ועד ? deux paroles qui expriment bien plus nettement & plus préciſément le dogme *de la vie future & éternelle.*

Au même endroit, l'homme, dit Maïemonides, doit bénir Dieu de tout ce qui lui arrive en ce Monde, bon ou mauvais; parce que l'un & l'autre peut également lui ſervir à acquérir la veritable félicité. Sentiment digne d'un Chrétien, que le Proteſtant

obſcurcit par ſa traduction, ou plûtôt corrompt en retranchant abſolument la raiſon: *Hominem animum inducat oportet, & gratias Deo agat ſuper eo quod ipſi obvenit ſive id ſit bonum ſive malum.* Pourquoi changer la penſée, מהיות כל מה שיבואהו בעה״ז מרע ומטוב סבה להשיג אליו הצלחה תאמיתית? Seroit-ce pour ôter l'idée d'una vie future & d'une félicité differente de celle de la préſente ? C'eſt la ſeconde fois que je trouve quelque choſe de ſemblable. A quoi donc ont penſé ces Juifs qui ont examiné les Verſions de nôtre Auteur ? Conſentent-ils qu'on efface des Ecrits de leurs חכמים, les témoignages d'un dogme ſi eſſentiel ? Il faut cependant l'avoüer, on en à laiſſé de bien plus formels ; mais pourquoi en oublier, ou en affoiblir d'autres ? La negligence eſt-elle pardonnable en ces rencontres ?

Je n'ai rien dit ni des omiſſions, ni des additions que l'on fait au texte : je n'ai fait que courir legerement ſur quelques §§. de la premiere Maſſecheth ; & il s'en manque beaucoup que je ne vous envoye tout ce que j'avois ramaſſé. Jugez par cet échantillon combien je vous fatiguerois, ſi j'allois plus avant, & ſi j'y ajoutois ce qui ſe pourroit dire ſur la Verſion de Bartenora, & ſur les Notes de Monſieur Surenhuſius.

Permettez-moi donc de ne le point faire ſans un ſecond ordre. Je ſuis &c.

*A Paris ce 25*e*. Août* 1709.

ARTICLE XLIII.

TRAITÉ DE LA CONSTRUCTION & des principaux usages des Instrumens de Mathématique, avec les figures necessaires pour l'intelligence de ce Traité, dedié à Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans. Par le Sieur Nicolas Bion, Ingenieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique. Quai de l'horloge du Palais, où l'on trouvera tous ces Instrumens dans leur perfection. A Paris chez la Veuve de Jean Boudot au Soleil d'or, Jaques Collombat au Pelican, Jean Boudot au Soleil d'or, ruë Saint Jacques 1709. *in 4°. pages* 347.

QUi sçait s'appliquer à l'étude laborieuse de la Géometrie, & qui peut en penetrer les secrets, n'y trouve pas seulement le plaisir si satisfaisant pour l'Esprit de l'Homme, de voir la verité; mais il s'abandonne, pour ainsi dire, à l'admiration de l'agilité de nôtre Ame, qui s'avance d'elle même par des routes si subtiles, qui cherche le vrai par l'infiniment petit, & le suit jusques dans l'infiniment grand. Un Esprit occupé dans ces merveilleuses recherches, & étonné de ses propres découvertes, se dit à soi-même, qu'il n'est point materiel.

Comme la Géometrie ne demeure pas

toûjours dans ces abstractions, & qu'elle descend à divers usages, elle a besoin d'Instrumens; dont elle prescrit la forme avec cette justesse qui lui est propre, & qui ne sçauroit être suivie que par des mains habiles. M. Bion s'est distingué en cela, & les Instrumens qui viennent de lui, ont toute l'exactitude qu'on y peut desirer.

Dans cet Ouvrage divisé en huit Livres, il expose la maniere de travailler les Instrumens de Mathématique, & il enseigne les usages auxquels ils sont destinez. Les démonstrations accompagnent la pratique : & l'on sent par tout un Homme intelligent & adroit.

Le premier Livre traite des Instrumens les plus simples, de la regle, de l'équerre, du compas, du rapporteur qui est un demi cercle gradué.

Le second décrit dans un grand détail & avec beaucoup de netteté, tout ce qui regarde le compas de proportion pour sa construction & ses usages. Il y marque les diverses lignes des parties égales, des plans, des polygones, des cordes de cercle, des solides, des metaux : à quoi il ajoute différentes sortes de jauges ; & entre autres une nouvelle & plus commode, inventée par Mr. Sauveur. Ce qui le conduit à parler d'une chose qui en soi merite d'être sçûë, & qui est d'un usage frequent, je veux dire, de la pesanteur des métaux

& de divers autres corps, & des mesures caves pour les liquides & les matieres seches.

Comme on en a encore rien dit dans ces Mémoires, on va les rapporter ici d'après M. Bion, en marquant auparavant les divisions de la livre dans une table.

Table des divisions de la livre.

La livre contient.	Le marc.	L'once.	Le gros.	Le gr.
Livre 1.				
Marcs 2.	1.			
Onces 16.	8.	1.		
Gros 128.	64.	8.	1.	
Grains 9216.	4608.	576.	72.	1.

Table du poid des métaux & de divers autres corps.

Le poids d'un piéd cubique.

	Livres.	Onces.
Or.	1326.	4.
Vif-argent.	946.	10.
Plomb.	802.	2.
Argent.	720.	12.
Cuivre.	627.	12.
Fer.	558.	0.
Etain.	516.	2.
Marbre blanc.	188.	12.
Pierre de taille.	139.	8.
Plâtre.	85.	0.
Ardoise.	150.	0.

	Livres.	Onces.
Tuile.	127.	0.
Eau de Seine.	69.	12.
Eau de mer.	70.	10.
Vin.	68.	6.
Cire.	66.	4.
Huile.	64.	0.

Le poids d'un pouce cubique.

Onces.	Gros.	Grains.
12.	2.	52.
8.	6.	8.
7.	3.	30.
6.	5.	28.
5.	6.	38.
5.	1.	24.
4.	6.	17.
1.	6.	0.
1.	2.	24.
0.	5.	6.
1.	7.	12.
1.	0.	18.
0.	5.	12.
0.	6.	0.
0.	5.	5.
0.	4.	65.
0.	4.	43.

Cette table eſt la même que dans le Livre de la Connoiſſance des tems ; & demanderoit une exactitude qu'on eſt ſurpris de n'y pas trouver. Car ſuppoſé le poids du pouce cubique d'or, tel qu'il eſt marqué, le pied cubique doit peſer 1332

livres & 32 onces : différence très-considérable, sur tout en une matiere si prétieuse.

On ajoute une autre table de la pesanteur respective des mêmes corps, supputée par Gétald.

Prenant la pinte de Paris pour la mesure commune des liquides, on marquera son volume & le poids de l'eau qu'elle contient ; d'où il sera aisé de juger des autres mesures & des autres liqueurs.

La Pinte de Paris est de 48 pouces cubiques ou de 61 pouces cylindriques, & est égale à un cylindre de 3 pouces 11 $\frac{1}{3}$ lignes de diamerre & de hauteur.

Une pinte d'eau de Seine peze une livre & 15 onces, ou 31 onces.

Table des mesures plus petites que la pinte.

	Poissons.	Demi-sett.	Chop.	Pinte.
Poisson	1.			
Demi-set.	2.	1.		
Chopine	4.	2.	1.	
Pinte	8.	4.	2.	1.

Table des mesures plus grandes que la pinte.

	Pintes. ou pots.	Quartes.	Sest.	Quart.	Muid.
Pinte.	1.				
Quarte.	2.	1.			
Sestier.	8.	4.	1.		
Quarteau	72.	36.	9.	1.	
Muid.	288.	144.	36.	4.	1.

On rapportera toutes les mesures des

matiéres seches au litron, la plus petite dont on se serve à Paris, & qui est de trente six pouces cubiques.

Table des mesures pour les matieres seches.

	Litrons.	Boisseaux.	Minots.	Sestiers.	Muid de bled.	De sel.
Litron.	1.					
Boisseau.	16.	1.				
Minot.	48.	3.	1.			
Sestier.	192.	12.	4.	1.		
Muid de bled.	2904.	144.	48.	12.	1.	
Muid de sel.	3872.	192.	64.	16.	1 1/3.	1.

Il faut remarquer que selon les divers

degrez de chaleur ou de froid dans l'air, les liqueurs se rarefient ou se condensent: d'où s'ensuit quelque variation aux mesures; mais variation imperceptible dans l'usage ordinaire.

Le troisiéme Livre est destiné à plusieurs sortes d'Instrumens & de Machines, partie pour l'utilité, partie pour la curiosité. Dans le premier chapitre Mr. Bion donne les différens compas, à pointe, à l'Alemande, à ressort, à Horlogeurs, à trois branches, à cartes marines, de réduction, à coulisse, à former les ellipses. Dans le second chapitre il parle des porte-crayons, de la plume sans fin, du pantographe ou du singe pour copier les desseins, d'une petite Machine pour mesurer le carat des perles, des regles paralleles, du pedometre pour mesurer la longueur du chemin en marchant, de la plate forme pour diviser les roües des horloges, de l'armure de l'aiman, & de l'aiman artificiel, du peson, des moufles, de la canne à vent, éolipile, microscope.

A propos du pied qui est la mesure la plus ordinaire pour les longueurs, Mr. Bion observe qu'il n'est pas le même partout: & il ne sera pas inutile d'en marquer les différences d'après lui, en rapportant les pieds d'ailleurs à celui de Paris, & en avertissant, que le pied se divise en 12 pouces, le pouce en 12 lignes, la ligne en 12 points: ce qui donne au pied 144 lignes, & 1728 points.

Pied	Pouces.	Lignes.
De Paris.	12.	
Rome.	10.	10.
Bologne.	14.	1.
Venise.	11.	11.
Milan. {	22.	
	14.	8.
Turin.	18.	11.
Du Rhin.	11.	7.
Dantzic.	10.	7.
Suede.	12.	1.
Dannemarc.	10.	9.
Londres.	11.	3.
Lorraine. }	10.	9.
Bruxelles. }		
Amsterdam.	10.	5.
Vienne.	11.	8.
Constantinople.	26.	2.

Il y a apparencence, qu'en faisant ces rapports de grandeurs, on a negligé les points, qui néanmoins dans une grande longueur peuvent causer une différence notable.

On ajoutera quelques autres mesures en longueur.

	Pieds.	Pou.	Lign.
Aune de Paris.	3.	8.	0.
De Flandre & d'Alemagne.	2.	1.	8.
Palme de Rome.	0.	8.	2.
De Genes.	0.	9.	1.
De Naples.	0.	9.	9.
Brasse de Milan pour les			

	Pieds.	Pouc.	Lig.
Etoffes de ſoye.	1.	7.	4.
Pour celles de laine.	2.	0.	11.
De Florence.	1.	9.	6.
Ras de Piémont.	1.	10.	0.
Barre de Caſtille.	2.	7.	3.
De Valence.	2.	9.	7.
De Madrid & de Portugal.	3.	0.	9.
D'Eſpagne en general.	5.	5.	6.
Verge de Séville.	2.	6.	11.
D'Angleterre.	2.	9.	11.
Canne de Rome.	6.	11.	7.
De Toulouze.	5.	5.	6.
De Naples.	6.	10.	2.
Pic de Conſtantinople.	2.	2.	2.
Gueuſe des Indes.	2.	10.	11.

Le quatriéme Livre eſt pour les Inſtrumens que Mr. Bion appelle de campagne, & qui ſervent à meſurer les diſtances, les hauteurs, & les profondeurs acceſſibles & inacceſſibles, à déterminer la poſition des lieux. Tels ſont les picquets, les cordeaux, l'équerre d'Arpenteur, le recipiangle ou meſurangle, la planchette, le quart de cercle & le demi-cercle, le quarré géometrique, la bouſſole.

On ſçait que la toiſe eſt de ſix pieds, & le pas géometrique de cinq. Les deux lieuës depuis le grand Châtelet de Paris juſqu'à la porte de l'Egliſe de Saint Denys, ſont chacune de 2200 toiſes. En donnant à un degré d'un Meridien ſur la Ter-

re 57060 toiſes, & le diviſant en vingt-cinq lieuës, chacune ſera de 2282 toiſes.

Le cinquiéme Livre traite des niveaux & du nivellement : ce qui mene Mr. Bion à parler de la conduite & du partage des eaux. D'où il paſſe à un ſujet tout different, qui eſt des Inſtrumens ſervans à l'Artillerie.

Le ſixiéme eſt pour les inſtrumens d'Aſtronomie. Il faudroit un grand volume pour épuiſer cette matiere. L'Auteur ſe borne au quart de cercle aſtronomique avec ſa lunette, & au micrometre. Enſuite il explique la maniere d'obſerver les Aſtres, & il ajoute la deſcription d'une machine inventée par Mr. de la Hire, pour marquer les éclipſes du Soleil & de la Lune, les mois & les années lunaires avec les épactes.

Le ſeptiéme Livre regarde la Navigation, autre matiere très-vaſte. Mr. Bion y explique la conſtruction & l'uſage de la bouſſole marine, des Inſtrumens pour obſerver les hauteurs, du quarré de réduction, & des cartes réduites, & il dit un mot des marées.

Le huitiéme Livre enſeigne diverſes méthodes pour tracer toutes ſortes de cadrans, avec la conſtruction de l'horloge à eau, & d'une montre pour marquer les vents.

Mr. Bion finit par la deſcription des outils neceſſaires pour fabriquer tant de divers Inſtrumens.

ARTICLE XLIV.

PRATIQUES DE PIETE' à l'honneur de Saint François Xavier. A Paris, chez Jean Mariette. 1709. *p.* 257. *in* 16.

LE Pere du Poncet Jesuite, qui a donné au Public l'Histoire de Scanderberg, est Auteur de ce petit Livre de pieté. On en avoit déja vû plusieurs sur le même sujet; mais on trouvera dans celui-ci plus d'onction & de politesse, que dans les autres qui ont paru.

Une dévotion fort usitée à l'honneur de Saint François Xavier, est de l'invoquer durant neuf jours de suite, pour obtenir du Ciel quelque faveur spirituelle ou temporelle par les merites de JESUS-CHRIST, & par l'intercession de l'Apôtre des Indes. On peut faire ces sortes de neuvaines en toute sorte de tems & de lieux: mais celles qui se font solemnellement dans les Eglises de la Compagnie de JESUS, commencent le 4. de Mars, & finissent le 12. qui est le jour que Saint François Xavier fut canonizé. Cette pratique, au reste, est autorisée par les Indulgences que les Souverains Pontifes Alexandre VII. & Clement XI. y ont attachées en plusieurs Eglises de la même Compagnie: & les prodigieux effets de la Grace qu'on en a vû

arriver, l'ont introduite non ſeulement dans la plûpart des Provinces de France, mais preſque dans toutes les Villes conſiderables d'Italie, de Sicile, d'Eſpagne, & de Portugal.

Le P. du Poncet explique d'abord la methode qu'il faut obſerver, & les diſpoſitions où l'on doit être pour faire avec fruit la neuvaine. Il propoſe enſuite pour chaque jour une des vertus de Saint François Xavier. Il montre par un détail hiſtorique l'exemple qu'en a donné ce grand Saint; & il fait des reflexions chrétiennes ſur cette vertu. Enfin il ajoûte une oraiſon pour l'obtenir du Ciel; & il finit par quelques paſſages de l'Ecriture ou des Peres, qui peuvent en rappeller le ſouvenir pendant la journée.

On trouve dans le même volume l'Office de Saint François Xavier. Les Hymmes qui ſont de la façon du Pere Oudin Profeſſeur de Rhetorique à Dijon, font voir qu'il n'eſt pas moins verſé dans la Poëſie Lyrique, que dans les autres genres qu'il a traitez. On a de lui un Poëme *ſur les ſonges*, dont il fait eſperer une troiſiéme édition, où il ajoutera une Diſſertation ſur le Poëme didactique.

ARTICLE XLV.

NOUVELLES LITERAIRES,

DE BERLIN.

LEs Anagrammes font encore fortune ici : Mr. George Gothofredus en a presenté une à l'Electeur & à sa nouvelle Epouse la Princesse de Mekelbourg, qui a été payée au poids de l'or. Cela me fait souvenir de Cherile ce mauvais Poete :

Gratus Alexandro Regi magno fuit olim
Chœrilus incultis qui versibus & male natis
Rettulit acceptos regale numisma Philippos.

Voici cette pretieuse Anagramme :

Fridericus & Loüisa Sophia.
His aderit ipsius Cœli favor.

DE CUSTRIN.

Mr. Schramme, qui voit avec douleur s'élever dans l'Alemagne des ennemis de toute Religion, a crû qu'une bonne maniere de les confondre c'étoit de leur faire connoître à fond les Scelerats dont ils suivent les traces. Il a écrit dans cette vûe la Vie de Jules César Vanini fameux Athée, brûlé à Toulouse l'an 1619. En découvrant ses artifices & le foible de ses dogmes impies, Mr. Schramme se détourne quelque

fois pour attaquer Cardan & Pomponace. Son dessein est bon : le caractere de ceux qui ont combattu la Religion chrétienne se tourne, quand on l'examine de sens froid en démonstration de sa verité.

De vitâ & scriptis famosi Athei Julii Cæsaris Vanini Tractatus singularis, in quo genus, mores, & studia, cum ipsâ morte horrendâ è scriptis suis rarioribus, & fide dignis Auctoribus aliis selecta sunt ; & ne cui offendiculo sint, errores ejus simul refutati, à Joanne Mauritio Schramme. Custrini apud Godofredum Heinichium 1709. *in* 4°.

DE HIRSCHFELD.

Mr. Mel Recteur du College protestant fondé ici d'une petite partie des revenus d'une fameuse Abbaye Catholique, ayant été engagé par le Landgrave de Hesse, à chercher une machine dont on pût se servir pour mesurer la longueur des chemins, la hauteur des montagnes, & la profondeur des vallées ; a trouvé en la cherchant une autre machine qu'il a crû propre à mesurer la route dans les voyages de mer, & même à déterminer les longitudes & les latitudes. Vitruve, comme on sçait, a décrit une machine destinée à cet usage. Le Pere de Challes en a décrit plusieurs, & entre autres une assez semblable à celle que Mr. Mel croit avoir inventée. Le Pere

de Challes a fait voir que la machine dont il parle ne seroit presque d'aucun usage. Plusieurs Mathématiciens & diverses Académies ont porté le même jugement de celle de Mr. Mel, qui a tâché de répondre à leurs objections dans un Livre où il a recueilli leurs Lettres.

Pharus illustrans ; seu responsa ad objectiones motaque dubia à Societatibus illustrioribus Anglicanâ & Borussicâ, & à Mathematicis Academiarum Germaniæ celeberrimis, aliisque viris clarissimis in Republicâ literariâ eminentibus ; pro defensione machinæ suæ nautica ad inveniendas locorum longitudines in mari ; data à Conrado Mel D. Hersfeldiæ, typis Joannis Casparis Vogel 1709. in folio.

DE HAMBOURG.

Mr. Sebastien Kortholt continuë à mettre au jour les Ouvrages que Chrétien Kortholt son Pere a laissez en mourant. Il vient de faire imprimer *ses Dissertations contre Baronius*, & il y a joint *celles d'Adam Tribbechovius* contre ce même Cardinal. Les deux Professeurs Alemans ont entrepris l'un après l'autre de continuer la Critique que Casaubon a commencée des Annales Ecclesiastiques du Cardinal. Il faloit pour executer ce dessein plus de capacité que Casaubon n'en avoit : il a succombé sous le poids d'un Ouvrage si peu pro-

portionné à ses forces ; & il perdit dans cette dispute l'estime que ses Ouvrages de literature profane lui avoient acquise. Les deux Professeurs Alemans étoient moins dépourvûs d'érudition Ecclesiastique : cependant hors quelques argumens de controverse usez , ils n'objectent à Baronius , que ce que les Catholiques, entre-autres le Pere Boulanger Jesuite , lui ont objecté, sur quelques faits qui n'étoient pas encore assez éclaircis de son tems. On a dans le même volume *une Dissertation de feu Mr. Kortholt contre Saumaise* , sur le pain supersubstantiel dont il est parlé dans l'Oraison dominicale selon Saint Mathieu , *& l'explication de cette divine Oraison* par Mr. Oliven-Krants Conseiller d'Etat de la Reine de Suede Christine, & Sur-intendant de ses Domaines. Cette explication avoit été imprimée à Amsterdam l'an 1691. & les Dissertations de Tribbechovius avoient parû dés l'an 1666. On trouve encore dans le même volume une Lettre de Frà-Paolo à Casaubon, & la Réponse de Casaubon à Frà-Paolo , qui Prouvent clairement que Frà-Paolo étoit Protestant dans le cœur.

Christiani Kortholti Theologiæ quondam Doctoris & Professoris primarii , Academiæque Kiloniensis Procancellarii, Disquisitiones antibaronianæ. Accedunt ejusdem de pane ἐπιουσίῳ Exercitatio antisalmasiana, aliaque haud disparis argumenti Scripta , unâ cum Adami Tribbechovii exercitationibus ad Ba-

ronii Annales denuò editis. A Sebastiano Kortholto Philosophiæ moralis & Poëseos Professore. Hamburgi, & Lipsiæ in 4°. 1709.

D'ITALIE, DE FLORENCE.

Le Pere Laderchi Prêtre de l'Oratoire de Rome publia il y a quelque tems *les Actes de Saint Crescius Martyr*, dont le Corps est révéré à Florence. Le Pere Capassi Servite en fit la Critique *dans une Lettre addressée à Mr. Fontanini.* Le Pere Laderchi a répondu par une Lettre Italienne sans nom d'Auteur : *Lettera ad un Cavaliere Fiorentino devoto de' Santi Martiri Cresci e Compagni, in risposta di quella scritta dal P. Frà Gherardo Capassi dell'Ordine de' Servi di Maria, a Iusto Fontanini ; contra gli Atti de' medesimi Santi, dati in luce da Giacomo Laderchi Prete della Congregazione dell'Oratorio di Roma.* Cette Lettre du Pere Laderchi n'est pas demeurée sans replique : il a paru un libelle Latin très-violent intitulé : *Nugæ Laderchianæ, in Epistolâ ad Equitem Florentinum, sub nomine & sine nomine Petri Donati Polydori vulgatâ, centuria prima. Accurante Marco Antonio Gatto Jurisconsulto.* Mr. Gatti a desavoüé cette Satyre par une protestation publique de n'avoir eu aucune part à sa composition ni à sa publication : & on sçait que le Marquis Orsi, à qui on l'avoit addressée la desapprouve extremement. L'Auteur ne con-

noiſſoit guéres cet illuſtre Marquis, ni ſes ſentimens ſi nôbles & ſi ſages ; ſur la maniere dont les Gens de Lettres devroient diſputer. Les regles de moderation qu'il voudroit qu'on ſuivît dans ces occaſions, & qui ſont auſſi neceſſaires pour découvrir la verité, & pour donner au Peuple de l'eſtime pour les Sçavans, qu'elles ſont mal obſervées, ont été parfaitement expliquées par l'Auteur inconnu du Traité *De Moralibus Critica regulis*, qui parut à Bologne il y a environ deux ans.

A l'égard de l'Ecrit ſuppoſé à Mr. Gatti, le Grand Duc l'a fait brûler par la main du bourreau, & la Congregation de *l'Indice* l'a défendu : elle a défendu en même tems la Lettre Italienne que cet Ecrit réfute.

Les Poëſies & les Harangues Latines de feu Mr. Averani paroîtront inceſſamment.

DE ROME.

Vous n'avez point parlé d'un Livre de Mr. Creſcimbeni aſſez intereſſant pour ceux qui aiment à connoître les Gens de lettres : c'eſt la Vie de pluſieurs Perſonnes illuſtres, qui ont été de la fameuſe Academie établie à Rome ſous le nom de l'Academie des Arcadiens.

Le Vite de gli Arcadi illuſtri, ſcritte da diverſi Autori, è publicate di ordine della generale adunanza da Gio. Mario Creſcimbeni Canonico di Santa Maria, Cuſtode d'Arcadia, parte prima in 4°.

D'ANGLETERRE.

Le cinquiéme, & le sixiéme Tome du grand Recüeil de Voyages, que *Churchill* imprime *in* 4°. paroitront bien-tôt : on y trouvera *de nouvelles Relations de la Guinée & de la Cochinchine*, plus détaillées, à ce qu'on assure, que toutes celles qui ont paru jusques à présent.

DE HOLLANDE, DE LEYDEN.

Pierre Van-der-Aa, aprés avoir achevé les XXVIII tomes de son ample Recüeil de tous les Voyages des Indes Orientales & Occidentales, entrepris par les Portugais, les Espagnols, les Anglois, les François, les Suedois, les Danois, les Italiens, les Alemans, depuis l'an 1246. jusqu'à l'an 1696. commence un Recüeil de tous les Voyages que les Hollandois y ont faits depuis l'an 1583.

D'AMSTERDAM.

Mr. Naudé a répondu à ce qu'on a écrit contre son Livre *De la souveraine perfection de Dieu.* On jugera de la solidité de ses réponses par l'aveu qu'il continuë de faire, que Dieu dans son Systeme, c'est à dire dans celui de Dordrecht, est dans un sens veritable Auteur du peché.

Mars 1710.

DE ROTERDAM.

Mr. Hesselius attentif à tirer de l'obscurité les Auteurs anciens les moins connus, après nous avoir donné une nouvelle edition d'Ennius, vient de nous en donner une de *Vibius sequester, de fluminibus & montibus.*

DE PARIS.

Les Livres imprimez depuis quelque teins sont :

Philon de la vie contemplative, traduit par le Pere de Montfaucon Benedictin, avec une dissertation du Traducteur, où il tâche de prouver que les Therapeutes loüez par Philon, sont les premiers Chrétiens de l'Eglise d'Alexandrie, in 12. chez Guerin, ruë Saint Jaques.

Retraite de dix jours sur la pureté de cœur. Par M. B. chez Valoyre.

Régles de l'éducation des enfans en deux tomes, chez de l'Aulne.

Etienne a fait une nouvelle edition fort augmentée *des Sentimens sur la profession Religieuse du Pere Chartonnet Chanoine régulier de Saint Augustin.* Cette edition soutiendra la réputation que lui ont acquise la beauté & la correction de ses Impressions,

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mars 1710.

ART. XXXII. JOhannis Coccei S. S. Theologiæ Doctoris &c. Opera ἀνέκδοτα Theologica &c. *Oeuvres Theologiques & Philologiques de Jean Coccëius cachées juſqu'à préſent &c.* Page 369

ART. XXXIII. Annales Ordinis Sancti Benedicti &c. *Annales de l'Ordre de Saint Benoît &c. Par Dom Jean Mabillon du même Ordre &c.* page 384

ART. XXXIV. *Oraiſon funebre de Madame l'Abbeſſe de Maubuiſſon Princeſſe Electorale, prononcée par Mr. Maboul nommé à l'Evêché d'Alet.* page 406

ART. XXXV. *Suite de l'Extrait donné au mois dernier Art. 22. De L'Aſtronomie phyſique & mathematique de M. Gregori.* p. 415

ART. XXXVI. Georgii Paſchii &c. De variis modis Moralia tradendi &c.

&c. *Traité des differentes maniéres d'enseigner la Morale. Par George Pasch Professeur public &c. dans l'Université de Kiel &c.* p.434

Art. XXXVII. *Nouvelle Methode pour apprendre facilement les langues Hebraïque & Caldaïque &c.* p.437

Art. XXXVIII. *Reflexions critiques de Mr. Fourmont sur cette nouvelle Methode &c.* p.439

Art. XXXIX. *Morale théologique & politique sur les vertus & les vices &c. Par S. Basnage.* p.469

Art. XL. *Réponse du P. Grainville Jesuite, à la Lettre sur un tresor de Medailles inserée dans nos Memoires de Mars 1709.* p.482

Art. XLI. *Lettre de Mr. de Moralec Commissaire ordinaire de l'Artillerie, sur les causes qui mettent les pieces d'Artillerie si-tôt hors d'état de servir, & sur la maniere d'y remedier.* p.506

Art. XLII. *Seconde Lettre du P. Souciet Jesuite, au sujet de la Mischne.* page 517

Art. XLIII. *Traité de la construction & des principaux usages des Instrumens de Mathematique, avec les figures necessaires &c. Par le Sieur Nicolas Bion.* p.518

Art. XLIV. *Pratiques de Pieté à l'honneur de Saint François Xavier.* p.548

Art. XLV. Nouvelles *literaires.*

De Berlin. p.550

De Custrin. ibid.

De Hirschfeld. p.551

De Hambourg. p.552

De Florence. p.554

De Rome. p.555

D'Angleterre. p.556

De Leyden. ibid.

D'Amsterdam. ibid.

De Rotterdam. p.557

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

Table de la pesanteur respective des metaux et de divers corps, supputeé par Getald.

Mars 1710 p.

Or	Vif argent	Plomb	Argent	Cuivre	Fer.	Etain.	Miel.	Eau.	Vin.	Cire.	Huille
20 $\frac{8}{11}$	14 $\frac{62}{77}$	12 $\frac{6}{11}$	11 $\frac{3}{11}$	9 $\frac{9}{11}$	8 $\frac{8}{11}$	8 $\frac{4}{55}$	1 $\frac{32}{55}$	1 $\frac{1}{11}$	1 $\frac{4}{55}$	1 $\frac{5}{121}$	1
19 $\frac{19}{21}$	14 $\frac{32}{147}$	12 $\frac{1}{21}$	10 $\frac{52}{63}$	9 $\frac{9}{21}$	8 $\frac{8}{21}$	7 $\frac{89}{105}$	1 $\frac{109}{210}$	1 $\frac{1}{21}$	1 $\frac{13}{420}$	1	
19 $\frac{19}{59}$	13 $\frac{331}{413}$	11 $\frac{41}{59}$	10 $\frac{30}{59}$	9 $\frac{9}{59}$	8 $\frac{8}{59}$	7 $\frac{31}{59}$	1 $\frac{28}{59}$	1 $\frac{1}{59}$	1		
19	13 $\frac{4}{7}$	11 $\frac{1}{2}$	10 $\frac{1}{3}$	9	8	7 $\frac{2}{5}$	1 $\frac{9}{20}$	1			
13 $\frac{3}{2}$	9 $\frac{73}{203}$	7 $\frac{27}{29}$	7 $\frac{11}{87}$	6 $\frac{6}{24}$	5 $\frac{16}{29}$	5 $\frac{3}{29}$	1				
2 $\frac{21}{37}$	1 $\frac{221}{259}$	1 $\frac{41}{74}$	1 $\frac{44}{111}$	1 $\frac{8}{37}$	1 $\frac{3}{37}$	1					
2 $\frac{3}{8}$	1 $\frac{39}{56}$	1 $\frac{7}{16}$	1 $\frac{7}{24}$	1 $\frac{1}{8}$	1						
2 $\frac{1}{9}$	1 $\frac{32}{63}$	1 $\frac{5}{18}$	1 $\frac{4}{27}$	1							
1 $\frac{26}{31}$	1 $\frac{68}{217}$	1 $\frac{7}{62}$	1								
1 $\frac{15}{23}$	1 $\frac{29}{161}$	1									
1 $\frac{38}{45}$	1										
1										Berey	sculp.

Addition au Mois de Mars 1710.

PROBLEME DE PHYSIQUE *proposé par Mr. G***.*

AYant eu besoin de me servir de Thermometre, & de Barometre pour quelques nouvelles experiences physiques, cela m'a donné lieu d'examiner ceux dont je me servois, & ensuite les autres dont j'ai connoissance, & de trouver des moyens de les corriger tous de quelques uns des défauts que j'y avois remarqué, & enfin d'imaginer de nouveaux Thermometres, & de nouveux Barometres de plusieurs sortes, qui n'ont point les défauts des autres, & qui sont cependant plus commodes pour lusage ; car on les peut faire, même les Barometres, depuis environ dix pouces de telle hauteur & de telle sensibilité qu'on voudra, & l'on y voit la resolution de plusieurs problémes aussi curieux qu'agreables & utiles ; dont je me contenterai de mettre ici le suivant, parce qu'il suffit seul pour ce que j'ai en vûë en le proposant, qui est l'utilité publique.

Probleme de Physique.

Faire un Thermometre & un Barometre, dont les tuyaux & les tubes ou boëtes, soient égaux chacun à chacun en hauteur & en grosseur ; ayent la même situation, &

ſoient remplis des mêmes quantitez des mêmes liqueurs, diſpoſées de la même maniere; dont la hauteur ſoit de 15, de 30, de 50 pouces,& plus ou moins ſi l'on veut; dont la difference du grand froid au grand chaud dans le Thermometre, & de la moindre à la plus grande preſſion de l'air dans le Barometre, ſoit non-ſeulement égale, mais même plus grande que leur hauteur, quoique marquée par la même liqueur dans le même tuyau perpendiculaire; & dont enfin l'on puiſſe faire en un moment du Thermometre un Barometre, & du Barometre un Thermometre, ſans rien changer à la longueur, à la largeur, ni à la ſituation de leurs tuyaux, ni boëtes; ni à la qualité, quantité, ou diſpoſition de leurs liqueurs.

J'aurois pû ajouter encore d'autres conditions que j'ai omiſes; parce que l'on peut par la même conſtruction ſatisfaire à celles que je propoſe & à celles que j'omets, & que j'ai craint que tant de conditions dans un probleme n'empêchaſſent pluſieurs d'en chercher & par conſequent d'en donner la reſolution.

Quelques uns de ceux qui ne verront pas d'abord la reſolution de ce problême, & qui ne voudront pas ſe donner la peine d'y penſer pour la trouver, le croiront peut-être impoſſible; & ceux qui la trouveront en la liſant ſeulement (ce que je ne doute point qui n'arrive à quelqu'un) ſeront peut-être ſurpris de voir dans un journal, un

problême qui leur paroîtra facile : mais j'ai crû qu'en le proposant, cela donneroit occasion a quelques Physiciens d'y penser, & de nous en donner quelques solutions differentes des miennes, & par-là le moyen d'avoir des Thermometres, & des Barometres differens encore de ceux que j'ai imaginez, & peut-être aussi plus commodes & plus parfaits : j'espere que ce motif fera approuver le dessein que j'ai pris de proposer ce problême, nonobstant sa facilité, de ceux même d'entre les Sçavans qui sont les plus capables de nous donner ce que l'on peut imaginer de mieux en ce genre.

L'on invite ceux qui voudront bien donner la resolution de ce problême, d'y ajoûter une formule pour determiner les rapports des boëtes aux tuyaux selon les differentes hauteurs de ces instrumens, & les differens degrez de sensibilité qu'on leur voudra donner, & d'y joindre la démonstration : car l'une & l'autre pourroient être differentes des miennes, quoiqu'elles donnassent les mêmes rapports.

Si devant la fin du mois de Juin l'on n'a point donné de resolution de ce problême, j'en donnerai plusieurs.

L'on prie ceux qui pourroient croire qu'il renferme quelque condition impossible, de suspendre leur jugement, jusqu'à ce qu'ils en ayent vû la resolution.

Mars 1710.

A V I S.

LE Dictionnaire Poëtique, *Dictionarium Poëticum* du Pere Vaniere, si connu par ses belles Poësies Latines, paroîtra au commencement du mois prochain, imprimé à Lyon chez Briasson. Le nom de l'Auteur ne permet pas de douter de la perfection de cet Ouvrage. Un Poëte tel que lui ne peut se tromper dans le choix des Expressions les plus poëtiques : cependant le Pere Vaniere ne s'est pas fié à son genie ; & il a relû avec attention les meilleurs Poëtes anciens & modernes : car il a crû devoir profiter de ce qu'il y a de beau dans les modernes, pour rendre son Dictionnaire plus entier. Il a eu soin de n'omettre rien de ce qu'il faut sçavoir de l'Histoire fabuleuse, & de la Geographie, pour entendre les anciens Poëtes, & pour les imiter. Il n'a pas oublié les termes des Arts ; & comme il a joint à chaque mot Latin, le mot François qui lui répond, son Dictionnaire Poëtique pourra tenir lieu d'un Dictionnaire Latin-François. C'est un in 4°. d'une forme assez grande, mais pourtant commode. Le caractere est net, la correction très-éxacte, toutes les feüilles ayant été revûës par l'Auteur. Ni l'Auteur, ni aucun Jesuite n'ont eu part à un Avis imprimé touchant ce Dictionnaire qui a couru, & ils le desapprouvent absolument.

Mars 1710.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1290